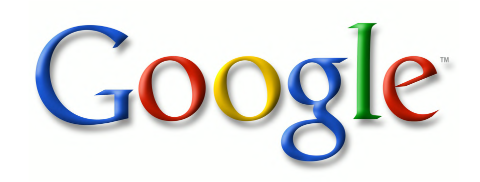



Princeton University Library
32101 071841355
Digitized by Google



GUERRE DE 1870-1871

PARIS

LA CAPITULATION
ET
L'ENTRÉE DES ALLEMANDS

23 JANVIER — 3 MARS 1871

PAR

ALFRED DUQUET

DEUXIÈME MILLE

PARIS
BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER
EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR
11, RUE DE GRENELLE, 11

1899

GUERRE DE 1870-1871

PARIS

LA CAPITULATION ET L'ENTRÉE DES ALLEMANDS

EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR, 11, RUE DE GRENELLE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

DANS LA **BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER**

à 3 fr. 50 le volume.

La Guerre d'Italie (1859), avec 8 cartes des opérations militaires (2e mille). . . . . 1 vol.

Frœschwiller, Châlons, Sedan, avec 5 cartes des opérations militaires (4e mille). . . . . 1 vol.

METZ

Les Grandes Batailles, avec 5 cartes des opérations militaires (3e mille). . . . . 1 vol.

Les Derniers Jours de l'Armée du Rhin, avec 2 cartes des opérations militaires (2e mille). . . . . . 1 vol.

PARIS

OUVRAGES COURONNÉS PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE, PRIX BERGER.

Le Quatre-Septembre et Châtillon, avec 4 cartes des opérations militaires (3e mille). . . . . 1 vol.

Chevilly et Bagneux, avec 2 cartes des opérations militaires (2e mille). . . . . 1 vol.

La Malmaison, le Bourget et le Trente-et-un-Octobre, avec 2 cartes des opérations militaires, 1 plan de l'Hôtel-de-Ville et 1 fac-simile (2e mille). . 1 vol.

Thiers, Le Plan Trochu et l'Hay, avec 1 carte des opérations militaires (2e mille) . . . . 1 vol.

Les Batailles de la Marne, avec 5 croquis et 1 carte des opérations militaires (2e mille). . . . . 1 vol.

Second Échec du Bourget et Perte d'Avron, avec 3 cartes des opérations militaires (2e mille). . . . . 1 vol.

Le Bombardement et Buzenval, avec 2 cartes des opérations militaires (2e mille). . . . . 1 vol.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette. — 16350.

GUERRE DE 1870-1871

PARIS

LA CAPITULATION
ET L'ENTRÉE DES ALLEMANDS

23 JANVIER — 3 MARS

PAR

ALFRED DUQUET

PARIS

BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER

EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR

11, RUE DE GRENELLE, 11

1899

1509
.187
.315
.23

REGARD EN ARRIÈRE

En donnant aux lecteurs le huitième et dernier volume de *Paris*, je ne puis m'empêcher de regarder en arrière et de mesurer le chemin parcouru depuis vingt et un ans.

En effet, le 10 novembre 1877, je publiais, dans la *Revue politique et littéraire*, ma première étude militaire, et, sous le titre : *La Légende de Magenta*, je démontrais que, le 4 juin 1859, bien loin d'avoir eu une inspiration de génie, une inspiration personnelle qui aurait décidé de la victoire, le général de Mac-Mahon avait failli faire perdre la bataille, par sa faute.

On ne saurait imaginer le scandale soulevé ; tous les journaux conservateurs de l'époque fulminèrent contre l'écrivain qui avait fait œuvre « de dénigrement ». En revanche, — est-il besoin de l'écrire ? — toutes les feuilles républicaines

portèrent aux nues le critique qui avait signalé la nullité tactique du maréchal de Mac-Mahon, tant les considérations politiques, les intérêts de chacun, en notre pauvre pays, exercent d'influence sur les convictions.

Trois ans après ce début, je faisais paraître *Frœschwiller*, *Châlons*, *Sedan*, réquisitoire indigné contre les incapacités militaires auxquelles avaient été confiées les armées de la France, au commencement de la guerre franco-allemande. Nouvelles protestations, nouveaux éloges, et l'on sait que, depuis ce temps, j'ai accumulé volumes sur volumes pour démontrer la trahison de Bazaine et l'incroyable faiblesse tactique et stratégique de la plupart de nos maréchaux et généraux, qui ne comptaient guère, parmi eux, que deux véritables soldats : le comte de Palikao et le général Vinoy.

Eh bien, je constate, aujourd'hui, avec une singulière satisfaction, que mes appréciations, mes jugements, mes condamnations sont acceptés par la presque unanimité des lecteurs, par les militaires comme par les profanes ; que mes opinions, notamment sur le rôle du maréchal de Mac-Mahon à la bataille de Magenta, sont enseignées à l'École de Saint-Cyr et à l'École supérieure de guerre; que les officiers écrivant l'histoire, comme le lieutenant-colonel Rousset,

professeur à cette dernière École, reconnaissent que j'ai facilité leur tâche au point de pouvoir être considéré comme un « véritable collaborateur (1) ».

Encore une fois, voilà un résultat dont j'ai le droit d'être fier. Et ces appréciations de militaires compétents ont été confirmées par la Presse, par la Société des Gens de lettres, enfin par l'Académie française elle-même, qui m'a décerné le plus gros de ses prix, le prix Berger.

A l'étranger, pareillement, malgré l'indépendance et la sévérité de mes conclusions, je me sens vivement encouragé dans mes études historiques. Ne pouvant nommer, ici, tous les écrivains militaires qui suivent mes travaux et veulent bien les apprécier, je cite seulement les plus connus : l'élève de Jomini, le colonel suisse Ferdinand Lecomte, le général du Verdy du Vernoy, ancien

(1) *Histoire générale de la guerre franco-allemande*, 1870-1871, par le commandant Rousset, de l'École supérieure de guerre; Paris, Librairie illustrée; t. VI, p. 339. — Pierre Lehautcourt (Commandant Palat). *Siège de Paris, Buzenval, La Capitulation*; Paris, Berger-Levrault, 1898; pp. VI et VII. — « Il y a longtemps que j'ai apprécié vos études historiques, et je me suis, dans mon cours professé à Saint-Cyr, servi largement de celles que vous aviez fait paraître, en 1877, je crois, dans *La Revue politique et littéraire*, pour faire connaître à mes élèves la vérité sur la légende de Magenta. » (Lettre à moi écrite par un colonel qui, malheureusement, n'a pu passer général, à cause d'un accident qui l'a forcé, tout jeune, à quitter l'armée.) — Lire, aussi, *La Vérité sur Magenta*, dans le *Figaro*, nº du 30 octobre 1893.

ministre de la guerre prussien, Fritz Hœnig et Kunz.

Oui, la perspective du chemin parcouru me dédommage des peines, des injustices, des épreuves qui ne manquent pas à ceux dont la volonté, irréductible, est de ne jamais sacrifier la vérité à qui que ce soit, à quoi que ce soit.

En ce temps de veulerie morale, d'indulgence pour les coquins arrivés, de sacrifices au Veau d'or, j'éprouve une singulière satisfaction à demeurer celui qui ne ploie pas, aussi insensible aux flatteries qu'aux menaces, celui qui ne sera ni l'homme de Sylla, ni l'homme de Clodius, ni l'homme de César : je ne connais et ne sers que la patrie, la France !

ALFRED DUQUET.

Paris, le 1er septembre 1899.

PARIS

La Capitulation et l'Entrée des Allemands

LES PRUSSIENS A VERSAILLES

Au cours des précédents volumes nous avons, à plusieurs reprises, exposé comment les assiégeants s'étaient installés à Versailles et aux environs de Paris. Nous avons, notamment, expliqué de quelle manière l'ennemi avait organisé ses cantonnements autour de la capitale, assuré le service des vivres, avec quel soin il avait pourvu à l'administration du département de Seine-et-Oise, enfin quels travaux militaires il avait exécutés pour se garantir des sorties de l'immense garnison qui remplissait la grande ville emprisonnée (1). Nous ne reprendrons pas cette question, suffisamment

(1) Voir, surtout, *Paris, Chevilly et Bagneux*, par Alfred Duquet; Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1891; pp. 110 à 169.

étudiée, à notre avis, et ne ferons que le tableau de l'occupation prussienne à Versailles, pendant les derniers jours du siège, nous attachant, principalement, à raconter le couronnement du roi Guillaume comme empereur d'Allemagne.

Certes, un pareil tableau ne laisse pas d'être cruellement triste pour ceux qui sentent encore leur cœur bondir à l'évocation de certains jours de l'année maudite; mais un peuple vaincu ne ressaisit pas la victoire sans avoir le courage de regarder, même de sonder ses plaies les plus terrifiantes. A peine de disparaître, il faut, jusqu'au jour de la revanche, se repaître, en imagination, de ces affreux spectacles, pour ne pas les revoir, en réalité, aux heures funèbres de l'invasion.

Ce n'est pas en cachant sa tête sous son aile
Qu'on évite la mort, c'est en marchant contre elle.

DÉSAPPOINTEMENT DES ALLEMANDS

Depuis les batailles de la Marne, l'ennemi ne comprenait plus la résistance de Paris. Il lui semblait que, les armées des assiégés ayant été battues, ceux-ci n'avaient plus qu'à se rendre. Aussi, l'obstination des Parisiens irritait et décourageait en même temps les Allemands, qui en avaient assez de cette rude et longue guerre, qui ne rêvaient qu'à la paix afin de rentrer dans leur pays pour y savourer à leur aise la joie du triomphe et y partager les dépouilles des Français détestés.

En attendant, les jours se succédaient, froids et monotones, et, depuis d'interminables mois, Paris demeurait imprenable. Encore une fois, nos ennemis ne s'en consolaient pas et finissaient par prendre Versailles en horreur. « Les jours se suivent et

se ressemblent tous ; on s'ennuie à périr à Versailles », écrivait M. Wachenhusen (1).

Un autre Allemand, M. Hiltl, expédiait au *Daheim* une lettre où l'on lisait : « On ne mène pas une vie bien agréable à Versailles; on y est dans l'attente anxieuse des événements. L'incertitude, l'uniformité nous énervent et, à ces désagréments, il convient d'ajouter la profonde douleur que nous causent des pertes considérables dans nos rangs (2). »

Au milieu de décembre, le prince de Wittgenstein, aide de camp général russe, consterna les Prussiens par ses rapports sur l'état de Paris qu'il dépeignait *couleur de rose* et dissipa les rêves dont les assiégeants se leurraient au sujet de la reddition prochaine de la capitale. « Aussi le thermomètre de l'espoir baissa-t-il sensiblement, écrit le confident du roi Guillaume. On pouvait, il est vrai, porter beaucoup de cet optimisme au compte des sympathies connues du prince pour la France, mais il restait encore assez de réalité pour supposer que la capitulation n'aurait pas lieu avant Pâques de l'année suivante. L'impression, que le séjour et les conversations du général russe firent dans les régions élevées du quartier général, fut très mauvaise, et l'on s'en exprima assez haut partout, notamment aux soirées du prince royal. On écrivit même à ce sujet à Saint-Pétersbourg (3). »

De ce que la rigueur de l'hiver fût très funeste aux malheureuses recrues que les Français mettaient en ligne, il serait absurde de conclure que

(1) Edmond Neukomm, *Les Prussiens devant Paris*, d'après les documents allemands; Paris, Librairie de la Société des gens de lettres ; p. 222.
(2) *Ibid.*, p. 224.
(3) Louis Schneider. *L'Empereur Guillaume*. Souvenirs intimes, revus et annotés par l'empereur sur le manuscrit original. Traduit de l'allemand par Charles Rabany ; Paris, Berger-Levrault, 1888 ; t. III, p. 136.

nos ennemis n'en aient pas souffert cruellement eux-mêmes.

Bien que les Allemands aient constamment été vainqueurs, bien que leur état sanitaire n'ait jamais cessé d'être bon puisque nulle épidémie dangereuse n'éclata durant la guerre, cependant ils ne comptèrent pas moins de 400,000 malades en plus des 100,000 blessés (1). « On n'imagine pas ce que les maladies enlèvent de monde... le succès peut être compromis grâce à elles (2). »

L'ennemi avait été forcé de modifier tout le plan de campagne préparé contre l'armée de Chanzy. « On avait échoué, écrit M. Louis Schneider, dans l'effort fait pour rejeter les Français au delà de la Loire... Ajoutez à cela la rigueur de l'hiver, la fatigue des troupes, la difficulté des transports, l'incertitude des communications. Il fallait prévoir la nécessité d'un temps de repos *pour refaire l'armée et renouveler le matériel*. C'est sous cette fâcheuse impression que commencèrent les fêtes de Noël (3). »

« L'hiver, écrit toujours M. Louis Schneider, était venu plus rigoureux que de coutume, cette année, pour le climat de la France. L'effet s'en fit sentir sur l'humeur de chacun. Qu'on imagine le sentiment qu'inspirait la vue de la neige tombant à gros flocons quand on songeait aux espérances et aux illusions du mois de septembre ! Nous qui, jusque-là, avions pris l'offensive, nous étions, maintenant, partout attaqués, même au nord, à l'ouest et au sud, et, avec cela, enchaînés à Paris,

(1) Baron Colmar von der Goltz, commandant dans le grand état-major prussien. *La Nation armée*; traduit par Ernest Jaeglé, professeur à l'École militaire de Saint-Cyr; Paris, Hinrichsen et Cie, 1884; p. 389.
(2) *Ibid.*
(3) Louis Schneider, t. III, p. 148. — *Ibid.*, p. 158.

qui opposait une résistance aussi héroïque qu'inattendue (1). »

Nouveaux aveux, faits par un Prussien, bien au courant des sentiments du grand quartier général, puisqu'il était le confident du roi, que les Allemands n'auraient pu résister à des attaques incessantes de la garnison de Paris, aux entreprises que des nuées de compagnies franches auraient exécutées, en province, sur les immenses lignes de ravitaillement des envahisseurs.

« Toujours sacrifiés à l'avant-garde, les Bavarois étaient mécontents et fatigués, prêts à se révolter. Les Polonais, esclaves, ne se battaient qu'à contre-cœur pour faire de la France une nouvelle Pologne. Tout le monde, dans cette armée, même les Prussiens que soutenait le plus l'orgueil de la victoire, était épuisé par une campagne si meurtrière et si rapide. On ne souhaitait que la paix et revoir l'Allemagne. Ces germes de rébellion grandissaient secrètement dans les cœurs. Que les Parisiens eussent remporté un seul succès sérieux, l'armée du roi Guillaume s'évanouissait comme une ombre (2). »

Qu'il y ait de l'exagération, de la naïveté même dans ce tableau, ce n'est pas douteux, mais il s'y trouve aussi des tons justes, des vérités incontestables comme le mécontentement des Bavarois, la fatigue des Prussiens, la commotion formidable qu'aurait causée à tous ces enrôlés malgré eux la moindre victoire des assiégés, ainsi que le démontre

(1) Louis Schneider, t. III, pp. 137 et 138. — Au moment de Noël, avoue M. Louis Schneider, « nous n'avions lieu d'être satisfaits d'aucun côté ». (T. III, p. 149.) — *Discours, Plaidoyers et Œuvres diverses* de M. Edmond Rousse, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, membre de l'Académie française; recueillis et publiés par Fernand Worms, avocat à la cour de Paris; Paris, Larose et Forcel, 1884; t. II, p. 320.

(2) Gustave Flourens, *Paris livré*; Paris, A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1871; p. 198.

le désarroi causé à Versailles, même dans les hautes sphères de l'armée, par les sorties les plus inoffensives des Parisiens (1).

On sait avec quel entrain les Allemands célèbrent la fête de Noël : c'est un prétexte à cadeaux, à réunions, à réjouissances de toutes sortes; les sapins verts, illuminés par les bougies multicolores, ploient sous les sacs de bonbons, les bibelots, les bijoux que les assistants emporteront à la fin de la fête. Eh bien, en Allemagne, Noël avait été sinistre; nombre de familles pleuraient un mort, soignaient un blessé, tremblaient pour un des leurs, exposé, loin du pays, en France, aux balles des soldats que notre patriotisme avait fait sortir de terre comme par miracle.

Aux environs de Paris, les troupes allemandes voulurent célébrer quand même la fête de Noël. On abattit force sapins dans les bois environnants, on les couvrit des dons envoyés par les comités, par les parents, dans des trains spéciaux venant de Berlin, de Munich, de Stuttgard, bondés de victuailles, d'articles de luxe et d'objets utiles, bien nécessaires pour se préserver des sévices de cet hiver atroce (2).

M. de Bismarck a invité un vieil ami, le lieutenant-colonel de Beckendorff. « Sur la table est un arbre de Noël, en miniature, de la hauteur d'un enfant, et à côté se trouve un étui avec deux timbales d'argent, l'une dans le style de la Renaissance l'autre de la façon de Tula. Chacune d'elles ne contient guère que deux bonnes gorgées. Ce sont des présents de la comtesse à son époux. Celui-ci les

(1) Voir *Paris, La Malmaison, le Bourget et le Trente-et-un-Octobre*, par Alfred Duquet; Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1893; pp. 47 à 50, et *Paris, Le Bombardement et Buzenval*, par Alfred Duquet; Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1898; pp. 162 et 163.

(2) Edmond Neukomm, p. 224.



fait circuler à la ronde et dit : «« J'ai la folie des timbales, quoique ce soit un goût bien inutile, car quand j'ai ces choses-là à la campagne et que je n'y suis pas, on me les vole, et, à la ville, on ne s'en inquiète guère (1). »»

A dix heures du soir, comme cadeau de Noël, M. de Bismarck reçoit la croix de fer de première classe (2), le roi de Prusse ayant voulu, lui aussi, avoir son arbre de Noël. A la préfecture de Versailles, où il habite, tout est éblouissant de lumières. Les princes, les généraux ont quitté leurs quartiers autour de Paris pour se rendre à l'invitation de Guillaume; plusieurs commandants de corps des armées opérant en province sont arrivés à Versailles afin de célébrer la Noël, notamment le grand-duc de Mecklembourg. Voici comment M. Edmond Neukomm résume la description de cette soirée, faite par le journal *Uber Land und Meer*.

« A neuf heures, on servit le thé. Dans un salon voisin, le roi disposait sur des tables les cadeaux de ses invités. Dès la veille, l'argentier de la Couronne avait paré l'arbre de Noël. A neuf heures et demie, le roi donna le signal, en agitant une sonnette, comme c'est l'usage en Allemagne; la porte s'ouvrit et le flot des visiteurs entra dans le salon.

« Guillaume distribua alors ses cadeaux. Puis, un chambellan introduisit deux soldats de l'armée de la Loire qui portaient deux drapeaux pris à Azay. C'était le présent de Frédéric-Charles. Le roi se fit apporter ensuite une corbeille remplie de boules en chocolat portant chacune le nom d'une bataille de

(1) *Le comte de Bismarck et sa suite pendant la guerre de France*, 1870-1871, par D. Moritz Busch, secrétaire particulier de M. de Bismarck; traduit de l'allemand avec l'autorisation spéciale de l'auteur; Paris, Dentu, 1880; p. 385.

(2) *Ibid.*, p. 387.

la campagne. «« Il est bien juste, dit-il, que chacun ait sa part de gloire. »» Et il distribua ces boules à ceux qui avaient assisté aux diverses actions. Le prince royal eut celle portant le nom de Woerth, le prince héritier d'Oldenbourg, celle de Spickeren (1).

« Une députation, venue de Berlin, remit alors au roi un album offert par les dames des ambulances, et, entre autres cadeaux, un tapis qui était l'œuvre des soldats convalescents des ambulances de Berlin. Ce tapis a son histoire. Dans le but d'occuper les loisirs des guerriers invalides, les dames patronnesses de la Société de secours avaient eu l'idée de distribuer à ceux-ci des carrés d'ordonnance, comme cela se pratique en France dans les communautés religieuses, et de leur faire faire de la tapisserie. Il en était résulté un tapis immense, où l'on voyait des croix rouges alternant avec des croix noires, placées au milieu de guirlandes de laurier et de chêne enrubannées et chargées de devises.

« Mais qu'était-ce qu'un tapis, en comparaison du merveilleux cadeau de Noël que l'Allemagne avait déposé, peu de jours auparavant, sous la serviette du roi Guillaume ?... du merveilleux cadeau, qui sera l'étonnement des âges futurs, tant il est en opposition avec le passé chevaleresque de l'Allemagne... de la couronne impériale, enfin... de la couronne de Charlemagne, de la couronne du Saint-Empire, portée avec gloire, durant plus de dix siècles, par les Karlowings, par les maisons de Saxe et de Franconie, par les Hohenstauffen, les Nassau, les Habsbourg, et offerte au roi *en* Prusse par le

(1) « Comme à l'ordinaire, le roi s'était occupé lui-même des cadeaux destinés à son entourage; il avait réservé à chacun un plaisir, une surprise contenant une allusion, » (Louis Schneider, t. III, p. 149.)

propre descendant de cette puissante famille de Wittelsbach, qui fut l'honneur et l'incarnation de la vieille Germanie (1) ? »

Mais Noël est déjà loin, la nouvelle année est commencée et Paris demeure toujours, énigme indéchiffrable, amas de forteresses imprenables, menaçantes, d'où l'on s'attend, à chaque minute, à voir sortir les masses irrésistibles qui peuvent briser, sur plusieurs points, la faible ligne d'investissement qui s'étend autour de la ville géante, qui peuvent broyer, sous leur poids écrasant, les premiers bataillons qu'elles rencontreront devant elles.

Et l'ennemi n'est pas tranquille; il craint une surprise désastreuse, un réveil de lion; il voudrait que le drame fût terminé, que Paris fût enfin à sa discrétion.

« On trouve en Allemagne, écrit, de Versailles, M. Wachenhusen, le 16 janvier, que les événements ne se précipitent pas avec assez de vitesse.., Quand donc cette maudite guerre sera-t-elle finie (2)?... »

« Tel était le cri général, en Allemagne, quand on vit que le bombardement ne produisait aucun effet... La presse allemande n'avait qu'une voix pour demander la paix; et, dans le public, un seul cri sortait de trente millions de poitrines oppressées, cri d'impatience et de douleur, qui trouvait un écho formidable dans les pays désintéressés de cette lutte interminable. L'Allemagne était à bout de forces; une crise nerveuse avait succédé à l'ivresse des premiers temps, et, haletante, courbée, congestionnée, la nation victorieuse soupirait après un répit qui lui permît de relever la tête et de digérer en repos (3). »

(1) Edmond Neukomm, pp. 239 à 241.
(2) *Ibid.*, pp. 255 et 256.
(3) *Ibid.*, p. 256. — *Ibid.*, p. 236.

Quant aux soldats allemands qui bivouaquaient autour de Paris, leur enthousiasme était tombé devant ces durs mois de guerre : l'impitoyable discipline prussienne les retenait encore dans l'obéissance, mais on sentait qu'au premier échec cette armée, si bien dressée, s'envolerait comme une bande de moineaux effrayés.

Une lettre, trouvée sur un soldat ennemi, montre à merveille les sentiments intimes de nombre des envahisseurs :

« Vous rappelez-vous, mes chers parents, notre christ-baum de l'an dernier? Quelle joie chez nous! Quelle bonne et heureuse journée! Vous souvenez-vous de notre joyeux arbre, tout chargé de lumière et de fruits, et notre *Phakanger*, nos *Krüchen*, notre grande soupière, notre belle nappe toute blanche et notre bonne cruche de vin?

« Nous étions en paix avec tout le monde alors ; *on n'avait pas encore décidé que l'occupation de l'Alsace et de la Lorraine était nécessaire au bonheur de l'Allemagne*.

« Quelle guerre! Quelle horrible guerre, et comment finira-t-elle?

« L'hiver est venu, avec lui les grandes gelées, et nous sommes dans les champs, dormant sur la terre qui est couverte de givre, *en face de ce Paris qui devait, à notre approche, ouvrir ses portes, et dont les murailles se dressent devant nous, fières comme au premier jour de l'envahissement*.

« Comme la guerre a changé et comme nous n'avons plus notre ardeur des premiers jours! Certes, dès les premières batailles, j'ai trouvé que la guerre était une épouvantable chose. Le sifflement des balles et le déchirement des mitrailleuses; les feux de pelotons, roulant comme des tambours, les boulets rabotant la terre, et les blessés dont les os criaient, écrasés par les roues

de notre artillerie; ah! tout cela est peint en feu dans ma mémoire : il y a des spectacles que je n'oublierai jamais.

« Mais nous étions, au moins, soutenus par le sentiment de notre droit : nous savions la justice de notre cause. *Maintenant, pour quoi, pour qui nous battons-nous?*

« Partout, le pays est contre nous. Tous nous ont en horreur. Les habitants avertissent les francs-tireurs de notre présence; à l'appel du soir, il manque toujours quelques-uns des nôtres. Les paysans qui, il y a trois mois, tremblaient à notre approche et se hâtaient de céder à nos exigences, nous regardent, aujourd'hui, mornes, sombres, désolés. Les fermes sont détruites, leurs maisons brûlées; les villages ne forment qu'un monceau de décombres. *Quelle débâcle si nous sommes vaincus sous Paris!*

« Qu'ils ont une charge lourde à porter ceux qui nous ont conduits ici et qui ont refusé de traiter (1)! »

Nous, qui avons causé avec plusieurs soldats allemands blessés, qui avons même, à Versailles, dès le commencement du siège, écouté les plaintes que des Bavarois et des Prussiens nous exprimaient en mauvais français mais en mots très compréhensibles, nous ne doutons pas de l'authenticité de cette lettre, car elle est bien la traduction de ce que pensaient de la guerre, surtout à la fin de décembre, tous ces hommes atteints du *mal du pays*, désillusionnés, doutant du succès final, effrayés par les hécatombes que cette lutte sanglante amoncelait depuis cinq mois.

(1) *La France et l'Europe pendant le siège de Paris*, 18 septembre 1870-28 janvier 1871; Encyclopédie politique, militaire et anecdotique, par Pierre Maquest, avec une préface de M. E. Spuller, député de la Seine; Paris, Auguste Ghio, 1877; p. 561. — *Ibid.*, p. 593.



Du reste, dans les Chambres allemandes, l'opinion du soldat, dont nous venons de transcrire la lettre, était soutenue : en Bavière, par la minorité qui reconnaissait que « la guerre avait perdu, depuis Sedan, son caractère défensif et n'avait plus de raison d'être », en Wurtemberg, par M. Hopf, qui « avait développé la thèse que la guerre était devenue une guerre de conquête et qu'il eût fallu épargner à la France et à sa capitale des épreuves, qui rendraient bien difficile une réconciliation avec l'Allemagne (1) ».

De plus, les Allemands étaient fort impressionnés par l'attitude de la majorité de la population, tous les habitants des pays envahis ne se mettant pas, sans luttes et protestations, au service de l'ennemi, comme trop de maires et municipalités l'ont fait. Certains incidents frappaient tout particulièrement les envahisseurs, en voici un exemple : Des prisonniers français étaient passés à Versailles. « C'étaient des convalescents, sortis des hôpitaux de Saint-Germain, qui partaient pour l'Allemagne. Je pus raconter au roi, écrit Louis Schneider, quelques scènes auxquelles j'avais assisté. Dans la rue Duplessis, près du marché, le public s'était rangé des deux côtés de la chaussée pour voir défiler des compatriotes prisonniers. Un garde mobile sortit tout à coup des rangs, s'avança vers une jeune fille et lui tendit les mains d'un air d'intimité. Mais elle se détourna en disant simplement : «« Lâche! »» A ce mot, terrible pour un Français, le soldat ne sut que répondre ceci : «« Que voulez-vous, Jeanne, on nous a trahis! »» Sur quoi, la jeune fille fondit en larmes et s'éloigna, lorsque l'escorte eut fait rentrer le *moblot* dans les rangs de

(1) Bulletin politique de l'*Indépendance belge* de l'époque, cité par Pierre Maquest, p. 610. — *Ibid.*, p. 625.

ses camarades. Je n'oublierai jamais l'expression avec laquelle cette jolie fille avait prononcé le mot de «« lâche »». Je vis que la colère et la haine contre nous étaient beaucoup plus profondes dans le cœur du peuple qu'on ne l'aurait cru d'après l'attitude des Versaillais (1). »

Voilà une femme de Sparte : ce récit, fait par un ennemi, nous a remué jusqu'au fond de nous-même, comme il remuera tous ceux qui croient encore à la patrie française.

La persistance des Francais à compter sur la victoire finale inquiétait également les Prussiens. On lit, en effet, dans un ouvrage publié par M. de Wardenburg : « Il n'était pas sans intérêt d'observer l'attitude des habitants de Corbeil devant les affiches officielles, à la mairie, qui annonçaient, le plus souvent, les victoires de nos troupes. Les Français n'en comprenaient pas le contenu, mais ils ne pouvaient pas, avertis par une longue expérience, se défendre de pressentiments anxieux; ils ne voulaient pas demander des éclaircissements à un Allemand, et, presque toujours, chacun s'en allait de son côté en secouant la tête. Bientôt, la connaissance des faits accomplis s'imposa aux Français eux-mêmes et, avec le temps, les nouvelles allemandes produisirent une impression toujours plus profonde parce que, à l'opposé des françaises, elles ne contenaient que la vérité. Du reste, on ne croyait pas encore, à Corbeil, le 29 janvier, à la reddition des forts de Paris. La foi en la légende : *Paris ne se rend pas* restait inébranlable (2). »

Mais si le peuple se raidissait contre l'envahis-

(1) Louis Schneider, t. III, pp. 113 et 114.

(2) *Die Délegation des freiwilligen Krankenpflege in Corbeil, während der deutsch-franzözischen Krieges*, von F. von Wardenburg; Iéna, 1886. Bibliothèque nationale, Td, 139, 102; pp. 79 et 80. Traduction de M. Stanislas Mouillard.

seur, presque toujours l'attitude de la majorité de la bourgeoisie et des gros commerçants était déplorable. Nous ne pouvons citer tous les exemples de veulerie, de complaisance envers l'ennemi; nous nous bornerons à présenter le tableau des notabilités de la même ville de Corbeil, où le peuple se montrait si patriote, tableau fait par un Allemand qui parle de ses hôtes avec un enthousiasme révoltant :

« Le temps que nous avons passé, de la conclusion de la paix jusqu'à la fin de l'occupation en France, c'est-à-dire, du 2 mars 1871 au 26 juillet 1873, sera, pour chacun de ceux qui l'ont traversé, désigné comme le plus beau de sa vie, à l'exception des mois glorieux de la guerre.

« Mais, de cet heureux temps, les jours passés à Corbeil sont les plus brillants, les plus inoubliables. Seize semaines à Corbeil! Là, je n'avais pas besoin d'Aranjuez, Corbeil m'est plus cher. Tout conjurait, non seulement pour moi, mais pour la plupart de mes camarades qui ont vécu là pendant la paix, à leur rendre chère et précieuse cette petite ville et à graver son nom dans leur mémoire avec une inscription lapidaire qui ne puisse jamais s'effacer. Surtout, nous voyions le monde entier avec d'autres yeux que l'année précédente. Pour nous, les vainqueurs de Beaumont et de Sedan, de la Loire et de Paris, c'était comme si la belle France, dont nous habitions la plus splendide partie, nous appartenait, comme si nous étions les uniques maîtres, et comme si tous les autres hommes n'étaient que nos serviteurs...

« Il arriva donc que je trouvai, près de M. Léon Crété, mon hôte, un accueil qui n'aurait pu être autre s'il avait été un gentilhomme allemand et moi un officier ami logé chez lui, et non pas un ennemi de son pays. Il pensait noblement et il agissait de même.

« En général, les habitants de la partie droite de Corbeil — la rive gauche n'était pas occupée par nous — venaient au-devant de nous avec beaucoup d'amabilité. Ils avaient, d'ailleurs, une raison de se réjouir de notre présence, c'est qu'ils savaient bien que, tant que les chasseurs bavarois seraient leurs hôtes, ils resteraient préservés des hordes sauvages de la Commune...

« Si je voulais rendre coup pour coup, je devrais réellement me taire sur les habitants de Corbeil, car un des hommes les plus intelligents que j'y ai rencontrés, M. A. de la Rue, inspecteur des forêts de l'Etat, a, plus tard, écrit un livre intitulé : *Sous Paris*, dans lequel il dépeint les Allemands, qu'il a vus pendant la guerre, à Corbeil, tout autrement qu'ils n'étaient en réalité, et tout à fait autrement qu'il m'en avait parlé, lui-même, dans ses conversations. Mais, nous, Allemands, sommes trop honnêtes et n'avons pas besoin de mentir par tendance. Je lui donne volontiers le témoignage que j'ai appris à connaître en lui un vieux monsieur extrêmement intelligent, et très aimable, et qui, non seulement avait des manières distinguées, mais qui faisait l'impression d'un homme loyal.

« Je fréquentais, naturellement, surtout mon hôte (M. Léon Crété), un homme bon, jovial et gai, qui entre autres qualités, possédait celle de faire un usage très hospitalier de sa grande fortune. Je fus bientôt traité comme l'enfant de la maison, et je conçus pour lui un grand attachement...

« Mon séjour à Corbeil fit défiler sous mes yeux un grand nombre de personnalités intéressantes. Ainsi le respectable, très distingué maire de la ville, un monsieur Darblay, le petit, aimable mais un peu colérique capitaine Majesté (1), avec sa gracieuse

(1) Nous comprenons que le capitaine Tanera ait gardé un souvenir plutôt aigre de M. Majesté car celui-ci, exaspéré par les

jeune femme aux yeux noirs, le bon vieux docteur Bonnassies et beaucoup d'autres dont le nom m'échappe. Dans ce monde, je vivais comme si je lui avais toujours appartenu et je lui dois la plupart de mes connaissances sur les mœurs et usages français et sur la manière de vivre en France...

« A ces beaux jours appartenaient aussi ceux où je me promenais, à cheval, dans le parc vraiment splendide de M. Darblay. J'aurais volontiers aussi chassé dans sa faisanderie (dans les bois où il y avait des faisans), mais le temps de ménager les faisans dure d'avril à la fin d'août et, avec ma conscience de chasseur, je n'aurais pas supporté de tirer alors une semblable bête.

« Lorsque, après une absence de plusieurs semaines, nous revenions rue de Soisy (à Corbeil), c'était, pour nous, comme si nous revenions dans une garnison de notre patrie, et lorsque, enfin, l'heure de la séparation pour toujours sonna, il arriva à beaucoup de mes camarades, comme à moi, qu'ils y laissèrent un petit morceau de leur cœur...

« Donc, Corbeil reste, pour moi, le point brillant du temps de la paix passé en France, et, pour cela, je vide, comme conclusion, un verre de vraie bière de Munich à la santé de Corbeil et de ses aimables habitants de la rive droite (1). »

Et la gravure, qui accompagne le texte, dans l'édition illustrée de 1896, nous montre le capitaine Tanera renversant son verre sur son ongle afin de

malheurs de la patrie et par la présence de l'ennemi sur le sol français, de plus, obligé, par son emploi, de demeurer à Corbeil, ne pouvait se contenir et ne laissait pas passer un mot des officiers bavarois sans les contredire. De là, des discussions continuelles et le qualificatif donné à M. Majesté par le capitaine Tanera.

(1) *Ernste und heitere Erinnerungen eines Ordonnanzoffiziers im Feldzug* 1870-1871, von Carl Tanera ; Zweite Reihe ; Nordlingen, C. H. Beck, 1888; in-8°; pp. 162 à 176, *passim*. Bibliothèque nationale, M, 5506. Traduction de M. Stanislas Mouillard.



prouver qu'il n'y reste plus une goutte de vraie bière de Munich, tant il a bu de bon cœur à la santé des excellents bourgeois de la rive droite de Corbeil.

Comment ne pas déplorer l'indifférence, pour ne pas employer un autre mot, avec laquelle ceux qui auraient dû donner l'exemple accueillaient la nouvelle de la chute de Paris. Le maire de Corbeil, M. Paul Darblay, ne craignait pas d'assister à un grand dîner, donné dans son château de Saint-Germain-lès-Corbeil, par le général von Gotsch, commandant prussien, en réjouissance de la capitulation de Paris, ne craignait pas de trinquer avec nos vainqueurs et de s'y montrer de bonne humeur. Nous citons encore M. de Wardenburg :

« Déjà, pendant l'hiver, j'avais été plusieurs fois l'hôte du général von Gotsch : sans être invité, je m'étais trouvé, le soir, au château de Saint-Germain-lès-Corbeil, et il m'avait offert de prendre part à de simple repas avec les officiers de l'état-major autant pour des entretiens de délassement que pour traiter des questions d'affaires. Cette fois, ce fut pour *fêter ces heureux événements* (la reddition de Paris) que le général donna *un plus grand dîner*, *auquel prit part aussi le maire de Corbeil et*, *en société avec ce Français*, nous vidâmes nos verres à l'espoir que la paix suivrait bientôt l'armistice. *La bonne humeur du maire* fut quelque peu troublée par les fortes contributions imposées dans ces derniers temps : le département de Seine-et-Oise étant obligé de fournir douze millions et le canton de Corbeil 400,000 francs (1). » Nous n'ajouterons pas

(1) F. von Wardenburg, p. 88. — Voir *Paris*, *Le Quatre-Septembre et Châtillon*, par Alfred Duquet; Paris, Bibliothèque-Charpentier, nouvelle édition, 1898; pp. 116 et 120, et *Paris*, *Chevilly et Bagneux*, par Alfred Duquet; nouvelle édition, 1899; pp. 153 à 156 et 317 à 322.

un mot : nous ne serions pas maître de notre indignation.

Mais revenons à la lassitude des Allemands.

A Berlin, pareillement, on supportait avec peine la continuation de la guerre; la fatigue, la crainte gagnaient tout le monde bien qu'après la paix personne ne voulut plus en convenir. Aussi, quand une députation du Parlement vint, un jour, complimenter le prince Frédéric-Charles, à son retour de France, celui-ci remercia ironiquement les délégués prussiens et ajouta : « Je sais, messieurs, que vous vous impatientiez souvent, durant les derniers mois de la campagne. » A ces paroles, grands gestes de dénégation des assistants pour protester contre cette allégation; mais le prince : « Je suis sûr de ce que je dis. Vous trouviez que nous n'allions pas assez vite en besogne (1). »

Quoi qu'il en soit, après l'arbre de Noël, Guillaume profite du premier janvier pour une nouvelle manifestation. A la réception, il dit que de grands efforts seront encore nécessaires avant d'arriver à une paix honorable et durable. Au banquet, donné dans l'après-midi, le roi remercie les princes allemands présents du concours qu'ils lui ont apporté (2). Mais la question de l'Empire préoccupe tout le monde : il est intéressant de résumer les différentes phases qui en ont précédé la proclamation.

PROCLAMATION DE L'EMPIRE

Le rétablissement de l'Empire d'Allemagne n'était pas accepté avec enthousiasme par les rois

(1) Edmond Neukomm, pp. 256 et 257.
(2) Pierre Maquest, p. 575.



et princes allemands. Seul, le grand duc de Bade poussait résolument à la résurrection du nouvel Empire; les autres princes « ne pensaient pas et n'agissaient pas comme il eût été à désirer (1) » pour les Hohenzollern. La Bavière, surtout, jouait littéralement le rôle du *guillotiné par persuasion* et tardait toujours à présenter son cou au couperet. Aussi, quels cris de colère contre elle, contre le roi de Saxe, contre le prince de Lippe qui manquent tous d'entrain à se faire domestiquer.

Il y avait, dans la Constitution de la Confédération allemande du Nord, un article conçu en ces termes : « L'entrée, dans la Confédération, des Etats allemands du Sud, ou de l'un d'eux, aura lieu par une loi, sur la proposition du président de la Confédération. » Or, Bade brûlait, depuis longtemps, de faire partie de cette Confédération, et les nationaux-libéraux du Reichstag allemand du Nord n'attendaient que l'occasion de lui donner satisfaction.

Lorsque les armées de la France eurent été défaites à Frœschwiller, à Forbach et à Sedan, un mouvement se produisit en Allemagne poussant à l'union étroite de tous les peuples qui nous avaient combattus et dont les efforts communs avaient assuré la victoire.

Au mois de septembre, avec naïveté, disent les uns, avec machiavélisme, afin de se créer une situation exceptionnelle, affirment les autres, la Bavière avertit le président de la Confédération du Nord qu'elle estimait l'instant favorable à l'établissement d'un lien constitutionnel.

Le problème était posé, il ne s'agissait plus que

(1) *Le Tagebuch*, Mémoires authentiques de Frédéric III, rassemblés et complétés. Traduction exacte de la *Deutsche-Rundschau;* Paris, imprimerie Faustin Gaudois, 1888; p. 11. — Moritz Busch, pp. 261, 276, 277 et 418.

de le résoudre. A cet effet, le ministre d'Etat, M. Delbruck, président de la chancellerie de la Confédération du Nord, se rendit à Munich pour connaître les desseins des Bavarois. Il y rencontra un ministre wurtembergeois. Quant au grand-duc de Bade, il ne cessait, nous le répétons, de réclamer son entrée dans la Confédération du Nord.

C'est alors que le Wurtemberg demanda que les pourparlers de Munich fussent continués à Versailles même. M. de Bismarck s'empressa de lui donner satisfaction : vers le milieu d'octobre, le chancelier fédéral ouvrit, à Versailles, une conférence à laquelle assistaient les délégués bavarois, wurtembergeois, badois et un envoyé de la Hesse-Darmstadt.

Dès les premiers entretiens, il apparut, pour tout le monde, que la Bavière prétendait à une position privilégiée. Ne parvenant pas à s'entendre, les délégués bavarois affirmèrent qu'il n'était pas dans leurs intentions de faire échouer les négociations, que le chancelier fédéral n'avait qu'à se mettre d'accord avec Bade, le Wurtemberg et la Hesse, qu'on s'arrangerait plus tard avec la Bavière. C'était voler au-devant des désirs de M. de Bismarck : isolée, la Bavière n'avait plus aucune force de résistance et devait fatalement succomber (1).

Comme il était à présumer, l'affaire marcha bon train pour Bade et la Hesse : les traités stipulant leur entrée dans la Confédération du Nord furent signés le 15 novembre. Le traité avec la Bavière fut paraphé le 23 novembre : elle obtenait de sérieuses concessions. Quant au Wurtemberg, il s'engageait, à son tour, le 25 novembre, mais sans bénéficier des avantages de la Bavière (2).

(1) *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, par Albert Sorel ; Paris, Plon, 1875 ; t. II, p. 135.
(2) *Ibid.*, pp. 135 et 136.

Le Reichstag de l'Allemagne du Nord se réunit à Berlin et, le 9 décembre, ratifia les traités passés avec la Hesse, Bade, la Bavière et le Wurtemberg.

Comme conséquence de ces traités, la *Confédération allemande du Nord* se changeait en *Confédération allemande* sans épithète ; le roi de Prusse demeurait président de cette Confédération agrandie.

Sur ces entrefaites, le roi de Bavière, poussé par les agents de M. de Bismarck, écrivait au roi Guillaume pour lui faire savoir qu'il avait pris l'initiative du rétablissement de l'Empire et qu'il avait, à cet effet, sondé les princes souverains et les bourgmestres des villes libres d'Allemagne.

Hypnotisés par le prestige militaire de la Prusse, ces princes et bourgmestres n'eurent garde de s'opposer aux étranges projets du roi Louis II (1).

Le Parlement, convoqué à Berlin, vota, alors, une adresse pour féliciter Guillaume d'avoir mené à bonne fin l'œuvre d'unification nationale et pour le remercier d'avoir daigné accepter la couronne impériale (2).

Cette décision avait été précédée d'une discussion mesquine qui avait eu le don d'exaspérer la cour de Prusse et M. de Bismarck. « J'apprends, écrit le prince royal dans son journal, de quelle façon Delbrück a exposé au Reichstag la question de l'Empire. Il a été faible, sec, banal. On aurait dit qu'il tirait la couronne impériale, enveloppée dans un vieux journal, de la poche de sa culotte. Il est impossible de donner du souffle à ces gens-là. J'ai

(1) Rüstow, *Guerre des frontières du Rhin*, 1870-1871 ; traduit de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur par Savin de Larclause, colonel du 1er lanciers ; Paris, Dumaine, 1871 ; t. II, pp. 227 à 230. — Albert Sorel, t. II, pp. 138, 139 et 140. — *Histoire de la Diplomatie du Gouvernement de la Défense nationale*, par J. Valfrey ; Paris, Amyot, 1872 ; 2e partie, pp. 117 à 123.
(2) Edmond Neukomm, p. 241. — Rüstow, t. II, p. 231.

conscience des difficultés qui se préparent pour plus tard à cause des négligences et des omissions de l'heure actuelle (1). »

Le 15 décembre, chez M. de Bismarck, à Versailles, au dîner auquel assistaient le prince Pless et les comtes Frankenberg et Lehndorff, on « vint à parler de la manière dont le rétablissement de l'empire d'Allemagne avait été porté devant le Reichstag, et plusieurs assistants exprimèrent l'opinion qu'on ne s'y était pas pris de la manière qui était à désirer. L'affaire avait été menée maladroitement. On n'avait pas prévenu les conservateurs de la communication qui allait être faite, en sorte que cette communication a coïncidé justement avec le moment où ces messieurs étaient à déjeuner, et il semble que Windthorst n'avait pas tort quand il a fait observer, avec son habileté ordinaire à profiter des circonstances, qu'il aurait attendu plus d'enthousiasme de l'Assemblée.

« Oui, dit le chef (M. de Bismarck), il aurait fallu, dans cette occasion, plus de *mise en scène* (ces mots dits en français). Il aurait fallu que quelqu'un montât à la tribune pour exprimer son mécontentement des conventions avec la Bavière, pour dire qu'il y manquait ceci, qu'il y manquait cela. Ensuite, il aurait dit : Oui, si on avait trouvé un équivalent pour compenser ces défauts, quelque chose qui eût accentué l'unité, ce serait une autre affaire, et c'est alors qu'il aurait fallu mettre l'Empereur en avant... J'avoue bien que le traité avec la Bavière a ses défauts et ses lacunes, mais cela est bien facile à dire quand on n'a pas de responsabilité. Que serait-il donc arrivé si je m'étais obstiné et que, par suite, rien n'eût été conclu? On ne peut se figurer quels embarras en seraient résultés; aussi

(1) *Le Tagebuch*, p. 10.

avais-je une inquiétude mortelle au sujet des préventions des membres du Reichstag qui appartiennent au centre (1). »

Le vote du Reichstag n'avait pas été, du reste, absolument libre. On lui avait fait entendre, auparavant, qu'on se passerait, au besoin, de son consentement (2). Enfin, la correspondance de Napoléon III avec plusieurs princes de l'Allemagne du Sud, que M. Rouher, avec une légèreté inqualifiable, avait oubliée dans son château de Cercey et qui était tombée aux mains des Prussiens, avait servi merveilleusement M. de Bismarck pour mater les princes imprudents. Les craintes très vives qu'on en ressentit dans les cours compromises activèrent singulièrement les négociations entre la Prusse et ses alliés (3).

Donc, une députation, composée du docteur Simson, président du Parlement, des députés Sybel, comte de Hompesch, duc d'Ujest, prince Pless, et d'autres membres, fut reçue par le roi, à la Préfecture, le dimanche 18 décembre, sur la présentation de M. de Bismarck, en dépit de la répugnance du monarque prussien pour cette entrevue tant que toutes les lettres d'adhésion des princes allemands à l'Empire n'étaient pas arrivées à Versailles (4).

Ce jour-là, le temps était sombre; on entendait, dans le lointain, les lugubres détonations des pièces de gros calibre; une sorte de tristesse, de *spleen*, altérait les visages, pesait sur le cœur des assiégeants. A deux heures, Guillaume, accom-

(1) Moritz Busch, p. 347.
(2) Rüstow, t. II, p. 231.
(3) Albert Sorel, t. II, pp. 134 et 135.
(4) Edmond Neukomm, p. 241. — Moritz Busch, p. 355. — *Ibid.*, p. 357. — Rüstow, t. II, p. 231. — *Histoire générale de la guerre franco-allemande*, 1870-1871, par le commandant Rousset, t. III, p. 393.

pagné de son fils et des princes Charles et Adalbert, avait trouvé, dans la salle de réception, les grands-ducs de Bade, d'Oldenbourg et de Weimar, les ducs de Cobourg, de Meiningen, le grand-duc héritier de Mecklembourg, le prince Guillaume de Wurtemberg, nombre d'autres personnages princiers, le chancelier fédéral et la maison militaire du roi. Tout ce monde était en petite tenue, ce qui rendait la cérémonie encore moins imposante.

Le président Simson avait harangué le nouvel Empereur, lui exprimant la joie qu'il éprouvait d'être reçu par son puissant souverain dans une ville « où tant de complots s'étaient ourdis contre la bonne, l'honnête Allemagne ». Le roi répondit qu'il était prêt à accepter, selon leur désir, la dignité impériale, mais qu'il ne voulait la tenir que de la proposition du roi de Bavière et de l'assentiment des autres princes allemands et que cet assentiment n'avait pas encore été donné par tous (1). « Tandis que le roi écoutait l'adresse, et lors de sa réponse, il était facile de voir qu'il était sous le coup d'une émotion profonde (2). »

Puis, la plaque de l'Aigle rouge fut donnée à M. Simson et, à cinq heures, un dîner de quatre-vingts couverts avait couronné cette fête maussade, car Guillaume et ses Prussiens ne croyaient pas tenir définitivement en mains fermes la couronne ainsi offerte (3).

Avec un tact admirable, le petit-fils de Louis-

(1) Louis Schneider, t. III, p. 141.
(2) *Ibid.*, p. 140.
(3) Moritz Busch, pp. 358 et 359. — Edmond Neukomm, pp. 242 et 243. — « Son Excellence Delbruck, qui est de retour, déjeune avec nous. Il est convaincu que la seconde Chambre bavaroise finira par ratifier les traités de Versailles tout aussi bien que le Reichstag, dont la résolution à ce sujet lui avait paru fort problématique et lui avait donné de l'inquiétude pendant quelques jours. Mercredi, 28 décembre. » (Moritz Busch, pp. 391 et 392.)

Avances sur Titres

Le Comptoir National consent des avances sur les Rentes Françaises et Etrangères, sur les Obligations de Chemins de fer, les valeurs émises par l'Etat, les villes, les départements, etc.

Délivrance de Chèques, Envois de Fonds

Le Comptoir National délivre, contre provision préalable, des chèques ou des mandats sur la France ou l'Etranger.

Il se charge de transmettre des ordres de paiement par correspondance et par télégraphe.

Prêts Hypothécaires Maritimes

Le Comptoir National, afin de satisfaire aux besoins de sa clientèle dans les grands ports de mer, a organisé un service spécial pour les prêts hypothécaires sur navires français ou francisés. Les demandes de prêt peuvent être adressées indifféremment, au Siège social, ou à l'une quelconque des Agences du Comptoir National, en France ou à l'Etranger.

Location de Coffres-Forts

Le Comptoir National met à la disposition du public, pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., des coffres-forts entiers ou des compartiments de coffres-forts, au Siège social, 14, rue Bergère, à la Succursale, 2, place de l'Opéra, et dans les principales Agences.

TARIF DE LOCATION

MODÈLES	DIMENSIONS			PRIX			
	Hauteur	Largeur	Profond.	Un Mois	Trois Mois	Six Mois	Un An
N° 1.........	0m25	0m25	0m50	5 »	»	25 »	40 »
N° 2.........	0m25	0m65	0m50	10 »	»	40 »	60 »
N° 3.........	0m65	0m65	0m55	15 »	»	50 »	100 »
N° 4......... Coffre-fort entier	2m25	1m30	0m50	»	100 »	»	400 »

Une serre spéciale est affectée aux caisses, malles, etc., pouvant contenir de l'argenterie, des objets précieux, dentelles, etc.

Villes d'Eaux, Stations Balnéaires

Le Comptoir National a des Agences dans les principales Villes d'Eaux : Nice, Cannes, Vichy, Dieppe, Trouville-Deauville, Dax, Luxeuil, Royat, le Mont-Dore, Bagnères-de-Luchon ; de sorte que les Etrangers, les Touristes, les Baigneurs peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

Un service d'informations télégraphiques les tient continuellement au courant des nouvelles politiques et financières.

Ordres de Bourse

Le COMPTOIR NATIONAL se charge d'exécuter *gratuitement*, c'est-à-dire sur simple remboursement des frais réclamés par les Agents de change, les ordres de Bourse que ses clients lui adressent et dont la *couverture lui est faite*. Il se charge de l'exécution des ordres d'achats et de ventes sur toutes les autres places en France et à l'Etranger, moyennant commission et frais de transport des titres.

Les titres achetés garantissent à la Société le montant de l'opération et le solde du compte de l'acheteur, si ce compte est débiteur.

Valeurs de Placement

Le COMPTOIR NATIONAL délivre sur simple demande et *sans aucuns frais* des Obligations des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, de l'Est, d'Orléans, du Midi, aux mêmes cours que ceux auxquels les délivrent les Compagnies elles-mêmes.

Il délivre immédiatement à ses guichets les obligations Ville de Paris, du Crédit Foncier, etc.

Dépôt de Titres

LE COMPTOIR NATIONAL reçoit en dépôt les titres de toute nature, français ou étrangers, nominatifs ou au porteur, contre un très modique droit de garde. Les Actions et Parts de Fondateur du COMPTOIR NATIONAL sont exemptées du droit de garde.

Les titres déposés au COMPTOIR NATIONAL peuvent être retirés de 2 heures à 4 heures, *le jour même de la demande du retrait* (dimanches et fêtes exceptés).

Dépôts de Titres dans les Agences

Le COMPTOIR NATIONAL reçoit également en dépôt dans ses Agences Etrangères, à Londres notamment, les titres et valeurs qu'on peut avoir hors de France. — Les Agences, *organisées pour recevoir les dépôts de titres*, encaissent les coupons, dont le montant est payé, sur la demande des déposants, dans l'un des sièges du COMPTOIR NATIONAL, en France ou à l'Etranger.

Garanties
contre les Risques de Remboursement des Titres au pair

Le COMPTOIR NATIONAL se charge de garantir contre les risques de remboursement les titres cotés au-dessus du pair. Une Notice détaillée contenant les différentes natures de valeurs auxquelles le COMPTOIR NATIONAL peut donner cette garantie est envoyée sur demande.

Souscriptions

Le COMPTOIR NATIONAL se charge de souscrire sans commission à toutes les émissions de titres faites à Paris. Il se charge également de toutes opérations sur titres, telles que versements, libérations, renouvellement de feuilles de coupons, timbrages, transferts, encaissements de titres amortis, etc., suivant conditions spéciales.

Lettres de Crédit pour Voyages

Le COMPTOIR NATIONAL délivre des lettres de crédit sur tous pays, ainsi que des lettres de crédit circulaires payables dans le monde entier.

Le Comptoir National a organisé à sa Succursale, 2, place de l'Opéra (rez-de-chaussée), un service spécial pour les Voyageurs et le paiement des Lettres de crédit émises sur ses Caisses (Salons de lecture et de correspondance, service de réception des lettres des Accrédités, cabine téléphonique, boîte postale, etc.)

SUCCURSALE, BUREAUX & AGENCES DU COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SUCCURSALE : 2, place de l'Opéra, Paris.

Bureaux de Quartier dans Paris

A - Boulevard St-Germain, 176
B - Boulevard St-Germain, 3
C - Quai de la Rapée, 2
D - Rue Rambuteau, 11
E - Rue Turbigo 16
F - Place de la République, 21
G - Rue de Flandre, 24
H - Rue du 4-Septembre, 2
I - Boulevard Magenta, 84
K - Boul. Richard-Lenoir, 92
L - Avenue de Clichy, 36
M - Av. Kléber (Passy), 87
N - Avenue Mac-Mahon, 35
O - Boul. Montparnasse, 71
P - Faubourg St-Antoine, 27
R - Boulevard Saint-Michel, 53
S - Rue Pascal, 2
T - Avenue de Villiers, 1
V - Avenue d'Orléans, 85.

Bureaux de Banlieue

Enghien-les-Bains, 47, Grande-Rue | Levallois-Perret, 3, Place de la République

Agences en France

Abbeville
Agen
Aix-en-Provence
Alais
Amiens
Angoulême
Arles
Avignon
Bagnères-de-Luchon
Bagnols-s-Cèze
Beaucaire
Beaune
Bergerac
Béziers
Bordeaux
Caen
Calais
Cannes
Carcassonne
Castres
Cavaillon
Cette
Chagny
Châlon-s-Saône
Chateaurenard
Clermont-Ferrand
Cognac
Condé-s-Noireau
Dax
Dieppe
Dijon
Dunkerque
Epinal
Ferté-Macé (la)
Firminy
Flers
Gray
Havre (le)
Hazebrouck
Issoire
Jarnac
Lézignan
Libourne
Limoges
Luxeuil
Lyon
Manosque
Marseille
Mazamet
Mont-de-Marsan
Mont-Dore (le)
Montpellier
Nantes
Narbonne
Nice
Nimes
Orange
Périgueux
Perpignan
Pont-l'Évêque
Remiremont
Rivesaltes
Roanne
Roubaix
Rouen
Royat
Ruffec
Saint-Chamond
Saint-Dié
Saint-Etienne
Salon
Toulouse
Tourcoing
Trouville-Deauville
Vichy
Villefranche-s-Saône
Villeneuve-s-Lot
Vire

Agences à l'Étranger

Londres
Liverpool
Manchester

Bombay
Calcutta

Melbourne
Sydney

San-Francisco
Chicago
New-Orléans

Tunis
Sousse
Sfax
Gabés

Tanger

Majunga
Tamatave
Tananarive

Le Comptoir National est, en outre, le Banquier des Banques des Colonies françaises, en *Algérie*, en *Indo-Chine*, à *La Guadeloupe*, à *La Guyane*, à *La Martinique*, à *La Réunion* et au *Sénégal*.

Imp. Magenta

Philippe, le roi des Belges, choisit ce moment, où la France râle, égorgée par les hordes allemandes, pour envoyer au monarque teuton une lettre « pleine de sympathies pour l'Empereur et l'Empire. Le roi Léopold voit, dans la fondation de l'Empire, le rétablissement de l'ordre et du droit en Europe et considère que c'est là une mission «« vraiment splendide »» (1).

Cet acte de courage et de générosité tout à la fois ne doit pas passer inaperçu et nous tenons à le rappeler au souvenir des Français : tout le monde ne s'aplatit pas, aux pieds du vainqueur, avec semblable empressement, avec pareil oubli de sa dignité d'homme et de souverain, tout le monde ne s'affranchit pas, avec une telle désinvolture, du respect qu'on doit avoir pour le vaincu!

Mais le semblant de proclamation de l'Empire, le 18 décembre, consommée à huis clos, sans tambours ni trompettes, ne satisfaisait pas Guillaume, qui n'osait pas encore prendre le titre d'empereur et se contentait toujours de celui de roi de Prusse.

(1) *Le Tagebuch*, p. 10. — Le 29 décembre, à Versailles, « on annonce de Bruxelles que le roi des Belges est bien intentionné à notre égard, mais qu'il n'a aucun moyen de réprimer la presse hostile aux Allemands en Belgique ». (Moritz Busch, p. 393.) — « Bismarck se montre très touché de la lettre du roi des Belges et me prie, dans ma réponse, de faire ressortir quelle garantie la Belgique trouvera dans une Allemagne forte, dont elle n'aura rien à craindre et qui la protégera, tant qu'elle sera forte, contre la France. » (*Le Tagebuch*, p. 10.) — En Belgique, « la Cour et les hautes classes aristocratiques et gouvernementales sont à plat-ventre devant la Prusse, devant la toute-puissance du nombre et du canon Krupp. De là, une foule de mesures vexatoires pour la France, mais de nature à plaire à M. de Bismarck. De là, l'internement de nos soldats; de là, la consigne de faire feu sur tout interné français qui cherche à recouvrer sa liberté. » (Pierre Maquest, p. 736.) — Au contraire, la bourgeoisie et le peuple belges étaient de cœur avec la France. (*Ibid.*, pp. 736 à 738.) — *Ibid.*, pp. 750 et 751. — En Angleterre, « le *Times* et le *Daily Telegraph* se prononçaient avec enthousiasme pour le rétablissement de l'empire d'Allemagne. » (Moritz Busch, p. 337.) — *Ibid.*, p. 338.

Le 31 décembre, le prince royal écrivait dans son journal : « Mon père ne veut faire demain aucune proclamation officielle, parce que la réponse de la Bavière n'est pas arrivée. Delbrück annonce, par contre, que, ce soir, la constitution de l'Empire paraîtra à Berlin, et que, dès demain matin, elle entrera en vigueur. Bismarck, que je trouve dans son lit et dont la chambre est un véritable capharnaüm, me déclare que, sans le consentement de la Bavière, il ne peut y avoir rien d'officiel. Je lui dis de ne pas oublier la date historique du 18 janvier, ce qui paraît lui convenir. Il nous est impossible de renoncer à l'Alsace et à la Lorraine, quoique cette acquisition deviendra (*sic*) bien précaire pour nous (1). »

De plus, on n'est pas d'accord sur le libellé du titre à donner. M. de Schleinitz, ministre de Saxe, considère que le nouvel empereur doit s'appeler *roi de Prusse*, *empereur élu d'Allemagne*, et que cette dignité n'est que la modification du titre de président de la Confédération germanique (2). Cette prétention a le don d'exaspérer la cour de Prusse : « Je suis d'avis, écrit le prince royal, qu'une pareille manière de voir est une véritable injure pour le prince comme pour le peuple (3). »

Le 13 janvier, une grande conférence a lieu à ce propos, chez le prince royal, entre MM. de Bismarck et de Moltke. M. de Schleinitz est appelé. On ne se met pas complètement d'accord; cependant, « le roi consent enfin à la proclamation de l'Empire dans la salle des Glaces (4) », mais, toujours inquiet, « il ne veut pas s'occuper des prépa-

(1) *Le Tagebuch*, pp. 10 et 11.
(2) *Ibid.*, p. 11.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

ratifs et refuse également de rien décider au sujet des insignes (1) ».

Quant à M. de Bismarck, selon son habitude, il se préoccupait bien moins du nom que de la chose et aurait accepté tous les titres imaginables, pourvu que le roi de Prusse fût le maître de disposer à son gré du budget et des armées de toute l'Allemagne.

Au cours d'une conversation entre le chancelier, Abeken et Bucher, « on racontait qu'il était bruit que le roi préférerait le titre d'empereur d'Allemagne à celui d'empereur allemand, et on fit remarquer que le premier est un titre nouveau sans signification historique.

«« — Il n'a jamais existé, dit Bucher, d'empereur d'Allemagne, pas plus, il est vrai, qu'il n'y a eu d'empereur allemand, mais il y a eu un roi allemand. Charlemagne se faisait appeler *imperator romanorum;* plus tard, les empereurs s'intitulaient *imperator romanus semper augustus.* »»

« Le chef (M. de Bismarck) paraît être d'avis qu'il ne faut attacher aucune valeur à la différence des titres (2). »

Hélas! il était dans le vrai.

Aussi bien, le jour choisi, 18 janvier, approche rapidement pendant ces discussions : le 17, il faut prendre un parti. Une réunion se tient, dans l'après-midi, chez le roi; le prince royal, Bismarck et Schleinitz s'évertuent à se mettre d'accord.

Cette séance révéla trop de germes de discorde future parmi les alliés de 1870, elle donna lieu à des aveux trop importants pour que nous n'en reproduisions pas intégralement le compte rendu fait par le futur empereur Frédéric III. Le voici donc :

« La séance a eu lieu dans une salle surchauffée

(1) *Le Tagebuch*, p. 11.
(2) Moritz Busch, p. 413.

et a duré trois heures. L'objet de la discussion était : 1° le titre à donner au chef du nouvel empire; 2° le règlement de la succession au trône. Dans la discussion relative au titre, Bismarck fait observer que, lors de la discussion sur la Constitution, les plénipotentiaires bavarois ont déclaré ne pas vouloir admettre le titre d'empereur d'Allemagne et que, pour leur faire plaisir, et sans consulter préalablement Sa Majesté, il a accordé la formule : empereur allemand. Ce titre a déplu au roi et à moi aussi, mais Bismarck a cherché à démontrer que le titre d'empereur d'Allemagne indiquait un pouvoir territorial sur l'empire que nous ne possédons pas, tandis que le titre d'empereur allemand est la conséquence naturelle du titre *imperator romanus*. Bismarck a ajouté qu'il fallait se résigner à prendre ce titre mais que, du reste, dans le langage courant, on pourrait se servir de l'autre formule : empereur d'Allemagne. Comme nous avouons n'avoir pas de pouvoir territorial sur l'empire, le roi et son successeur sont, pour ainsi dire, seuls désignés pour porter le titre impérial.

« Après cela, longue discussion sur le rapport entre le titre d'empereur et de roi. Sa Majesté, contrairement à la vieille tradition prussienne, estime que le titre d'empereur est supérieur à celui de roi. Les deux ministres et moi sommes d'un avis contraire, et nous nous appuyons sur les archives qui nous apprennent que Frédéric Ier, en reconnaissant au tsar le titre d'empereur, a expressément déclaré que l'empereur n'aurait jamais la préséance sur le roi de Prusse.

« Frédéric-Guillaume Ier, en se rencontrant avec l'empereur d'Autriche, avait demandé lui-même à entrer en même temps que lui dans une tente qui avait deux portes. Finalement, Bismarck a rappelé que ce n'est pas sous l'influence de l'humilité, qui

lui était familière en présence de la maison d'Autriche, que Frédéric-Guillaume IV a introduit le principe de la subordination de la Prusse à la maison archiducale d'Autriche. Le roi a répliqué que, puisque Frédéric-Guillaume III avait décidé, lors de sa rencontre avec Alexandre Ier, que ce dernier devait avoir la préséance en sa qualité d'empereur, il respecterait la volonté de son père. Mais, lorsque, dans la suite de la discussion, il fut décidé que notre famille conserverait sa situation actuelle, le roi émit de nouveau le désir que l'on exprimât nettement que sa famille tenait un rang égal à celui des maisons impériales. Enfin, on convient qu'aucune décision ne serait prise à ce sujet, pour le moment, et que l'on se déciderait quand la paix serait faite ou lors du couronnement. Il ne fut pas question d'instituer des ministres de l'empire. On nommera Bismarck chancelier de l'empire, bien qu'il lui répugne tellement de porter le même titre que Beust qu'il s'est écrié qu'en acceptant ce titre il serait en trop mauvaise compagnie. Les couleurs de l'empire ne donnèrent pas lieu à grands débats, puisque, comme le dit le roi, elles n'étaient pas sorties de la boue des chemins. Il ajouta cependant qu'il ne tolérerait la cocarde que si elle était portée à côté des couleurs prussiennes. Il déclara qu'il ne voulait pas entendre parler d'une armée impériale. Quant à la marine, on pourrait l'appeler impériale. On voit combien il lui en coûtait de se séparer de la vieille Prusse à laquelle il tenait tant. Comme je rappelais l'histoire de notre famille et le chemin qu'elle avait fait en élevant ses membres du rang de comtes au rang d'électeurs et puis au rang de rois, et en donnant à cette monarchie une puissance telle qu'on lui décernait maintenant le titre impérial, le roi répondit : «« Mon fils accepte de tout cœur le nouvel état de choses, tandis que moi, je

3.

ne m'en soucie pas plus que de rien ; je ne tiens qu'à la Prusse. »» Je répondis : «« Le roi et ses descendants sont tenus de faire de l'empire rétabli une vérité (1) »».

Enfin, le 18 janvier, à midi et demi, dans la grande salle des Glaces du palais de Versailles, a lieu la proclamation solennelle de l'Empire, bien que les Chambres bavaroises n'aient pas encore envoyé leur assentiment (2). Si l'attaque contre Buzenval « eût été effectuée un jour plus tôt, elle aurait eu lieu pendant la *conclamation* de l'empereur d'Allemagne dans le château de Louis XIV ; elle aurait eu, ainsi, une certaine opportunité et aurait jeté une lueur sinistre à travers cette ridicule cérémonie. Mais il était dit que nous ne saurions rien faire à propos (3) ». Aussi bien, par ce que nous connaissons maintenant des craintes éprouvées, à cette époque, à Versailles, on peut se figurer le désarroi, la terreur, peut-être la débandade, que la nouvelle de la sortie des Parisiens aurait produite parmi les acclamants.

Voici, d'après le *Daily News*, le récit de ce solennel couronnement :

« Le roi Guillaume a été accueilli avec un enthousiasme extraordinaire par les soldats victorieux qui remplissaient la galerie d'un bout à l'autre. Il y avait là des détachements d'un grand nombre de régiments de toutes armes. Ils étaient rangés sur les deux côtés de la galerie ou dans les appartements qui y conduisent. Le corps entier des officiers d'état-major, les courtisans, les officiers de régiments, les fonctionnaires du gouvernement étaient

(1) *Le Tagebuch*, pp. 11 et 12.
(2) Moritz Busch, p. 427. — Rüstow, t. II, p. 231.
(3) *Mémoire sur la Défense de Paris*, septembre 1870, janvier 1871, par E. Viollet-le-Duc, ex-lieutenant-colonel de la Légion auxiliaire du génie; Paris, veuve A. Morel et Cie, 1871 ; p. 44.

rangés, en face des soldats, sur le côté opposé. L'aspect était très brillant.

« Les drapeaux allemands étaient groupés à l'extrémité ouest de la salle. Au centre, on avait dressé un autel pour la célébration de l'office luthérien. Devant cet autel se tenait l'empereur ayant le prince royal à sa droite. Les princes allemands formaient un demi-cercle derrière lui. A l'autel se trouvaient plusieurs ecclésiastiques, les aumôniers des régiments en costume. A leur droite, un corps de musique militaire. Le service a eu un caractère particulièrement imposant par l'excellence du chant et de la musique. Il y a eu un sermon court mais habilement conçu, dans lequel la situation politique a été hardiment abordée (1). »

Puis, M. de Bismarck lut la déclaration du Parlement (2).

« Le groupe impérial s'est dirigé vers le fond de la galerie où les drapeaux étaient déployés. Là, le roi a fait un discours pour annoncer qu'il accepte le titre d'empereur, selon le vœu du peuple et des princes de l'Allemagne, afin d'assurer l'union nationale de la patrie.

« Le prince royal a pris ensuite la parole et a terminé son discours en criant d'une voix ferme : «« Vive l'empereur Guillaume ! »»» Aussitôt s'éleva une acclamation telle que la galerie en a rarement entendu de pareilles. Les casques et les toques s'agitaient en l'air. La musique entonnait l'hymne national. L'enthousiasme était irrésistible (3). »

Voici encore comment le chroniqueur du journal *Uber Land und Meer* rend compte de cette cérémonie :

(1) Pierre Maquest, p. 686. — Moritz Busch, p. 427.
(2) Edmond Neukomm, p. 244.
(3) Le *Daily News*, cité par Pierre Maquest, p. 686. — Moritz Busch, p, 427.

« La résurrection de l'empire d'Allemagne nous a coûté des larmes, beaucoup de larmes. Ces larmes, la nation allemande les a versées, et c'est en pleurant que le roi a accepté la couronne impériale et qu'il a pressé son fils sur son cœur. Et, véritablement, une émotion profonde avait gagné tous les assistants. Seul, M. de Bismarck ne partagea point l'attendrissement général. Il lut la proclamation du Parlement avec un calme aussi grand, avec une assurance de voix aussi sèche que s'il se fût agi d'une note diplomatique ordinaire (1). »

En somme, cette fête avait un aspect sinistre.

« La sévérité des uniformes allemands, l'austérité du culte luthérien, la tristesse des couleurs prussiennes présentaient un contraste étrange avec la splendeur du lieu. La pâleur d'un jour d'hiver s'ajoutait au caractère lugubre de cette étrange cérémonie; ces hommes semblaient plutôt réunis pour assister aux funérailles de la France que pour fêter l'événement glorieux de la nouvelle Allemagne (2). »

« Avec l'année 1871 commence l'empire d'Allemagne réédité et tiré, tout poudreux, du fond du Moyen Age. Le César germanique teignait sa pourpre dans un sang nouveau (3). »

« Tandis que Paris, trahi (non, mais livré aux politiciens, ce qui revient au même), se débattait dans une misérable agonie, le 18 janvier, son vainqueur ceignit la couronne impériale d'Allemagne dans le Versailles de Louis XIV. Pour rehausser l'éclat de cette cérémonie, des rois et des électeurs vassaux, des valets couronnés vinrent en foule d'Allemagne. Ainsi, blanchissaient dans nos champs,

(1) Cité par Edmond Neukomm, pp. 244 et 245.
(2) Albert Sorel, t. II, pp. 144 et 145.
(3) *Histoire de la Révolution de* 1870-1871, par Jules Claretie; Paris, Librairie illustrée; t. I, p. 467.



sous le vent et la pluie, les ossements de tant de braves jeunes Allemands. Ainsi, par de là le Rhin, tant de veuves, distribuant aux orphelins une mince nourriture, leur disaient : Pauvres petits, vous n'avez plus de père. Ainsi, entre deux nations sœurs, faites pour s'aimer, coulait à présent un vaste fleuve de sang. Et ce monarque était content de cela, et il en triomphait (1)! »

Aussi bien, l'Empire était fait, et bien fait, puisqu'il dure encore à l'heure actuelle. Que Bade, humble valet des Hohenzollern, ait accepté le joug, rien de plus naturel, mais la Bavière, mais la Saxe, mais le Wurtemberg ! Avaient-ils donc oublié 1866, la duplicité, la brutalité prussiennes de cette guerre? La haine, la peur de la France les avaient fait se ruer à la servitude comme si, à cette époque, les Français n'avaient pas eu qu'un désir : vivre en bonne intelligence avec l'Allemagne et avec l'Autriche.

Malheureusement, la politique naïve, capricieuse, incompréhensible du rêveur humanitaire qui gouvernait la France avait inquiété tout le monde; quand on l'avait vu, par boutades instantanées, déclarer la guerre à la Russie, à l'Autriche, à la Chine, au Mexique, chacun se demandait si son tour n'arriverait pas, le lendemain, et les peuples de l'Allemagne, semblables à Gribouille, s'étaient jetés à l'eau pour ne pas être mouillés; afin d'éviter une problématique domination française, ils avaient consenti à un asservissement certain à la Prusse (2).

Seule, l'Autriche résistait à cette folie de domes-

(1) Gustave Flourens, pp. 197 et 198.

(2) « De nos jours, les idées chimériques d'un visionnaire couronné, inspiré par l'incurable sensiblerie internationale de sa race, ont fait l'unité de l'Italie et de l'Allemagne, et nous ont coûté deux provinces et la paix pour longtemps. » (*Lois psychologiques de l'évolution des peuples*, par Gustave Le Bon, p. 142.)

ticité; elle gardait la mémoire des perfidies de 1866, du sang versé à Sadowa, et, en décembre 1870, « on ne dit pas que cet empire de vieille roche ait accroché aux branches du sapin de Noël les joyaux de la couronne d'Allemagne, qu'on peut voir à Vienne, et parmi lesquels figurent la couronne en or, enrichie de pierreries, chef-d'œuvre de l'orfèvrerie du XIe siècle, et le glaive qui fut, selon la légende, apporté par un ange à Charlemagne » (1).

Mais l'empereur d'Autriche, gêné par le parti allemand et les Hongrois tout dévoués à la Prusse, inquiet de l'entente existant entre le roi Guillaume et l'empereur de Russie, si menaçante pour la monarchie des Habsbourg, accepta le fait accompli pour ne pas en subir un pire. Il fit contre fortune bon cœur, d'autant plus facilement que M. de Bismarck se montrait tout miel avec M. de Beust et proposait déjà l'alliance qui, par respect humain, ne fut conclue que plus tard, afin qu'elle ne se rapprochât pas trop de celle contractée avec la France, dernière alliance dont la non-exécution dépendit seulement de la rapidité avec laquelle Napoléon III déclara la guerre, de nos revers immédiats, de la révolution du Quatre-Septembre, de la crainte de la Russie (2).

Les Hohenzollerns étaient donc dans la joie du triomphe. « Les longs espoirs de nos ancêtres, s'écriait le prince royal au sortir de la cérémonie de la galerie des Glaces, les rêves de la poésie allemande sont réalisés. Un empire, débarrassé des scories du Saint-Empire romain, qui a été si funeste, un empire, rajeuni dans sa tête et dans ses membres, renaît sous l'ancien nom, avec ses

(1) Edmond Neukomm, p. 245.
(2) Albert Sorel, t. II, pp. 140 à 143.

insignes vieux de dix siècles, et dissipe les ténèbres qui ont enveloppé si longtemps notre patrie (1). »

Et l'empereur Guillaume adressait le message suivant à ses nouveaux sujets :

« Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu roi de Prusse, proclamons, par la présente, les princes allemands et les villes libres ayant fait à nous l'appel unanime de renouveler, avec le rétablissement de l'empire allemand, la dignité d'empereur, abolie depuis soixante ans, et d'accepter ce titre.

« Les stipulations nécessaires ayant été prévues dans la Constitution de la Confédération allemande, nous proclamons que nous considérons comme un devoir envers la patrie commune d'accéder à cet appel des princes allemands fédérés et des villes libres, et d'accepter la dignité d'empereur.

« Nous et nos successeurs dans la couronne allemande, nous prendrons le titre d'empereur dans toutes nos relations et affaires de l'empire allemand.

« Nous espérons qu'il sera donné à la nation allemande de mener la patrie, sous le signe de son ancienne splendeur, à un avenir prospère.

« Nous acceptons la dignité impériale avec la conscience du devoir de protéger avec la fidélité allemande les droits de l'empire et de ses membres, de sauvegarder la paix, de soutenir l'indépendance de l'Allemagne et de consolider la force du peuple.

« Nous l'acceptons dans l'espoir qu'il sera donné au peuple allemand de jouir de la récompense de ses luttes chaudes et soutenues avec abnégation dans une paix durable et dans les frontières qui

(1) *Le Tagebuch*, p. 12. — Pierre Maquest, p. 680.

accorderont à la patrie la sécurité contre de nouvelles attaques de la France, sécurité dont l'Allemagne a été privée pendant des siècles.

« Mais à nous, à nos successeurs, à la couronne impériale, Dieu veuille accorder d'être toujours la garde de l'empire allemand, non par des conquêtes de guerre, mais par des œuvres de paix, sur le domaine de la prospérité, de la liberté et de la civilisation nationale (1). »

Et Berlin exultait à la pensée des honneurs et des titres pompeux que son seigneur et maître venait de recevoir et de s'octroyer. Un télégramme décrivait ainsi l'enthousiasme qui s'était emparé de la capitale de la Prusse à la nouvelle de la parade de la Galerie des Glaces et à la lecture du message impérial :

« La proclamation du roi annonçant qu'il accepte la couronne impériale d'Allemagne a été lue à haute voix dans les rues. Elle a été accueillie avec de grands applaudissements. Le passage qui se rapporte aux frontières de la patrie commune et à leur sécurité contre les attaques de la France a été particulièrement acclamé. Ce soir, la ville est illuminée. Les habitants, en masse, stationnent devant le palais de la reine, acclamant *l'impératrice* et faisant entendre des chants patriotiques. La foule couvre l'allée des Tilleuls (2). »

« Ce grand acte national pour l'Allemagne se passait loin de la patrie allemande, sur un sol étranger dont les pierres mêmes se soulevaient contre l'insolent vainqueur. L'aurore de cet empire éclairait des champs couverts de morts et des cités en ruines, des peuples affamés et d'effrayantes rangées de canons, signes matériels de la force pri-

(1) Pierre Maquest, p. 680. — Rüstow, t. II, pp. 231 et 232.
(2) Pierre Maquest, pp. 681 et 682.

mant le droit, indestructiblement liés à l'origine de l'état nouveau (1). »

En dépit du temps écoulé, en dépit de l'abominable besogne des politiciens qui désagrègent comme à plaisir notre infortuné pays, il nous reste, quand même, l'espoir que ces tristes personnages seront, un jour, bientôt, rejetés par le peuple désabusé des hâbleurs de club, de journal ou de parlement, que l'insultante joie de nos ennemis se changera en pleurs, que, selon l'expression du prince royal, « les intrus de l'Allemagne du Nord (2) » seront chassés de l'Allemagne du Sud, que l'Empire allemand s'écroulera dans le sang comme il y a été bâti, que l'Alsace et la Lorraine seront délivrées de l'odieux joug prussien, que la France redeviendra la France!

Ce que le fer a fait, le fer saura défaire!

Nous en aurons fini avec la proclamation de l'Empire en notant que le débat solennel, qui durait depuis plusieurs jours à la Chambre des députés bavaroise à propos des traités fédéraux, se termina le 21 seulement, trois jours après la mise en scène de la galerie des Glaces. Cependant, les craintes du roi de Prusse n'étaient pas exagérées, l'accession de la Bavière n'était rien moins que probable et, sans les victoires du Mans et de Buzenval, les Bavarois auraient certainement repoussé le joug prussien. En effet, la Chambre de Munich a approuvé, à la majorité de 102 voix contre 48, les traités consommant l'entrée de la Bavière dans l'empire germanique : « Il ne s'en est donc fallu

(1) *Guerre franco-allemande, Résumé et Commentaires de l'ouvrage du grand état-major prussien*, par Félix Bonnet, capitaine au 3e régiment d'artillerie; Paris, Baudoin, 1883; t. III, p. 147.
(2) *Le Tagebuch*, p. 13.

que de quatre voix (1) pour que les traités n'eussent pas réuni les deux tiers de voix nécessaires à l'adoption d'un changement aussi profond dans la constitution et la politique de la Bavière (2) ».

Cette fois, c'est bien fini : l'Empire est maintenant accepté par toute l'Allemagne. Aussi quelle allégresse à Berlin et à Versailles ! M. de Bismarck siffle de bonheur et vide verre sur verre pour fêter la bonne nouvelle. « Le soir, assistèrent au dîner, écrit le secrétaire du chancelier, Voigts-Rhetz, le prince Putbus et le comte bavarois Berghem. Le Bavarois a apporté l'agréable nouvelle de l'acceptation de la proposition de Versailles par la deuxième chambre de Munich et avec deux voix de plus que les deux tiers exigibles. L'empire allemand est donc constitué dans toutes les formes. Le chef propose, eu égard à ces faits, de boire à la santé du roi de Bavière qui, en somme, a mené la chose à bien. «« J'ai toujours pensé, ajouta-t-il, que cela passerait, au moins avec une voix; je n'aurais pas compté sur deux. Les derniers bulletins de victoire du théâtre de la guerre y auront aussi contribué (3). »»

« Tandis que régnaient dans Paris l'affliction et la discorde, s'écrie triomphalement M. de Moltke, l'unité de la nation allemande sous l'empereur Guillaume était solennellement proclamée au château de Versailles, dans la journée du 18 janvier, date d'impérissable souvenir pour la Prusse (4). »

(1) Il n'y en a eu que deux. Voir, *infrà*, même page.
(2) Pierre Maquest, p. 696.
(3) Moritz Busch, p. 432. — Rüstow, t. II. p. 229. — Albert Sorel, t. II, p. 140, en note.
(4) *La Guerre franco-allemande de* 1870-1871, rédigée par la section historique du grand état-major prussien; traduction de M. le commandant E. Costa de Serda; Paris, Dumaine, 1880; 2e partie, p. 1087. — *La guerre de* 1870 par le maréchal comte de Moltke; édition française par E. Jæglé, professeur à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr; Paris, Le Soudier, 1891; p. 428.

Consummatum est! L'humanité, la justice et le droit sont impunément violés. A quand leur revanche?

Quoi qu'il en soit, l'Europe acceptait servilement le nouvel état de choses. Vainement, M. de Chaudordy envoyait la circulaire suivante à nos agents près des puissances :

« L'empire germanique reparaît avec toutes ses ambitions et l'interminable série de guerres qu'il a, pendant des siècles, déchaînés sur le monde. Si l'on n'y avise promptement et si, par une entente commune, on ne fait pas sentir, dès le début, à ses nouveaux fondateurs, la nécessité de la modération, il n'y a plus de repos à espérer. Absorbés comme nous le sommes par le travail de notre défense, combattant pour des principes qui sont la loi même de notre histoire, nous ne pouvons qu'en appeler à l'Europe elle-même et demander si, comme on pourrait le croire, au spectacle lamentable qui se passe sous nos yeux, elle entend signer son abdication et se laisser aller aveuglément aux destinées que lui fera la Prusse. La foi des traités anéantis, les Etats secondaires livrés aux ambitions de leurs voisins, les fondements mêmes du droit public qui disparaissent, en un mot, la société européenne en train de se dissoudre, voilà la situation. Les puissances la comprennent-elles (1)? »

Hélas! la voix de la France était bien la voix *clamans in deserto*, ou mieux, *clamans inter surdos*. M. Odo Russell avait assisté à la cérémonie du couronnement. Le tsar, en échange de la revision du traité de Paris, félicitait son oncle des victoires prussiennes. François-Joseph, nous le répétons, se résignait et même se réconciliait avec son implacable ennemie de 1866. Ce n'est pas tout; le repré-

(1) Albert Sorel, t. II, p. 146.

sentant de la Russie à la conférence de Londres, le comte de Bernstorff, sur l'ordre de son souverain, demandait à toutes les puissances de reconnaître en Guillaume l'empereur d'Allemagne, et toutes les puissances, sauf la France, reconnaissaient ce titre sans la moindre objection : ce n'était plus l'Allemagne seulement qui acclamait le nouvel empire, c'était l'Europe (1).

Les vaincus ont toujours tort et le *Gloria victis* est un mensonge doublé d'une sottise !

(1) Albert Sorel, t. II, p. 146.

LA CONFÉRENCE DE LONDRES

Depuis 1865, la Russie était disposée à approuver tout changement dans l'état de l'Europe qui lui permettrait de rompre un pacte qu'elle regardait comme attentatoire à son honneur et à sa liberté.

Aussi, dès les premiers jours de la guerre franco-allemande, elle résolut de profiter de l'occasion attendue pour dénoncer le traité de 1856. M. de Bismarck, qui savait à quoi s'en tenir sur les sentiments du tsar à ce sujet, s'empressa de saisir la balle au bond et, avant la première rencontre entre les armées française et allemande, avait déjà donné sa parole au gouvernement russe que la Prusse victorieuse appuierait la revision du traité de Paris. En revanche, l'empereur Alexandre avait promis à son oncle Guillaume d'empêcher l'Autriche de venir au secours de la France (1).

Dans ces conditions, la Russie avait intérêt à ce que la France fût battue, mais elle avait également

(1) « L'empereur (d'Autriche) et son ministère ne braveront jamais les volontés du tsar. Or, celui-ci a déclaré que, si nous nous prononçions pour la France, il s'unirait à la Prusse. » (Déclaration de M. de Metternich à M. Jules Favre, le 5 septembre 1870). Jules Favre, *Gouvernement de la défense nationale du* 30 *juin au* 31 *octobre* 1870; Paris, Plon, 1871; p. 114. — Pierre Lehautcourt, *Siège de Paris, Châtillon, Chevilly, La Malmaison;* Paris,

besoin d'elle pour isoler l'Angleterre et s'efforçait à ne pas nous laisser accabler. M. Joy Morris, le ministre des Etats-Unis à Constantinople, voyait juste, le 2 septembre 1870, quand il écrivait à Washington : « La Russie, avec sa sagacité diplomatique consommée et l'adresse qui la distingue, cherchera à tirer avantage de la crise et à provoquer une revision du traité de 1856, qui neutralise la mer Noire et ferme l'accès de ses vaisseaux au Bosphore et aux Dardanelles. Il serait étrange qu'elle ne réussît pas, désireuse qu'elle est d'obtenir des conditions de paix honorables pour la France et d'exercer une influence prépondérante sur la situation. » Et M. J. Valfrey, après avoir reproduit cette dépêche, ajoute : « Tout le jeu diplomatique de la Russie, jusqu'au 9 novembre, est expliqué dans ces quelques lignes. La Prusse lui a promis de favoriser la revision du traité de 1856, et la France, pour reconnaître les services que le cabinet de Saint-Pétersbourg sera en mesure de lui rendre dans la fixation des conditions de paix, se prêtera sans difficulté à cette revision (1). »

La Russie était donc relativement de bonne foi en affirmant ses sympathies pour la France devant le général Fleury et M. Thiers, en août et en octobre 1870. Aussi l'échec de la mission de ce dernier à Versailles lui fut-il très sensible, car il laissait échapper l'occasion qu'elle avait si magistralement amenée. Néanmoins, son impatience était telle qu'elle ne put se résoudre à attendre la fin d'un conflit qui menaçait de s'éterniser et, un peu

Berger-Levrault, 1898 ; p. 206. — J. Valfrey, 1re partie, p. 18. — Jules Favre, *Gouvernement de la défense nationale du 31 octobre 1870 au 28 janvier 1871*, p. 240. — Duvergier de Hauranne, *l'Alliance anglaise et la Ligue des Neutres*, *Revue des Deux-Mondes*, nº du 1er juin 1872. — Pierre Lehautcourt, *Siège de Paris, Buzenval, La Capitulation*; Paris, Berger-Levrault, 1898 ; p. 175.

(1) J. Valfrey, 2e partie, pp. 92 et 93.

après la chute de Metz, le 9 novembre, l'Angleterre, l'Autriche et l'Italie furent avisées que le tsar avait décidé de recouvrer sa liberté d'action dans la mer Noire.

L'Angleterre se cabra sous le coup de fouet; des discours fort belliqueux furent prononcés, le ministère fut violemment accusé d'avoir laissé accabler la France, la meilleure alliée de l'Angleterre. « On semblait alors se souvenir, mais trop tard, de ce mot de la grande Elisabeth disant, en envoyant des secours à Henri IV pour combattre la Ligue fomentée et soutenue par l'Espagne : «« Le dernier jour de la France sera la veille du dernier jour de l'Angleterre (1) ! »» Paroles qui paraissent prophétiques, à l'heure actuelle, où l'éclipse de l'influence française, en Europe, permet à la Russie de s'installer largement en Asie avec l'intention d'en évincer les Anglais.

Aussi bien, revenons à la dénonciation du traité de Paris. L'Autriche et l'Italie exprimèrent des regrets; la France, toute à la lutte, laissait venir les événements, sans être autrement émue par la perspective de la revision du traité, qui ne fut officiellement dénoncé au gouvernement de la Défense nationale que le 17 novembre. Pour nous faire plus facilement avaler la pilule, le représentant de la Russie, M. Okouneff, proposait les bons offices de son souverain afin d'amener la Prusse à accepter un armistice avec ravitaillement. C'était une excel lente carte dans notre jeu.

Quant aux Prussiens, ils trouvaient que le tsar allait un peu vite en besogne : « Je savais bien, dit le roi Guillaume à M. Louis Schneider, en apprenant la déclaration du cabinet de Saint-Pétersbourg,

(1) Cité par le général Ducrot, *La Défense de Paris* 1870-1871; Paris, Dentu, 1878; t. IV, pp. 47 et 48, en note.

qu'il se produirait quelque chose de semblable, mais, dans la situation présente, *où rien n'est encore décidé*, cette initiative de la Russie vient bien mal à propos pour nous (1). »

Mais l'Angleterre n'était pas restée inactive : elle avait envoyé tout de suite à Versailles M. Odo Russell. Ennemi de la France, il s'entendit avec M. de Bismarck pour tromper son gouvernement et lui fit savoir qu'il n'y avait pas accord entre la Prusse et la Russie. Le 22 novembre, il télégraphiait à lord Granville que M. de Bismarck proposait la réunion d'une conférence à Saint-Pétersbourg, admettait la présence d'un plénipotentiaire français à cette conférence; enfin, comme mot de la fin, M. Odo Russell prévenait son gouvernement de la disposition où il trouvait la Prusse de se prêter à une revision du traité. En même temps, le prince Gortschakoff écrivait, de son côté, à lord Granville pour émettre l'idée d'une conférence européenne chargée de trancher le différend.

C'est alors, nous le répétons, que l'Angleterre regretta amèrement l'impuissance de son alliée de 1854. Il ne lui fallait pas songer à l'Autriche ou à l'Italie; la Prusse était vraisemblablement gagnée à la Russie, en dépit des avis de M. Odo Russell; le cabinet de Londres allait être seul à déclarer la guerre. Il s'en garda bien et souffrit ce qu'il ne pouvait empêcher, en acceptant le principe d'une conférence. Bientôt, il fut entendu qu'elle serait convoquée à Londres (2).

(1) Louis Schneider, t. III, p. 95. — « Tout l'incident sembla déplaire au roi. » (*Ibid.*, p. 105.) — A la nouvelle de la démarche du chancelier russe, M. de Bismarck s'écria : « Les imbéciles ont commencé quatre semaines trop tôt. » (*Le Tagebuch*, p. 10.) — Pierre Lehautcourt, *Siège de Paris*, *Buzenval*, *La Capitulation*, pp. 175 et 176.

(2) « Les Anglais s'indignèrent qu'une puissance isolée voulût déclarer nul un traité que plusieurs puissances avaient conclu

Quant au gouvernement de Tours, il ne voulait rien faire sans l'assentiment de celui de Paris, et le mit au courant de la question. Mais les communications étaient très difficiles, comme on le pense bien, et, par suite des vents contraires, du froid, un temps précieux fut perdu. Ajoutons que le choix du plénipotentiaire était délicat : d'aucuns prétendaient même qu'en raison de son illégitimité, le gouvernement ne pouvait pas accréditer un agent ordinaire et devait se faire représenter par un gros personnage, par le ministre des Affaires étrangères lui-même.

Enfin, le 19 décembre, le gouvernement de Bordeaux reçut la réponse de celui de Paris, qui acceptait, en principe, d'assister à la Conférence mais ne désignait pas encore le plénipotentiaire.

Gambetta et M. de Chaudordy étaient persuadés que la France avait un intérêt capital à paraître à la Conférence car ce serait une sorte de reconnaissance du nouveau régime en même temps qu'une chance de saisir l'Europe du réglement de la paix future. Aussi avisèrent-ils immédiatement les Puissances de l'adhésion donnée par le cabinet de Paris.

On finit par décider que M. Jules Favre irait à Londres : de longues négociations, retardées à plaisir par M. de Bismarck, aboutirent, sur la demande de la Russie et de l'Angleterre, à la concession faite par la Prusse de délivrer un sauf-con-

et garanti. On tint, en Grande-Bretagne, des discours très belliqueux auxquels manquait nécessairement le poids de la force. Les esprits anglais s'apaisèrent donc bientôt quand ils considérèrent les forces militaires de leur pays, et ils arrivèrent à dire qu'il fallait accéder au désir de la Russie, moyennant l'observance de certaines formes de politesse. La Russie n'avait rien à redire à cela et l'on convint de régler la question dans une conférence qui serait réunie à Londres. » (Rüstow, t. II, pp. 220 et 221.) — *La guerre de France*, 1870-1871, par Charles de Mazade; Paris, Plon, 1875; t. II, pp. 279 et 280.

duit permettant au ministre des Affaires étrangères de sortir de Paris.

Mais, alors, M. de Bismarck, avec une insigne mauvaise foi, souleva difficultés sur difficultés et ce ne fut que dans la nuit du 10 au 11 janvier que M. Jules Favre reçut l'invitation officielle de se rendre à Londres pour représenter la France à la Conférence qui allait s'ouvrir (1).

Voici le texte littéral de cette invitation :

« *Lord Granville à S. E. le ministre des Affaires étrangères à Paris.*

« Londres, 29 décembre 1870.

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« M. de Chaudordy a informé lord Lyons que Votre Excellence était proposée pour représenter la France dans la Conférence qu'on est convenu de tenir, à Londres, concernant la neutralisation de la mer Noire, et il m'a, en même temps, fait demander d'obtenir un sauf-conduit qui permît à Votre Excellence de franchir les lignes prussiennes. J'ai immédiatement prié le comte de Bernstorff de réclamer ce sauf-conduit et de le faire remettre à Votre Excellence par un officier allemand envoyé en parlementaire.

« M. de Bernstorff m'a fait savoir hier qu'un sauf-conduit serait mis à la disposition de Votre Excellence aussitôt qu'il serait demandé par un officier envoyé de Paris au quartier général allemand. Il a ajouté, toutefois, qu'il ne pourrait être envoyé par un officier allemand tant que satisfaction n'aurait pas été donnée pour l'officier porteur

(1) J. Valfrey, 2e partie, pp. 89 à 111, et 3e partie, pp. 6 à 16. — *Enquête parlementaire sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale;* Versailles, imprimerie Cerf et fils, 1873; rapport de M. de Rainneville, pp. 70 et 71.



du pavillon parlementaire allemand sur lequel les Français avaient tiré.

« J'ai été informé par M. Tissot que beaucoup de temps s'écoulerait avant que cet avis pût vous être transmis par la Délégation de Bordeaux, et j'ai, en conséquence, suggéré au comte de Bernstorff un autre moyen de le faire parvenir, en profitant de l'occasion qui m'était offerte par le chargé d'affaires des Etats-Unis pour vous informer de ce qui s'est passé.

« Il a été convenu que la Conférence se réunirait cette semaine, mais, pour donner au plénipotentiaire français le temps d'arriver, le jour de la réunion a été fixé au 3 janvier. J'espère que Votre Excellence autorisera M. Tissot à la représenter à la première séance, dans laquelle je ne mettrai à l'ordre du jour que la question de forme. Si Votre Excellence est en mesure de m'annoncer son arrivée, je proposerai d'ajourner la conférence d'une semaine afin d'obtenir le précieux concours de votre expérience.

« J'espère que Votre Excellence me permettra de saisir cette occasion de lui exprimer toute ma satisfaction d'entrer en relations personnelles avec Elle, et le plaisir que j'éprouverai à la voir à Londres.

« J'ai l'honneur, etc.

« LORD GRANVILLE (1). »

Mais la majorité des assiégés s'intéressait fort peu à cette conférence et, selon le mot de M. de Bismarck, ne voyait pas la nécessité d'aller, en un pareil moment, « discuter au sujet de la mer Noire ».

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, pp. 285 et 286.

A la nouvelle de l'invitation, la Presse se mit à fulminer : M. Jules Favre fut accusé de vouloir « se soustraire aux périls du bombardement ». C'était fou. Nous avons été assez sévère à l'endroit de M. Jules Favre pour ne pas être suspect en repoussant une pareille supposition (1).

Cependant, il semblerait résulter d'une dépêche de lord Granville à lord Lyons, en date du 18 jan-

(1) Albert Sorel, t. II, p. 148. — Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 291. — « Il est certain, pour nous, que c'est uniquement la pression de l'opinion des journaux, la crainte de l'effet que produirait le départ de M. Jules Favre qui déterminèrent le vote du Conseil. » (*Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur le Gouvernement de la Défense à Paris au point de vue militaire; p. 271.) — Les modérés et les rouges étaient du même avis, du moins la plus grande partie des premiers : « Certains journaux trouvent que la présence de M. Jules Favre à Londres serait déplacée; d'autres voudraient l'y voir représenter la France... M. Jules Favre n'a pas le droit de déserter Paris pour aller s'occuper, en Angleterre ou ailleurs, d'intérêts qui ne nous concernent pas directement ou immédiatement. » (*Journal du siège par un bourgeois de Paris*, 1870-1871; Paris, Dentu, 1872; p. 726.) — M. Louis Veuillot apostrophait les rédacteurs du *Journal des Débats* parce qu'ils avaient « la manie d'envoyer M. Jules Favre à Londres où il n'aurait guère qu'à lécher des mains auxquelles la France doit autre chose ». (*Paris pendant les deux sièges* par Louis Veuillot; Paris, Palmé, 1880; p. 139.) — « Les journaux s'occupent beaucoup de la Conférence de Londres et de ce pauvre M. Jules Favre. Le club de l'Ecole de médecine, qui n'y va par quatre chemins, déclare que si M. Jules Favre se rend en Angleterre, il brûlera sa maison. » (*Journal du siège par un bourgeois de Paris*, p. 788.) — Etaient pour le départ : *L'Electeur libre*, *Les Débats*, *La Patrie*. Etaient contre : *Le Siècle*, *Le Peuple français*, *La Vérité*, *Le Temps*, *La Gazette de France*, *La Presse*, *La France*. (*Souvenirs du Quatre-Septembre*, *Le Gouvernement de la Défense nationale* par Jules Simon, de l'Académie française; Paris, Calmann Lévy, 1876; p. 280.) — « *L'Avenir national*, *Le Siècle*, *L'Opinion nationale*, *Le Constitutionnel*, *La Gazette de France*, *La France*, *L'Univers*, *Le Réveil*, *Le Rappel*, *Le Combat* se prononçaient contre (le départ de M. Jules Favre); *Les Débats*, *Le Temps*, *Le Journal de Paris*, *Le Moniteur universel*, *Le Soir*, *La Patrie*, *La Vérité*, *L'Ami de la France* étaient pour. Lire, dans *Le Rappel* des 14, 15, 16 janvier, les articles de MM. Lockroy, Paul Meurice et Charles Hugo; *Le Réveil* du 14 janvier. » (Pierre Lehautcourt, *Siège de Paris*, *Buzenval*, *La Capitulation*, p. 193, en note.)

vier, que M. Jules Favre avait demandé à M. de Bismarck « un sauf-conduit pour sa femme, ses enfants et ses relations de famille afin d'aller, de Paris, à travers les lignes prussiennes (1) ». Pareille prétention était exorbitante, n'avait guère de chance d'être acceptée par la Prusse et justifiait, dans une certaine mesure, la colère de la presse socialiste.

Sans plus approfondir les intentions de M. Jules Favre, remarquons qu'il aurait pu arriver à temps pour la Conférence, ajournée au 17 janvier, s'il avait réclamé tout de suite les sauf-conduits. Mais ces gens-là étaient incapables de la moindre initiative, ils ne savaient marcher qu'étayés les uns par les autres, comme des boiteux ou des aveugles; le ministre des Affaires étrangères ne voulut consulter le Conseil des ministres, qu'après avoir pris l'avis des maires qui se montrèrent opposés à l'envoi d'un représentant à la Conférence (2).

Oui, en ce temps-là, les gouvernants consultaient tout le monde, depuis les maires jusqu'aux clubs, dont ils redoutaient l'opposition, jusqu'à la Presse,

(1) J. Valfrey, 3e partie, p. 18, en note. — Dans le même sens : Moritz Busch, p. 416. — *Ibid.*, p. 417. — M. Odo Russell, cité par Albert Sorel, t. II, p. 156.

(2) Jules Simon, *Le Gouvernement de la Défense nationale*, p. 277. — *Ibid.*, p. 279. — *Mon journal pendant le siège et la Commune, par un bourgeois de Paris* (Emile Chevalet); Paris, Librairie des contemporains, 1871 ; pp. 249 et 250. — M. Jules Favre était dissuadé d'aller à la Conférence par les maires, par les adjoints de Paris, par les journaux. (*Ibid.*, p. 291.) — « Les magistrats municipaux de la capitale, qui sentaient approcher le dénouement du siège de Paris et qui craignaient pour leur popularité d'être mêlés aux négociations qu'allait rendre nécessaire l'épuisement prochain des vivres, envisageaient avec peu de faveur l'éloignement de l'homme sur lequel ils comptaient rejeter toute la responsabilité de la capitulation éventuelle de Paris. » (J. Valfrey, 3e partie, p. 16.) — « Les maires ont exigé que tous les membres du Gouvernement restassent à leur poste. » (*Le siège de Paris, journal d'un officier de marine*, par Francis Garnier; Paris, Delagrave, 1885; p. 148.) — Général Ducrot, t. IV, p. 55. — Pierre Lehautcourt, *Siège de Paris, Buzenval, La Capitulation*, p. 193.

dont ils suivaient docilement les avis quand ils n'obéissaient pas à ses ordres. Or, les foules n'ont de puissance que pour détruire (1). Qu'ils étaient loin des principes immuables qui doivent guider les chefs de peuples quand ils ont assumé, volontairement, la redoutable responsabilité de les diriger dans les grandes crises qui décident de l'existence des nations. Lorsque les Lacédémoniens et leurs alliés envahirent l'Attique avec une armée nombreuse, « Périclès évita d'assembler le peuple de peur d'être entraîné hors de ses résolutions. Ainsi qu'un sage pilote menacé de la tempête, après avoir mis ordre à tout et disposé toutes ses manœuvres, fait usage des moyens que son art lui donne, sans s'arrêter aux prières et aux larmes des passagers, sans être touché de leurs souffrances ni de leurs craintes, de même Périclès, après avoir fermé Athènes et posé partout des gardes pour la sûreté publique, ne suivit que ses propres conseils et s'inquiéta peu des cris et des murmures de ses concitoyens. Il fut également inflexible, soit aux vives instances de ses amis, soit aux clameurs et aux menaces de ses ennemis, soit enfin aux chansons satiriques dont on l'accablait... Rien ne put émouvoir Périclès (2) ». Mais il savait ce qu'il voulait, tandis que le général Trochu et les blafards gouvernants qu'il présidait n'avaient rien dans le cerveau, étaient incapables d'un mouvement quelconque du cœur ou de l'esprit et ne songeaient qu'à se cramponner à la situation que nos défaites leur avaient créée, sans être prêts à la dominer, soit par leur intelligence, soit par leur patriotisme qu'ils avaient

(1) *Psychologie des foules*, par Gustave Le Bon; Paris, Félix Alcan, 1898; p. 6.

(2) *Les vies des hommes illustres*, traduites du grec de Plutarque, par Dominique Ricard; Paris, Emler frères, 1829; t. II, p. 420 et 421.

toujours mis au-dessous de leurs haines et de leurs ambitions (1).

Revenons au conseil des ministres dans lequel la question de l'envoi de M. Jules Favre à Londres devait être traitée. Est-il besoin de faire savoir que cette réunion, commencée le 11, au matin, durait encore le soir, sans avoir rien décidé. Certes, on avait beaucoup parlé : c'était tout. Les membres du Gouvernement, à l'exception de MM. Favre, Simon et Picard, avaient été assez inintelligents pour découvrir, dans cette invitation à la Conférence, un piège tendu à la France et une humiliation pour la République ! M. Jules Favre avait même été, tout d'abord, de cet avis. C'est à ne pas croire, pourtant c'est exact, c'était à de pareilles nullités que notre pays était livré (2) !

Comme toujours en semblables circonstances, on s'arrêta à un moyen terme qui était le plus mauvais. Bien que la majorité des délibérants fût opposée à une participation à la Conférence, M. Favre s'écria qu'il s'était engagé, qu'on n'avait pas le pouvoir de se soustraire à la parole donnée. Les opposants capitulèrent. Restait le choix du plénipotentiaire. Le ministre des Affaires étrangères proposa d'abord M. Louis Blanc. Naturellement, on protesta. « Autant vaudrait envoyer M. Victor Hugo ou M. Ledru-Rollin », s'écria M. Jules Simon. Mais les deux candidats de M. Simon ne satisfaisaient pas encore tout le monde. Alors, avec beaucoup d'à-propos, avec un sens très net des nécessités de la situation,

(1) « Ce sont des rhéteurs subtils, ne poursuivant que des intérêts personnels et cherchant à persuader en flattant de bas instincts. » (*Psychologie des foules*, par Gustave Le Bon, p. 107.) — « Ils sont obligés de gouverner suivant des principes à la vérité desquel ils ne croient plus. » (*Ibid.*, p. 53.)

(2) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 294. — Voir, *infrà*, pp. 53, 54, 57 et 65.

il est juste de le reconnaître, M. Jules Favre prononça le nom de M. de Chaudordy (1).

C'était la vraie solution, la seule. En effet, M. de Chaudordy n'avait pas de sauf-conduit à demander aux Prussiens pour se rendre à Londres, mais, surtout, il avait une science, une habitude des questions diplomatiques qui manquaient complètement et au baladin politique que fut toujours M. Victor Hugo et à notre lamentable ministre des Affaires étrangères.

Comme nous l'écrivions plus haut, cette solution raisonnable fut rejetée, sous le prétexte, a dit M. Jules Simon, que « M. de Chaudordy n'avait pas paru assez autorisé (2) » ! Il fut décidé que ce serait M. Jules Favre qui irait à Londres.... sans y aller, c'est-à-dire, qu'on le nomma plénipotentiaire à la Conférence, en lui enjoignant de ne pas réclamer de sauf-conduit (3). « La majorité, a-t-il dit, estima, contrairement à mon opinion, que nous ne pouvions, sans abaisser notre dignité, envoyer un officier au quartier général chercher les sauf-conduits qui y étaient préparés pour moi. On m'ordonna, en conséquence, d'exiger que M. de Bismarck nous les fît parvenir, ce qui était un moyen de nous les faire

(1) Albert Sorel, t. II, p. 149. — Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre 1870 au 28 janvier 1871*, p. 294. — J. Valfrey, 3e partie, p. 17. — Pierre Lehautcourt, *Siège de Paris, Buzenval, La Capitulation*, p. 194. — Voir, au sujet de ces délibérations, *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale, pp. 95, 96, 97, 118, 122 et 123.

(2) Jules Simon, *Le Gouvernement de la Défense nationale*, p. 279.

(3) Albert Sorel, t. II, p. 149. — Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre 1870 au 28 janvier 1871*, p. 295. — « On s'est arrêté à un moyen terme que je trouve mauvais. » (*Ibid*., p. 299.) — « La majorité du Conseil s'arrêta à un moyen terme qui devait être le pire des expédients. » (J. Valfrey, 3e partie, p. 17.) — « Le Gouvernement français ne sut ni accepter ni refuser. » (Jules Simon, *Le Gouvernement de la Défense nationale*, p. 283.)



refuser. La majorité ajouta qu'il lui semblait impossible que j'abandonnasse Paris accablé par le violent bombardement au bruit incessant duquel nous délibérions. Cette dernière considération me touchait vivement, et bien qu'elle me parût dénuée de valeur diplomatique, j'étais fort disposé à m'en servir comme d'une raison plausible pouvant motiver le sursis que je réclamais de l'Angleterre (1). »

« Ces résolutions du Conseil résumaient toutes les fautes qu'il était possible de commettre dans cette circonstance. L'incompétence absolue des gouvernants n'est pas une excuse pour eux ; ils auraient dû être les premiers à s'en rendre compte ; elle n'excuse pas non plus le ministre des Affaires étrangères : il ne sut pas développer suffisamment les considérations diplomatiques qui commandaient de faire représenter la France à Londres, et se soumit à des arguments déclamatoires, aux scrupules d'une dignité mal entendue (2). »

En tous cas, M. Jules Favre ne comprenait pas, comme il a voulu le faire croire après coup, l'intérêt qu'avait la France à assister à la Conférence puisqu'il avait écrit, le 9 janvier, à M. de Chaudordy : « Il vaut mieux encore que la place de la France reste vide tant que l'Europe ne m'aura pas permis de l'occuper dignement (3). »

Est-il besoin de faire remarquer que, avec son flair habituel, M. Trochu avait été du côté des opposants à la participation de la France à cette Conférence, « n'ayant pas aperçu les raisons de

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 295.

(2) Albert Sorel, t. II, p. 150. — « M. Jules Favre, en hésitant à profiter du moyen qu'il avait pour sortir de la capitale, commit une faute. » (J. Valfrey, 3e partie, p. 23.)

(3) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871. p. 284. — Voir, *suprà*, p. 52 et, *infrà*, p. 65.

l'importance qu'on semblait attribuer à cette affaire (1) »?

Voilà en quelles mains nous étions tombés! Et que dire du prétexte tiré de la violence du bombardement? En réalité, cette misérable majorité n'avait vu qu'une chose, c'est que M. Jules Favre allait partir au moment où la capitulation apparaissait, fatale, et s'affranchir, ainsi, d'une responsabilité qui retomberait d'autant plus pesante sur les restants. Leur grande âme ne pouvait s'accommoder d'une telle éventualité : ils entendaient succomber, moralement, tous ensemble, dût la patrie en pâtir ou en mourir!

Mais la difficulté n'était pas tant dans la prétention de M. Jules Favre d'obtenir un sauf-conduit pour lui et sa famille que dans sa naïveté diplomatique, en même temps que dans la duplicité de M. de Bismarck.

En effet, au lieu de s'en tenir aux conditions mises par les puissances à l'obtention d'un sauf-conduit, notre ministre des Affaires étrangères s'écarta du programme si laborieusement convenu : M. de Bismarck attendait que M. Jules Favre réclamât le laissez-passer par un parlementaire, et M. Jules Favre exigeait que M. de Bismarck le lui envoyât de lui-même. C'était vouloir fournir au chancelier le prétexte qu'il désirait pour faire encore traîner les choses en longueur.

Ce n'est pas tout : avec une inconscience rare, M. Jules Favre ne s'était-il pas avisé, le 12 janvier, d'adresser une circulaire à nos agents à l'étranger, circulaire dans laquelle il déclarait que l'invitation à lui adressée par l'Angleterre était « un commencement tardif de justice, un engagement qui ne

(1) Général Trochu, *Œuvres posthumes*, t. I, *Le siège de Paris*; Tours, Alfred Mame, 1896; p. 478.

pourrait plus être rétracté; qu'elle consacrait, avec l'autorité du droit public, le changement du règne et faisait apparaître, sur la scène où se jouent les destinées du monde, la nation, libre, malgré ses blessures, à la face du chef qui l'a menée à sa perte ou des prétendants qui voudraient disposer d'elle? D'ailleurs, qui ne sentait, qu'admise en face des représentants de l'Europe, la France avait le devoir d'élever la voix? Qui pourrait l'arrêter lorsque, s'appuyant sur les règles éternelles de la justice, elle défendrait les principes qui garantissaient son indépendance et sa dignité? Elle n'abandonnerait aucun de ceux que le nouveau gouvernement avait soutenus ».

M. J. Valfrey fait suivre la reproduction de cette circulaire malencontreuse des sagaces observations que nous allons transcrire :

« Ces pompeux développements eussent été à peine en situation après le départ de M. Jules Favre, mais on conviendra qu'ils étaient faits pour tout compromettre sous la plume d'un homme qui avait besoin, au moment où il écrivait, d'un sauf-conduit pour quitter Paris, et qui réclamait ce sauf-conduit sans savoir lui-même la date à laquelle il comptait en profiter. Est-il besoin d'ajouter que l'Angleterre, en invitant M. Jules Favre à la Conférence, n'avait nullement songé à reconnaître le gouvernement du Quatre-Septembre, et, encore moins, à lui offrir ostensiblement un moyen de faire intervenir l'Europe dans la fixation des conditions de la paix future entre la France et l'Allemagne? Toutes ces éventualités, dont M. Jules Favre développait complaisamment le programme, pouvaient se réaliser, mais c'était à la condition d'agir avec résolution, sang-froid et discrétion. Et si la Conférence était susceptible de tourner à ce point au profit de notre malheureux pays, il tombait sous le sens que

ce ne serait jamais avec la complicité de la Prusse, et, par conséquent, il était souverainement impolitique de la prévenir, par une dépêche officielle, du parti que l'on pensait tirer des délibérations de Londres (1). »

Encore un coup, c'était vouloir non seulement ne pas obtenir un sauf-conduit mais même lier d'avance le plénipotentiaire français, quel qu'il fût, et donner à la Prusse, avertie, le moyen de l'empêcher de soulever les questions se rapportant aux conditions de paix à imposer aux vainqueurs (2).

Cependant, M. Jules Favre n'ignorait pas de quelle importance pour nous était la participation de la France à la Conférence ; il avait compris les adjurations de MM. Gambetta et de Chaudordy et soutenu, devant ses collègues du Gouvernement et devant les maires, « que dans l'extrémité douloureuse où les événements plaçaient la France, il ne serait ni prudent ni politique de perdre une occasion aussi précieuse de se mettre en contact avec l'Europe (3) ».

(1) J. Valfrey, 3e partie, pp. 20 et 21. — Voir, pour ce qui précède, *Ibid.*, pp. 18 à 20.

(2) M. Jules Favre « compromit d'avance la situation du plénipotentiaire français à Londres, si plus tard il était possible d'en envoyer un ». (Albert Sorel, t. II, p. 150.) — J. Valfrey, 3e partie, p. 19.

(3) *Ibid.*, p. 17. — L'invitation à la Conférence nous fournissait « la possibilité de saisir l'Europe de notre protestation et la chance de l'entraîner vers nous ». (Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 292.) — « Je sens bien, écrivait alors M. Jules Favre, qu'à Londres je pourrais arracher à l'Europe un appui qui amènerait la conclusion de la paix sans sacrifice territorial. » (M. Jules Favre à M. Gambetta, *Archives diplomatiques*, 1871-1872, p. 1355.) — Notre ministre des Affaires Etrangères était, sur les adjurations venues de Bordeaux, définitivement acquis à l'envoi d'un représentant à la Conférence : « l'avis favorable de M. Gambetta l'avait touché ». (*Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. de Rainneville, p. 69. — *Ibid.*, p. 70. — Général Ducrot, t. IV, pp. 51 et 52. — « M. Gambetta avait tout d'abord pensé que la France devait être repré-

Mais il n'avait pas toujours eu cette opinion. Ainsi, quand il avait été question, pour la première fois, de la Conférence, le 16 décembre, il avait mis, comme condition de la présence d'un représentant de la France, la garantie, par les Puissances, de l'intégrité du territoire et l'armistice avec ravitaillement (1). L'apprenti diplomate voyait, dans l'invitation à la Conférence, un piège de la Prusse (2)!

Passons, puisque, le lendemain, il changea d'avis (3).

Comme l'a si justement écrit M. Charles de Mazade : « La France était intéressée à ne point déserter une réunion européenne où sa seule présence devait rappeler qu'il y avait, en ce moment, une question plus grave, plus brûlante que la question de la mer Noire (4). » — « M. Jules Favre

sentée à Londres. Nous n'hésitons pas à dire qu'il avait hautement raison. » (*Ibid.*, p. 45.) — « Agir autrement, serait commettre une faute irréparable », écrivait M. de Chaudordy. (*Ibid.*, p. 52.) — « L'absence de la France à la Conférence est assurément regrettable. » (Jules Simon, *Le Gouvernement de la Défense nationale*, p. 265.) — « Je crois fermement qu'il aurait fallu accepter les ouvertures de l'Angleterre. » (*Ibid.*, p. 283.) — « La réponse de M. Jules Favre (qu'il n'irait à Londres qu'à la fin du bombardement) est puérile. Si le Gouvernement a un grand intérêt à se faire représenter à Londres, il faut qu'il le fasse. » (Edmond Rousse, t. II, p. 346.) — « Il eût été préférable que M. Jules Favre allât, à Londres, plaider la cause de son pays. » (Francis Garnier, p. 148.) — « Il y avait là une chance favorable qu'il eût été coupable d'ignorer. » (Pierre Lehautcourt, *Siège de Paris*, *Buzenval*, *La Capitulation*, p. 178.)

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale, p. 95. — *Ibid.*, rapport de M. de Rainneville sur les actes diplomatiques du Gouvernement de la Défense nationale, p. 68.

(2) *Ibid.*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale, p. 96. — Voir, *suprà*, p. 51.

(3) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances de la Défense nationale, p. 97.

(4) Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 281. — « Il y avait une tentative à faire, une occasion à saisir. » (*Ibid.*). — Les hommes du Quatre-Septembre « avaient une occasion

avait une occasion unique de clouer la Prusse et ses cartes biseautées sur le tapis vert de Londres, de dénoncer à la fois et ses abominables cruautés et sa duplicité honteuse; mais, pour cela, il fallait savoir ce qu'on voulait faire, et le ministre n'avait pas l'air de le savoir. Il aurait bien voulu être à Londres sans quitter Paris : c'était difficile ; mais, ce qui ne l'était pas, c'était d'envoyer M. Thiers à sa place (1). »

Sans la crainte des socialistes, M. Jules Favre l'eût fait de grand cœur, mais n'oublions pas que les gens du Quatre-Septembre étaient des maîtres esclaves, des gouvernants qui n'osaient prendre aucune décision sans l'approbation préalable des démagogues de la capitale. Or, M. Thiers était sacré royaliste, et il était préférable, aux yeux de ces purs, de périr, du fait d'un républicain, plutôt que d'être sauvé par un monarchiste. La politique, encore, la politique, toujours, s'acharnait à la perte de la France!

Aussi bien, nous le répétons, s'ils ne voulaient pas de M. Thiers, que ne prenaient-ils M. de Chaudordy?

Quoi qu'il en soit, M. Jules Favre avait, le

unique de parler, au nom de la France, devant l'Europe assemblée, et ils la repoussaient ». (*Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur le Gouvernement de la Défense à Paris au point de vue militaire, p. 272.) — *Ibid.*, p. 270. — *Ibid.*, p. 287. — *Ibid.*, rapport de M. de Rainneville, p. 67. — Opinion de M. Ernest Picard. *Ibid.*, p. 69.

(1) Edmond Rousse, t. II, p. 346. — « On n'osa pas demander à M. Thiers un nouveau sacrifice. » (Jules Simon, *Le Gouvernement de la Défense nationale*, p. 279.) Quelle singulière assertion! Du reste, M. Simon se charge lui-même de la démentir : « M. Thiers aurait consenti... Quelque grande que fût l'autorité de M. Jules Favre sur le parti républicain, il est évident que celle de M. Thiers aurait été bien plus puissante sur les membres d'un congrès où tous les rois de l'Europe étaient représentés. » (*Ibid.*, p. 284.) Quel aveu! Et quelle condamnation du coup d'Etat du Quatre-Septembre!



10 janvier, écrit à lord Granville pour se plaindre de certains procédés de M. de Bismarck, pour réclamer un sauf-conduit, et, chose contradictoire, pour lui faire savoir qu'il ne se sentait pas le droit de s'éloigner de Paris au moment où ses concitoyens étaient victimes d'un bombardement inqualifiable. Enfin, avec une maladresse qu'il devait accentuer deux jours plus tard dans sa circulaire à nos agents à l'étranger, il ajoutait qu'en « prenant la route de Londres, dès que la situation de Paris le lui permettrait, il serait sûr, à l'avance, de ne pas invoquer en vain, au nom de son Gouvernement, les principes de droit et de morale que l'Europe avait si grand intérêt à faire respecter (1) ».

En même temps, notre ministre des Affaires étrangères adressait une lettre à M. de Bismarck, afin de le prier de faire remettre à lord Granville la lettre que nous venons d'analyser, et afin de réclamer un sauf-conduit dans le plus bref délai possible (2).

C'était, il faut le confesser, faire montre d'une naïveté qui confinait à la sottise. M. de Bismarck a dû rire à gorge déployée, devant ses intimes, des aptitudes diplomatiques de M. Favre; il est malheureux que M. Moritz Busch n'ait pensé qu'à mentionner les circulaires adressées à ce sujet sans noter les réflexions qu'elles inspirèrent à son maître.

Au surplus, M. de Bismarck ne va pas manquer d'accabler notre piteux diplomate. Le 16 janvier, au soir, il lui répliquait :

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, pp. 296 et 297. — Moritz Busch, pp. 421 et 422.

(2) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 298.

« Monsieur le ministre,

« En répondant aux deux missives obligeantes du 13 courant, je demande à Votre Excellence la permission de faire disparaître un malentendu.

« Votre Excellence suppose que, sur la demande du gouvernement britannique, un sauf-conduit est prêt, chez moi, pour vous, afin de prendre part à la Conférence de Londres. Cependant cette supposition n'est pas exacte. Je n'aurais pu entrer dans une négociation officielle qui aurait eu pour base la présomption que le Gouvernement de la Défense nationale fût, selon le droit des gens, en état d'agir au nom de la France, tant qu'il ne serait pas reconnu au moins par la nation française elle-même.

« Je suppose que les avant-gardes auraient accordé à Votre Excellence la permission de traverser les lignes allemandes si votre Excellence l'avait demandée au quartier général de l'armée assiégeante. Celui-ci n'aurait pas eu la mission de prendre en considération la position politique de Votre Excellence, ni le but de votre voyage, et la permission de traverser nos lignes, accordée par les chefs militaires, et qui, à leur point de vue, ne présentait aucun scrupule, aurait laissé la main libre à l'ambassadeur de S. M. le roi, à Londres, pour prendre sa position à l'égard de la question, si, d'après le droit des gens, les déclarations de Votre Excellence seraient à considérer comme des déclarations de la France, et pour trouver de son côté des formes qui auraient prévenu tout préjudice. Ce chemin, Votre Excellence me l'a coupé en m'adressant votre demande officielle d'un sauf-conduit pour représenter la France à la Conférence et en indiquant officiellement le but de votre voyage. Les considérations politiques indiquées plus haut,

et qui trouvent un appui dans la déclaration que Votre Excellence a publiée officiellement le 12 courant, me défendent de déférer à votre désir de vous envoyer ce document.

« En vous faisant cette communication, je ne peux que vous laisser le soin de réfléchir, pour vous et votre gouvernement, s'il y a moyen de trouver un autre chemin sur lequel on pourrait lever les scrupules indiqués et éviter tout préjudice émanant de votre présence à Londres.

« Mais quand même ce chemin-là pourrait être trouvé, je voudrais bien me permettre la question, je me permets la question tout de même, s'il serait à conseiller que Votre Excellence quittât maintenant Paris et le poste de membre du gouvernement à Paris, pour prendre part, en personne, à une conférence sur la mer Noire, à un moment où, à Paris, il y a des intérêts en jeu qui sont plus graves pour la France et l'Allemagne que l'article 11 du traité de 1856. D'ailleurs, Votre Excellence laisserait à Paris les agents diplomatiques et les sujets des Etats neutres qui y sont restés, ou plutôt qui y ont été retenus, après avoir reçu depuis longtemps la permission de traverser les lignes allemandes, et qui par conséquent en sont d'autant plus réduits à la protection et à la prévoyance de Votre Excellence, comme le ministre des Affaires étrangères au gouvernement de fait.

« Je ne puis donc guère admettre que Votre Excellence, dans la situation critique à laquelle vous avez si essentiellement contribué, veuille se priver de la possibilité de collaborer à une solution dont la responsabilité incombe à vous aussi.

« Agréez, monsieur le ministre, etc.

« V. Bismarck (1). »

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, pp. 304 à 306.

Il était impossible de persifler plus cruellement notre infortuné ministre des Affaires étrangères. Avec un goût douteux, M. de Bismarck dépassait même le but quand il conseillait à M. Jules Favre de ne pas quitter Paris à l'heure où les obus allemands s'abattaient sur les habitants de la vaillante cité (1). « Le chancelier prussien était un homme prévoyant; il tenait visiblement à garder M. Jules Favre sous sa main, et il n'était pas fâché, en même temps, de le retenir loin de Londres, ne fût-ce que pour écarter cette dernière chance d'une intervention de la diplomatie (2). »

Quant au fond de la lettre de M. de Bismarck, il n'était guère solide; l'argumentation du chancelier sentait par trop la mauvaise foi, d'autant mieux que le même chancelier n'éprouvera pas, quelques jours plus tard, le moindre scrupule à traiter avec ce gouvernement de fait, parce qu'alors il aura intérêt à le considérer comme régulier. Ajoutons que l'esprit de la promesse faite à lord Granville et aux Puissances était bien de donner un sauf-conduit à M. Jules Favre, ministre d'un gouvernement de fait, et qu'il importait peu que ce fussent les assiégeants qui l'envoyassent ou les assiégés qui en fissent la demande. Enfin, « si les distinctions inventées à la dernière heure par le chancelier allemand n'étaient que trop justifiées par la diplomatie inexpérimentée de M. Jules Favre, elles n'en constituaient pas moins, pour l'Angleterre, un procédé très blessant. contre lequel elle aurait dû certainement réclamer avec plus d'énergie (3) ».

(1) Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 282. — Général Ducrot, t. IV. p. 63. — Rüstow, t. II, p. 221.
(2) Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, pp. 282 et 283.
(3) J. Valfrey, 3e partie, p. 22. — Voir dans Albert Sorel, t. II, pp. 123 à 132, les manœuvres déloyales employées par M. de

Du reste, la question de sauf-conduit était secondaire. Si M. de Bismarck en refusait un à M. Jules Favre, celui-ci n'avait qu'à partir en ballon, le danger couru aurait fermé la bouche à ceux qui prétendaient qu'il se sauvait de Paris. « Il ne fallait pas se montrer plus difficiles pour le sauf-conduit que pour la modification préalable des bases de la Conférence. Quand notre premier citoyen aurait dû partir en ballon, la responsabilité en était aux Prussiens, non à nous... C'était une aventure, mais une noble aventure pour celui qui en aurait été le héros (1). »

Pour en revenir à l'Angleterre, expliquons que

Bismarck pour empêcher la remise à M. Jules Favre des dépêches de lord Granville. — Voir, aussi, sur le même sujet, J. Valfrey, 3e partie, pp. 11 à 16. — « Le comte de Bismarck refusa le laissez-passer, dans une forme qui excita l'improbation générale. » (Rüstow, t. II, p. 221.) — « M. de Bismarck est une franche brute. » (Louis Veuillot, t. II, p. 120.) — « Le chancelier parle et écrit comme un chef de brigands qui aurait lu Escobar. » (Edmond Rousse, t. II, p. 227). — « Quant à l'invitation de lord Granville, elle est du 30 décembre. M. de Bismarck l'a gardée plus de huit jours dans sa sabretache et l'a fait remettre à M. Jules Favre le 11 janvier! Il est impossible de pousser plus loin l'insolence et le sans-façon vis-à-vis de l'Angleterre; mais l'Angleterre est décidée à ne rien voir, à ne rien entendre, à ne rien sentir. Toute cette affaire, si grave, et qui pouvait être décisive, se complique d'une querelle d'Allemand que Bismarck nous fait à propos de méfaits d'avant-postes vis-à-vis de ses parlementaires. C'est pitoyable et odieux; mais la circulaire de Favre ne relève que mollement tout cela. » (*Ibid.*, p. 346.) — « La Prusse, qui ne voulait pas que nous assistions à la Conférence, accumulait obstacles sur obstacles. » (Général Ducrot, t. IV, p. 53.) — Jules Simon, *Le Gouvernement de la Défense nationale*, pp. 273 et 274. — *Ibid.*, p. 276. — *Ibid.*, p. 285. — Pierre Maquest, p. 707. — Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, pp. 281 à 283. — *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du gouvernement de la Défense nationale, p. 121. — *Ibid.*, rapport de M. Chaper sur le gouvernement de la Défense nationale à Paris, au point de vue militaire, pp. 270 et 271. — *Ibid.*, rapport de M. de Rainneville, p. 71. — *Memorandum du siège de Paris*, 1870-1871, par Jules de Marthold; Paris, Charavay frères, 1884, p. 255.

(1) Jules Simon, *Le Gouvernement de la Défense nationale*, p. 284.

lord Granville, répondant à M. Tissot, notre chargé d'Affaires, qui lui signalait les procédés cavaliers de M. de Bismarck, déclarait « que les torts étaient à peu près égaux des deux côtés, que le chancelier allemand et M. Jules Favre avaient sacrifié, au même degré, à de vaines susceptibilités de forme, des questions d'ordre européen. En ce qui concernait le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la Défense nationale, lord Granville ajoutait que la France était certainement libre d'assister ou de ne pas assister à la Conférence de Londres, mais qu'après avoir paru considérer comme un avantage très précieux pour elle d'y faire admettre un représentant, il était fort surprenant que M. Jules Favre s'y fût aussi mal pris pour demander les sauf-conduits dont il avait besoin, et qu'en outre il se fût appliqué, dans une dépêche publique antérieure à sa sortie, à fournir au quartier général allemand les prétextes les plus plausibles pour s'opposer à son départ (1) ».

Aussi bien, les vœux de M. de Bismarck étaient comblés : la France n'allait pas être représentée à la Conférence qui s'ouvrit le 17 janvier (2). Dans la première séance, lord Granville exprima, en fort bons termes, le regret de ne pas voir notre pays prendre part à la discussion d'un traité qui avait été conclu par lui et obtint l'autorisation de communiquer confidentiellement à M. Tissot le protocole de la première séance. Puis, la dernière réunion fut fixée au 24 janvier. Et lord Granville de télégraphier à M. Odo Russell, son envoyé auprès de M. de Bismarck, pour lui demander de persuader à ce dernier de remettre un sauf-conduit pur et

(1) *Correspondence respecting the Treaty of march*, 30, 1856. Earl Granville to lord Lyons, january, 23, 1871. Cité par J. Valfrey, 3e partie, pp. 22 et 23.
(2) Général Ducrot, t. IV, p. 63.



simple à M. Jules Favre, sauf-conduit qui ne mentionnerait pas l'objet du voyage (1).

M. Odo Russell, stylé par le chancelier, ne répond pas à la vraie demande de lord Granville; il se complait dans l'éloge des procédés de M. de Bismarck et termine sa dépêche par ces mots : « M. Jules Favre a déclaré qu'il ne quitterait pas Paris tant que le bombardement durera. Comme le bombardement ne cessera qu'à la reddition de Paris, j'ai grand'peur que la Conférence ne soit singulièrement différée si M. Jules Favre ne se fait pas remplacer (2). »

Oui, après s'être si difficilement rallié à l'idée de notre participation aux délibérations de Londres, M. Jules Favre ôtait toute utilité pratique à sa conversion en posant pareille condition de son départ (3). « Le ministre des Affaires étrangères aurait dû ne pas hésiter à quitter Paris bombardé et se montrer supérieur à un tel sentiment de scrupule (4). » Agir comme agissait le Gouvernement « était une faute politique (5) ».

De son côté, M. Gambetta insistait plus que jamais pour que M. Jules Favre quittât Paris : « Vous le pouvez, vous le devez, lui écrivait-il, le 16 jan-

(1) Albert Sorel, t, II, p. 155.

(2) Cité par Albert Sorel, t. II, p. 156. — « Si le bombardement avait pu menacer M. Jules Favre, on comprendrait, jusqu'à un certain point, qu'il eût mis son honneur à ne pas se soustraire au péril, même dans un intérêt public; mais jamais il n'a été personnellement exposé aux sévices de la guerre dans Paris. » (*Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur le gouvernement de la Défense à Paris, au point de vue militaire, p. 271, en note.) — « M. Jules Favre nous serait beaucoup plus utile à Londres qu'à Paris. » (*Journal du siège*, par Michel Cornudet; Paris, Douniol, 1872; p. 405.) — Général Ducrot, t. IV, p. 62.

(3) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du gouvernement de la Défense nationale, p. 118. — *Ibid.*, rapport de M. de Rainneville, p. 70.

(4) *Ibid.*, pp. 72 et 73. — *Ibid.*, p. 75.

(5) Jules Claretie, t. I, p. 475.

vier. J'attache la même importance, dans des ordres divers, à votre présence à Londres qu'à la sortie immédiate du général Trochu des murs de la capitale, Et, au fond, c'est du même intérêt qu'il s'agit : du salut de la patrie (1). » Et M. de Chaudordy écrivait également : « Dans aucun cas, vous ne pouvez refuser. Il y va du salut du pays. N'hésitez pas un instant. La Russie semble disposée à se mettre en avant pour être notre intermédiaire avec la Prusse, *que le prince Gortschakoff a consenti à interpeller sur les conditions préliminaires de la paix* (2). »

Dans une conversation que M. Dukounief, représentant de la Russie, avait avec M. de Chaudordy, le diplomate russe disait que les obligations, créées pour nous par la guerre de Crimée, « ne sauraient faire disparaître *la communauté d'intérêts existant entre la France et la Russie*. Et il ajoutait : « Il ne faut pas, en politique, s'occuper exclusivement du présent, il faut songer à l'avenir. C'est ainsi que se créent les relations utiles. Et quel avantage pour la France de trouver, lorsque les représentants favorables des grandes puissances seraient réunis, *un concours qui pourrait sauver l'intégrité de son territoire* (3)! »

Mais la Russie, d'abord très bien disposée pour nous, avait été singulièrement refroidie par la maladroite circulaire de M. Jules Favre : si nous ne paraissions pas à la Conférence, comment lui ren-

(1) Cité par Albert Sorel, t. II, pp. 156 et 157. — Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 281. — Général Ducrot, t. IV, pp. 50 et 51. — *Ibid.*, p. 51, en note.

(2) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. de Rainneville, p. 73.

(3) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 246.— Général Ducrot, t. IV, pp. 48 et 49. — Pierre Lehautcourt, *Siège de Paris, Buzenval, La Capitulation*, p. 179.

drions-nous le service d'accepter les modifications dont elle était si friande ? Toutefois, il suffisait de se rendre à Londres pour reconquérir ses bonnes grâces.

Quand nous nous servons de l'expression *bonnes grâces*, il ne faut pas en exagérer la signification. Encore une fois, le tsar ne tenait pas à notre écrasement, mais il voulait, avant tout, la suppression de certaines clauses du traité de 1856. « Quoique bien intentionnée à notre égard, la Russie était parfaitement décidée à ne pas se mettre en travers des desseins de la Prusse, dût leur exécution être poussée à l'extrême (1). » En un mot, « elle nous témoignait plutôt des velléités bienveillantes que du bon vouloir (2) ».

L'Angleterre était prête à nous rendre service, puisqu'elle avait besoin de nous. Elle avait pris ses mesures pour que le représentant de la France fût traité avec le respect qui lui était dû. M. Jules Favre pouvait compter sur l'appui le plus bienveillant de la part de lord Granville. Ainsi que celui-ci l'écrivait un peu plus tard à lord Lyons : « Si le plénipotentiaire français tenait à porter la question de la paix devant la Conférence, je me trouvais obligé, en ma qualité de président, de m'opposer à ce qu'il s'adressât, à cet effet, aux membres de la Conférence. Mais, à la fin des délibérations, *ou même après une des séances*, s'il désirait profiter de la présence des plénipotentiaires pour leur soumettre quelque question, dans ce cas, je n'aurais pas à intervenir. Chaque représentant aurait à agir, individuellement, selon ce qu'il considérerait comme

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre 1870 au 28 janvier 1871*, p. 247. — Albert Sorel, t. I, pp. 254 et 402. — Pierre Lehautcourt, *Siège de Paris, Buzenval, La Capitulation*, p. 180.
(2) *Ibid.*

son devoir ou d'après ses instructions, *et pour moi-même, en ce qui me concerne, je ne manquerai par de prêter attention à ce qui pourrait m'être dit pas le plénipotentiaire français* (1). »

« En style diplomatique, ces paroles avaient une grande valeur et l'on peut penser qu'elles assuraient presque l'introduction de la question de paix devant la Conférence, et l'arbitrage de l'Europe. C'est ainsi que M. de Cavour, dans ce même traité de Paris qu'il s'agissait de détruire, avait su porter en avant la question italienne, et il n'avait pu recevoir de la France un encouragement plus positif que celui qui se trouvait donné par l'Angleterre à M. Jules Favre (2). »

Dans une autre dépêche, M. Gambetta faisait remarquer que les classes aisées de l'Angleterre commençaient à prendre ombrage de la puissance naissante de l'Allemagne, que lord Russell dirigeait le mouvement et que la politique de neutralité de M. Gladstone était sérieusement menacée; enfin, M. Gambetta ajoutait que la démocratie anglaise, la grande population ouvrière de Londres, n'attendait que la présence de M. Jules Favre pour manifester hautement ses sympathies françaises (3).

L'Angleterre brûlait de nous sentir à ses côtés, croyant que nous nous unirions à elle pour empêcher la Russie de déchirer un traité imposé par les armes victorieuses des deux grandes puissances de l'Ouest (4).

C'est tellement vrai que, devant le refus de ne

(1) Le comte de Granville à lord Lyons. Foreing office, le 4 février 1871. (*Archives diplomatiques*, 1871-1872, p. 1485.)

(2) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. de Rainneville, p. 74.

(3) Jules Claretie, t. I, p. 475.

(4) Albert Sorel, t. II, p. 157.

plus laisser sortir personne de Paris, pas même M. Jules Favre, formulé par M. de Bismarck après les regrettables missives de notre ministre des Affaires étrangères, lord Granville insistait toujours pour que le gouvernement français désignât un autre plénipotentiaire et ne craignait pas d'adresser des notes à Berlin et à Versailles pour que le révoltant bombardement de Paris prît fin (1).

« Ecrivant à lord Loftus, le 20 janvier, il parlait de «« ses sympathies pour un pays voisin avec lequel l'Angleterre a été si longtemps unie... »»

«« On dit que c'est aux vaincus à demander la paix, ajoutait-il; mais la répugnance des Français pour cette démarche est naturellement augmentée par la grandeur des revers qu'ils ont subis. Nous ne nous sentons pas le droit de donner des conseils décourageants à une nation qui défend son territoire... Mais une communication amicale à l'Allemagne victorieuse ne saurait avoir ce caractère; il semble qu'une déclaration des vues du gouvernement prussien sur la paix pourrait hâter la fin des hostilités (2). »»

En même temps, lord Granville invitait M. Odo Russell, « dans toutes les conversations qu'il pourrait avoir avec n'importe quelle personne, à plaider la cause de la paix et à recommander la modération (3) ».

« Ces dépêches, qui dénotaient, de la part de l'Angleterre, une sympathie plus efficace que par le passé, donnent la mesure de ce qu'un diplomate habile aurait pu obtenir à Londres. Une fois entré dans cette voie, lord Granville pouvait être engagé beaucoup plus loin. Mais M. Jules Favre songeait moins que jamais à se rendre à la Conférence. Il

(1) Albert Sorel, t. II, p. 158.
(2) *Ibid.*
(3) Dépêche du 6 janvier 1871.

écrivait, le 29 janvier, à M. Odo Russell, qu'il «« renonçait à ce grand devoir pour en remplir un plus grand encore, et devant lequel toute considération s'effaçait (1) »».

C'était M. Prudhomme doublé de Jocrisse!

« Ce qui est avéré, a écrit M. Jules Favre après la guerre, ce que nous ignorions alors à Paris (erreur, Gambetta l'en avait informé, comme nous venons de le voir), ce que j'ai su depuis par de nombreux et irrécusables témoignages, c'est que l'esprit public, en Angleterre, se prononçait en notre faveur avec une indicible exaltation. On y attendait impatiemment le représentant de la France. Des souscriptions avaient été ouvertes pour les frais de sa réception qu'on préparait triomphale. Toutes les classes y avaient participé, et, dans les meetings assemblés pour en recueillir le montant, la foule applaudissait les orateurs qui demandaient une intervention. Le membre du gouvernement français qui aurait paru au milieu de ce peuple surexcité aurait trouvé plus de cent mille hommes lui faisant cortège jusqu'au *Foreing-office*. Quelle fin de non-recevoir diplomatique aurait résisté à cette manifestation? Et comment croire que le cabinet britannique, qui la prévoyait, n'avait pas le secret dessein d'y céder? Du reste, les dépêches que j'ai fidèlement transcrites ou analysées (dans son livre), nous permettaient d'espérer qu'il serait soutenu par l'adhésion des autres puissances. Aucune, il est vrai, n'avait voulu prendre d'engagement, mais toutes nous auraient encouragés. Entraînées par le courant de l'opinion, elles auraient dominé la voix de la Prusse; elles lui auraient incontinent imposé le principe d'une transaction saluée à l'avance par les acclamations d'une

(1) Albert Sorel, t. II, p. 259.

grande cité, répétées par les échos d'une partie de l'Europe (1). »

Voilà l'impitoyable condamnation, prononcée contre M. Jules Favre et le gouvernement de Paris, par M. Jules Favre lui-même.

Oui, le premier commis voyageur venu aurait saisi l'importance capitale de *l'affaire*, aurait vu les chances que donnait à notre diplomatie le besoin de compter la France avec soi : les gens du Quatre-Septembre, emmurés dans Paris, ne comprenaient rien et faisaient des phrases! Et puis, la partie remuante de la capitale, les opposants à tous les régimes s'indignaient à la pensée du départ de M. Jules Favre... En face de ces braillards, selon son habitude, le Gouvernement préférait se soumettre plutôt que de se démettre... ou de faire son devoir.

Et ce qu'il y a de plus irritant, c'est que M. Jules Favre le savait, c'est qu'il croyait même pouvoir conserver la Lorraine et l'Alsace à la France en se rendant à Londres. Alors, pour des raisons de sentiment mal placé, pour des susceptibilités enfantines, par crainte de reproches absurdes ou de railleries méprisables, le ministre des Affaires étrangères désertait son véritable poste de combat et sacrifiait la patrie à son amour-propre, à sa soif de popularité! Ecoutons-le :

« Quitter mes amis menacés, écrivait-il à Gambetta, le 16 janvier, la veille même du jour où ils

(1) Cité par le général Ducrot, t. IV, pp. 62 et 63. — L'Autriche, l'Angleterre, la Russie et l'Italie désiraient que nous fussions représentés à cette Conférence. » (*Ibid.*, p. 48.) — « L'Autriche est disposée à faire transformer la Conférence en Congrès ; l'Italie suivra. » (Dépêche de M. de Chaudordy, citée par M. Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 270. — « On écrit, de Londres, que la question de la paix sera soulevée par le représentant de l'empire austro-hongrois. » (Pierre Maquest, p. 661.) — Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 280. — Jules Simon. *Le Gouvernement de la Défense nationale*, pp. 269 et 270.

seront foudroyés, est un acte au-dessus de mes forces. D'ailleurs, je ne crois pas que M. de Bismarck me permette de m'éloigner. Sur cela, il me met à l'aise. Car si je cède, en restant, au désir de m'associer au sort de mes amis, aux prières de la population de Paris qui m'affirme avoir besoin de moi à ce moment suprême, *je sens fort bien qu'à Londres je pourrais rendre de grands services et qu'en m'appuyant sur la résistance de la France, je pourrais arracher à l'Europe un appui qui amènerait la conclusion de la paix sans sacrifice territorial* (1)! »

Déclarer qu'on n'irait pas à la Conférence tant que le bombardement continuerait était « une fin de non-recevoir peu déguisée, c'était un refus pur et simple. Et pourquoi? Parce que le Gouvernement craignait l'opinion, parce qu'il craignait un nouveau Trente-et-un-Octobre; parce qu'il craignait enfin que la République ne fût pas suffisamment reconnue, par les représentants de l'Europe, comme un gouvernement de droit (2) »

On n'aurait pu, dit M. Jules Simon, « braver les effets terribles que le départ de M. Jules Favre n'aurait pas manqué de produire sur une population inquiète, irritée, qui n'avait plus confiance dans le Gouvernement et qui voyait partout la trahison (3) ».

Mais M. Jules Simon, malgré toute son habileté, laisse passer le bout de l'oreille. De même que les maires de Paris n'entendaient pas que le Gouvernement déchargeât sur leur dos les responsabilités de la Défense en disparaissant et en leur remettant le soin de capituler, de même les membres du Gou-

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre 1870 au 28 janvier 1871*, p. 303. — Voir, *suprà*, p. 56.
(2) Général Ducrot, t. IV, pp. 62 et 63. — « Ce n'était qu'un refus mal déguisé. » (Jules Simon, *Le Gouvernement de la Défense nationale*, p. 279.)
(3) *Ibid.*, p. 278.

vernement ne voulaient pas que M. Jules Favre s'éloignât de Paris au moment où ils se préparaient à lui faire endosser l'impopularité des premières ouvertures à l'ennemi, des premières négociations, de l'armistice. « Si nous devons, à bref délai, ajoute M. Jules Simon, en venir à une capitulation, quel autre que M. Jules Favre serait le négociateur? N'est-il pas plus nécessaire à Paris qu'à Londres (1)? »

Le bon apôtre!

Il faut dire, ici, que le comité de la rive gauche, dans lequel se trouvaient plusieurs membres de l'Institut, avait été mieux inspiré que les maires, les clubs, les journaux et la majorité du Gouvernement. Une députation s'était rendue auprès de notre ministre des Affaires étrangères pour le supplier d'aller à Londres défendre les intérêts français. Entre autres raisons, elle donnait deux excellents motifs de ne pas s'abstenir : d'un côté les termes plus que pressants avec lesquels M. Gambetta l'engageait à quitter Paris, et, de l'autre, le peu d'empressement mis par M. de Bismarck à faciliter son départ. Elle en concluait, justement, qu'il y avait un avantage immense pour la France à assister à la Conférence (2).

Comme c'étaient des gens sérieux, instruits, honnêtes, mais pas révolutionnaires, qui lui adres-

(1) Jules Simon, *Le Gouvernement de la Défense nationale*, pp. 284 et 285.

(2) *Tablettes quotidiennes du siège de Paris raconté par la Lettre-Journal;* D. Jouaust, rédacteur; Paris, Librairie des bibliophiles, 1871; p. 80. — *Ibid.*, p. 77. — Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, pp. 291 et 292, en note. — Général Ducrot, t. IV, p. 55. — M. Jules Favre a reconnu avoir reçu nombre de lettres de personnes fort considérables et de députations l'exhortant à aller à la Conférence. (Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, pp. 291 et 292, en note.) — Jules Simon, *Le Gouvernement de la Défense nationale*, p. 269. — Pierre Lehautcourt, *Siège de Paris, Buzenval, La Capitulation*, p. 193.

saient ce vœu, le Gouvernement n'en tint aucun compte et ne s'appliqua, bien entendu, qu'à plaire à MM. Clemenceau, Bonvalet, Mottu, Cadet et autres lumières de la démagogie.

En revanche, le Gouvernement de Bordeaux avait une juste appréciation de notre situation. Nous avons déjà montré les efforts qu'il avait multipliés afin d'ouvrir les yeux aux aveugles de Paris. Lorsque l'espoir de les convaincre s'éloignait de plus en plus, il ne perdit pas courage : fort habilement, sachant que les Puissances s'impatientaient de ne pas avoir un représentant de la France à la Conférence, M. de Chaudordy prescrivait à notre chargé d'Affaires à Londres de ne pas prendre au sérieux la communication du protocole et de paraître n'avoir aucuns pouvoirs lui permettant de traiter la question d'Orient (1).

Pour en terminer sur cette question de la Conférence de Londres, nous allons transcrire les réflexions de M. J. Valfrey. Il est impossible de mieux dire et il nous semble qu'une analyse, si bien faite qu'elle fût, en atténuerait la clarté et la moralité.

« Le Gouvernement de la Défense nationale, qui avait toujours attaché tant de prix à faire intervenir les grandes puissances dans la fixation des conditions de la paix future entre la France et l'Allemagne, ne trouvait-il pas, dans la Conférence, une occasion unique de sortir de son redoutable tête-à-tête avec la Prusse? En vain, M. de Bismarck avait-il accumulé toutes les précautions pour maintenir les délibérations de Londres dans le cadre de leur programme original; en vain, l'Angleterre elle-même avait-elle refusé à maintes reprises de prendre aucun engagement dans le sens de nos intérêts :

(1) Albert Sorel, t. II, p. 157.

la force des choses, supérieure à toutes les combinaisons diplomatiques, eût amené le plénipotentiaire français à poser devant l'Europe des questions bien autrement importantes, pour elle et pour nous, que la navigation de la mer Noire. Et quand bien même il serait prouvé que cette tentative désespérée ne devait pas mieux aboutir que tant d'autres, nous sommes encore d'avis qu'il fallait la risquer, comme un général investi a le devoir d'essayer une sortie suprême avant de capituler.

« M. Jules Favre invoque les considérations d'honneur qui l'empêchaient de quitter la capitale au moment où les Prussiens l'accablaient par les feux de leur artillerie. A quoi il est facile de répondre que la raison d'Etat et le salut du pays ont parfois des exigences impérieuses devant lesquelles on doit plier. Quand M. Gambetta, quand M. de Chaudordy insistaient avec tant de force pour presser le départ de M. Jules Favre, ils jugeaient la situation avec sang-froid et en parfaite connaissance de cause, et M. Jules Favre eût mieux fait de s'en rapporter à eux qu'à ses collègues, plus ignorants que lui encore des exigences du moment. Eh bien! oui, on eût dit, dans les journaux et dans les clubs de la démagogie, que le vice-président du Gouvernement de la Défense nationale avait voulu se soustraire à la responsabilité de l'acte final du siège; les maires se fussent peut-être associés à cette calomnie; et après? L'homme qui avait eu le courage d'aller trouver M. de Bismarck à Ferrières, la veille de l'investissement, a mal compris son devoir en ne mettant pas à profit les moyens qu'il avait de se rendre à Londres, la veille de la capitulation. Il devait donc faire réclamer son sauf-conduit au quartier général allemand, dès le 12 janvier, comme

il en avait la facilité, et se mettre en route immédiatement. Il serait arrivé en Angleterre vers le 18, et, là, il aurait été accueilli avec des témoignages de sympathie qui pouvaient faire sortir le ministère Gladstone de sa torpeur et l'entraîner dans une intervention qui eût été suivie par les autres puissances ; car il ne faut pas oublier qu'à ce moment l'opinion publique en Angleterre était très surexcitée contre la Prusse, et qu'elle s'associait de moins en moins à la politique d'effacement dans laquelle s'opiniâtrait lord Granville. En utilisant habilement ces heureuses dispositions, M. Jules Favre eût peut-être abouti, sinon à préserver la France de cessions territoriales écrasantes, du moins à lui épargner, dans les négociations qui allaient s'ouvrir, les amertumes et les douleurs de l'isolement diplomatique (1). »

Encore une fois, M. Jules Favre n'était capable ni de comprendre cette situation, ni, l'ayant comprise, de savoir en profiter. Et, cependant, contrairement à l'opinion de M. Valfrey, nous avons la conviction que M. de Chaudordy n'aurait probablement pas amené les Puissances à exiger le maintien de l'Alsace comme terre française, mais nous avons la conviction qu'il aurait eu l'habileté de les décider à exiger que la Lorraine ne fût pas arrachée à la mère patrie.

En cela, comme en toutes choses découlant du Quatre-Septembre, nous subissions la fausseté de notre position politique : l'union de la France et

(1) J. Valfrey, 3e partie, pp. 23 à 25. — Le 1er février, M. Jules Favre disait au Conseil : « Je regrette qu'on n'ait envoyé personne à la Conférence de Londres : on a eu tort, je le reconnais. » (*Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale, p. 173. — *Ibid.*, p. 175.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS :

MM. Jean Aicard, J. Ajalbert, K. Allier, P. Astier, Gabriel Audiat, F.-A. Aulard, Barbet, Henri Barboux, Henri Barbusse, Arvède Barine, Albert Bataille, Georges Beaume, Henry Becque, Bérard des Glajeux, Émile Bergerat, Alfred Berl, Victor du Bled, Henry Bordeaux, Paul Bourgét, René Boylesve, Brandès, Julien Brégeault, Dr Brouardel, Alfred Capus, Edme Champion, Paul Chappe, Arthur Chuquet, Jules Claretie, Léo Claretie, Léon Cléry, E. Conte, Courteline, Alfred Croizet, Jean Cruppi, Cunisset-Carnot, Dr Dastre, Armand Dayot, Ernest Daudet, Léon Daudet, Lucien Descaves, Gaston Deschamps, Arthur Desjardins, Maurice Donnay, Louis Doyen, Dubut de Laforest, E. Duclaux, Georges Duval, Emile Faguet, Dr Maurice de Fleury Flogny, Louis Fournié, Anatole France, Gauthier-Villars, Pierre Gauthiez, Glasson, Grosclaude, Georges Grosjean, Gustave Guiches, Maurice Guillemot, Adolphe Guillot, Abel Hermant, Paul Hervieu, Henry Houssaye, Georges Hugo, Raoul Jay, Lucien Jullemier, Gustave Kahn, Henri Lavedan, G. Larroumet, Stéphane Lauzanne, Le Barazer, Georges Lecomte, Jules Lemaître, Jean Le Pelletier, Hugues Le Roux, René Maizeroy, De Marcère, Paul et Victor Margueritte, A. Marin, J. Martha, Maspero, Masson-Forestier, Camille Mauclair, Catulle Mendès, A. Mézières, Paul Mimande, Octave Mirbeau. Maurice Montégut, Dr Mottet, Munier-Jolain, Jacques Normand, F. Pascal, Eugène Pierre, Raymond Poincaré, Albert Pontremoli, Marcel Prévost, Louis Proal, Psichari, Jean Rameau, Dr E. Regis, J. Reinach, Jean Revel, Ribot, Jean Richepin, Ahmed Riza, Georges Rodenbach, Louis de Robert, Jules Roche, Édouard Rod, J.-H. Rosny, Edmond Rousse, De Saint-Auban, Francisque Sarcey, Émile Schaffhauser, Edmond Seligman, Maurice Spronck, Gaston Stiégler, Émile Straus, G. Tarde, Marcel Théaux, Georges Thiébaud, Fernand Vandérem, Georges Vanor, Pierre Veber, Jean Virzel, Vicomte de Vogüé, Waldeck-Rousseau, T. de Wyzewa, Émile Zola, etc., etc.



La Grande Revue

RÉDACTEUR EN CHEF

FERNAND LABORI

La **GRANDE REVUE**, amenée par le succès considérable qu'elle a obtenu sous le nom de *Revue du Palais* à élargir son titre et son cadre pour s'adresser plus encore que par le passé au grand public éclairé, demeure confiée à la direction de **M. Fernand Labori**, *avocat à la Cour de Paris*. Les sommaires des numéros parus résument mieux son programme que ne feraient de longs développements : ce programme embrasse toutes les matières accessibles aux esprits préoccupés de culture générale et curieux de ces connaissances « humaines », *humaniores litteræ*, dont il appartient à la langue et à la pensée françaises de conserver le dépôt.

La **GRANDE REVUE** continuera d'ailleurs à se signaler par deux caractères essentiels, qui l'ont dès le commencement mise au premier rang des Revues françaises : **au point de vue intellectuel, l'indépendance absolue de toute école**, car il convient d'accueillir ce qu'il y a d'excellent ou de vraiment original dans tous les genres ; **au point de vue matériel, la périodicité mensuelle**, car, en présence des multiples occupations de la vie moderne et du nombre croissant des ouvrages de toute sorte qu'il faut recevoir, parfois seulement pour les parcourir, une publication consistant en un fort volume mensuel, **composée avec soin pour que tout y intéresse, par là aussi complète et en même temps moins coûteuse que les œuvres similaires, n'a que des avantages à tous les points de vue.**

La Grande
Revue

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je déclare souscrire à un abonnement de ....

à dater du ....

SIGNATURE :

Nom : ....

Adresse : ....

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Seine et Seine-et-Oise	30 fr. »	16 fr. »	8 fr. »
Départements	33 — »	17 — »	9 — »
Étranger (Union postale).	36 — »	19 — »	10 — »

Mettre ce Bulletin sous enveloppe à l'adresse de M. l'Administrateur de **La Grande Revue**, 11, rue de Grenelle, à Paris.

de la République n'était pas un mariage mais un concubinat; les gens de l'Opposition étaient entrés dans la maison par escalade, comme des voleurs, et il s'agissait de savoir si les propriétaires, c'est-à-dire, les électeurs, approuvaient cet attentat. M. de Chaudordy, qui se rendait bien compte de la posture illégitime du Gouvernement, aurait désiré la voir cesser et, pour cela, il avait enjoint à M. Tissot, avant le 14 janvier, de demander la reconnaissance officielle de l'Angleterre. Les ministres de la Reine répondirent, amicalement, que cette reconnaissance devait être subordonnée à la réunion d'une assemblée élue.

« L'argument était sans réplique. Il n'avait pas dépendu de M. de Chaudordy que la Délégation de province ne sortît à temps de l'impasse cruelle où les hommes du Quatre-Septembre avaient jeté le pays, en refusant de le consulter après la chute de l'Empire. Toutes les fautes du Gouvernement de la Défense nationale dérivent de cet oubli des principes, dont les conséquences fatales s'accentuent au fur et à mesure que l'on fait plus d'efforts pour échapper à la catastrophe (1). »

Nous n'avons plus à nous occuper de la Conférence de Londres; nous ne l'avons signalée qu'à cause des chances par elle offertes à nos gouvernants d'amener les grandes puissances à s'interposer entre nous et la Prusse. On comprend, maintenant, quelle erreur les politiciens de Paris avaient commise en ne suivant pas les conseils, en ne tenant pas compte des adjurations de MM. Gambetta et de Chaudordy.

« M. de Bismarck était arrivé à ses fins, surtout par notre faute. Il nous avait empêchés d'aller à

(1) J. Valfrey, 3e partie, pp. 31 et 32.

Londres, en paraissant céder aux instances des neutres. Il s'était joué effrontément d'eux comme de nous (1). »

(1) Pierre Lehautcourt, *Siège de Paris, Buzenval, La Capitulation*, p. 196.

L'AGONIE

L'insurrection du 22 janvier avait été la première convulsion de l'agonie de Paris. Les décrets concernant la fermeture des clubs et la suppression des journaux rouges *Le Réveil* et *Le Combat* indiquent que le Gouvernement sent venir l'instant suprême où la guerre civile va succéder à la guerre étrangère (1).

Que n'avait-il pris ces mesures plus tôt! Puisqu'il avait assumé la responsabilité de la lutte, pourquoi songer à ménager la chèvre socialiste et le chou militaire? Pourquoi n'avoir pas eu le courage de faire, tout de suite, ce qu'il fait maintenant que tout est perdu? Est-il donc possible de défendre une ville de 2.000.000 d'âmes avec la Presse libre, avec les clubs en permanence, sans l'état de siège effectif?

« Les journaux devraient toujours être supprimés dans une ville assiégée... Si l'on avait fait cela dès le début, l'ennemi aurait ignoré bien des choses (2). » Il en est de même pour les clubs :

(1) *Paris et les Allemands, journal d'un témoin*, juillet 1870-février 1871, par A. du Mesnil; Paris, Garnier frères 1872; p. 280.
(2) *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, pp. 725 et 726.

ils auraient dû être fermés au moment de l'investissement, « dans l'intérêt général (1) ».

Mais pareilles mesures impliquent l'acceptation très nette de la direction politique et militaire, la volonté de s'élever à la hauteur de devoirs qu'on ne saurait éluder, la conviction que, une fois accepté par le peuple, on a mission, ordre impératif de le sauver quand même, de vaincre quand même, ou de mourir autrement qu'en paroles, par les balles ennemies, dans la bataille suprême, et non simplement dans des proclamations inoffensives. « Quiconque aura sa vie à mespris se rendra toujours maistre de celle d'autruy (2). » Or, ces messieurs du Quatre-Septembre honoraient trop la leur et celle de leur famille pour les risquer en des aventures périlleuses (3).

Oui, nous savons que ces comédiens, y compris le directeur de la troupe, M. Trochu, ne possédaient pas un talent à la hauteur de leur ambition. Comme ils se sentaient incapables de soulever le fardeau qu'ils s'étaient impudemment engagés à porter, ils avaient préféré prendre des collaborateurs, associer la population civile au Gouvernement et sembler n'être que les exécuteurs des décisions populaires (4). C'était moins difficile, plus hypocrite, moins noble ; cette étrange manière de remplir les engagements pris ne laissait pas d'être dangereuse au point de vue militaire, comme au point de vue

(1) *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, p. 843.

(2) *Essais de Montaigne;* Londres, Jean Nourse et Vaillant, 1769; t. I, p. 268. — Quisquis vitam suam contempsit, tuæ dominus est. (Seneca, *Epist.*, IV.)

(3) Lire *Souvenirs du siège et de la Commune, ou déposition d'un témoin non entendu dans les conseils d'enquête*, par Anatole Duruy, ancien officier de l'armée, ancien chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique; Paris, chez l'auteur, 1873; pp. 102 et 103.

(4) Voir, *suprà*, pp. 49 et 50. — Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, pp. 321 et 322.

civil, et devait admirablement convenir aux Prussiens, dont elle facilitait la tâche, comme à la Commune, dont elle préparait la dictature.

Aussi bien, des deux ennemis qu'on avait devant soi, à Paris, pendant le siège, « celui qu'on redoutait le plus n'était pas le plus éloigné (1) ». — « Toute la défense a tourné autour de ces deux choses : la crainte d'une émeute et le désir d'un armistice (2). » Et M. Wyrouboff dit encore : « Ce qui est étonnant, c'est que le gouvernement du Quatre-Septembre, qui a tout négligé pour s'occuper de la politique, n'ait laissé aucune trace de son passage, même dans cet ordre d'idées ; il n'a rien créé, il n'a rien détruit (3). »

Hélas ! passons.

En ces jours sombres, signalons une curieuse expérience, faite pendant la nuit du 22 au 23 janvier. Pour la première fois, la place du Carrousel fut éclairée à l'électricité. Le jet de lumière illuminait « la vaste superficie et tous les abords de la place, s'étendant même jusqu'à l'extrémité des avenues qui bordent le square intérieur du Louvre. C'était un résultat d'autant plus sérieux pour Paris que le gaz manquait et que les huiles pouvaient devenir rares par suite de la prolongation du siège (4) ».

L'Hôtel de Ville est toujours occupé militaire-

(1) *Opinion d'un civil sur la défense de Paris*, par G. Wyrouboff, directeur de la *Philosophie positive ;* Paris, Lechevalier, 1872 ; p. 10.

(2) *Ibid.*, pp. 14 et 15.

(3) *Ibid.*, p. 25. — Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 30 *juin au* 31 *octobre* 1870, pp. 242 et 243.

(4) *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, pp. 845 et 846. — M. Jules de Marthold prétend que ces essais n'ont donné aucun résultat (p. 283). Des témoins oculaires nous ont assuré le contraire. M. Robinet de Cléry nous a même dit qu'il avait vu, dès le commencement du siège, des projections électriques partant des forts de la Marne et en illuminant tous les environs.

ment; des patrouilles de cavalerie en protègent les abords (1). Le néfaste général Schmitz, lugubre clair de lune de M. Trochu, est enfin remplacé par le général de Valdan (2). Le style et le fond des rapports militaires changent avec le rédacteur : on comprend, maintenant, ce que veut dire le rapport (3). Le directeur de Mazas, M. Bayet, qui a livré la prison à l'émeute, est justement révoqué (4).

Les gens qui raisonnent, et même les autres, ne s'expliquent guère le maintien du général Trochu comme président du Gouvernement, alors que le général Vinoy est nommé Gouverneur. « La raison d'être de M. Trochu était dans la croyance où l'on se trouvait de sa capacité militaire. Du moment qu'il a constaté lui-même son insuffisance, à quel titre reste-t-il président du Gouvernement (5)? »

En somme, le maître nominal de Paris est, actuellement, le général Vinoy, puisqu'il dispose de la force armée : le général Trochu est passé au deuxième, même au dernier plan, en attendant qu'il disparaisse à jamais derrière la brume de sa malfaisante nullité. Quant à son successeur, le général Vinoy, il occupe, au Louvre, avec son état-major, les anciens appartements du général Fleury (6). Dans son ordre du jour à l'armée, il s'est fait fort de tenir en bride le parti du désordre, mais il ne se fait pas fort de nous délivrer des Prussiens : il n'y songe même pas (7). Ce n'est pas une proclamation, c'est une lettre de faire-part de mort (8).

(1) Jules de Marthold, pp. 282 et 283.
(2) Jouaust, p. 83. — Emile Chevalet, p. 265.
(3) *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, p. 842.
(4) Jouaust, p. 83.
(5) Emile Chevalet, p. 260. — *Ibid.*, p. 260.
(6) *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, p. 845.
(7) Emile Chevalet, p. 263.
(8) Paul de Kerneu, *Journal d'un mobile;* Paris, Ghio, 1880; p. 222.

Le nouveau commandant en chef a accepté ce poste contraint et forcé. Après l'avoir d'abord refusé, de la façon la plus catégorique, il avait été mandé auprès du général Le Flô, ministre de la Guerre, et lui avait dit, en entrant : «« Ce n'est pas au moment où la ville succombe que l'on peut me nommer commandant en chef. »» M. Le Flô lui avait répondu : «« Le général Trochu n'est plus commandant; l'armée va rester sans chef, et Paris sans commandant. »» Alors, le général Vinoy avait repris : «« Je suis soldat, vous êtes mon supérieur, je ferai ce que vous m'ordonnerez. »» — «« Je l'ordonne »», répliqua le général Le Flô. Le général Vinoy lui tendit la main et accepta le commandement (1) ».

De nouvelles tortures étaient infligées aux héroïques femmes de Paris. A la queue de la viande se sont ajoutées celles du pain et du bois. Il faut même faire deux queues pour obtenir les 25 kilogrammes de bois vert auxquels on a droit : à la mairie, afin d'obtenir le bon, au chantier afin de prendre livraison de ce fameux combustible. Ceux qui n'ont pas vu les malheureuses femmes grelotter de froid et s'affaisser de fatigue pendant ces interminables stations ne pourront jamais imaginer le supplice enduré. C'est là que les bronchites, les pneumonies, les rhumatismes s'abattaient sur les patientes. Eh bien, plutôt que de se rendre, toutes acceptaient sans un murmure la mortelle corvée que M. Jules Ferry leur imposait si cruellement : le courage des Parisiennes était à la hauteur de l'ineptie de leurs gouvernants, depuis Trochu et Ferry jusqu'à Brisson et Floquet. « La population non combattante, les bouches inutiles, a été sublime de courage et de

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*, déposition de M. Jules Favre, p. 341.

stoïcisme devant la faim, le froid et le bombardement (1). »

En raison du rationnement, les restaurateurs ne fournissent plus le pain. Chaque client est obligé d'apporter la portion que, préalablement, il s'est procurée lui-même (2).

Les faits de guerre se bornent au duel engagé entre les batteries ennemies et nos forts du Sud. Celui d'Issy est très endommagé, mais la batterie des marins du 7e secteur fait sauter la poudrière des ouvrages de gauche de Châtillon. Un millier de projectiles sont déjà tombés sur le fort de la Briche. Deux pièces de 24 et une de 12 ont été mises hors de service (3).

A Paris, le 23, on a compté environ 128 coups, qui ont fait 12 victimes, atteint 41 maisons, allumé 2 incendies (4). Rue du Val-de-Grâce, 15 obus sont tombés sur la même maison (5). Saint-Denis est écrasé (6).

Par curiosité, voici le cours de la Bourse de ce jour 23 janvier :

(1) Henry Houssaye, *Athènes, Rome, Paris;* Paris, Calmann Lévy, 1879; p. 326. — « On parlait de pauvres femmes qui, ce matin même (26 janvier), criaient aux queues des boulangers : «« Qu'on diminue encore notre ration, nous sommes prêtes à tout souffrir, mais qu'on ne capitule pas ! »» (*Journal des Goncourt;* Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1890; t. I, p. 208.) — Michel Cornudet, p. 479. — Marie Sebran, *Journal d'une mère pendant le siège de Paris*; Paris, Didier, 1872; pp. 283 à 286. — *Ibid.*, p. 291. — *Paris pendant le siège*, par Edouard Cadol; Bruxelles, Office de publicité, 1871 ; pp. 95 à 98. — Jouaust, p. 83.

(2) *Ibid.* — Emile Chevalet, p. 265.

(3) Rapport militaire. *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, p. 841.

(4) *Le Bombardement de Paris par les Prussiens en janvier* 1871, par le major H. de Sarrepont (lieutenant-colonel Hennebert); Paris, Firmin-Didot, 1872; pp. 161, 162, 163 et 164.

(5) Jules de Marthold, p. 282.

(6) *Ibid.*



3 p. 100	50f 75
Département de la Seine.	209 50
Ville de Paris 69, 3 p. 100	280 »
Comptoir d'Escompte	537 50
Crédit foncier (actions)	862 50
Paris-Lyon	762 50
Nord.	877 50
Orléans	720 »
Compagnie du gaz.	732 50 (1).

Le 24, Paris a repris son aspect ordinaire; l'émotion causée par l'émeute du 22 est calmée. Les troupes d'infanterie et d'artillerie qui garnissaient la place de l'Hôtel de Ville, le Palais de Justice, Notre-Dame, le Pont-Neuf, les quais, les rues de Rivoli et du Temple ont regagné, pendant la nuit, leurs casernements du 21 (2). Le socialiste Sapia, blessé, l'avant-veille, à l'attaque de l'Hôtel de Ville, meurt de sa blessure. Delescluze est arrêté (3).

L'ennemi semble renforcer par des travaux sa première ligne de défense. De nombreuses troupes changent d'emplacement. On croirait que les Prussiens ont peur d'une nouvelle affaire de Buzenval. En attendant, le bombardement fait toujours rage. Le fort de Montrouge est criblé d'obus et reste inébranlable sous ce feu terrible. Avec une mortelle régularité, les projectiles tombent sur Vaugirard et Grenelle (4). Contre Saint-Denis, toujours même pluie de fer (5).

A Paris, on note 128 coups, qui frappent 22 personnes, endommagent 49 maisons et causent 2 incendies (6).

(1) *Journal officiel*, nº du 24 janvier 1871.
(2) *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, p. 853.
(3) Jules de Marthold, p. 285.
(4) *Tablettes d'un mobile* par Léon de Villiers et Georges de Targes ; Paris, Mollie, 1871 ; p. 333.
(5) Rapport militaire. *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, pp. 853 à 855. — Jules de Marthold, p. 284.
(6) Major de Sarrepont, *Le Bombardement de Paris*, pp. 161, 162, 163 et 164.

Saint-Denis devient inhabitable sous les feux convergents de Montmorency, de Stains et de la Butte-Pinson. Plus de 5.000 obus sont déjà tombés sur cette malheureuse ville. La Maison de la Légion d'honneur a dû être évacuée, en dépit du drapeau blanc à croix rouge arboré pour couvrir les malades et les blessés qu'elle abritait. Chose curieuse, l'Abbaye n'a pas été atteinte par les projectiles ennemis. Ce bijou architectural nous sera conservé (1). Faut-il en savoir gré aux Allemands ? D'aucuns prétendent que non ; quant à nous, volontiers serions-nous de cette opinion, car nous ne les voyons guère s'arrêtant devant une considération artistique dans leur œuvre de barbarie. « Les Prussiens bombardent Saint-Denis avec acharnement depuis deux jours. Ils ont là deux œuvres de civilisation à consommer : détruire la cathédrale, les tombeaux où dorment nos trois dynasties royales ; détruire les grandes usines qui sont les royautés du temps et l'une de nos richesses françaises. Eventrer l'histoire de France et incendier nos huiles. Ils joindront ainsi l'agréable à l'utile (2). »

Mais la nouvelle de pourparlers d'armistice se répand dans Paris. Ce ne sont encore que des rumeurs accueillies avec colère par la masse de la population. Cependant, on parle de démarches suspectes, de sonneries au pont de Sèvres, d'envois de parlementaires. Encore un coup, le patriotisme des Parisiens ne veut pas admettre la possibilité d'une capitulation, la possibilité d'une déclaration de faillite de la part des défenseurs de la capitale (3).

Dans la journée, quelques socialistes ont acclamé

(1) Jules de Marthold, pp. 284 et 285. — *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, p. 856.
(2) Edmond Rousse, t. II, p. 367.
(3) Jules de Marthold, p. 285. — *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, p. 856. — *Ibid.*, p. 864.

la Commune sur la place de l'Hôtel de Ville. Ils ont été arrêtés et conduits en prison, au milieu d'une foule hostile (1).

C'est le 24 janvier que l'on a connaissance de la note adressée par M. de Bismarck aux agents diplomatiques accrédités à Paris, en réponse à leur protestation contre le bombardement des quartiers habités.

C'est une amplification de la déclaration de M. de Moltke déjà transcrite par nous (2). Comme nous avons donné, *in extenso*, la protestation du corps diplomatique (3), nous donnerons, de même, la réponse du chancelier, réponse que nous avons démolie par avance dans *Paris, Le Bombardement et Buzenval* (4). Nous n'aurons donc que peu d'observations à présenter pour achever de réfuter les erreurs volontaires accumulées dans sa note par M. de Bismarck.

« *Le comte de Bismarck-Schœnhausen, chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord, à Versailles, à M. Kern, ministre de la Confédération suisse, à Paris.*

« Versailles, 17 janvier 1871.

« Monsieur le ministre, j'ai eu l'honneur de recevoir la lettre du 13 de ce mois, signée par vous et par M. le ministre des Etats-Unis, ainsi que par plusieurs des agents diplomatiques accrédités antérieurement à Paris, par laquelle vous me demandez, en invoquant les principes du Droit des gens, d'intervenir auprès des autorités militaires pour que des mesures soient prises qui permettraient aux

(1) *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, p. 858.
(2) *Paris, Le Bombardement et Buzenval*, par Alfred Duquet, p. 92.
(3) *Ibid.*, pp. 104 à 106.
(4) *Ibid.*, pp. 17 à 31.

nationaux des signataires de se mettre à l'abri, eux et leurs propriétés, durant le siège de Paris.

« Je regrette qu'il me soit impossible de reconnaître que les réclamations, que les signataires de la lettre me font l'honneur de m'adresser, trouvent dans les principes du Droit international l'appui nécessaire pour être justifiées.

« Il est incontestable que la résolution, unique dans l'histoire moderne, de transformer en forteresse la capitale d'un grand pays, et de faire de ses environs un vaste camp fortifié renfermant presque trois millions d'habitants, a créé pour ces derniers un état de choses pénible et extrêmement regrettable. La responsabilité en retombe exclusivement sur ceux qui ont choisi cette capitale pour en faire une forteresse et un champ de bataille. En tout cas, ceux qui ont élu leur domicile dans une forteresse quelconque, et continuent de leur propre gré à y séjourner pendant la guerre, ont dû être préparés aux inconvénients qui en résultent.

« Paris étant la forteresse la plus importante de France, dans laquelle l'ennemi a concentré ses forces principales, qui, de leurs positions fortifiées au milieu de la population, attaquent constamment les armées allemandes par des sorties et par le feu de leur artillerie, aucun motif valable ne peut être allégué pour exiger des généraux allemands de renoncer à l'attaque de cette position fortifiée ou de conduire les opérations militaires d'une manière qui serait en contradiction avec le but qu'il s'agit d'atteindre.

« Je me permettrai de rappeler ici que, de notre côté, rien n'a été négligé pour préserver la partie paisible de la population appartenant à des pays neutres des inconvénients et des dangers inséparables d'un siège. Le 26 septembre dernier, le secrétaire d'Etat, M. de Thile, adressa, à ce sujet, une



circulaire aux ministres accrédités à Berlin, et, de mon côté, je fis observer, par une lettre en date du 10 octobre dernier, à Son Excellence le nonce apostolique et aux autres agents diplomatiques résidant encore à Paris, que les habitants de la ville auraient à supporter désormais les effets des opérations militaires. Une autre circulaire, en date du 4 octobre dernier, s'attachait à faire ressortir les conséquences qui résulteraient pour la population civile de Paris d'une résistance prolongée jusqu'à son extrême limite.

« Le 29 du même mois, le contenu de cette circulaire fut communiqué par moi à M. le ministre des Etats-Unis d'Amérique, que je priai, en même temps, d'en donner connaissance aux membres du corps diplomatique.

« Il résulte de ce qui précède que les avertissements et les recommandations de quitter la ville assiégée n'ont pas fait défaut aux nationaux des puissances neutres, quoique ces avertissements, inspirés par un sentiment d'humanité et par les égards que nous tenons à témoigner aux citoyens appartenant à des nations amies, soient aussi peu prescrits par les principes du Droit international que la permission qui leur fut accordée de franchir nos lignes.

« Les usages et les principes reconnus du Droit des gens exigent encore moins que l'assiégeant avertisse l'assiégé des opérations militaires qu'il croit devoir entreprendre dans le cours du siège, comme j'ai eu l'honneur de le constater relativement au bombardement, dans une lettre, adressée à M. Jules Favre, le 26 décembre dernier. Il était évident que le bombardement de Paris devait avoir lieu, si la résistance était prolongée, et on devait, par conséquent, s'y attendre. Quoiqu'un exemple d'une ville fortifiée de cette importance et conte-

nant dans ses murs des armées et des moyens de guerre aussi nombreux fût inconnu à Vattel, il dit, à ce sujet :

«« Détruire une ville par les bombes et les boulets rouges est une extrémité à laquelle on ne se porte pas sans de grandes raisons. Mais elle est autorisée cependant par les lois de la guerre, lorsqu'on n'est pas en état de réduire autrement une place importante, de laquelle peut dépendre le succès de la guerre ou qui sert à nous porter des coups dangereux. »»

« Dans le cas actuel, il serait d'autant moins fondé d'élever une objection contre le siège de Paris que notre intention n'est nullement de détruire la ville, ce qui serait pourtant admissible d'après le principe émis par Vattel, mais de rendre intenable la position centrale et fortifiée, où l'armée française prépare ses attaques contre les troupes allemandes, et qui lui sert de refuge après leur exécution.

« Je me permettrai enfin de vous faire remarquer, Monsieur le ministre, ainsi qu'aux autres signataires de la lettre du 13 de ce mois, qu'après les avertissements que j'ai rappelés, il a été permis, pendant des mois entiers, aux neutres qui en faisaient la demande, de franchir nos lignes sans autre restriction que de faire constater leur nationalité et leur identité, et que, jusqu'à ce jour, nos avant-postes mettaient à la disposition du Corps diplomatique et de ceux qui étaient réclamés par leurs gouvernements ou par leurs représentants diplomatiques des sauf-conduits pour continuer leur voyage. Plusieurs des signataires de la lettre du 13 janvier courant sont avertis depuis quelques mois qu'ils peuvent franchir nos lignes, et ils ont depuis longtemps, de leurs gouvernements respectifs, l'autorisation de quitter Paris.

« Des centaines de nationaux des puissances

neutres, dont les représentants nous avaient adressé la même demande en leur faveur, se trouvent dans une situation analogue. Nous n'avons pas de renseignements authentiques sur les raisons qui les ont empêchés de profiter d'une permission qu'ils possèdent depuis si longtemps. Mais, s'il faut en croire des communications particulières, ce sont les autorités françaises qui s'opposent à leur départ et même à celui de leurs représentants diplomatiques. Si cette information est exacte, il n'y aurait qu'à recommander, à ceux qui sont forcés, contre leur gré, de séjourner encore à Paris, d'adresser leurs plaintes et protestations aux représentants du pouvoir actuel. Dans tous les cas, je me crois autorisé, d'après ce qui précède, à ne pas admettre, en ce qui concerne les autorités allemandes, l'assertion, contenue dans la lettre du 13 janvier, que les nationaux des signataires auraient été «« empêchés de se soustraire au danger par les difficultés opposées à leur départ par les belligérants »».

« Nous maintiendrons, même aujourd'hui, l'autorisation accordée aux membres du Corps diplomatique de franchir nos lignes, que nous considérons comme un devoir de courtoisie internationale, quelque difficile et nuisible que puisse en être l'exécution pour les opérations militaires dans la phase actuelle du siège. Quant à leurs nombreux nationaux, je regrette de ne voir plus, à l'heure qu'il est, d'autre moyen que la reddition de Paris pour les mettre à l'abri des dangers inséparables du siège d'une forteresse. S'il était admissible, sous le point de vue militaire, d'organiser la sortie de Paris d'une partie de la population que l'on peut évaluer à 50.000 hommes avec leurs familles et leurs biens, nous n'aurions pas les moyens de pourvoir à leur alimentation ni aux moyens de transport qui seraient nécessaires pour leur faire franchir la zone

que les autorités françaises ont fait évacuer et dégarnir de ses ressources avant l'investissement de la ville.

« Nous nous trouvons dans la triste situation de ne pas pouvoir subordonner l'action militaire aux sympathies que nous inspirent les souffrances de la population civile de Paris ; notre ligne de conduite est rigoureusement tracée par les nécessités de la guerre et par le devoir de préserver nos troupes contre de nouvelles attaques de l'armée ennemie.

« Après l'observation consciencieuse de la convention de Genève, dont nous avons fait preuve dans les circonstances les plus difficiles, il serait superflu de donner l'assurance que l'artillerie allemande ne dirige pas son feu avec intensité sur des constructions occupées par des femmes, par des enfants ou par des malades.

« Par suite de la nature des fortifications de Paris, et de la distance à laquelle se trouvent encore nos batteries, il est aussi difficile d'éviter que des bâtiments que nous désirerions épargner soient endommagés par hasard que de prévenir des blessures parmi la population civile, qui sont à déplorer dans le cours de chaque siège. Si ces accidents pénibles, que nous regrettons sincèrement, se produisent à Paris sur une plus grande échelle que dans d'autres forteresses assiégées, il faut en conclure qu'on aurait dû éviter d'en faire une forteresse ou de prolonger la défense au delà d'un certain terme.

« En aucun cas, il ne peut être permis à une nation quelconque, après avoir déclaré la guerre à ses voisins, de préserver sa forteresse principale de la reddition, en invoquant les égards de l'ennemi pour la population inoffensive, les étrangers qui habitent la forteresse, ou les hôpitaux qui s'y trouvent et au milieu desquels ses troupes cher-

chent un asile dans lequel, après chacune de leurs attaques, elles pourraient à l'abri des hôpitaux en préparer d'autres.

« Je vous prie, Monsieur le ministre, de vouloir bien porter le contenu de ma réponse à la connaissance des signataires de la lettre du 13 janvier dernier, et d'agréer l'assurance réitérée de ma haute considération.

« VON BISMARCK (1). »

Jamais l'hypocrisie ne s'était si effrontément donné carrière; jamais diplomate n'avait entassé plus de mensonges les uns sur les autres. Rien qu'à la lecture, ces mensonges sautent aux yeux et, nous le répétons, nous ne démontrerons pas, une seconde fois, l'inanité des raisons de droit invoquées par le faussaire d'Ems, qui accuse la France d'avoir déclaré une guerre qu'il voulait et qu'il a rendue inévitable par son faux.

Cependant, comme nous n'avons pas déjà répondu à certains des arguments de M. de Bismarck, en quelques mots, réfutons-les.

D'abord, jamais nos « *positions fortifiées n'ont été au milieu de la population* », les troupes assiégées se tenaient toujours aux avant-postes, dans les forts, le long de l'enceinte de 1842, et jamais à Notre-Dame, dans le Quartier-Latin, dans le faubourg Saint-Germain, à Vaugirard ou à Passy, sauf les jours d'émeute, comme le Trente-et-un-Octobre et le Vingt-deux-Janvier. C'est tellement vrai que, à notre connaissance, pas un soldat de ligne, pas un mobile, pas même un garde national mobilisé, seules troupes de guerre, puisque les autres gardes nationaux ne faisaient que la police, n'a été atteint par

(1) *L'Électeur libre*, n° du 27 janvier 1871. — *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, pp. 859 à 864.



le bombardement de l'intérieur de la ville. Ce sont des habitants inoffensifs, et surtout des vieillards, des femmes, des enfants et des malades, qui ont été broyés par les éclats des obus allemands.

Jamais, non plus, « *le feu de l'artillerie* » des assiégiés n'est parti « *du milieu de la population* » ; seuls, les forts, les batteries construites en avant de l'enceinte, et l'enceinte elle-même, ont tiré contre les positions ennemies.

Si quelques projectiles allemands, envoyés contre l'enceinte, avaient dépassé le but et éclaté dans Montrouge, Vaugirard, Grenelle, Auteuil, Passy, rien ne serait plus admissible, et l'on ne saurait en tirer grief contre les artilleurs du roi Guillaume; mais il n'en va pas de même quand ce ne sont plus les positions militaires qui sont ouvertement visées, quand ce sont les édifices, les hôpitaux, les quartiers populeux éloignés de l'enceinte, alors que cette enceinte n'est pas touchée, et que ses défenseurs voient tous les obus passer au-dessus de leurs têtes pour faire explosion dans le centre de la ville.

Aussi, « *sans renoncer à l'attaque de la position fortifiée de Paris* », sans cesser de « *conduire les opérations militaires d'une manière qui eût été en contradiction avec le but qu'il s'agissait d'atteindre* », l'état-major prussien pouvait se dispenser d'assumer l'odieuse responsabilité du bombardement d'une ville remplie de non-combattants de tout sexe, d'étrangers, de blessés, de malades. Nous le crierons toujours : le bombardement n'a pas avancé d'une minute l'heure de la capitulation, et n'a fait que redoubler le courage des assiégés et leur résolution de résister jusqu'au dernier morceau de pain. Donc, au point de vue militaire, le barbare attentat des assiégeants ne s'explique pas.

Comment ne point répondre aussi à M. de Bismarck quand il dit que « *les avertissements et les*

recommandations de quitter la ville assiégée n'ont pas fait défaut aux nationaux des puissances neutres? » Que fait-il, alors, de ceux qui étaient retenus à Paris par leurs intérêts, par la maladie? Pouvaient-ils se douter que les généraux d'une nation civilisée se conduiraient comme des sauvages?

S'il est vrai que « *les usages et les principes reconnus du Droit des gens n'exigent pas que l'assiégeant avertisse l'assiégé des opérations militaires qu'il croit devoir entreprendre* », il est certain, aussi, que ce Droit des gens ordonne l'avertissement préalable lorsque le bombardement pourra atteindre des non-combattants (1). C'était, par conséquent, une détestable escobarderie que de confondre les forts et la ville, et les Prussiens savaient mieux que personne que, libres de bombarder à l'improviste nos « *positions fortifiées, d'où partaient notamment des attaques contre les armées allemandes par des sorties et par le feu de l'artillerie des assiégés* », ils ne pouvaient, sans violer les lois de la guerre, faire tomber une pluie de fer sur une population inoffensive.

Un peu plus loin, le chancelier déclare « *qu'il était évident que le bombardement de Paris devait avoir lieu si la résistance était prolongée* ». Pourquoi? En tous cas, ce n'était pas une raison pour se dispenser de donner l'avertissement préalable obligatoire, et, de plus, la maxime de Vattel, citée par M. de Bismarck, était bien mal invoquée puisque les Allemands n'avaient pas l'espoir de « *détruire Paris par les bombes et les boulets rouges* » et se trouvaient « *en état de réduire autrement une place importante, de laquelle pouvait*

(1) Voir, *Paris, Le Bombardement et Buzenval*, par Alfred Duquet, pp. 24 à 29.

dépendre le succès de la guerre », ainsi que l'événement l'a prouvé moins d'un mois après (1).

Plus loin encore, le chancelier ne craint pas de mentir. En véritable Tartuffe, il insinue que « *ce sont les autorités françaises qui s'opposent au départ des nationaux des puissances neutres et même à celui de leurs représentants diplomatiques* ». Qui devait le savoir mieux que ces représentants eux-mêmes? N'était-ce pas pour l'Europe plutôt que pour le Corps diplomatique enfermé à Paris que semblable contre-vérité était exprimée (2)?

Que dire, également, de cette sèche notification de M. de Bismarck? « *Je ne vois plus, à l'heure qu'il est, d'autre moyen que la reddition de Paris pour mettre les nombreux étrangers, qui s'y trouvent, à l'abri des dangers inséparables du siège d'une forteresse.* » Comme s'il était difficile de laisser sortir de la capitale les 10.000 étrangers qui auraient demandé à profiter de la permission!

Et les Puissances acceptent cette impertinente fin de non-recevoir! Pas une ne proteste! Pas une ne relève l'insulte! Les Prussiens auraient bien tort de ne pas tout se permettre : quand ils ont carte blanche, les gens peu scrupuleux ne manquent point d'en abuser.

Mais, ici, un aveu. « *Nous n'aurions pas*, dit M. de Bismarck, *le moyen de pourvoir à l'alimentation des* 50.000 *étrangers* » qui quitteraient Paris. C'est une nouvelle preuve, fournie par l'ennemi lui-même, de la pénurie de vivres de l'armée assiégeante. C'est une nouvelle justification de tout ce que nous avons avancé, dans nos précédents volumes, à propos de la guerre de

(1) Voir, *Paris Le Bombardement et Buzenval*, par Alfred Duquet, pp. 18 à 22.
(2) Voir, *infrà*, pp. 99 et 100.

partisans, à propos de la destruction des meules et moulins de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, surtout des grands moulins de Corbeil. C'est une nouvelle démonstration de la possibilité de faire lever le siège de Paris, en coupant les communications des assiégeants avec l'Allemagne (1).

Au fond, les Prussiens s'opposent au départ des étrangers parce que c'est autant de bouches de plus à satisfaire dans Paris, autant de vivres de plus de consommés, par conséquent moins de jours à attendre la reddition de la capitale (2).

Enfin, après avoir versé des larmes de crocodile sur les victimes faites, dans la population civile, par les engins allemands, le chancelier ajoute, avec une naïveté à laquelle il ne nous a guère habitués : « *Si ces accidents pénibles, que nous regrettons sincèrement, se produisent à Paris sur une plus grande échelle que dans d'autres forteresses assiégées, il faut en conclure qu'on aurait dû éviter d'en faire une forteresse ou de prolonger la défense au delà d'un certain terme.* » Evidemment, la besogne des Prussiens eût été singulièrement simplifiée s'ils avaient pu entrer dans Paris comme dans le moulin de M. Darblay, maire de Corbeil, ou si la capitale s'était rendue au bout de quinze jours d'investissement. Avec beaucoup d'à-propos, M. Jouaust écrit, dans son journal : « M. de la Palisse n'aurait pas mieux conclu, et ce n'était vraiment pas la peine de répandre tant d'encre pour se justifier aussi mal de faire couler tant de sang (3). » Non, ce n'est pas pour des citadelles ouvertes ou pour

(1) Voir *Paris, Chevilly et Bagneux*, par Alfred Duquet, pp. 112 à 113 et 139 à 160, et *Paris, Second Echec du Bourget et Perte d'Avron*, par Alfred Duquet; Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1896; pp. 11 à 18.

(2) Jouaust, p. 84.

(3) *Ibid.*, p. 86.

des villes fortes qui capitulent tout de suite que les principes du Droit des gens, enseignés par l'allemand Bluntschli et acceptés par tous les peuples civilisés, ont été codifiés : c'est pour le cas de lutte sérieuse, pour le cas de résistance à outrance qu'ils ont été admis et imposés. Les Prussiens sont donc bien mal venus à les fouler aux pieds quand ils croient y avoir intérêt : en dépit de leurs distinctions hypocrites, de leurs excuses inacceptables, le stigmate du bombardement de Paris restera éternellement gravé sur leur front, sans que les lauriers qu'ils ont cueillis, durant leur si heureuse campagne de 1870-1871, puissent jamais cacher ce signe infamant.

Au surplus, pour avoir protesté platoniquement contre les assertions mensongères de M. de Bismarck, le Corps diplomatique présent à Paris n'en a pas moins fait savoir au chancelier qu'il n'était pas dupe de ses arguments d'agent d'affaires.

Voici la réponse de M. Kern :

« *Le ministre de la Confédération suisse, à Paris, au comte de Bismarck-Schœnhausen, chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord, à Versailles.*

« Paris, le 23 janvier 1871.

« Monsieur le comte,

« J'ai eu l'honneur de recevoir la réponse adressée par Votre Excellence, le 17 janvier, à la note signée, le 13 du même mois, par les membres du Corps diplomatique présents à Paris, ainsi que par un certain nombre de membres du Corps consulaire en l'absence de leurs ambassades et légations respectives.

« Conformément au désir exprimé par Votre

Excellence, j'ai communiqué immédiatement cette réponse aux signataires de la note du 13 janvier.

« J'ai été chargé, par une résolution unanime, d'appeler l'attention de Votre Excellence sur certaines erreurs de fait qui se sont glissées dans sa réponse.

« Votre Excellence informe les signataires que, par une circulaire en date du 4 octobre, elle s'est attachée à faire ressortir les conséquences qui résulteraient pour la population civile de Paris d'une résistance prolongée jusqu'à son extrême limite, et elle ajoute : «« Le 29 du même mois, le contenu de cette circulaire fut communiqué par moi à M. le ministre des Etats-Unis d'Amérique, que je priai en même temps d'en donner connaissance aux membres du Corps diplomatique. »» Après avoir fait les recherches nécessaires, M. Washburne a déclaré qu'aucune communication exprimant un désir de ce genre ne lui est parvenue, et que cette assertion repose sur une erreur.

« Dans un autre passage de sa réponse, Votre Excellence s'exprime comme suit :

«« Je me crois autorisé, d'après ce qui précède, à ne pas admettre, en ce qui concerne les autorités allemandes, l'assertion contenue dans la lettre du 13 janvier, que les nationaux des signataires auraient été empêchés de se soustraire au danger par les difficultés opposées à leur départ par les belligérants. »»

« Tout en reconnaissant l'empressement avec lequel Votre Excellence a mis, au début du siège, des sauf-conduits à la disposition des personnes appartenant aux Etats neutres, et sans contester le fait que les autorités militaires françaises ont cru devoir revenir, au commencement du mois de novembre, sur les autorisations de départ précédemment accordées, il résulte, néanmoins, des dé-

clarations de plusieurs membres du Corps diplomatique et du Corps consulaire que, dans le courant du même mois, Votre Excellence leur a fait savoir que les autorités militaires allemandes avaient «« résolu de ne plus accorder à personne la permission de traverser les lignes »» des troupes assiégeantes. Les signataires de la note du 13 janvier étaient donc fondés à déclarer que des difficultés ont été opposées au départ de leurs nationaux par les belligérants.

« Votre Excellence ajoute que, d'après des «« communications particulières »» qui lui sont parvenues, les autorités françaises se seraient même «« opposées au départ de représentants diplomatiques »» des Etats neutres. Ce fait n'étant connu d'aucun des chefs de mission diplomatique présents à Paris, il y a donc lieu d'admettre que ces «« communications particulières »» reposent sur des renseignements erronés.

« En soumettant à un nouvel examen les correspondances échangées, vous vous convaincrez facilement, Monsieur le comte, de l'exactitude des rectifications que j'ai l'honneur de vous soumettre.

« Quant au fond même de leur demande, il a paru aux signataires de la note du 13 janvier que le point de vue auquel se placent les autorités militaires allemandes était trop différent du leur, et le refus conçu en termes trop positifs, pour que des développements ultérieurs, sur les principes et usages du Droit des gens, puissent aboutir au résultat désiré. Ils ne peuvent cependant s'empêcher de faire observer que Votre Excellence s'attache principalement à démontrer, en invoquant l'autorité de Vattel, que les lois de la guerre autorisent, comme dernière extrémité, le bombardement d'une ville fortifiée. L'intention des signataires de la note du 13 janvier n'a point été de contester ce droit

extrême. Ils se sont bornés à affirmer, et ils croient pouvoir maintenir, d'accord avec les autorités les plus considérables du Droit international moderne et avec des précédents de différentes époques, la règle que le bombardement d'une ville fortifiée doit être précédé d'une dénonciation.

« Il ne reste donc aux représentants diplomatiques et consulaires des Etats neutres, en raison des devoirs qui leur sont imposés par la gravité de la situation et de l'importance des intérêts engagés, qu'à faire part à leurs gouvernements respectifs des correspondances échangées avec Votre Excellence, tout en maintenant le bien fondé de leur réclamation.

« Il me sera permis, en terminant, d'exprimer, tant au nom des signataires de la Note du 13 janvier qu'en mon nom personnel, le vif et sincère regret de ce que les autorités allemandes n'aient pu se décider à concilier les nécessités de la guerre avec le désir d'atténuer les souffrances de la population civile de toute nationalité établie à Paris.

« Je saisis cette occasion pour vous prier d'agréer, Monsieur le comte, les assurances réitérées de ma très haute considération.

« *Le ministre de la Confédération suisse.*

« KERN (1). »

Il était intéressant de donner, sur cette question, l'opinion de gens placés par leur situation d'étrangers au-dessus des passions qui pourraient troubler la conscience d'un Français. On voit que le Corps diplomatique tout entier, si prudent, si réservé par

(1) *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, pp. 887 à 889.

état, par devoir, a jugé, comme nous, les procédés des Prussiens et les a condamnés avec la même sévérité.

Le 25 est un jour de désespérance : la mort fauche impitoyablement les infortunés habitants de Paris exténués par les privations de toutes sortes. Jamais les balles et les obus n'ont tué autant de monde, dans les rangs de l'armée, que la maladie en terrasse parmi la population civile. Et, pourtant, celle-ci, plus brave que les généraux directeurs, que les membres du Gouvernement qui se sont imposés à elle, le 4 septembre, en jurant de sauver la patrie, ne veut pas entendre parler de capitulation. La lutte encore, la lutte toujours, jusqu'à la mort, non pas seulement sa propre mort, mais celle des êtres aimés, des épouses, des mères, des pauvres petits enfants!

Pendant ce temps, on fait chère lie à l'Hôtel de Ville. Les Jules Ferry, les Arago, les Brisson, les Floquet y donnent des festins superbes aux frais du pauvre peuple (1).

Et le bombardement ne cesse pas. On compte 137 coups tirés par l'ennemi contre la ville, 3 victimes, 47 maisons touchées et 3 incendies (2).

Les mauvaises nouvelles s'abattent sur les assiégés. Un numéro du *Nouvelliste de Versailles*, journal prussien, confirme la déroute de l'armée de Chanzy, annonce la défaite de Bourbaki et l'échec

(1) « M. Ferry m'a invité à diner; les diners de l'Hôtel de Ville ne laissent rien à désirer. » (Lettre de M. Ossude, citée par M. de Rainneville, *Enq. parlem. déf. nationale*, déposition du colonel Chaper, p. 406.) — L'impression que j'ai retenue de ce qui se passait à l'Hôtel de Ville est « qu'on y faisait bonne chère, sans souci du contraste avec les souffrances de la population. » (*Ibid.*, p. 407.) — Anatole Duruy, pp. 102 et 103.

(2) Major de Sarrepont, *Le Bombardement de Paris*, pp. 161, 162, 163 et 164.

de Saint-Quentin. A l'ouest, à l'est et au nord, nous sommes partout repoussés (1).

Aussi reparle-t-on encore plus que la veille de négociations. Le journal d'Ernest Picard, *l'Electeur libre*, publie un grand article se terminant par ces mots : « Combattre, si c'est possible, négocier, s'il le faut (2). » A la Bourse, naturellement, on est pour la reddition : on n'a pas à demander à ces gens-là d'être patriotes, le feu ayant horreur de l'eau. En réalité, le désarroi est partout. Ce qui paraît certain, c'est le voyage du ministre des Affaires étrangères à Versailles. Qu'y serait-il allé faire si ce n'est négocier, c'est-à-dire, mettre bas les armes (3)? Ce n'est pas tout : comme aux heures critiques, les bruits les plus alarmants, les plus sinistres, en même temps que les plus contradictoires, circulent de bouche en bouche : le pain va manquer dans deux jours; les mobiles et la ligne se révoltent; les socialistes se préparent à tirer de nouveau contre les troupes; Gambetta s'est suicidé. Et le canon gronde sans relâche. Au fond, en dépit de l'anarchie gouvernementale, malgré les rumeurs, les bruits de désastre, « Paris est calme, sérieux, réfléchi (4) » : les bonnes et les mauvaises nouvelles n'entament en rien l'impassibilité des masses qui veulent espérer quand même.

Mais cette impassibilité n'empêche pas la juste rage de la population parisienne de se développer. « Le Gouvernement est livré à toutes les insultes. Ineptie, imprévoyance, lâcheté, trahison !... Il n'a rien vu, il n'a rien su, il n'a rien fait. Jules Ferry surtout est l'objet des invectives populaires. C'est

(1) *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, pp. 867 à 870.
(2) *L'Electeur libre*, n° du 27 janvier 1871.
(3) « On continue à parler d'un armistice. » (Jules de Marthold, p. 286.)
(4) *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, p. 870.

lui, en effet, qui tient le sac aux farines, et c'est à lui que des gens affamés doivent s'en prendre d'abord. Comme M. Haussmann doit rire, là-bas, dans sa villa de Nice, à l'ombre de ses pins-parasols (1) ! »

Le 26, il n'y a plus la moindre illusion à se faire ; nos trois armées du Nord, de l'Ouest et de l'Est ont été battues ; Faidherbe, Chanzy et Bourbaki ne sont plus en état de s'approcher de Paris et reculent, au contraire, vers Lille, Angers et Lyon. Il ne faut plus compter être débloqué avant la consommation du dernier morceau de pain. Que résoudre ? Que faire ? Il faudrait, pour les assiégés, qu'un beau désespoir alors les secourût et que, de tous les points de la ligne de défense, des milliers de combattants s'élançassent contre les ouvrages ennemis. Si les Parisiens, s'inspirant du principe romain : *Una salus victis nullam sperare salutem*, avaient risqué cette suprême tentative en d'autres conditions que celles de Buzenval, nous ne doutons pas, pour notre part, que le succès eût couronné leurs héroïques efforts ; mais il fallait des généraux afin de mener les assiégés à la bataille sans merci, il fallait des gouvernants ne craignant pas de se mettre au premier rang des colonnes d'assaut, comme les Conventionnels de 93 ; or, nous n'avions que des militaires ahuris par leurs défaites, que des politiciens n'entendant affronter la mort qu'en discours ou en proclamations. Donc, c'était fini.

Aussi bien, l'*Électeur libre* a beau affirmer, tour à tour, que M. Jules Favre est allé à Versailles et n'a pas quitté Paris (2), on finit par être persuadé que des négociations sont engagées. On n'en sait pas davantage.

(1) Edmond Rousse, t. II, p. 366.
(2) *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, p. 873.

« Le mot armistice est sur toutes les lèvres. Agitation consternée. Partout des groupes dont la discussion passionnée se résume en cette idée : «« Que n'avons-nous un homme! Si nous avions un homme ! »» Paris agonise. La ville, anxieuse, anéantie, est morne, lugubre, sinistre (1). »

Le soir, les gens bien informés répandent une nuée de nouvelles, les unes vraies, les autres fausses : les négociations sont décidément entamées, un armistice va être conclu sur les bases d'une indemnité de dix milliards, de l'occupation de l'Alsace et de la Lorraine pendant dix ans, d'un plébiscite, au bout de ces dix ans, qui réglerait la question de l'annexion à l'Allemagne ou du retour à la France, de la cession de l'Algérie à la Prusse en ce dernier cas. D'autres affirment que l'Allemagne ne demanderait que six milliards, même que cinq, et renoncerait à l'annexion de la Lorraine et de l'Alsace (2). On va élire une Assemblée constituante qui siégera à Bordeaux; l'armée de Paris ira à Châlons; les Prussiens n'entreront pas dans la capitale et n'occuperont que deux forts; nous ferons nous-mêmes le ravitaillement par les lignes de l'Ouest et d'Orléans; Gambetta a été assassiné; il est bloqué dans Lille avec Faidherbe; M. Thiers a installé un nouveau gouvernement en province et a chargé lord Lyons de négocier un armistice général (3).

Tous ces bruits émotionnent au plus haut point les malheureux Parisiens. Les boulevards restent animés jusqu'à minuit; chacun discourt à l'infini sur la situation : la douleur de tous est navrante.

Et toujours, toujours le bombardement : les

(1) Jules de Marthold, p. 288.
(2) *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, pp. 874 et 875.
(3) Jouaust, p. 85.

pourparlers de paix n'ont pas eu la vertu de l'interrompre, ne fût-ce que vingt-quatre heures.

Ce sont les forts du nord les plus maltraités. De tous les points, nous répondons. Nos obus allument quelques incendies à Montretout et à Saint-Cloud. Les Hautes-Bruyères ont éteint le feu de Chevilly et de l'Hay. Nos pertes, dans les forts et batteries, sont insignifiantes (1).

A Paris, on relève 137 coups, comme la veille; on compte 13 personnes tuées ou blessées, 36 maisons sont atteintes, un incendie est allumé (2).

Pour son dernier jour, le bombardement a tué un enfant, une femme et 2 hommes; il a blessé 3 enfants, 2 femmes et 4 hommes. L'église Saint-Sulpice a reçu deux obus; le quartier Saint-Thomas-d'Aquin a été écrasé par les projectiles (3). Jusqu'à la dernière minute, les Prussiens ont tiré sur les rues les plus habitées. « C'est odieux (4) ! »

Toute la journée, le froid a été rigoureux, la brume épaisse (5).

A minuit moins une minute, un obus ennemi éclate derrière le Panthéon. C'est le dernier (6). Tout à coup, après le premier coup de minuit, le bruit du canon, que l'on entend depuis 130 jours, s'arrête, des deux côtés, comme sur un commandement (7). Ce silence, après les sourds

(1) Rapport militaire. *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, pp. 873 et 874.

(2) Major de Sarrepont, *Le Bombardement de Paris*, pp. 161, 162, 163 et 164.

(3) Jules de Marthold, p. 288.

(4) Michel Cornudet, p. 466.

(5) Jules de Marthold, p. 287.

(6) Emile Chevalet, p. 269.

(7) Jules de Marthold, p. 290. — Emile Chevalet, p. 269. — Michel Cornudet, p. 466. — Mme Adam, p. 417. — Robinet de Cléry, *Les Avant-postes pendant le siège de Paris;* Paris, Palmé, 1887; p. 225. — Léon de Villiers et Georges de Targes,

grondements qui n'ont pas cessé depuis le 5 janvier, serre autant le cœur que les premières détonations l'avaient angoissé (1). Cette paix semble celle de la mort, on préférerait l'agitation, la vie de la lutte, de la guerre, à ce calme des tombeaux. Hélas! oui, c'est bien la fin de la grande ville : elle est à la discrétion des Allemands, grâce aux *rêvasseries* humanitaires et nationalistes de Napoléon III, à la haine de l'armée qu'avait l'Opposition, à l'incapacité de la plupart de nos généraux, à l'ineptie des vainqueurs du Quatre-Septembre, à leur servilité de politiciens. C'en est fait de la résistance de Paris : le siège épique est terminé, les Grecs sont les maîtres de Troie.

Dès le matin, le *Journal officiel* publie la note suivante :

« Tant que le Gouvernement a pu compter sur l'arrivée d'une armée de secours, il était de son devoir de ne rien négliger pour prolonger la défense de Paris.

« En ce moment, quoique nos armées soient encore debout, les chances de la guerre les ont refoulées, l'une sous les murs de Lille, l'autre au delà de Laval; la troisième opère sur les frontières de l'Est.

« Nous avons, dès lors, perdu tout espoir qu'elles

p. 336. — *Le Bataillon de Provins* (*siège de Paris* 1870-1871), *récit d'un garde mobile*, par Médéric Charot; Paris, Varnier, 1872; p. 231. — A. du Mesnil, p. 287. — *La Province au siège de Paris; Garde mobile du Tarn*, par Ed. Fuzier-Hermann; Paris, Dumaine, 1871, p. 88. — Cet arrêt du bombardement, à minuit juste, est une nouvelle preuve que les Prussiens avaient, à Paris, l'heure de Paris et non l'heure de Berlin. Voir, à ce sujet : *Paris, La Malmaison, Le Bourget et Le Trente-et-un-Octobre*, par Alfred Duquet, pp. 128 et suivantes; *Guerre de* 1870-1871, *Le Bourget, Journée du* 30 *octobre*, Réponse du général L. Hanrion à M. Alfred Duquet; Besançon, imprimerie Paul Jacquin, 1893, pp. 9 et suivantes; *L'Avenir militaire*, nos des 27 juin, 11 juillet et 7 novembre 1893.

(1) Henry Houssaye, *Athènes, Rome, Paris*, p. 322.

puissent se rapprocher de nous, et l'état de nos subsistances ne nous permet plus d'attendre.

« Dans cette situation, le Gouvernement avait le devoir absolu de négocier. Les négociations ont lieu en ce moment. Tout le monde comprendra que nous ne pouvons en indiquer les détails sans de graves inconvénients. Nous espérons pouvoir les publier demain.

« Nous pouvons, cependant, dire, dès aujourd'hui, que le principe de la souveraineté nationale sera sauvegardé par la réunion immédiate d'une Assemblée ; que l'armistice a pour but la convocation de cette Assemblée ; que pendant cet armistice l'armée allemande occupera les forts mais n'entrera pas dans l'enceinte de Paris ; que nous conserverons notre Garde nationale intacte et une division de l'armée, et qu'aucun de nos soldats ne sera emmené hors du territoire (1). »

Dès la première heure, M. Jules Favre est parti pour Versailles, accompagné du général de Valdan. Ces messieurs vont mettre leurs signatures sur l'acte de décès. Dans Paris, terrassé par la faim, non par l'ennemi, tout est silence et deuil. On s'aborde, les yeux remplis de larmes, la voix pleine de sanglots, quand on ne se contente pas de se serrer la main ou de se jeter dans les bras l'un de l'autre en pleurant longuement (2).

Beaucoup de rassemblements ; on discute à voix basse, comme dans la chambre d'un mort ; nulle part de désordres, sauf à l'Hôtel de Ville, où les 145e et 175e bataillons de la Garde nationale sont allés protester contre la capitulation, réclamant la guerre à outrance (3).

(1) *Journal officiel*, n° du 27 janvier 1871.
(2) Jules de Marthold, p. 290. — Jouaust, p. 86.
(3) *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, p. 877. — Jules de Marthold, pp. 290 et 291. — Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 406.

Par toutes les portes, des masses de troupes rentrent dans Paris. Gardes nationaux, mobiles, francs-tireurs, lignards, marins, artilleurs, cavaliers défilent dans les tenues les plus étranges, sans ordre, sans discipline, cohue engendrée par la défaite qui modifie l'aspect recueilli de la grande ville domptée (1).

Le soir, vive agitation; on bat la générale dans certains quartiers; les cloches des églises sonnent le tocsin. Les gardes nationaux en armes se rassemblent sur les places. Deux chefs socialistes, les sieurs Brunel et Piazza, se font nommer l'un général en chef, l'autre général d'état-major de l'armée de Paris (2).

A la nuit, comme pour fêter leur triomphe par un gigantesque feu d'artifice, les Prussiens attisent l'incendie de Saint-Cloud, qui brûle majestueusement, inondant Paris de lueurs sanglantes, faibles prémices des incendies de la Commune (3). Oui, « pendant que l'armistice se négociait, les Prussiens brûlaient Saint-Cloud, en y allumant chaque jour de nouveaux incendies; le dernier quartier fut brûlé le 27, le jour même où, par suite de l'accord intervenu entre les deux gouvernements, les canons se taisaient de part et d'autre (4) ». — « Cent maisons brûlent à Saint-Cloud : le feu de joie que se paient les Prussiens pour leur triomphe (5). »

Le 28, le temps est froid, le ciel est sombre comme les pensées qui s'agitent, en tumulte, dans l'esprit

(1) Jules de Marthold, p. 290.
(2) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale, p. 161.
(3) Emile Chevalet, p. 270.
(4) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Daru. Note 1, p. 380.
(5) *Journal des Goncourt*, t. I, p. 209. — *Ibid.*, p. 228.

des vaincus. On se jette sur le *Journal officiel* qui contient la proclamation du Gouvernement aux habitants de Paris, ou, pour mieux dire, le plaidoyer des circonstances atténuantes humblement et hypocritement sollicitées par les gouvernants.

« Citoyens,

« La convention qui met fin à la résistance de Paris n'est pas encore signée, mais ce n'est qu'un retard de quelques heures.

« Les bases en demeurent fixées telles que nous les avons annoncées hier :

« L'ennemi n'entrera pas dans l'enceinte de Paris; la Garde nationale conservera son organisation et ses armes; une division de 12,000 hommes demeure intacte; quant aux autres troupes, elles resteront dans Paris, au milieu de nous, au lieu d'être, comme on l'avait d'abord proposé, cantonnées dans la banlieue. Les officiers garderont leur épée.

« Nous publierons les articles de la convention aussitôt que les signatures auront été échangées, et nous ferons, en même temps, connaître l'état exact de nos subsistances.

« Paris peut être sûr que la résistance a duré jusqu'aux dernières limites du possible. Les chiffres que nous donnerons en seront la preuve irréfragable, et nous mettrons qui que ce soit au défi de les contester.

« Nous montrerons qu'il nous reste tout juste assez de pain pour attendre le ravitaillement, et que nous ne pouvions prolonger la lutte sans condamner à une mort certaine deux millions d'hommes, de femmes et d'enfants.

« Le siège de Paris a duré quatre mois et douze jours; le bombardement un mois entier. Depuis le

15 janvier, la ration de pain est réduite à 300 grammes; la ration de viande de cheval, depuis le 15 décembre, n'est que de 30 grammes. La mortalité a plus que triplé. Au milieu de tant de désastres, il n'y a pas eu un seul jour de découragement.

« L'ennemi est le premier à rendre hommage à l'énergie morale et au courage dont la population parisienne tout entière vient de donner l'exemple. Paris a beaucoup souffert; mais la République profitera de ses longues souffrances, si noblement supportées. Nous sortons de la lutte qui finit retrempés pour la lutte à venir. Nous en sortons avec tout notre honneur, avec toutes nos espérances, malgré les douleurs de l'heure présente; plus que jamais nous avons foi dans les destinées de la patrie.

« Paris, le 28 janvier 1871.

« *Les membres du Gouvernement :*

« Général Trochu, Jules Favre, Emmanuel Arago, Jules Ferry, Garnier-Pagès, Eugène Pelletan, Ernest Picard, Jules Simon.

« *Les ministres :*

« Général Leflo, Dorian, Magnin (1). »

« La proclamation à l'aide de laquelle nos gouvernants essaient de faire passer toutes ces hontes est une de ces homélies trempées de larmes auxquelles nous sommes condamnés depuis quatre mois, s'écrie M. Rousse. A travers leurs sanglots, ils trouvent pourtant une place encore pour de lamentables fanfaronnades : la France va se recueillir et *se retremper pour la lutte!* C'est à n'y pas croire (2). »

(1) *Journal officiel*, n° du 28 janvier 1871. — *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, pp. 880 et 881.
(2) Edmond Rousse, t. II, p. 369. — *Histoire critique du siège de Paris par un officier de marine ayant pris part au siège*; Paris, Dentu, 1871; pp. 224 et 225.

Pauvre République! Que pouvait-elle devenir, engendrée par de pareils pères, par tous ces fantoches politiciens qui, après avoir tant aidé au triomphe de la Prusse en faisant repousser toutes dépenses militaires sérieuses, avaient profité de nos désastres pour usurper le Pouvoir, sans consulter le peuple, se contentant du suffrage de la populace? Que pouvait-elle devenir, cette République, sinon ce qu'elle est, un abominable gâchis moral, politique et financier où chacun n'a plus que le souci de son intérêt personnel sans penser à l'intérêt supérieur de la patrie? Que pouvait-elle devenir, si ce n'est une curée de notre belle France livrée aux parents, aux amis des signataires de la proclamation du 28 janvier, aux financiers cosmopolites, leurs complices, auxquels ils ont abandonné la fortune publique, en attendant que l'Allemagne, aux aguets, saisisse le moment opportun pour achever une besogne si bien préparée par l'Opposition, en 1870, et que les socialistes, les anarchistes, les prétendus intellectuels, unis à tout ce qui hait la France, lui auront rendu encore plus facile?

Hélas ! revenons au siège et arrêtons-nous, quelques minutes, devant la palinodie de M. Trochu? Ce général-avocat avait juré solennellement de ne pas capituler. Mais, alors, que faisait sa signature en tête de la proclamation du 28 janvier, enregistrement de la capitulation? D'après lui, ce n'était pas comme Gouverneur de Paris qu'il rendait la grande ville, mais comme président du Gouvernement; or, s'il avait promis, dans le premier cas, de ne point capituler, il avait réservé sa liberté, pour le second cas, et il en usait! « On ne pouvait sauver plus hardiment la lettre d'un contrat (1)! » Jamais plus misérable escobarderie

(1) A. du Mesnil, p. 275.

s'était-elle vue? Jamais chef d'Etat était-il descendu aussi bas dans l'abdication de toute dignité? Qu'avaient donc, sous la mamelle gauche, les hommes du Quatre-Septembre pour conserver à leur tête un pareil saltimbanque politique, pour ne pas le chasser honteusement?

Cette nouvelle cabriole morale peint bien le personnage, jouant toujours avec sa parole comme le jongleur avec des billes d'ivoire; aussi, partageons-nous l'avis du *bourgeois de Paris* lorsqu'il écrit, après la signature de l'armistice-capitulation : « M. Jules Favre a figuré dans la convention comme ministre des Affaires étrangères, autorisé et muni de pouvoirs réguliers par le Gouvernement de la Défense nationale. Or, il nous semble qu'on ne peut détacher ce Gouvernement de celui qui le préside, par conséquent du général Trochu. Le général Trochu, contrairement à la déclaration solennelle du Gouverneur de Paris, a donc capitulé (1)! »

Par là, M. Trochu a donné sa juste mesure morale; il est bien, quoique dans un autre genre, le pendant de Bazaine; l'un est l'homme de Paris, comme l'autre est l'homme de Metz; leurs deux noms détestés seront éternellement attachés à ces deux grands drames.

« Quand la vertu croissait dans les douleurs accrues,
« Quand les petits enfants, bombardés dans les rues,

(1) *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, p. 914. — « Le Gouverneur de Paris a tenu sa parole... ce n'est pas lui qui a capitulé... comme Gouverneur... il n'a capitulé que comme président du Gouvernement. Quelle moralité ! » (Emile Chevalet, p. 273.) — *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. de Rainneville, pp. 76 et 77. — *Les zouaves à Paris pendant le siège* par A. Balluc (député, président de la Commission de réorganisation de l'armée); Paris, Lechevalier, 1872; p. 132. — Francis Garnier, p. 150. — Paul de Kerneu pp. 230 et 231. — *Notes d'un assiégé*, par A. Lecoy de la Marche; Paris, Bray et Retaux, 1872; p. 214.

« Ramassaient en riant obus et biscayens,
« Quand pas un n'a failli parmi les citoyens,
« Quand on était là, prêts à sortir, trois cent mille,
« Ce tas de gens de guerre a rendu cette ville (1)! »

Mais les choses ne vont plus toutes seules; la douleur engendre la révolte : « la troupe et la Garde nationale paraissent consternées en apprenant la proclamation de l'*Officiel*; leurs chefs ont du mal à comprimer leur élan (2) ».

Les soldats « qui s'étaient battus comme des héros, demandaient compte aux gouvernants de leur courage et de leurs souffrances : «« Est-ce pour cela que nous avons enduré le froid et la faim, bravé la mort tous les jours? Est-ce pour une telle conclusion et pour une telle honte que nos compagnons sont morts? »» Les marins, qui avaient été l'honneur et l'exemple de l'armée, ne pouvaient se contenir. On les entendait crier de désespoir. Leur rage allait si loin qu'ils devinrent, un moment, un moment bien court, les alliés de la démagogie (3) ».

Le 28, avant le jour, Brunel, le futur incendiaire de la rue Royale, un vrai socialiste, colonel du 36e régiment de marche, aidé par Piazza, commandant du 107e bataillon, un autre démagogue de la plus vilaine eau, ont voulu profiter de l'indignation des soldats, des marins et de la population civile (4) pour tenter un coup. La veille, Brunel avait été nommé commandant en chef par 35 chefs de ba-

(1) Œuvres de Victor Hugo. *L'Année terrible*; Paris, Lemerre, 1875; p. 139.
(2) *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, p. 880.
(3) Jules Simon, *Le Gouvernement de la Défense nationale*, pp. 363 et 364. — Jules Claretie, t. I, p. 532. — *Paris, journal du siège*, par Mme Edgar Quinet; Paris, Dentu, 1873; p. 314. — Juliette Lamber (Mme Edmond Adam), *Le siège de Paris, journal d'une Parisienne*; Paris, Michel Lévy frères, 1873; p. 416. — Francis Garnier, pp. 157 et 159. — Michel Cornudet, pp. 467 et 468.
(4) Jules Simon, *Le Gouvernement de la Défense nationale*, p. 364.

taillon de la Garde nationale; il avait fait sonner le tocsin à l'église Saint-Laurent, à Saint-Vincent-de-Paul, à l'église Bonne-Nouvelle, battre le rappel dans le haut de Belleville et dans le faubourg du Temple. Partant de Saint-Laurent, où s'est formé un rassemblement de 500 à 600 hommes, il dirige vers les secteurs les gardes nationaux qu'il a pu réunir, afin de s'emparer des armes et des munitions qui s'y trouvent, aux cris de : *Vive la Commune! A bas les traitres!* Mais des forces imposantes entourent les insurgés : Brunel et Piazza sont arrêtés, dans la matinée, par ordre de M. Cresson, grâce à l'énergie d'un commissaire de police, M. Macé, et d'un officier de paix, qui montrent le plus grand courage. On trouve, sur Brunel, l'ordre aux chefs de bataillon insurgés de fusiller, en cas de résistance, les amiraux commandant les secteurs menacés (1). En somme, cette tentative d'insurrection était morte aussitôt que née : la masse des habitants avait bien compris que les socialistes étaient prêts à tout, excepté à se battre contre les Prussiens, et qu'ils ne cherchaient là qu'un prétexte à désordre et à pillage (2).

M. Dorian, le seul membre du Gouvernement demeuré populaire, était monté à Belleville et avait supplié Millière et Flourens, deux révolutionnaires aussi exaltés qu'honnêtes, de ne pas soulever les faubourgs au moment où le pain allait manquer. « C'est bien, avait répondu Millière, nous ferons

(1) *Journal officiel*, nº du 29 janvier 1871. — *Enq. parlem. déf. nationale*, déposition de M. Jules Ferry, p. 435. — *Ibid.*, Annexe à la deuxième déposition de M. Cresson, pp. 29, 30 et 31. — *Ibid.*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale, p. 161. — *Ibid.*, rapport de M. Daru, p. 358.

(2) « Cette effervescence factice fut presque aussitôt calmée que déchaînée. » (Commandant Rousset, t. III, p. 410.) — Charles de Mazade, *La guerre de France* t. II, p. 348. — Général Ducrot, t. IV, p. 359.

taire notre ressentiment. » Et Flourens, tendant la main à M. Dorian : » Citoyen Dorian, je vous aime comme un fils. Le Gouvernement a bien fait de vous envoyer vers nous. C'est pour vous que nous renonçons à continuer la lutte avec le gouvernement qui livre Paris. Nous attendrons (1). » La tentative de Brunel aurait, peut-être, tourné tout autrement si elle avait eu, à sa tête, Flourens et Millière, les véritables entraîneurs de la population ouvrière de la capitale.

Les rivalités, qui divisent et diviseront toujours les démagogues, en général, et les socialistes, en particulier, ont permis de mater rapidement le soulèvement. « Ce qui a sauvegardé Paris, pendant le temps du siège, c'est que Blanqui, Pyat et Delescluze étaient trois chefs ennemis. S'ils avaient été d'accord, l'insurrection aurait éclaté bien avant l'armistice (2). »

Mais beaucoup d'officiers de la Garde nationale se rendent en troupe à l'Hôtel de Ville et à l'état-major de la place pour protester contre l'armistice et réclamer le combat du désespoir. On leur répond qu'il n'y a plus de quoi manger, que l'armistice est signé et que les Allemands ont pris possession des forts (3), ce qui est faux.

Néanmoins, la volonté de se battre encore domine dans les masses; on ne peut se décider à la défaite irrémédiable : la stupeur, l'indignation, le désespoir, la révolte contre les gouvernants méprisés, la volonté de vaincre ou de mourir, la résignation passent tour à tour sur les vaincus. « Un chef pour

(1) Jules Claretie, t. I, pp. 527 et 528. — Jules Simon, *Le Gouvernement de la Défense nationale*, p. 365. — Gustave Flourens affirme, au contraire, qu'il allait au secours de Brunel et de Piazza quand il apprit qu'ils étaient arrêtés. (p. 209.)

(2) *Enq. parlem. déf. nationale*, déposition de M. Cresson, p. 48.

(3) *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, p. 886.

se battre! » Ce cri sort de toutes les poitrines. « L'amiral Saisset avait perdu son fils, tué par un obus; on court à lui. Successivement, tous les amiraux, tous les généraux sont consultés, invoqués, suppliés (1) » : pas un ne veut risquer la partie suprême.

Des officiers de marine : Francis Garnier, mort si courageusement au Tonkin, Eveillard, Vimont, un chef d'escadron d'état-major de la Garde nationale, Dumoulin, rédigent une protestation qui est une révolte, et déclarent au Gouvernement qu'ils ne se soumettront pas à la capitulation, ou à peu près (2).

Ce jour-là, 28 janvier, le soixantième et dernier ballon s'éloigne de Paris. Il s'appelle : *Général Cambronne! Habent sua fata nomina.*

De tous les côtés, les troupes rentrent en ville; c'est une navrante procession : plus de rangs, plus de discipline, une cohue hurlante ou silencieuse, révoltée ou atterée (3).

Mais la nouvelle de la capitulation fait apparaître les vivres si soigneusement cachés depuis plusieurs jours.

« Je ne sais de quoi il faut le plus s'étonner, ou de la réapparition subite des subsistances sur le marché, ou de l'effronterie des marchands qui, après avoir étalé pendant le siège des devantures vides de comestibles, se livrent, depuis l'armistice, et sans attendre le ravitaillement, à des entassements de denrées qui prouvent à quel point ils sont d'abominables accapareurs, et comme ils ont mons-

(1) *Histoire de la guerre franco-allemande* 1870-1871, par Amédée Le Faure; Paris, Garnier, 1875; t. II, p. 408. — Jules Simon, *Le Gouvernement de la Défense nationale*, p. 364.

(2) H. de Lafosse, *A bâtons rompus;* Paris, Paul Dupont, 1871; pp. 256 et 257. — Lecoy de la Marche, p. 227.

(3) Jules de Marthold, p. 291.

trueusement spéculé sur la famine. Cette coupable conduite à failli coûter cher à plusieurs.

« Depuis deux jours, les Halles regorgent de poulets, de lapins, d'œufs, de légumes, etc. Les prix baissent à vue d'œil. Un poulet coûtait jeudi 50 francs, vendredi 30 francs, et aujourd'hui 15 ou 20 francs. Les lapins ont dégringolé de 45 francs à 15 francs. Les œufs, qui ont eu la gloire d'être achetés 2 fr. 50 la pièce, ont maintenant l'humiliation de ne plus se vendre que douze ou quinze sous. Le bois était introuvable : à présent il suffit de dix centimes pour se procurer un cottret (1). »

Le public, peu disposé à l'indulgence et au calme « par la lecture des conditions de ce que le Gouvernement, par euphémisme, appelle l'armistice (2) », crie d'abord et laisse ensuite les gamins et la populace piller les boutiques de la rue Montmartre et des Halles centrales (3).

« Les perturbateurs sont coupables, sans doute, écrit M. Emile Chevalet, mais les marchands (4)? »

« Comme par magie, aux vitrines de MM. les épiciers, irruption de denrées alimentaires de toute nature; comestibles, conserves, fromages, fruits, voire même lapins vivants, à des prix rela-

(1) Emile Chevalet, p. 271 et 272. — M. Jules de Marthold ne donne pas les mêmes prix : « Les pommes de terre descendent à 12 francs le boisseau; le beurre salé ne vaut plus que 12 francs la livre, mais le beurre frais reste à 25 francs, le fromage de Gruyère à 18 francs. Un poulet se paie 25 à 30 francs au lieu de 60 à 70 francs, un lapin 25 francs au lieu de 50 francs. Les œufs se tiennent toujours à 1 fr. 50 et 2 francs. » (Jules de Marthold, pp. 293 et 294.) — Hermann Robolski, *Le siège de Paris raconté par un Prussien*, traduction de W. Filippi, inspecteur principal aux Chemins de fer de l'Est; Paris, Lachaud, 1871 ; p. 326. — *Chronique du siège de Paris*, 1870-1871, par Francis Wey; Paris, Hachette, 1871 ; p. 390. — Etienne Dejoux, *Souvenirs du siège de Paris;* Caen, Le Monnier; p. 131 à 133.

(2) Emile Chevalet, p. 272.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

tivement modérés. Oh! le patriotisme des commerçants (1)! »

Assurément, ils ont trop pensé aux bénéfices à réaliser, et pas assez à la patrie, mais demander des vertus surhumaines aux gens n'est pas le fait de gouvernants sérieux. Il ne fallait pas laisser la liberté de bien faire, il fallait imposer le devoir. Un décret décidant que chaque particulier, chaque famille, chaque commerçant devra déclarer ce qu'il détient en vivres de toutes sortes, visites domiciliaires sérieuses, peines redoutables sans compter la confiscation des victuailles non déclarées : il n'en aurait pas fallu davantage pour éviter cet accaparement, ce jeu de Bourse sur l'existence des malheureux assiégés qui a indigné, à si juste raison, les hommes les plus modérés. Quant à compter sur la seule conscience des négociants afin d'atteindre le but proposé, c'était de la pure naïveté.

Voici le jour fatal, le jour où la dernière lueur d'espoir disparaît pour les patriotes : le dimanche, 29 janvier, le *Journal officiel* publie la convention qui met fin à la courageuse résistance de Paris.

Il faut encore subir les phrases irritantes et banales des ambitieux incapables et coupables qui avaient fait leur affaire de la lutte contre l'envahisseur (2). Par peur de l'opinion publique, qu'ils

(1) Jules de Marthold, p. 288.

(2) « On ne tarit pas sur l'incapacité du Gouvernement en général, l'on ne tarit pas sur l'inintelligence de chaque membre de ce Gouvernement. » (*Journal des Goncourt*, t. I, p. 210.) — La place de Trochu « était aux petites maisons ». (*Ibid.*, p. 211.) — Vincent d'Indy, *Histoire du 105e bataillon de la Garde nationale de Paris, en 1870-1871, par un engagé volontaire dudit bataillon, âgé de dix-neuf ans;* Paris, Douniol, 1872; p. 184. — *Journal de Fidus, La Révolution de septembre, La Capitulation, la Commune;* Paris, Savine, 1889; p. 275. — *Par ballon monté,* Lettres envoyées de Paris pendant le siège, par Louis Moland; Paris, Garnier frères,

ont si effrontément dupée, ces ambitieux, et surtout M. Trochu qui, depuis le commencement du siège,

« Sans tactique, sans but, sans colère, sans art,
« Attend de l'inconnu l'aumône d'un hasard (1) »,

n'osent donner le texte de la convention imposée par M. de Bismarck, sans la faire précéder de leurs piteuses explications, sans plaider de nouveau les circonstances atténuantes :

« C'est le cœur brisé de douleur que nous déposons les armes. Ni les souffrances, ni la mort dans le combat n'auraient pu contraindre Paris à ce cruel sacrifice. Il ne cède qu'à la faim. Il s'arrête quand il n'a plus de pain. Dans cette cruelle situation, le Gouvernement a fait tous ses efforts pour adoucir l'amertume d'un sacrifice imposé par la nécessité. Depuis lundi soir il négocie; ce soir a été signé un traité qui garantit à la Garde nationale tout entière son organisation et ses armes; l'armée, déclarée prisonnière de guerre, ne quittera point Paris. Les officiers garderont leur épée. Une Assemblée nationale est convoquée. La France est malheureuse, mais elle n'est pas abattue. Elle a fait son devoir; elle reste maîtresse d'elle-même.

« Voici le texte de la convention signée ce soir à huit heures, et rapportée par le ministre des Affaires étrangères. Le Gouvernement s'est immé-

1872; p. 245. — *Les Fautes de la Défense de Paris*, par le colonel comte de Meffray; Paris. Lacroix, Verbœckhoven et Cie, 1871; p. 76. — Lettre de Jules Favre à Gambetta, citée dans *A Paris pendant le siège*, par un Anglais, membre de l'université d'Oxford; traduction, notes et documents divers, par Félix Sangnier; Paris, Ollendorff, 1888; p. 318. — *Histoire de la Défense de Paris en* 1870-1871, par le major H. de Sarrepont (lieutenant-colonel Hennebert); Paris, Dumaine, 1872; pp. 419 à 421. — Etienne Dejoux, pp. 145 à 154. — Paul de Kerneu, p. 222.

(1) Victor Hugo. *L'Année terrible*, p. 136. — Emile Chevalet, p. 274. — Paul de Kerneu, pp. 222 et 223.

diatement occupé de régler toutes les conditions du ravitaillement et d'expédier les agents qui partiront dès demain.

Convention.

«« Entre M. le comte de Bismarck, chancelier de la Confédération germanique, stipulant au nom de S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, et M. Jules Favre, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la Défense nationale, muni de pouvoirs réguliers,

«« Ont été arrêtées les conditions suivantes :

«« Article premier. — Un armistice général, sur toute la ligne des opérations militaires en cours d'exécution entre les armées allemandes et les armées françaises, commencera pour Paris aujourd'hui même, pour les départements dans un délai de trois jours ; la durée de l'armistice sera de vingt et un jours, à dater d'aujourd'hui, de manière que, sauf le cas où il serait renouvelé, l'armistice se terminera partout le dix-neuf février, à midi.

«« Les armées belligérantes conserveront leurs positions respectives qui seront séparées par une ligne de démarcation. Cette ligne partira de Pont-l'Évêque, sur les côtes du département du Calvados, se dirigera sur Lignières, dans le nord-est du département de la Mayenne, en passant entre Briouze et Fromentet ; en touchant au département de la Mayenne, à Lignières, elle suivra la limite qui sépare ce département de celui de l'Orne et de la Sarthe, jusqu'au nord de Morannes, et sera continuée de manière à laisser à l'occupation allemande les départements de la Sarthe, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, du Loiret, de l'Yonne, jusqu'au point où, à l'est de Quarre-les-Tombes, se touchent les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de

l'Yonne. A partir de ce point, le tracé de la ligne sera réservé à une entente qui aura lieu aussitôt que les parties contractantes seront renseignées sur la situation actuelle des opérations militaires en exécution dans les départements de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura. Dans tous les cas, elle traversera le territoire composé de ces trois départements, en laissant à l'occupation allemande les départements situés au nord, à l'armée française ceux situés au midi de ce territoire.

«« Les départements du Nord et du Pas-de-Calais, les forteresses de Givet et de Langres, avec le terrain qui les entoure à une distance de dix kilomètres, et la péninsule du Havre, jusqu'à une ligne à tirer d'Etretat, dans la direction de Saint-Romain, resteront en dehors de l'occupation allemande.

«« Les deux armées belligérantes et leurs avant-postes, de part et d'autre, se tiendront à une distance de dix kilomètres au moins des lignes tracées pour séparer leur position.

«« Chacune des deux armées se réserve le droit de maintenir son autorité dans le territoire qu'elle occupe, et d'employer les moyens que ses commandants jugeront nécessaires pour arriver à ce but.

«« L'armistice s'applique également aux forces navales des deux pays, en adoptant le méridien de Dunkerque comme ligne de démarcation, à l'ouest de laquelle se tiendra la flotte française, et à l'est de laquelle se retireront, aussitôt qu'ils pourront être avertis, les bâtiments de guerre allemands qui se trouvent dans les eaux occidentales. Les captures qui seraient faites après la conclusion et avant la notification de l'armistice, seront restituées, de même que les prisonniers qui pourraient être faits de part et d'autre, dans les engagements qui auraient eu lieu dans l'intervalle indiqué.

«« Les opérations militaires sur le terrain des départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or, ainsi que le siège de Belfort, se continueront indépendamment de l'armistice, jusqu'au moment où on se sera mis d'accord sur la ligne de démarcation, dont le tracé à travers les trois départements mentionnés a été réservé à une entente ultérieure.

«« Article deuxième. — L'armistice ainsi convenu a pour but de permettre au Gouvernement de la Défense nationale de convoquer une Assemblée librement élue qui se prononcera sur la question de savoir : si la guerre doit être continuée, ou à quelles conditions la paix doit être faite.

«« L'Assemblée se réunira dans la ville de Bordeaux.

«« Toutes les facilités seront données par les commandants des armées allemandes pour l'élection et la réunion des députés qui la composeront.

«« Article troisième. — Il sera fait remise, immédiatement, à l'armée allemande, par l'autorité militaire française, de tous les forts formant le périmètre de la défense extérieure de Paris, ainsi que de leur matériel de guerre. Les communes et les maisons situées en dehors de ce périmètre ou entre les forts pourront être occupées par les troupes allemandes, jusqu'à une ligne à tracer par des commissions militaires. Le terrain restant entre cette ligne et l'enceinte fortifiée de la ville de Paris sera interdit aux forces armées des deux parties. La manière de rendre les forts et le tracé de la ligne mentionnée formeront l'objet d'un protocole à annexer à la présente convention.

«« Article quatrième. — Pendant la durée de l'armistice, l'armée allemande n'entrera pas dans la ville de Paris.

«« Article cinquième. — L'enceinte sera désarmée de ses canons, dont les affûts seront trans-

portés dans les forts à désigner par un commissaire de l'armée allemande.

«« Article sixième. — Les garnisons (armée de ligne, gardes mobiles et marins) des forts et de Paris seront prisonnières de guerre, sauf une division de douze mille hommes que l'autorité militaire conservera dans Paris pour le service intérieur.

«« Les troupes prisonnières de guerre déposeront leurs armes, qui seront réunies dans des lieux désignés et livrées suivant règlement par commissaires suivant l'usage; ces troupes resteront dans l'intérieur de la ville, dont elles ne pourront pas franchir l'enceinte pendant l'armistice. Les autorités françaises s'engagent à veiller à ce que tout individu appartenant à l'armée et à la Garde mobile reste consigné dans l'intérieur de la ville. Les officiers des troupes prisonnières seront désignés par une liste à remettre aux autorités allemandes.

«« A l'expiration de l'armistice, tous les militaires appartenant à l'armée consignée dans Paris auront à se constituer prisonniers de guerre de l'armée allemande, si la paix n'est pas conclue jusque-là.

«« Les officiers prisonniers conserveront leurs armes.

«« Article septième. — La Garde nationale conservera ses armes; elle sera chargée de la garde de Paris et du maintien de l'ordre. Il en sera de même de la gendarmerie et des troupes assimilées, employées dans le service municipal, telles que garde républicaine, douaniers et pompiers; la totalité de cette catégorie n'excédera pas trois mille cinq cents hommes.

«« Tous les corps de francs-tireurs seront dissous par une ordonnance du Gouvernement français.

«« Article huitième. — Aussitôt après la signature des présentes et avant la prise de possession des forts, le commandant en chef des armées allemandes donnera toutes facilités aux commissaires que le gouvernement français enverra, tant dans les départements qu'à l'étranger, pour préparer le ravitaillement et faire approcher de la ville les marchandises qui y sont destinées.

«« Article neuvième. — Après la remise des forts et le désarmement de l'enceinte et de la garnison stipulés dans les articles cinquième et sixième, le ravitaillement de Paris s'opérera librement par la circulation sur les voies ferrées et fluviales. Les provisions destinées à ce ravitaillement ne pourront être puisées dans le terrain occupé par les troupes allemandes, et le gouvernement français s'engage à en faire l'acquisition en dehors de la ligne de démarcation qui entoure les positions allemandes, à moins d'autorisation contraire donnée par les commandants de ces dernières.

«« Article dixième. — Toute personne qui voudra quitter la ville de Paris devra être munie de permis réguliers délivrés par l'autorité militaire française, et soumis aux avant-postes allemands. Ces permis et visas seront accordés de droit aux candidats à la députation en province et aux députés à l'Assemblée. La circulation des personnes qui auront obtenu l'autorisation indiquée ne sera admise qu'entre six heures du matin et six heures du soir.

«« Article onzième. — La ville de Paris payera une contribution municipale de guerre de deux cents millions de francs. Ce paiement devra être effectué avant le quinzième jour de l'armistice. Le mode de paiement sera déterminé par une commission mixte allemande et française.

«« Article douzième. — Pendant la durée de l'ar-

mistice, il ne sera rien distrait des valeurs publiques pouvant servir de gages au recouvrement des contributions de guerre.

«« Article treizième. — L'importation dans Paris d'armes, de munitions, ou de matières servant à leur fabrication, sera interdite pendant la durée de l'armistice.

«« Article quatorzième. — Il sera procédé immédiatement à l'échange de tous les prisonniers de guerre qui ont été faits par l'armée française depuis le commencement de la guerre. Dans ce but, les autorités françaises remettront, dans le plus bref délai, des listes nominatives des prisonniers de guerre allemands aux autorités militaires allemandes à Amiens, au Mans, à Orléans et à Vesoul. La mise en liberté des prisonniers de guerre allemands s'effectuera sur les points les plus rapprochés de la frontière. Les autorités allemandes remettront en échange, sur les mêmes points, et dans le plus bref délai possible, un nombre pareil de prisonniers français, de grades correspondants, aux autorités militaires françaises.

«« L'échange s'étendra aux prisonniers de condition bourgeoise, tels que les capitaines de navire de la marine marchande allemande, et les prisonniers français civils qui ont été internés en Allemagne.

«« Article quinzième. — Un service postal pour des lettres non cachetées sera organisé entre Paris et les départements, par l'intermédiaire du quartier général de Versailles.

«« En foi de quoi les soussignés ont revêtu de leurs signatures et de leur sceau les présentes conventions.

«« Fait à Versailles, le vingt-huit janvier mil huit cent soixante et onze.

«« JULES FAVRE, BISMARCK (1). »»

(1) *Journal officiel*, n° du 29 janvier 1871. — *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, pp. 889 à 894.

Nous discuterons plus tard cette convention quand nous aurons raconté comment elle a été signée, mais il nous fallait la transcrire *in extenso*, dès maintenant, afin de faire mieux comprendre les sentiments qui animèrent les Parisiens à la lecture de ce navrant document.

C'était de la stupeur (1). — Aussi, « décrire le désespoir, la rage de tous quand le *Journal officiel* publia ce document infâme est impossible (2) ». La veille encore ce n'était que l'agonie, permettant toujours de se leurrer; maintenant, c'était la mort, la mort implacable ! « C'était une capitulation pure et simple pour Paris et pour le reste de la France... décorée du nom d'armistice (3). »

« Nous reprochons aux gens du Quatre-Septembre, s'écrie M. Louis Veuillot, le 27 janvier 1871, la

(1) « Depuis quelques jours, on attendait cette déclaration. Elle n'en est pas moins accueillie avec stupeur. » (Edmond Rousse, t. II, p. 368.) — A. Ballue, p. 133.

(2) Vincent d'Indy, p. 182. — « La colère aveugle et répandue dans toutes les classes, non pas tant contre les Prussiens que contre le Gouvernement qui leur livrait Paris. » (Jules Simon, *Le Gouvernement de la Défense nationale*, p. 355.) — *Ibid.*, pp. 362 et 363. — « Paris est livré, trahi. » (Mme Edgar Quinet, p. 307.) — Marie Sebran, pp. 294 et 295. — *Ibid.*, p. 308. — *Griffonnages quotidiens d'un bourgeois du Quartier Latin, du* 14 *mai* 1869 *au* 2 *décembre* 1871, par Henri Dabot; Péronne, imprimerie Quentin, 1895 ; p. 151.

(3) Edmond Rousse, t. II, p. 368. — « Ce qui m'indigne le plus, c'est le jésuitisme de ces gouvernants qui, pour avoir obtenu le mot de *convention* au lieu de capitulation, en face de ce traité déshonorant, espèrent, comme de sinistres fourbes, cacher à la France toute l'étendue de ses malheurs et de sa honte. » (*Journal des Goncourt*, t. I, p. 212.) — « En ce temps de suffrage universel, de conduite des affaires et du gouvernement du pays par tous les citoyens, jamais, jamais la volonté d'un seul, qu'il soit Favre ou Thiers, n'aura disposé plus despotiquement des destinées de la France, et dans une ignorance plus entière de tous ses citoyens sur tout ce qui se passe, sur tout ce qui se fait en leur nom. » (*Ibid.*, p 221.) — « Appeler du nom d'armistice une reddition à merci ! » (Mme Edgar Quinet, p. 312.) — A. Ballue, p. 133. — *Journal d'un Suisse pendant le siège de Paris*, par P. Schuler; Bienne; p. 425. — Etienne Dejoux, p. 136. — A. du Mesnil, p. 282.

fraude dont ils entachent un désastre peut-être inévitable, ce nom d'armistice, et d'armistice *honorable*, donné à une capitulation qui livre tout... Il nous faut subir la risée qu'excite cette pasquinade pour que ces messieurs, qui ont si gaillardement pris la conduite de nos affaires, se puissent donner l'air de n'avoir pas capitulé (1)! »

Oui, « que sont devenues les promesses des chefs de l'inaction nationale : *La France ne cédera ni un pouce de son territoire, ni une pierre de nos forteresses!* C'était donc une comédie (2)? »

Paris n'était plus la dupe de ses anciens députés, de ses hommes politiques préférés. Bien des gens ne s'abordaient que les larmes aux yeux, se serraient la main et s'éloignaient en courant sans avoir prononcé une parole. Les femmes jetaient des regards farouches tout autour d'elles et semblaient reprocher aux hommes d'être encore vivants alors qu'une pareille humiliation était infligée à la grande cité. Tous n'avaient pas assez de mépris et d'indignation contre le gouvernement de phraseurs sentimentaux et le général politicien qui en avaient amené là les 400,000 défenseurs de la capitale (3). « Cinq cent mille hommes armés, renfermés dans une place forte, viennent de se rendre à deux cent mille assiégeants (4)! »

« Est-ce que le Gouvernement de la Défense nationale ne fera pas entonner un *Te Deum* à Notre-

(1) Louis Veuillot, t. II. pp. 172 et 173.

(2) Mme Edgar Quinet, pp. 308 et 309. — « On trouvera bien moyen de déguiser la capitulation seus le nom d'armistice. » (*Récits sur la dernière guerre franco-allemande*, par C. Sarazin, médecin en chef de l'ambulance du grand quartier général de la IIe armée pendant le siège de Paris; Paris, Berger-Levrault, 1887; p. 299.) — Gustave Flourens, p. 208. — Francis Garnier, p. 160. — Wyrouboff, p. 59.

(3) Vincent d'Indy, p. 182.

(4) Gustave Flourens, p. 1. — Marie Sebran, pp. 295 et 296.

Dame pour avoir si habilement préparé les voies à cette capitulation si honorable (1)? ».

Il y avait longtemps que les gens du Quatre-Septembre ne croyaient plus à la résistance; il y avait longtemps qu'ils désiraient traiter; seule, la peur des Parisiens arrêtait les propositions qu'ils brûlaient de faire à l'ennemi.

Rencontrant, un jour, son confrère Ernest Picard, Me Rousse était entré avec lui au ministère des Finances. Ils avaient causé tous deux et, en quittant le ministre, Me Rousse lui dit : « Eh bien, je m'en vais désolé! Quand je vous ai rencontré, j'étais plein de confiance, mais, si le Gouvernement tout entier pense comme vous, tout est donc fini (2)? » A la porte, M. Ernest Picard dit à son éminent confrère : « Et la conférence de Londres? Favre finira par avoir son sauf-conduit. Que pensez-vous? Croyez-vous qu'il doive aller à Londres? — Non, dit Me Rousse, dans les circonstances actuelles, je ne vois pas ce qu'il y pourrait faire. — Comment! vous n'êtes pas d'avis qu'il parte? — Ma foi, non; mais, pour avoir, à cet égard, une opinion arrêtée, il faudrait savoir beaucoup de choses, que je ne sais pas, et que vous savez. — Peuh! reprend le gros homme avec sa mine à la fois chagrine et railleuse, je lui conseille d'accepter le sauf-conduit. *Il le mènera toujours bien jusqu'à Versailles et il s'arrêtera là pour traiter* (3). » Et Me Rousse ajoute : « Je tendis la main à Picard et je descendis lentement l'escalier, croyant rêver, cherchant à bien retrouver et retenir chaque mot de cette conversation imprévue; consterné de ce que j'avais entendu et du *découragement profond qui paraît régner dans ces*

(1) Emile Chevalet, p. 273.
(2) Edmond Rousse, t. II, p. 353.
(3) *Ibid.*, pp. 353 et 354.

régions. Je note vite ce qui est resté dans ma mémoire (1). »

Débarrassés du cauchemar de la résistance, les gouvernants s'en donnent à cœur joie en précipitant, sur le public, ce même jour, 29 janvier, et le lendemain, une avalanche de décrets, de proclamations, d'ordres du jour.

C'est le décret convoquant les collèges électoraux pour élire une Assemblée nationale les 5 et 8 février 1871.

C'est le décret rendant inéligibles les préfets et les sous-préfets dans leurs départements.

C'est le décret déclarant que les officiers de la Garde nationale pourront recevoir la médaille militaire bien qu'elle ait été exclusivement réservée aux sous-officiers et soldats de l'armée ainsi qu'aux généraux ayant commandé en chef.

C'est le décret qui dissout les corps de francs-tireurs. Le Gouvernement enlève ainsi la préoccupation qui n'avait cessé, depuis le commencement du siège, de hanter l'esprit des grands chefs de l'armée allemande et surtout du roi.

C'est l'ordre du jour du général Clément-Thomas qui ouvre une souscription pour l'érection d'un

(1) Edmond Rousse, t. II, p. 354. — « Un autre de nous fait remarquer que ce qu'il y a surtout de criminel, chez deux hommes, comme Trochu et comme Favre, c'est d'avoir été dans l'intimité des *désespérateurs*, dès le principe, et cependant d'avoir, par leurs discours, leurs proclamations, donné à la multitude la croyance, la certitude d'une délivrance, certitude qu'ils lui ont laissée jusqu'au dernier moment. » (*Journal des Goncourt*, pp. 203 et 204.) — « Désespérés depuis le commencement, ne se sentant pas à la hauteur de leur tâche, voulant cependant se cramponner au Pouvoir à n'importe quel prix (*imperii* sacra fames !), les hommes du Quatre-Septembre (peut-on honorer ces petits caractères du beau nom d'*homme*, dans sa noble acception ?) n'ont jamais songé sérieusement à nous sauver. » (Vincent d'Indy, pp. 182 et 183.) — N'oublions jamais les noms « de ceux qui, comme le général Trochu, ont, dès l'abord, désespéré de la patrie et ont appelé une *folie héroïque* ce qu'on appelait simplement, autrefois, le *devoir* ». (Jules Claretie, t. I, p. 535.) — Wyrouboff, pp. 10 et 28.



monument à élever aux gardes nationaux tués à la bataille de Buzenval (1).

Répétons, une dernière fois, que les *paroles* et les *écrits* sont, à cette heure, les maîtres, et qu'il ne sera plus question des *actes*, des actes de guerre : c'est la paix, c'est le néant!

Aussi bien, l'ennemi est dans la place. Dès le matin, soldats de ligne, mobiles, francs-tireurs, gardes nationaux ont abandonné toutes les positions avancées et rentrent dans Paris en files interminables.

« Les Allemands avaient hâte de jouir de leur triomphe et de pénétrer, l'arme au bras, dans ces retranchements qu'ils n'avaient jamais voulu aborder la baïonnette en avant. Et nous avions nos fusils, et nos cartouchières regorgeaient, a écrit M. Henry Houssaye, un des vaillants gardes mobiles du siège; et nous abandonnions notre poste, et nous fuyions devant eux! Ceux qui ont vu cela gardent au cœur une haine impérissable (2). »

Mais nous continuons à citer M. Henry Houssaye, témoin et acteur désolé de cette abominable tragédie patriotique. « Sous une pluie fine nous marchions en bon ordre. Les hommes, tristes et fatigués, avaient reformé leurs rangs, les officiers étaient à leur place, gardant le silence; et comme, depuis le début du siège, on avait supprimé pour les troupes à l'avancée toute batterie et toute sonnerie, on n'entendait que le bruit cadencé du pas militaire qui s'alourdissait dans la boue de neige fondue. Nous nous croisâmes, au milieu de l'avenue d'Italie, avec un bataillon de Garde nationale du quartier qui allait relever des postes aux fortifications. Les tambours et les clairons battaient et son-

(1) *Journal officiel*, nos des 29 et 30 janvier 1871. — Michel Cornudet, pp. 474 et 475.
(2) Henry Houssaye, *Athènes*, *Rome*, *Paris*, p. 329.

naient joyeusement la charge; des guidons multicolores flottaient au canon des fusils. En face de la maison disciplinaire du neuvième secteur, une autre troupe de gardes nationaux, d'environ cent à deux cents hommes, forma la haie pour nous regarder passer. Apercevant les marins désarmés, les gardes nationaux commencèrent à les huer. «« Voyez donc les lâches qui ont rendu leurs armes comme ils ont rendu leur fort. Lâches! lâches! »» Les marins n'entendaient pas ces immondes insultes : ils pleuraient. Ces gardes nationaux qui jetaient ainsi l'injure à la face des soldats et qui appelaient lâches les héros du fort de Montrouge, étaient ceux-là mêmes qui, huit jours auparavant, arrivaient ivres à nos tranchées qu'ils abandonnaient, la nuit venue... On leur avait laissé leurs fusils, à ces misérables qui ne s'en étaient jamais servi. Ils devaient servir le 18 mars (1). »

A une heure et demie de l'après-midi, un major saxon et son aide de camp, escortés de quelques cavaliers, sont arrivés au fort d'Issy. L'escorte s'est rangée sur les glacis pendant que les deux officiers franchissaient le pont-levis.

Le capitaine d'état-major français et un lieutenant, envoyés pour recevoir les Allemands, vont à la rencontre des Saxons et, après échange de pièces, tous quatre pénètrent dans le fort. Le capitaine français mordait sa moustache et avait peine à retenir ses larmes; le major saxon, respectueux, le regardait longuement, l'air pensif, sans prononcer un mot. Cette scène était poignante et aussi honorable pour l'un que pour l'autre adversaire.

(1) Henry Houssaye, *Athènes, Rome, Paris*, pp. 330 et 331. — *Le Journal d'un mobile de Seine-et-Marne, à la défense de Paris* 1870-1871, par Alphonse Grenier, mis en ordre par son frère Jules Grenier; Meaux, Le Blondel, 1874; p. 62. — Marie Sebran, pp. 297 et 298.

Arrivé chez le commandant, le capitaine tire du secrétaire un gros trousseau : « Monsieur le major, dit-il, j'ai la profonde douleur, mais mon devoir me l'impose, de vous livrer les clefs du fort. » L'Allemand prend le trousseau, et la visite commence. A deux heures un quart, tout est fini, le procès-verbal de remise signé et les deux officiers français se retirent pour rentrer à Paris. Tout aussitôt, l'aide de camp du major saxon s'éloignait, à bride abattue, par la route de Versailles.

Une demi-heure après ce départ, on distinguait, sur le viaduc du chemin de fer de la rive gauche, des lignes noires qui le traversaient et se rapprochaient du fort. C'étaient les troupes ennemies chargées de l'occuper. A trois heures, cette occupation était un fait accompli. Elle s'était effectuée sans bruit, sans musique, les tambours au repos, les hommes le fusil en bandoulière, la baïonnette au fourreau, les drapeaux serrés autour de la hampe. On ne voyait, nulle part, ni jactance, ni orgueil insultant pour le vaincu, on sentait que le vainqueur avait conscience de la grandeur du drame qui venait de se jouer et sur lequel tombait le rideau du dernier acte; il était donné de constater la discipline admirable qui avait fait la plus grande force des assiégeants alors que les asssiégés parlaient, criaient, chantaient la *Marseillaise*, juraient de *vaincre ou de mourir*, politiquaient, hurlaient *Vive la République!* et n'aboutissaient à rien. *Verba, non acta.*

A l'heure même où les Allemands prenaient possession du fort d'Issy et de ses environs, ils pouvaient voir le spectacle déplorable de traînards en pantalon rouge, complètement ivres, insulter à l'armée, à Paris, à la France. Nos gouvernants, nos généraux n'avaient pas su nous garer de cette honte, avaient offert aux vainqueurs cet écœurant scandale.

Dès l'entrée dans le fort, le service d'avant-postes, de grand'gardes, de patrouilles était organisé. Vingt minutes après, les postes avancés se tenaient, fusil chargé, à cent mètres des fortifications, conformément à la convention d'armistice; les officiers, à pied et à cheval, des cartes à la main, reconnaissaient le terrain tout autour d'eux.

A la fin de l'après-midi, Saxons, Wurtembergeois, Bavarois et Prussiens se promenaient tranquillement, sans armes, dans les villages de la banlieue, causant pacifiquement avec les habitants, remplissant cafés et cabarets, laissant éclater la joie que leur causait la fin de cette rude campagne.

Est-il besoin de relater que, dans les forts de Vanves et d'Issy, les Allemands avaient trouvé des quantités considérables de comestibles et de liquides? L'Intendance française, chargée de les enlever avant l'entrée de l'ennemi, avait si mal donné les ordres que quand les voitures, envoyées pour emporter ces provisions, parvenaient aux portes du fort d'Issy, à trois heures, le fort était remis, depuis deux heures, aux Saxons, avec tout ce qu'il contenait. Galopant vers le fort de Vanves, nos convoyeurs le trouvaient occupé depuis une heure, de sorte que l'ennemi recevait, de l'autorité militaire française, non seulement le couvert mais encore le vivre pour plusieurs jours. C'étaient, toujours, l'incurie, le désordre élevés à la dernière puissance, selon la formule des polytechniciens, cause ordinaire de cette anarchie (1).

« L'évacuation des forts avait eu lieu en même temps; elle avait attesté la même incurie et le même désarroi dans les idées dont les états-majors généraux de Paris donnaient, depuis près de cinq mois, le triste et continuel exemple. Dans les forts du

(1) *Journal du siège par un bourgeois de Paris*, pp. 899 à 902.

sud, la garnison sort avec armes et bagages; dans ceux de l'est, au contraire, tout est laissé entre les mains de l'ennemi. Dans la plupart, on n'a pas eu la précaution de faire enlever les vivres accumulés en prévision d'une longue résistance et on les abandonne aux Allemands alors que, dans la ville, on se meurt de misère et de faim (1). »

Le commandant d'un des forts de l'est avait tout préparé pour ne rien laisser à l'ennemi ni en vivres, ni en munitions, ni en armes; les grands chefs l'ont su, l'en ont empêché et ont pris alors, partout, les plus grandes précautions pour arrêter toute tentative de ce genre (2). Il fallait obéir aux ordres des Trochu, des Favre et des autres.

Lors de la remise du fort de Montrouge, un incident remua profondément les assistants. Le général Hartmann, commandant les troupes bavaroises, regardait le défilé des marins qui sortaient du fort : il se tenait, à cheval, sur le bord de la route, entouré de son escorte. A cette vue, un des marins ne put se contenir et, mettant le poing sous le nez du général allemand, il lui dit : « Ne riez pas, au moins! » Avec beaucoup de tact, le général lui répondit : « Mon ami, nous n'avons nullement envie de rire de vous; vous êtes de braves gens qui avez très bien fait votre devoir. » Là-dessus, afin d'éviter toute autre discussion, il tourna bride et ne rejoignit, dans le fort, le commandant de place que quand la garnison l'eut complètement évacué. Il lui fit part du regret qu'il avait de ne pouvoir féliciter le commandant Amet de sa glorieuse résistance et se montra très digne et très convenable (3).

(1) Francis Garnier, p. 163. — Francis Wey, pp. 391 et 392. — Etienne Dejoux, p. 140.
(2) Francis Garnier, p. 164.
(3) *Enq. parlem. déf. nationale*, déposition du commandant Amet, p. 136. — Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II,

Quelques minutes avant cette scène, le capitaine de frégate de Larret-Lamalignie, commandant en second du fort, s'était brûlé la cervelle pour ne point voir, lui vivant, son fort occupé par l'ennemi (1). « Ce suicide, comparable à celui des stoïciens, qui s'ouvraient les veines dans le monde romain croulant, ne fut pas le seul (2). » Un vieux marin, François Deldroux, forcé, à l'heure de la remise des forts, d'abandonner la pièce qu'il pointait si bien contre les Allemands, préféra mourir plutôt que de la sentir en leur pouvoir : d'un coup de pistolet, il se fracassa le crâne. « François Deldroux représente ces marins héroïques, fusiliers et canonniers, mâles, simples, forts et doux, combattants d'Avron et du Bourget, que le siège de Paris fera légendaires dans l'avenir (3). »

Lorsque le Ve corps prussien arriva au pied du Mont-Valérien, l'ennemi crut qu'il allait être obligé de livrer une dernière bataille pour l'occuper. Pendant quatre heures, les Prussiens ne purent y entrer. Enfin, les derniers soldats français s'éloignèrent en menaçant leurs vainqueurs, « le drapeau tricolore descendit du mât où il était arboré et fut remplacé par le drapeau fédéral allemand, noir, blanc, rouge (4) ».

Un savant général du Génie, qui n'a pas cru qu'il suffisait d'être fort en mathématiques pour devenir un bon militaire et qui a longtemps étudié l'his-

p. 349. — *La Marine au siége de Paris*, par le vice amiral baron de la Roncière-le Noury ; Paris, Plon, 1874 ; p. 392.

(1) Jules Claretie, t. I, p. 532. — Le Faure, t. II, p. 408. — Henry Houssaye, *Athènes, Rome, Paris*, p. 329. — Mme Edgar Quinet, p. 314. — Francis Garnier, p. 163. — Amiral de la Roncière-le Noury, p. 389. — Marie Sebran, p. 302. — Etienne Dejoux, pp. 139 et 140. — A. du Mesnil, p. 287.

(2) Jules Claretie, t. I, p. 532.

(3) *Ibid.* — *Paris assiégé*, par Henri Le Verdier ; Dinan, imprimerie Bazouge, 1871 ; pp. 151 et 152.

(4) Louis Schneider, t. III, p. 200.

toire et la philosophie de la guerre, nous écrivait, à propos de l'état des forts au moment de la remise à l'ennemi :

« J'ai visité, après le siège, le fort d'Issy, et je puis vous assurer qu'alors encore il était inabordable. Contre-escarpes intactes. Le mur de masque de deux casemates avait été brisé par les Allemands, mais le trou, fermé par des pierres et des sacs à terre, était défendable et d'ailleurs fort élevé au-dessus du fond du fossé, de sorte que si, par impossible, on y était descendu, on se serait trouvé, comme à Belfort, hors d'état d'en sortir et pris comme des grillots. Ainsi le siège (attaque de vive force) n'a pas plus réussi que le bombardement, et, malgré la si blâmable inertie de la défense, Paris n'a succombé qu'à l'épuisement des vivres (1). »

Le 29 janvier, les hommes du Quatre-Septembre livraient aux Allemands, dans les forts et dans les environs : 602 pièces de campagne, 177,000 fusils dont 150,000 chassepots, 1,200 voitures de munitions, 1,362 bouches à feu de rempart, 1,680 affûts, 860 avant-trains, 3,500,000 cartouches pour chassepots, 7,000 quintaux de poudre, 200,000 obus chargés et non chargés, pour pièces rayées, et 100,000 bombes chargées ou non chargées, pour mortiers (2).

Mais il est temps de raconter les négociations qui ont amené l'armistice et la remise des forts, partant la capitulation.

(1) Lettre à nous adressée par le général de Villenoisy, le 5 janvier 1898.

(2) *La Guerre franco-allemande*, 2e partie, p. 1111. — M. de Moltke, p. 441.

L'ARMISTICE

GUERRE ET POLITIQUE

Paris, imprenable, allait mourir de faim. Bien que les habitants ne voulussent pas croire à l'épuisement des vivres, bien que les maires, bien que les membres du Gouvernement n'eussent pas le courage de dire la vérité brutale sur la famine, qui n'était plus qu'à huit jours de marche de la capitale, ceux qui connaissaient exactement la situation : Trochu, Ducrot, Dorian, Jules Favre, Jules Simon et les autres ne s'illusionnaient point sur les horribles scènes qui allaient se passer si l'on ne se hâtait pas de pourvoir au ravitaillement.

M. de Bismarck, lui-même, en dépit de sa dureté de cœur, ne laissait pas d'être préoccupé des conséquences d'une défense poussée jusqu'au dernier morceau de pain ; « il avait publié une circulaire dans laquelle il rendait le Gouvernement de la Défense nationale responsable des horreurs qui se passeraient à la fin du siège, car il ne pouvait se terminer que par une famine qui pousserait les habitants à se dévorer les uns les autres (1) ». Au

(1) *Enquête parlementaire sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*; Versailles, Cerf, 1872; déposition de M. Jules Favre, p. 42.

moment de l'armistice, M. de Bismarck disait à M. Jules Favre : « J'ai combattu l'investissement de Paris; j'ai dit au roi : «« Vous prenez sur vous la responsabilité d'événements qui seront horribles, et le siège de Jérusalem ne sera rien auprès de la prise de Paris (1) »». Tant il est vrai que cette responsabilité n'incombait pas seulement aux hommes du Quatre-Septembre, comme le prétendait le chancelier de fer dans sa circulaire, mais aussi au roi Guillaume, comme il l'a avoué à M. Jules Favre.

Or, il n'y avait qu'un seul moyen de faire arriver les vivres à Paris, puisque les dirigeants ne voulaient, à aucun prix, tenter de nouveau le sort des armes : c'était de se rendre.

En effet, de quelque manière que l'on torturât les chiffres des quantités de blé, seigle, orge, riz et farine encore en magasins, il était impossible de se méprendre sur le sinistre résultat que l'on obtenait toujours, quelle que fût la différence en quotités insignifiantes : le 23 janvier, il n'y avait plus de pain que pour huit jours, neuf jours peut-être (2)!

(1) *Enquête parlementaire sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, déposition de M. Jules Favre, p. 42. — *Ibid.*, rapport de M. Delpit, p. 10. — « Versailles, le 14 novembre 1870. Nous pouvons, pendant huit jours, abandonner complètement l'investissement de Paris sans que, néanmoins, cette ville reçoive, par là-même, pour une demi-journée de vivres. » (Dépêche de M. de Moltke, citée par le colonel Pierron, *Les méthodes de guerre actuelles et vers la fin du* XIXe *siècle;* Paris, Baudoin, 1881; t. III, 2e partie, p. 651.) — Charles de Mazade, t. II, pp. 320 et 321. — Major Scheibert, *La guerre franco-allemande de* 1870-1871, décrite d'après l'ouvrage du grand état-major prussien et avec son autorisation, traduit par Ernest Jaeglé, professeur à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr; Paris, Berger-Levrault, 1895; p. 532. — *Les Chemins de fer pendant la guerre de* 1870-1871, par F. Jacqmin, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; Paris, Hachette, 1872; p. 197. — *Opérations des armées allemandes depuis la bataille de Sedan jusqu'à la fin de la guerre*, par W. Blume, major au grand état-major prussien; traduit de l'allemand par E. Costa de Serda, capitaine d'état-major; Paris, Dumaine, 1872; p. 373.

(2) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, pp. 362 et 363. — J. Valfrey,

Comme le *Journal des Débats* l'affirmait : il fallait se rendre non, aux Allemands, mais à la faim. Hélas ! le résultat était le même, sinon la cause la même.

D'après ces données, on devait capituler ou se battre à mort, et cela, sur l'heure (1).

Notons, cependant, qu'un inspecteur général de la Préfecture de police, attaché au service de l'approvisionnement durant le siège, et fort au courant de ce qui se passait à Paris, déclarait, le jour même où l'armistice était annoncé à la population, « que Paris pouvait vivre encore six semaines ou deux mois ; qu'il s'y engageait sur sa tête... qu'il était autorisé à formuler cette affirmation si grave par les renseignements nombreux qu'il possédait sur l'énorme quantité de vivres dissimulés par les spéculateurs et par ce qui restait du stock de l'Etat ». Cet inspecteur général apportait les preuves à l'appui de ses dires et ne réclamait que

3e partie, p. 53. — M. Morillon affirme, et on peut l'en croire, car jamais ses calculs n'ont été reconnus faux, que, le 27 janvier, on avait encore du pain pour huit jours au moins, pour douze jours au plus. (*L'Approvisionnement de Paris en temps de guerre*, *Souvenirs et prévisions*, par A. Morillon, ancien chef de bureau de l'Approvisionnement à la préfecture de la Seine ; Paris, Perrin, 1888 ; p. 245.)

(1) « On ne joue pas avec la famine aux dépens de deux millions d'hommes. » (*Dernières lettres* (5e... 6e... 7e...) *sur le siège de Paris*, adressées à M. le Directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, par M. L. Vitet, de l'Académie française ; Paris, Sauton, 1871 ; p. 73.) — *Précis de la guerre franco-allemande*, par le colonel Fabre ; Paris, Plon, 1875 ; p. 340. — A. Girard et P. Dumas, *Histoire de la guerre de* 1870-1871 ; Paris, librairie Larousse ; p. 135. — *Les Capitulations*, par Ch. Thoumas, général de division ; Paris, Berger-Levrault, 1886 ; p. 71. — Rüstow, t. II, p. 234. — *Petite histoire de la guerre entre la France et la Prusse* (juillet 1870-mars 1871) par R. Watari, Japonais ; Paris, typographie Lahure ; p. 46. — Francis Wey, p. 377. — Antonin Gourju ; *La Côte d'Or au siège de Paris ;* Paris, Armand Colin, 1871 ; p. 33. — Etienne Dejoux, p. 129. — *Mobiles et volontaires de la Seine pendant la guerre et les deux sièges*, par Arthur de Grandeffe ; Paris, Dentu, 1871 ; p. 178. — *Le siège de Paris* 1870-1871, par Adolphe Michel ; Paris, Courcier, 1871 ; p. 440. — *Simples notes prises pendant le siège de Paris*, par Nérée Quépat ; Paris, Ernest Thorin, 1871 ; p. 40.



le concours du Gouvernement. Les tristes personnages qui avaient crocheté la porte du Pouvoir, et s'y étaient introduits, refusèrent de l'écouter, malgré la patriotique insistance de M. Louis Blanc (1). Il leur fallait déjà laisser le champ libre aux spéculateurs, juifs ou chrétiens, qui ruinent tous les jours la France.

L'inspecteur général de la Préfecture de police, dont nous venons de donner l'opinion, a ajouté que, le lendemain de l'armistice, les denrées de toutes sortes affluaient sur les marchés et aux étalages des boutiquiers (2). C'est vrai : personne ne l'a contesté. Mais, inutile de récriminer, la résolution de capituler est irrévocable en haut lieu, arrivons donc aux négociations.

L'homme indiqué pour les pourparlers à entamer avec l'ennemi était M. Trochu. En effet, il était général, ce qui impose toujours à des gens n'ayant de respect que pour la force; de plus, il était, mieux qu'un civil, au courant des questions à débattre, questions qui, naturellement, allaient porter sur des délimitations de zones à occuper, sur la durée de l'armistice, en un mot, sur des points exclusivement militaires. Le président du Gouvernement de la Défense nationale avait, pour traiter, plus de renom, d'autorité, d'aptitude que le vice-président de ce Gouvernement, M. Jules Favre, considéré par MM. de Moltke et de Bismarck comme un triste sire, et déjà berné outre mesure par la chancellerie, lors des négociations de Ferrières. Le général Ducrot supplia donc son ami, M. Trochu, de se présenter à Versailles et de parler au nom de Paris. Il n'obtint rien. C'était à qui se déroberait aux responsabilités

(1) A. Morillon, pp. 248 et 249.
(2) *Ibid.*, p. 249. — « Le siège avait eu ses accapareurs, ses spéculateurs. » (A. J. Dalsème; *Paris sous les obus;* Paris, Chamerot, 1883; p. 333.) — Voir, *suprà*, pp. 117 à 119.

si lestement encourues à l'aurore de l'aventure ; c'était à qui déserterait (1). « Le général Trochu comptait sur le général Vinoy, le général Vinoy sur le Gouvernement, le Gouvernement sur la population (la municipalité) (2) ».

Mais la municipalité, désireuse de ménager sa popularité, avait refusé de se mettre à la place des gouvernants pour accomplir cette répugnante besogne et l'épargner à ceux qui n'avaient su profiter ni des immenses ressources matérielles ni des bonnes volontés de la capitale (3). Les militaires, répandant le bruit qu'il devait être question d'un armistice général, bien plus que d'une capitulation partielle, affectaient de se tenir à l'écart et feignaient d'ignorer tout ce qui pouvait se rapporter à des pourparlers avec l'ennemi (4). En réalité, maires et généraux n'osaient braver l'indignation publique qu'allait soulever la nouvelle de la reddition (5).

Il fallait, alors et malheureusement, que le Gouvernement entamât des négociations qui, par le seul fait qu'elles étaient conduites par lui, avaient ten-

(1) Général Ducrot, t. IV, pp. 267 à 270. — La négociation une fois résolue, « celui qui aurait dû aller la suivre, c'était le général Trochu ». (Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 325.)

(2) Général Ducrot, t. IV, p. 270.

(3) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre 1870 au 28 janvier 1871*, p. 364. — « Le Gouvernement, jusqu'à la dernière heure, avait prétendu tout diriger, prendre sur lui toutes les responsabilités; il lui appartenait d'assumer seul les conséquences d'événements qu'il pouvait à bon droit s'imputer. » (*Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Daru, p. 366.) — Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II; pp. 323, et 324. — Général Ducrot, t. IV, p. 270.

(4) « L'autorité militaire affectait, au dernier moment, de se désintéresser des négociations qui allaient s'engager et de se tenir à l'écart, comme si elle n'avait pas eu des devoirs à remplir vis-à-vis de l'armée dont les conditions d'existence allaient se débattre. » (*Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Daru, p. 367.)

(5) J. Valfrey, 3e partie, p. 55.

dance, non pas seulement à rendre une place forte à l'ennemi, mais encore à attacher le pays tout entier au sort de sa capitale.

M. Jules Favre, sur les instances de ses collègues, qui lui persuadaient, charitablement, que ses qualités de ministre des Affaires étrangères et de vice-président du Gouvernement, que ses rapports antérieurs avec M. de Bismarck le désignaient, forcément, comme l'intermédiaire naturel entre les assiégés et les assiégeants, se décida à aller jouer, à Versailles, le rôle d'Eustache de Saint-Pierre ; il consentit à se rendre auprès du chancelier (1). « Le fardeau retomba, tout entier, sur celui qui eut, seul, le courage de l'accepter (2). »

« Il devait en coûter à M. Jules Favre d'accomplir cette œuvre douloureuse ; il devait lui sembler dur, lui qui avait fait la révolution du Quatre-Septembre, parce que 80.000 hommes avaient été vaincus à Sedan par 230.000 hommes, d'aller remettre à une armée de 200.000 hommes la place de Paris et son armée de 400.000 hommes (3) ! »

Mais qu'allait proposer M. Jules Favre à M. de Bismarck ? Traiterait-il pour Paris seul, ou pour Paris et la France ?

« Il avait d'abord eu la pensée de ne stipuler que pour la capitale : c'était le conseil qu'avait donné M. Gambetta. Mais il aurait alors fallu signer une capitulation pure et simple, livrer Paris, désarmer les gardes nationaux : ces conditions épouvantaient M. Favre... Les démagogues, enfin, très nombreux

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre 1870 au 28 janvier 1871*, p. 364. — *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. de Rainneville, p. 77.

(2) *Ibid.*, rapport de M. Daru, p. 367. — *Ibid.*, rapport de M. Chaper sur le Gouvernement de la Défense à Paris au point de vue militaire, p. 318. — Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 326.

(3) Général Ducrot, t. IV, p. 271.

et très menaçants autour du Gouvernement, avaient besoin, pour leurs projets, que les Prussiens n'occupassent point Paris (1). » Il fallait que les socialistes pussent faire la Commune.

Quoi qu'il en soit, la correspondance de M. Jules Favre avec M. Gambetta permet de supposer que, *in principio*, le premier n'entendait discuter à Versailles que la capitulation de Paris (2). Seulement, c'était l'abdication des membres du Gouvernement qui s'y trouvaient enfermés; c'était l'abandon de cette désastreuse chimère consistant à placer la direction d'un grand pays envahi dans une place hermétiquement bloquée; c'était la puissance militaire et civile passant aux mains de M. Gambetta, ce rival inquiétant qui, en province, avec rien faisait quelque chose alors que les gouvernants de Paris avec quelque chose n'avaient rien su faire (3).

La capitale, elle-même, n'aurait pas compris que, brisée, d'autres pussent rester debout, que la France pût triompher quand elle avait été vaincue. Centre du pays depuis tant de siècles, habituée à lui dicter ses volontés, bonnes ou mauvaises, elle eût été ré-

(1) Albert Sorel, t. II, p. 160. — J. Valfrey, 3e partie, pp. 57 et 58. — Ce fut de la stupeur quand on « annonça que ceux qui commandaient une place de guerre réduite par la famine, la rendaient sans en détruire les armes et les munitions, osaient traiter pour la France entière, sacrifiant la seule armée qui nous restât pour conserver des armes à la Garde nationale. » (*Enq. parlem. déf. nationale*, déposition du colonel Chaper, p. 398.)

(2) J. Valfrey, 3e partie, p. 55. — « Pendant les trois premiers mois du siège... je ne voulais pas que la reddition de Paris, si lamentable fût-elle, entraînât la soumission de la France entière. » (Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 365.) — *Ibid.*, p. 371. — Dans le conseil du Gouvernement, à la fin de janvier, à un moment, toutes les voix se réunirent pour déclarer qu'on ne traiterait que pour Paris, sans engager ni le pays, ni même la Délégation. » (Jules Simon, *Le Gouvernement de la Défense nationale*, pp. 342 et 343.) — *Paris, Le Bombardement et Buzenval*, par Alfred Duquet, pp. 356 et 357. — Voir, *infrà*, pp. 146, 149, 150, 151, 154, 155, 162, 169, 208 et suivantes.

(3) J. Valfrey, 3e partie, p. 56.

voltée de cette mise à l'écart, de cette mort gouvernementale : pas un journal, pas un club ne réclama la continuation de la lutte après la chute de Paris (1).

De plus, ses habitants n'admettaient ni l'hypothèse de l'occupation de leur ville par les Allemands ni l'hypothèse du désarmement des gardes nationaux. Tout, plutôt que cette insulte à la grande ville : le patriotisme, si ardent, des assiégés n'allait pas jusqu'au sacrifice de leur orgueil (2).

Enfin, une dernière raison détermina le gouvernement de Paris. De même que, pour abattre l'Empire, l'Opposition n'hésita pas à laisser la France désarmée en face de la Prusse, de même, cette Opposition, devenue maîtresse du Pouvoir, préférait voir la Nation morte plutôt que remise aux mains des impérialistes. « Entouré d'agents bonapartistes, M. de Bismarck pouvait avoir, et il l'a eue, la pensée de nous rendre Napoléon III (3). »

Cet aveu de M. Jules Favre montre bien la petitesse d'esprit des hommes du Quatre-Septembre; c'est une nouvelle et lumineuse démonstration de la façon égoïste avec laquelle ils envisageaient les intérêts de la France, n'hésitant jamais, comme les socialistes d'aujourd'hui qui se proclament des *sans-patrie*, à la mettre au-dessous de leurs haines, de leurs ambitions, de leurs convoitises, même au-dessous de leurs fantaisies politiques ou économiques. Périsse le pays plutôt que leurs principes de gouvernement ou d'organisation sociale !

Aussi bien, nous reviendrons sur la question quand nous montrerons avec quelle habileté M. de Bismarck sut exploiter la haine de M. Jules Favre

(1) J. Valfrey, 3e partie, pp. 55 et 56.
(2) *Ibid.*, p. 57. — Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, pp. 373 et 374.
(3) *Ibid.*, p. 373.

contre l'Empire, au cours des négociations (1). Pour l'instant, montrons sur quel terrain le Gouvernement de Paris aurait dû se placer en traitant avec l'ennemi.

M. Bazaine, à Metz, avait déjà commis le crime de ne pas tout faire afin que le sort de la ville fût distinct de celui de l'armée qui s'y était réfugiée (2); mais, à Metz, les Prussiens pouvaient dire que ce n'était pas seulement la ville qui était bloquée, que l'armée elle-même était cernée, de même que celle de Sedan, et que, en fait et en droit, ils avaient fait coup double.

A Paris, la situation était toute différente. Si, de même qu'à Metz, il était possible de faire évader une partie de la garnison, en tous cas rien ne forçait le Gouvernement à comprendre les armées de province dans la lamentable faillite que l'impéritie de M. Trochu avait rendue fatale. Ces armées n'étaient pas cernées comme celles de Sedan et de Metz : les livrer à l'ennemi, c'est-à-dire, stipuler pour elles, paralyser leurs mouvements, préjuger leur défaite, quand on ne connaissait pas exactement leur situation militaire, ne laissait pas d'être révoltant, surtout de la part de politiciens sans mandat du pays, qui ne tenaient que d'eux-mêmes le droit de parler en son nom. Et M. Jules Favre l'a avoué : « Obligés par la violence de traiter pour Paris, *nous n'avions aucun droit de parler au nom de la France, dont nous étions séparés et qui ne nous avait pas donné de pouvoir* (3). »

(1) Voir, *infrà*, pp. 155 et suivantes.

(2) *Metz, Les Derniers Jours de l'armée du Rhin*, par Alfred Duquet; Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1888; pp. 260 et 261. — C'était en perçant, et c'était possible du moins pour partie, que M. Bazaine aurait pu rendre le sort de Metz distinct de celui de l'armée. (Voir, *Ibid.*, pp. 240 à 251 et 261.)

(3) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 371. — Voir, *suprà*, p. 144.

Un enfant aurait compris l'immense avantage qu'il y avait, pour notre pays, à continuer la lutte, Paris une fois tombé; le premier citoyen venu aurait découvert le parti qu'en aurait tiré une diplomatie habile (1). Mais, alors, la capitulation devait être exclusivement militaire, nullement politique. C'eût été la ruine des gens de Septembre : ils ne l'entendaient pas de cette oreille et les intérêts de la patrie pesaient bien peu, à leur avis, dans la balance où leurs ambitions occupaient l'autre plateau. Aussi, afin de colorer leur trahison d'une teinte patriotique, mirent-ils en avant la nécessité de la formation d'un gouvernement régulier : c'était ouvrir un peu tard les yeux à la lumière et M. J. Valfrey fait brutalement et justement ressortir leur duplicité :

« M. Jules Favre résolut de modifier le caractère initial de la capitulation en essayant d'y mêler des conventions d'un caractère politique. L'idée d'un armistice qui aurait pour objet la convocation des électeurs et la réunion d'une Assemblée, chargée de statuer sur la question de paix ou de guerre, se présenta donc à son esprit, comme l'expédient le plus efficace pour sauvegarder les intérêts du gouvernement du Quatre-Septembre, obligé d'abdiquer et de se constituer prisonnier, s'il n'offrait au quartier général allemand que la reddition d'une place forte. On dira, sans doute, que, fidèle à son programme, il entendait, par là, rendre hommage au principe de la souveraineté nationale. L'histoire doit répondre sans hésiter que ce principe, le gouvernement de Paris l'avait méconnu en refusant de procéder à des

(1) « M. J. Ferry reconnaît l'intérêt qu'aurait l'ennemi à traiter avec le Gouvernement de la Défense (de Paris) *pour désorganiser la résistance en province.* » (*Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale, p. 127.)

élections, après la chute de l'Empire, et en assumant, pendant quatre mois, la responsabilité de diriger la France sans l'avoir consultée. Car, tant que Paris avait eu la possibilité de se défendre, derrière la double enceinte de ses forts et de ses murs, le gouvernement du Quatre-Septembre avait persisté à ne voir dans ces mêmes élections qu'une diversion inopportune, et il avait décrété, de sa propre autorité, sans le moindre scrupule, la continuation de la lutte en province et la mobilisation de tous les citoyens valides jusqu'à quarante ans pour venir au secours de la capitale, Voilà le fait qu'il est impossible d'oublier, lorsqu'il s'agit de juger la politique qui inspira la convention d'armistice du 28 janvier. En définitive, ce n'est qu'à bout de ressources *et sous la menace d'être bientôt prisonniers de guerre eux-mêmes*, que M. Jules Favre et ses collègues se résignèrent à la constitution d'un gouvernement régulier par la réunion d'une Assemblée représentative (1). »

NÉGOCIATIONS A VERSAILLES

Le 23 janvier, de grand matin, les membres du Gouvernement se sont réunis en conseil. Tout le monde semble se rallier à la proposition de M. Jules Favre de se rendre à Versailles. A cet effet, il demande des instructions.

Une discussion longue et confuse s'engage, de laquelle, cependant, il faut retenir une observation

(1) J. Valfrey, 3e partie, pp. 58 et 59. — Voir, au sujet des discussions qui eurent lieu dans les conseils du Gouvernement sur la question de savoir si ce dernier devait capituler pour Paris seul ou pour la France entière : *Paris, Le Bombardement et Buzenval*, par Alfred Duquet, pp. 356 et 357.

intelligente présentée par M. Garnier-Pagès : « Il ne voudrait pas, dit-il, que M. Jules Favre considérât la démarche qu'il va faire comme une tentative suprême, ni qu'il se laissât dominer par des questions d'humanité, dont son adversaire très froid et très habile saurait tirer parti. *Lorsque la Prusse demandera au Gouvernement de traiter pour la France*, *le négociateur alléguera le manque de droit et la nécessité des élections* (1). »

Il eût été possible, assurément, de se servir de ce prétexte pour ne capituler que pour Paris. Quoi qu'il en soit, MM. Magnin et Arago, après avoir fait constater, encore une fois, qu'ils désapprouvent une convention liant la France entière, déclarent ne pas vouloir se séparer de leurs collègues, et le général Trochu résume ainsi les pouvoirs à donner à M. Jules Favre :

« Il se présentera à Versailles en adversaire qui n'est pas encore accablé et qui vient fermement défendre les intérêts de son pays.

« Il observera les plus grandes précautions de langage et d'attitude en face d'un homme d'Etat des plus dangereusement habiles.

« Il dira que le Gouvernement veut mettre un terme à des efforts sanglants, auxquels la population est cependant tellement résolue qu'un doute sur les intentions du Gouvernement suffirait pour amener une émeute. Il ajoutera qu'il est venu demander quelles sont les intentions du quartier général au sujet de Paris, sans avoir l'intention de traiter *ni du reste de la France* ni de la paix.

« M. Favre abordera les conditions du ravitaille-

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale, p. 142.

ment de Paris, et celles *d'un armistice pour Paris seulement* (1). »

Tout cela était à peu près raisonnable, quoique exprimé en un charabia dont le général Trochu n'est, évidemment, pas responsable, et qui doit être mis à la charge de M. Dréo (2).

Mais M. Jules Favre fait observer que l'ennemi exigera un armistice général. Après une discussion où M. Favre, soutenu par M. Picard, s'élève contre l'armistice restreint, le général Trochu finit par céder : il ne paraît pas que la majorité imite son exemple (3).

C'en est fait; la dernière carte est follement écartée, le dernier espoir perdu : la Prusse a, maintenant, tous les atouts restants dans son jeu.

Cette décision était d'autant plus déplorable que traiter pour Paris en même temps que pour la province était subordonner un gouvernement, encore en état de lutter, à un autre, réduit à la discrétion du vainqueur, était sacrifier Bordeaux vivant à Paris mort. Comme l'a fort bien expliqué le général Trochu, « M. Jules Favre n'allait pas aller, à Versailles, débattre des conditions, quoique les formes voulussent qu'il y eût apparence de débat, il allait subir les conditions qui lui seraient faites... Cet armistice n'en était pas un parce que c'était, au fond, une capitulation à merci (4). »

Toutefois, jusque-là, il faut le reconnaître, la

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale, p. 144.

(2) M. Dréo avait la mission de prendre note de ce qui se passait dans les Conseils du Gouvernement. (*Ibid.*, pp. 1 et 2.) Il n'avait pas la moindre idée de la langue française.

(3) *Ibid.*, pp. 144 et 145.

(4) *Ibid.*, déposition du général Trochu, pp. 324 et 325. — La convention du 28 janvier « ne restait pas moins, sous le nom d'armistice, une capitulation véritable ». (Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 344.)

mission de M. Jules Favre était assez mal définie; il avait reçu de ses collègues un mandat très général et dont les effets devaient être soumis à la ratification définitive du Gouvernement (1). Il paraît même que, en dépit de la décision prise de ne pas se borner à un armistice restreint, « le Conseil était encore, à ce moment, très rebelle à l'idée de négocier avec la Prusse et qu'il autorisait seulement M. Jules Favre à se rendre auprès de M. de Bismarck afin de le pressentir sur les conditions qu'il réservait à la ville de Paris (2) ». En somme, le 23, les gouvernants ne savaient à quoi se résoudre et n'étaient fermement d'accord que sur un point : tout faire pour rester au Pouvoir. Ce ne sera que le 25 que le Conseil précisera le mandat de M. Jules Favre.

Enfin, le soir du 23 janvier, « sans attendre les dernières délibérations du Gouvernement (3) », M. Jules Favre écrivait à M. de Bismarck pour lui demander une entrevue, tout en ne lui faisant pas connaître ce dont il veut lui parler. Le lendemain, aux premières lueurs du jour, un officier portait cette lettre au pont de Sèvres, prêt à recevoir une réponse que M. Jules Favre désirait immédiate (4).

Mais tel n'était pas, sans doute, le sentiment de M. de Bismarck. Le message de notre ministre des

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 378.

(2) J. Valfrey, 3e partie, p. 60. — Voir, *suprà*, pp. 149 et 150. — M. Albert Sorel dit que M. Jules Favre « obtint enfin de ses collègues, après une véhémente discussion, des pouvoirs pour conclure un armistice général ayant pour objet des élections ». (T. II, p. 161.) Nous ne le pensons pas : ce ne fut pas aussi précis.

(3) Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 326.

(4) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, pp. 377 et 378. — *Journal d'un officier d'ordonnance*, juillet 1870-février 1871, par le comte d'Hérisson; Paris, Ollendorff, 1885; p. 322. — Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 327.

Affaires étrangères avait été remis à sept heures du matin aux avant-postes allemands, et la journée se passait sans nouvelles de Versailles.

Avec le manque de calme qui le caractérisait, calme ou, peut-être mieux, scepticisme si nécessaire aux diplomates, M. Jules Favre s'exagérait encore le tragique de la situation, bien qu'elle fût assez sombre pour ne point la noircir davantage. Le temps était brumeux et glacial; il semblait que le soleil avait abandonné le ciel; dès deux heures de l'après-midi, on avait été obligé d'allumer les lampes dans les appartements; les obus allemands s'abattaient plus nombreux que jamais sur Paris et Saint-Denis; nos forts ripostaient de leur mieux et rien ne saurait donner une idée de ce retentissant concert où le bruit sec des projectiles éclatant dans les rues se mêlait aux détonations de nos batteries, le tout accompagné par le grondement sourd des grosses pièces ennemies qui bombardaient la ville.

A quatre heures et demie, aucune réponse n'était arrivée du quartier général prussien. La nuit était tombée tout à fait et M. Jules Favre commençait à être persuadé que M. de Bismarck ne voulait plus traiter avec les assiégés mais les livrer à la famine qui allait les anéantir tous dans un effroyable sacrifice. Enfin, à cinq heures, le capitaine d'Hérisson d'Irrison, de l'état-major de M. Trochu, entrait, en coup de vent, dans le cabinet de M. Jules Favre, tenant à la main une lettre du chancelier dans laquelle notre ministre des Affaires étrangères était avisé qu'il était attendu, à Versailles, le lendemain matin ou le soir même, s'il le préférait (1).

En l'état fébrile, où se trouvait M. Favre, patien-

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 3 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 378. — J. Valfrey, 3e partie, p. 59. — Albert Sorel, t. II, p. 161.

ter jusqu au lendemain n'était pas possible. Sur l'heure il est prêt, et le voici parti en compagnie de MM. Martinez del Rio, son gendre, et d'Hérisson.

Afin d'éviter les bandes de gardes nationaux qui veulent s'opposer au départ, la voiture ne suit pas le chemin ordinaire et traverse le bois de Boulogne. A six heures, elle dépose les trois hommes au pont de Sèvres, où ils attendent assez longtemps, sous un hangar transpercé par les projectiles, qu'un batelet les prenne et les transporte, à la lugubre lueur de l'incendie de Saint-Cloud, à travers les glaçons charriés par la Seine, sur l'autre rive, où des officiers prussiens les reçoivent, font monter M. Jules Favre et son gendre dans la propre voiture de M. de Bismarck, que celui-ci « a envoyée tout de suite aux avant-postes pour éviter toute perte de temps (1) », et les conduisent, escortés par un peloton de cavalerie, jusqu'à la demeure de Mme de Jessé, rue de Provence, n° 23, à Versailles, où M. de Bismarck s'est installé dès le commencement du siège. Il est huit heures du soir (2).

Chose curieuse : il semble que les Prussiens furent surpris quand ils apprirent l'arrivée de M. Jules Favre. « Que peut-il vouloir (3)? » se dirent-ils.

Quant au chancelier, en attendant son débile adversaire, il restait silencieux et, pendant le dîner, auquel assistaient le général de Kamecke et M. de Frankenberg, la conversation fut des plus banales (4).

(1) Louis Schneider, t. III, p. 187. — Après avoir fait languir M. Jules Favre pour ne pas paraître pressé d'en finir, le chancelier voulait rattraper les heures perdues.

(2) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, pp. 378, 379 et 381. — Comte d'Hérisson, pp. 323, 325, 326, 327, 328, 329 et 330. — Albert Sorel, t. III p. 162. — Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II. p. 327.

(3) Moritz Busch, p. 435. — « La visite de M. Jules Favre prenait M. de Bismarck à l'improviste. » (Louis Schneider, t. III, p. 187.)

(4) Moritz Busch, p. 435.

Aussitôt que M. Favre fut signalé, M. de Bismarck se leva et, dès que le ministre français fut annoncé, on l'introduisit dans la chambre du premier étage, occupée autrefois par le fils aîné de Mme de Jessé. Le chancelier le rejoignit immédiatement et la discussion diplomatique, ou mieux, la discussion des faits commença (1).

« Quelle histoire dramatique et poignante que celle de ces négociations conduites, d'un côté, par un homme pétri d'illusions généreuses, mais manquant à la fois d'adresse et d'autorité, et le chancelier tout-puissant qui, maître des événements et de lui-même, savait mettre au profit de ses intérêts une habileté aussi féconde en ressources diverses que *dépourvue de tous scrupules* (2) ! »

Il n'y a pas à essayer de donner une analyse, si détaillée qu'elle soit, d'un entretien aussi important que celui-là. Nous allons donc le rapporter littéralement, d'après M. Jules Favre, sauf à le faire suivre de certaines observations :

« J'ai dit à M. de Bismarck que je venais reprendre la discussion où je l'avais laissée à Ferrières ; que si, en fait, la situation avait changé, en droit elle restait la même et nous imposait à l'un et à l'autre l'obligation de faire tout ce qui était en notre pouvoir pour arrêter la guerre ; que je venais l'éclairer sur la véritable situation de Paris, *n'ayant de mandat que pour Paris et ne pouvant en rien en-*

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 381. — Moritz Busch, p. 435.

(2) Commandant Rousset, t. III, p. 403. — « M. de Bismarck était dédaigneux jusqu'au mépris d'un Pouvoir en qui il ne voyait que l'incarnation du désordre et de la révolution. » (*Ibid.*) — M. de Bismarck avait « une écrasante supériorité sur son honnête mais inférieur antagoniste. » (*Histoire critique du siège de Paris par un officier de marine*, p. 225.) — « Jules Favre, comme homme public, n'est qu'un larmoyeur de phrases, et voilà tout. » (Lettre d'Hippolyte Lucas du 2 février 1871. *Nouvelle Revue rétrospective*, n° du 10 novembre 1894.)

gager la France; qu'après plus de quatre mois de siège, de souffrances et de privations, Paris, loin d'être abattu, était plus que jamais exalté, et décidé à une résistance à outrance.

« Je lui en donnais pour preuve la retraite du général Trochu, forcé par l'opinion d'abandonner son commandement parce qu'il *avait pensé qu'il était maintenant difficile de livrer des actions offensives;* que cette opinion était si violente, si unanime que, pour avoir été soupçonné de ne la point partager, le Gouvernement avait été exposé à une sédition facilement réprimée, mais dont il fallait tenir grand compte comme symptôme moral ; que, dans une telle situation, il était à craindre qu'une population exaspérée par le bombardement et par le sentiment patriotique, ne continuât longtemps encore une lutte dans laquelle des deux parts étaient sacrifiées de précieuses existences ; que je venais savoir de lui quelles seraient ses conditions dans le cas où Paris mettrait bas les armes, car la connaissance de ces conditions, si elles étaient acceptables, pourrait amener une solution moins sanglante.

— « *Vous arrivez trop tard*, m'a répondu vivement le comte ; *nous avons traité avec votre Empereur;* comme vous ne pouvez ni ne voulez vous engager pour la France, vous comprendrez sans peine que nous cherchions le moyen le plus efficace de terminer la guerre. Vous avez amené, par votre fait, un état de choses facile à prévoir et qu'il eût été aussi sage que simple d'éviter. Votre erreur a été de croire, après la capitulation de Sedan, qu'il vous était possible de refaire des armées ; les vôtres étaient complètement détruites, et quel que soit le patriotisme d'une nation, elle ne peut improviser des armées. Au commencement de la campagne, nous avons trouvé le troupier français avec toute

sa valeur ; seulement, *il était commandé par des chefs incapables et c'est pourquoi nous vous avons battus.* Aujourd'hui, ceux que vous nous opposez ne manquent ni de courage ni d'abnégation, mais ce sont des paysans et non pas des soldats ; ils ne peuvent tenir contre nos troupes dès longtemps aguerries et façonnées au métier des armes. S'il suffisait de donner un fusil à un citoyen pour en faire un soldat, ce serait une grande duperie que de dépenser le plus clair de la richesse publique à former et à entretenir des armées permanentes. Or, c'est encore là qu'est la vraie supériorité, et c'est pour l'avoir méconnue que vous en êtes à la situation actuelle. Vous vous êtes honorés grandement par une résistance qu'à l'avance je savais inutile et qui n'a été qu'un acte d'amour-propre national. Maintenant, nous sommes bien décidés à finir la guerre et nous voulons, pour cela, chercher le moyen le plus direct et le plus sûr. Ne trouvant point en vous un gouvernement régulier, nous le cherchons ailleurs, et *nous sommes en négociations assez avancées* avec celui qui, à nos yeux, représente la tradition et l'autorité. Nous n'avons, à cet égard, aucun parti pris, et sommes en face de trois combinaisons : l'Empereur, le Prince impérial avec une régence, ou le prince Napoléon qui se présente aussi. Nous avons également la pensée de ramener le Corps législatif qui représente le gouvernement parlementaire. Après sa dispersion, une commission a été formée, à la tête de laquelle se trouve M. de X..., qui, je crois, est un honnête homme et un personnage considérable. Nous pourrions nous entendre avec lui ; le Corps législatif traiterait directement la question, ou ferait nommer une Assemblée qui la traiterait elle-même. Elle choisirait ainsi son gouvernement, et nous aurions un pouvoir avec lequel nous pourrions conclure.

— « Je lui exprimai toute ma surprise qu'il pût songer encore à renouer avec la famille impériale ; l'impopularité qui la repousse est telle que je considère l'hypothèse de son retour comme une chimère. Ce retour amènerait infailliblement des déchirements intérieurs et le prompt renversement de la dynastie.

— « Cela vous regarderait, m'a répondu le comte ; *un gouvernement qui provoquerait chez vous la guerre civile nous serait plus avantageux que préjudiciable.*

— « Je l'ai arrêté en lui faisant observer que, même en écartant tout sentiment d'humanité, une telle doctrine était inadmissible ; que la solidarité unissait, toutes, les nations européennes ; qu'elles avaient, toutes, intérêt à ce que l'ordre, le travail et la richesse fussent maintenus parmi elles, et qu'on ne saurait accepter un système ayant pour conséquence d'entretenir un foyer d'agitation au centre de l'Europe. Au surplus, ai-je dit, puisque nous parlons de la possibilité de constituer un gouvernement, je ne saurais comprendre pourquoi vous n'appliquez pas les principes qui nous régissent, en laissant à la France le soin de prononcer sur elle-même par une Assemblée librement élue. C'est là, précisément, la solution que j'ai toujours poursuivie, que je regrette amèrement de n'avoir pu faire prévaloir. Je viens, aujourd'hui encore, vous demander les moyens de l'appliquer.

— « Je n'y répugnerais pas autrement, a répondu le comte, mais je la crois, maintenant, tout à fait impossible. Gambetta a partout fait dominer la terreur. A vrai dire, il n'est maître que du Midi ; dans le Nord, les populations sont plus près de nous que de lui. Mais là où il commande, il n'est obéi que par la violence. Chaque commune est sous le joug d'un comité imposé par lui. Dans de

telles conditions, les élections ne seraient pas sérieuses. D'ailleurs, plusieurs de vos départements sont devenus des solitudes. Un grand nombre de villages ont entièrement disparu; dans cet état de ruine et de décomposition, il serait impossible de consulter des citoyens par les voies ordinaires. Ne pouvant faire une Assemblée, nous devons, si nous en voulons une, la prendre toute faite.

— « Je me suis récrié, en lui disant qu'il traçait un tableau de fantaisie; que, malheureusement, je reconnaissais toute l'étendue des dévastations de la guerre, mais que je n'admettais à aucun point de vue le régime de terreur établi par Gambetta. Il a, au contraire, partout maintenu l'exécution des lois. Il a certainement excité le sentiment patriotique, mais, en cela, il n'a fait que son devoir, et ce devoir serait celui de l'Assemblée chargée de vider toutes ces questions. Pressé par M. de Bismarck sur la combinaison de la réunion du Corps législatif, j'ai dit que je ne pouvais, ni de près, ni de loin, m'y associer. Je la trouvais moins mauvaise que le retour d'un Bonaparte au milieu des bataillons allemands, mais je croyais que les membres de l'ancien Corps législatif, par toutes sortes de raisons évidentes, seraient absolument dépourvus d'autorité, à ce point que je doutais qu'ils osassent siéger; que le gouvernement actuel, disparaissant forcément, laisserait à la Prusse toute la responsabilité de pareils expédients; que je ne pouvais donc m'attacher à une idée autre que celle de la réunion d'une Assemblée élue dans les conditions ordinaires. Ce point posé, je revenais à la situation de Paris, et je désirais connaître, si on voulait me les dire, les conditions qui lui seraient faites, s'il avait le malheur de se rendre.

— « Il m'est difficile de les préciser toutes, m'a

répondu le comte, parce qu'ici la question militaire domine la question politique.

— « Je lui ai demandé de s'expliquer, s'il le voulait, sur le sort de la garnison, de la Garde nationale et sur l'entrée de l'armée prussienne à Paris.

— « Ce sont précisément des points sur lesquels nous ne sommes pas encore fixés, le roi, M. de Moltke et moi, m'a-t-il répliqué. La garnison de Paris doit être prisonnière, d'après les lois de la guerre, mais la transporter en Allemagne serait, dans l'état des choses, un gros embarras. Nous consentirions à ce qu'elle restât prisonnière à Paris. Quant à la Garde nationale, *elle doit être désarmée*, et ce ne sera qu'après son désarmement complet que nous accorderons à Paris la faculté de se ravitailler. Quant à l'entrée des troupes allemandes dans Paris, je reconnais qu'elle n'est pas sans inconvénient, et, si j'étais seul à décider, je me contenterais de la possession des forts. Pour ces forts, nous prendrons des otages : les maires, les rédacteurs de journaux, les membres du Gouvernement; ils nous précéderont dans les forts, pour être sûrs qu'ils ne soient pas minés.

— « J'ai interrompu le comte en lui disant que nous ne méritions pas une telle humiliation, et que, si nous lui donnions notre parole, il pouvait entrer partout sans crainte. Au surplus, ai-je ajouté, je suis prêt, de ma personne, à vous précéder partout. Je m'offre, et je suis sûr que mes collègues penseront comme moi, pour otage de toutes les résolutions qui seront arrêtées en commun.

— « Le comte a repris : Je vous concéderais la non-entrée dans Paris; mais le roi et le parti militaire y tiennent. C'est la récompense de notre armée. Quand, rentré chez moi, je rencontrerai un pauvre diable marchant sur une seule jambe, il me dira : «« La jambe que j'ai laissée sous les murs de

Paris me donnait le droit de compléter ma conquête; c'est ce diplomate, qui a tous ses membres, qui m'en a empêché. »»» Nous ne pouvons nous exposer à froisser à ce point le sentiment public. Nous entrerons à Paris, mais nous ne dépasserons pas les Champs-Elysées, et nous y attendrons les événements; *nous laisserons armés les soixante bataillons de la Garde nationale, qui ont été primitivement constitués et qui sont animés de sentiments d'ordre.*

— « J'ai combattu chacune de ces idées, et notamment celle qui concerne l'occupation de Paris; j'ai dit au comte que c'était une question qui n'admettait aucun tempérament. Paris devait être, ou non occupé, ou occupé entièrement. La Prusse ne trouverait pas un pouvoir civil qui consentît à gouverner avec les canons et les corps ennemis aux Champs-Elysées. Si j'insistais pour que l'armée n'entrât pas à Paris, c'était par deux raisons. D'abord, je voulais éviter à Paris la douleur de voir l'armée allemande dans ses murs, et je croyais que la concession qui l'en éloignerait aurait dans l'avenir les conséquences les plus heureuses; puis j'étais épouvanté du contact des soldats allemands et de la population parisienne. Celle-ci était dans une telle irritation que ce contact pouvait donner lieu aux incidents les plus terribles, dont, pour ma part, je ne prendrais jamais la responsabilité. Je ne voyais donc aucune alternative entre l'un ou l'autre de ces partis : occuper Paris en entier, le gouverner, l'administrer comme une ville conquise, ou n'y pas entrer. Dans le premier cas, le Gouvernement s'effaçait complètement, le vainqueur opérait le désarmement, prenait possession de la cité et se chargeait de sa police ainsi que des grands services publics. Dans le second cas, les forts seuls étaient occupés, un gouvernement nommé par Paris se chargeait de

le gouverner, on lui donnait toutes facilités pour le ravitaillement, et la Garde nationale conservait ses armes. Quant à la ville, elle payait une contribution de guerre, un armistice était conclu, des élections appelaient une Assemblée qui se réunirait à Bordeaux et qui trancherait la question de la paix ou de la guerre ainsi que celle du gouvernement. En dehors de ces conditions, je ne voyais aucune conclusion possible, Paris continuerait à se battre, et s'il n'était ni secouru ni assez fort pour repousser l'ennemi, il se rendrait à discrétion : la Prusse s'arrangerait comme bon lui semblerait.

— « Le comte m'a prié de lui mettre ces idées par écrit.

— « Je lui ai répondu que cela me paraissait tout à fait inutile.

— « C'est pour moi, a-t-il répliqué, pour me permettre d'en causer avec le roi et me fournir des arguments.

— « Je vous donne ce que vous me demandez, lui ai-je répondu. Je le livre à votre honneur personnel, non que j'aie aucune répugnance à écrire ce que je dis (je voudrais que Paris tout entier assistât à notre entretien, il serait juge des sentiments que j'y apporte), mais comme nous sommes en conversation, et non encore en négociation, je ne puis, en ma qualité officielle, paraître livrer des bases qui, plus tard, peuvent ne pas être acceptées.

— « Le comte l'a compris : Ce sera pour moi seul, m'a-t-il dit. C'est ma parole de gentilhomme qui le garantit.

« J'ai pris un crayon, j'ai résumé en quelques lignes ce que je viens d'exposer, et nous nous sommes quittés à onze heures (1). »

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, pp. 381 à 389.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette première conversation diplomatique. Nous nous bornerons à présenter quelques observations.

D'abord, il faut remarquer que M. Jules Favre commence par prévenir M. de Bismarck « qu'il n'a mandat que pour Paris, qu'il ne peut en rien engager la France » ; puis, sur un mot du chancelier, devant la perspective de négociations entre la Prusse et les bonapartistes, voici notre singulier ministre qui perd la tête, affolé par ses haines politiques, et la plus grande partie de la conversation roule sur l'armistice, sur l'élection d'une Assemblée, c'est-à-dire, sur autre chose que la capitulation de Paris ; il est même question de la suspension des hostilités pour toutes les armées. Il est impossible d'exécuter une volte-face plus effrontément et plus maladroitement tout à la fois. Dès les premiers mots, M. de Bismarck a mis la main sur son adversaire ; il va jouer avec lui comme le chat avec la souris ; il n'a plus à redouter que Paris capitule, seul, laissant debout les armées de province. Sans droit, sans mandat, même de ses collègues de Paris, M. Jules Favre lie la France, arrache les armes à ceux qui la défendent et la livre aux Allemands (1). C'est le *sic volo*, *sic jubeo* dans toute sa beauté ; c'est la fameuse phrase de Louis XIV : *L'Etat, c'est moi !* Et cela, dans la bouche de M. Jules Favre !

M. Favre continue en informant M. de Bismarck que « le général Trochu pense qu'il est maintenant

(1) « La menace d'une restauration de l'Empire aurait levé les scrupules de M. Jules Favre, s'il avait encore hésité à mêler à la capitulation de Paris la négociation d'un armistice destiné à préparer les élections. » (Albert Sorel, t. II, p. 163.) — Commandant Rousset, t. III, p. 404. — « Vous venez trop tard, dit, à brûle-pourpoint, M. de Bismarck à M. Jules Favre, nous avons traité avec votre Empereur. » (Jules Simon, *Le Gouvernement de la Défense nationale*, p. 344.) — Michel Cornudet, p. 458.

difficile de livrer des actions offensives ». Si le chancelier était inquiet, si la perspective de sorties désespérées pouvait le disposer aux concessions, le voici rassuré, bien libre de nous dicter ses conditions. On ne sait quel nom donner à de pareils écarts de sens commun.

Mais M. Jules Favre n'a pas été le seul à parler dans cet entretien; M. de Bismarck n'a pas toujours gardé le silence : il est certaines de ces assertions qu'il est bon de relever. D'après M. Favre, le chancelier aurait répondu à ses premières avances : « Vour arrivez trop tard, nous avons traité avec votre Empereur. »

Il y a là une erreur de M. Jules Favre. En effet, s'il y avait eu traité, la conversation serait tombée immédiatement. Or, elle va continuer, des heures durant; il y sera même question de la régence, du Prince impérial, du prince Napoléon, de l'ancien Corps législatif. Alors, il n'y a pas de traité signé avec Napoléon III! Pareillement, quand M. de Bismarck dit qu'il est « en négociations assez avancées » avec l'Empereur, il reconnaît qu'il n'existe pas de traité conclu (1).

Aussi bien, il n'y avait pas de négociations

(1) En revenant du pont de Sèvres à Paris, le 24, M. Jules Favre dit à M. d'Hérisson : « M. de Bismarck m'a annoncé qu'il était *sur le point* de traiter avec un envoyé de Napoléon III. » (Comte d'Hérisson, p. 331.) Il voulait parler de M. Clément Duvernois. — « M. de Bismarck m'a dit qu'il avait traité; j'ai vu, par la suite de la conversation, que ce traité n'était qu'une fiction. » (*Enq. parlem. déf. nationale*, déposition de M. Jules Favre, p. 359.) M. Jules Favre se flatte, assurément, car, au contraire, il demeura hypnotisé par la menace de M. de Bismarck. En effet, même le 28, au soir, il disait au Conseil : « Il est important de se hâter car l'ennemi ne m'a pas caché qu'il était prêt à traiter avec des représentants des partis monarchiques. » (*Ibid.*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale, p. 164.) — *Ibid.*, déposition de M. Jules Favre, pp. 342 et 343. — *Ibid.*. rapport de M. Daru, p. 373. — Commandant Rousset, t. III, p. 404.

avancées ou simplement commencées. Au mois d'octobre 1870, le chancelier faisait déjà savoir à M. Bazaine que l'Empire était condamné par le pays et qu'il serait contraire aux intérêts de la paix d'en imposer la restauration (1). « Comment veut-on qu'au mois de janvier 1871 M. de Bismarck soit revenu sur cette opinion et ait pensé à traiter avec l'empereur Napoléon dans les derniers jours du siège de Paris? C'était donc là, de sa part, un artifice destiné à effrayer M. Jules Favre, et il ne fallait rien moins que l'inexpérience de ce dernier et, ajouterons-nous, son état psychologique après quatre mois de séquestration, pour réussir à faire impression sur lui avec de semblables menaces (2). »

Quant aux négociations avec l'Impératrice, il y avait longtemps qu'elles étaient rompues. Un instant, en octobre, sur les instances de M. Bazaine, elle avait consenti à discuter, mais, au moment de signer, elle avait déchiré le papier criminel en disant : « Je ne veux pas être cause des malheurs de la France ni de ses divisions en face de l'ennemi (3). » Comme l'affirme M. J. Valfrey : « Entre le quartier général allemand et l'Impératrice régente, il n'y avait eu aucun pourparler depuis le 24 octobre 1870 (4). »

Au surplus, la preuve que rien de tout ce que le chancelier racontait à M. Jules Favre des négociations avec les bonapartistes n'était sérieux, c'est qu'il lui avait dit de « mettre ses propositions par écrit » afin de les soumettre au roi. Donc, il ne

(1) *Metz, Les Derniers Jours de l'armée du Rhin*, par Alfred Duquet, p. 226. — J. Valfrey, 3e partie, p. 63.
(2) *Ibid.*
(3) *Metz, Les Derniers Jours de l'armée du Rhin*, par Alfred Duquet, pp. 227 et 228.
(4) J. Valfrey, 3e partie, p. 64.

comptait point sur un arrangement avec l'Empire (1).

Il est vrai qu'un triste personnage, un fantoche prétentieux qui avait fait œuvre détestable à Metz en facilitant la trahison de Bazaine (2), il est vrai que M. Changarnier avait rêvé de placer le Prince impérial sur le trône. On ne parvint pas à s'entendre (3). « Quant à l'empereur Napoléon et à l'Impératrice, ils étaient restés absolument étrangers à ces pourparlers (4). »

Reste un dernier point. M. de Bismarck se serait-il appuyé, pour parler de négociations et de traité avec les bonapartistes, sur l'arrivée à Versailles, le 15 janvier, de M. Clément Duvernois, ancien ministre, chargé maladroitement et criminellement par l'Empereur de donner à M. de Bismarck, sur sa demande, des renseignements relatifs au droit électoral français? Voici les faits : « M. Duvernois eut plusieurs entretiens avec le chancelier, le fait est incontestable. Toutefois, c'est, aujourd'hui, une vérité universellement admise que le chancelier se borna à l'interroger sur les conditions légales dans lesquelles une Assemblée pouvait être convoquée en France... Quant à des propositions d'une nature politique, M. Duvernois n'en fit pas et n'était pas chargé d'en faire au quartier général allemand. A ce moment, l'Impératrice persistait plus que jamais dans son système de patriotique abnégation, et l'Empereur ne songeait pas davantage à sortir de l'effa-

(1) Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, pp. 331 et 332.

(2) Voir *Metz*, *Les Derniers Jours de l'armée du Rhin*, par Alfred Duquet, notamment pp. 214, 218, 253 et 258.

(3) J. Valfrey, 3e partie, pp. 64 et 65.

(4) *Ibid.*, p. 66. — M. Albert Sorel affirme que M. Changarnier refusa de se prêter à ces louches négociations (t. II, p. 154), mais il n'étaye son dire sur rien.

cement qui lui était imposé par sa captivité (1). »

Bien entendu, M. de Bismarck ne manqua pas de faire savoir à M. Jules Favre que M. Clément Duvernois était à Versailles en même temps que lui. Cette coïncidence favorisait trop bien la tactique du chancelier pour qu'il ne l'exploitât pas « auprès d'un négociateur crédule et inexpérimenté (2), comme l'était notre piteux ministre des Affaires étrangères (3).

« La vérité est que M. de Bismarck n'avait traité avec personne... que toutes ces évocations de l'Empire et de l'Empereur n'étaient qu'un artifice pour déconcerter M. Jules Favre (4). »

A cette date du mois d'octobre 1870, des ouvertures avaient été faites au comte de Chambord, qui les avait repoussées avec une extrême vivacité. M. Robinet de Cléry, dans un ouvrage encore inédit, raconte cet incident avec témoignages à l'appui.

Notons, en terminant cette discussion du résumé de M. Jules Favre, que le chancelier a reconnu que si les Allemands nous ont battus c'est parce que nous « étions commandés par des chefs incapables ». Notons, enfin, qu'il ne considérait pas comme prudent de laisser armés les bataillons de la Garde nationale qui « n'avaient pas été primitivement constitués et qui n'étaient pas animés de sentiments d'ordre ». Nous remarquerons, plus tard, qu'il n'insista pas pour le désarmement des bataillons socialistes, la Commune, c'est-à-dire, la guerre civile et l'anarchie n'étant pas pour lui déplaire, en France, ainsi qu'il l'avait dit à M. Jules Favre, au

(1) J. Valfrey, 3e partie, pp. 66 et 67.
(2) *Ibid.*, p. 67.
(3) « La présence, à Versailles, du confident de Napoléon III semblait confirmer les propos du chancelier. M. Jules Favre ne laissa pas d'en être ému. » (Albert Sorel, t. II, p. 165.)
(4) Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 331.

cours de l'entretien dont on a lu plus haut le résumé (1).

Dès que la conversation avait pris fin, M. de Bismarck s'était rendu en voiture auprès du roi pour lui en faire part. Il ne demeura que trois quarts d'heure à la Préfecture et revint rejoindre ses intimes dans la salle du thé, chez Mme de Jessé. Alors, il parut singulièrement satisfait; il prit un siège, but une tasse, mangea des bouchées de pain sec et dit à son cousin Bohlen :

— « Connais-tu cela? »

Et il siffla la fanfare qui annonce la mort du cerf.

— « Oui, bonne chasse, répondit Bohlen.

— Non, reprit le chancelier, cela se sonne ainsi. »

Et il siffla un autre air.

— « Tout à l'heure, c'était l'hallali, dit M. de Bismarck... Maintenant, je crois que la chasse est faite (2). »

« C'est que l'impatience commençait à gagner le quartier général allemand, on y concevait d'assez grandes inquiétudes. Le bombardement avait manqué son effet. On doutait même que la guerre finît avec le siège de Paris. C'était l'avis de lord Lyons, et le comte de Granville l'avait dit à M. de Bernstorff (3). » Or, toutes ces inquiétudes disparais-

(1) Voir, aussi, comte d'Hérisson, p. 332.

(2) Moritz Busch, p. 436. — « A onze heures, le chancelier fut admis près de Sa Majesté. Quand il redescendit l'escalier, vers minuit, il entra, un instant, chez le comte Lehndorff, aide de camp de service, où se trouvaient encore plusieurs officiers. Sans dire un mot, il se contenta de siffler la fanfare de l'hallali et s'en alla. » (Louis Schneider, t. III, p. 188.) — *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, déposition du général Trochu, p. 33. — Charles de Mazade, *La guerre de France*. t. II, p. 310. — *Récits militaires*, par le général Ambert; *Le siège de Paris* 1870-1871; Paris, Bloud et Barral; p. 371.

(3) Albert Sorel, t. II, p. 153. — Au moment des négociations, les Prussiens redoutaient la continuation de la guerre. (Louis Schneider, t. III, pp. 218 et 219.)

saient avec la chute de Paris, suivie d'un armistice englobant les armées de province : on allait se mettre tranquillement à la curée de la France égorgée !

Après avoir pris congé de M. de Bismarck, à onze heures du soir, M. Jules Favre et son gendre avaient été conduits, par M. de Hatzfeld, dans une maison du boulevard du Roi où la police de campagne s'était installée. Avant de partir, on avait improvisé, pour les deux Parisiens, des côtelettes, une omelette et du jambon, ce que l'on avait sous la main (1).

Toute la nuit, l'idée d'une restauration bonapartiste avait hanté le cerveau de M. Favre : l'écrasement de la France, son démembrement, sa ruine, disparaissaient devant cette menace : « Nous allons traiter avec l'Empire ». C'est ainsi que tous les sectaires, blancs ou rouges, sont naturellement conduits, par leur haine, à mettre la patrie audessous de leurs préférences politiques et à y sacrifier son existence même.

Aussi, le lendemain, 24 janvier, quand, à une heure de l'après-midi, M. Jules Favre abordait M. de Bismarck, les premiers mots qu'il lui adressait avaient pour but de lui demander de préciser ce qu'il avait dit, la veille, au sujet de l'éventualité d'une manœuvre bonapartiste et de lui faire connaître si le gouvernement de Paris devait avoir à s'en préoccuper (2).

Et le rusé personnage de lui répondre : « Cela dépend de vous. Si vous passez par toutes nos exi-

(1) Moritz Busch, p. 435.

(2) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 390. — « Le spectre du bonapartisme poursuivait toujours M. Jules Favre; il demande assez naïvement à M. de Bismarck s'il faut s'en préoccuper. » (Albert Sorel, t. II, p. 166.)

gences, nous abandonnerons l'Empereur à son triste sort; dans le cas contraire, nous le rendrons à la France, et, au besoin, le lui imposerons par la force (1). »

Le coup est porté. M. Favre demande ce que pense le roi des propositions consignées, par écrit, le jour précédent.

« Je suis prêt à les discuter, répond le chancelier, mais c'est à la condition qu'elles seront acceptées par Paris et par toute la France, en un mot, à la condition que M. Gambetta vous obéira. »

Le néfaste Jules Favre réplique, oubliant « qu'il n'avait aucun droit de parler au nom du pays tout entier, dont il était séparé et qui ne lui avait pas donné de pouvoir (2) », oubliant que, la veille, il s'était présenté à M. de Bismarck en lui disant « qu'il n'a de mandat que pour Paris et ne peut en rien engager la France (3) » : « Je stipule pour Paris comme fondé de pouvoirs du gouvernement nommé par ses habitants (quand et comment?). J'ai, dès lors, qualité pour l'engager (non), et vous engager vous-même. Mais mon droit d'ajouter à cette stipulation une disposition qui permette à la France de manifester sa volonté n'est pas moins évident; je le puise dans un *mandat tacite* contre lequel, depuis cinq mois, aucune protestation ne s'est élevée (4). »

Jamais la tartuferie diplomatique ne s'était plus effrontément étalée, et, par ce côté, M. Jules Favre s'était élevé, du premier bond, au niveau des plus louches négociateurs.

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, pp. 390 et 391.

(2) *Ibid.*, p. 371.

(3) *Ibid.*, p. 381. — Ce n'était même pas vrai. « Le plénipotentiaire parisien n'avait aucune autorité pour négocier la paix. » (Charles de Mazade, *La guerre de France*. t. II, p. 328.)

(4) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, pp. 391 et 392.

Aussi bien, M. de Bismarck n'en demandait pas davantage. Tout de suite, il déclare accepter, en principe, les propositions de son adversaire. Il n'y a plus qu'à les préciser. Les deux interlocuteurs ne peuvent y parvenir ce jour-là : il leur faudra de longues négociations pour se mettre d'accord, comme nous l'exposerons bientôt.

Ici, il est bon de consigner une ruse, assurément bien prussienne, employée par le policier Stieber, afin d'avoir des journaux de Paris. Nous allons copier littéralement : « Depuis le moment où Jules Favre était venu loger dans la maison de la police, le chef de ce service s'était naturellement préoccupé de mettre la main sur ses papiers. Mais M. Favre, de même que son gendre qui l'accompagnait, gardaient leur portefeuille avec des yeux d'Argus et l'emportaient *partout.* C'est sur cette dernière circonstance que Stieber bâtit son plan. Il fit enlever tout papier de la maison, sans en excepter aucun endroit, *même le plus secret.* M. Jules Favre fut donc obligé de se servir d'un journal, qu'il avait emporté de Paris dans son portefeuille, et dont on réunit bientôt les fragments oubliés. C'était un numéro du *Siècle*, qui racontait les événements du 22, ainsi que l'émeute dirigée contre le général Trochu et le Gouvernement de la Défense nationale. Maître de ce secret, que M. Jules Favre avait, jusque-là, si soigneusement dissimulé, Stieber se hâta d'aller trouver le comte de Bismarck, et le ministre français ne dut pas être peu surpris de voir, dans les entretiens qui suivirent, son formidable adversaire si bien renseigné sur les motifs qui avaient déterminé son arrivée (1). »

Mais revenons immédiatement aux pourparlers des deux négociateurs en écrivant que, le 24, après

(1) Louis Schneider, t. III, p. 197.

une conversation de quatre heures, il fut définitivement entendu *qu'un armistice de trois semaines avec faculté de renouvellement serait accordé par la Prusse; qu'une Assemblée serait réunie; qu'une contribution de guerre serait payée par Paris* (1). Les autres points : sort de l'armée, désarmement de la Garde nationale, entrée à Paris, etc., devaient être traités de nouveau quand M. Jules Favre serait de retour à Versailles, après en avoir conféré avec ses collègues.

SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le mardi soir, 24 janvier, M. Jules Favre donnait connaissance aux membres du gouvernement de Paris de ses pourparlers avec M. de Bismarck. Il paraît qu'ils trouvèrent les conditions imposées par le vainqueur relativement favorables (2). « La majorité du Conseil sembla beaucoup plus frappée de la modération du quartier général allemand qu'effrayée de ses exigences (3). » Le général Vinoy, qui assistait à la délibération, se déclara très heureux du résultat, qu'il considérait comme *inespéré* (4). « Pareilles conditions étaient, peut-être, *inespérées*

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 393. — *Enq. parlem. déf. nationale*, déposition de M. Jules Favre, p. 360. — Albert Sorel, t. II, p. 167. — J. Valfrey, 3e partie, p. 71.
(2) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 399. — Comte d'Hérisson, p. 334.
(3) J. Valfrey, 3e partie, p. 72.
(4) *Ibid.* — « M. Vinoy et mes collègues me dirent que les conditions d'armistice étaient *inespérées.* » (*Enq. parlem. déf. nationale*, déposition de M. Jules Favre, p. 361.) — Albert Sorel, t. II, p. 173. — *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale, p. 148.

pour Paris, mais la France allait les payer (1). » Enfin, puisque gouvernants et généraux étaient enchantés de l'événement, il n'y avait qu'à continuer la négociation.

Le lendemain matin, 25, le ministre des Affaires étrangères, après avoir été investi de pleins pouvoirs pour traiter, pleins pouvoirs revêtus même de la signature de la minorité opposée à des négociations (2), retournait à Versailles, emmenant avec lui le capitaine d'Hérisson, qui se tenait à sa disposition au pont de Sèvres.

Quand ces deux messieurs arrivèrent à la maison de Mme de Jessé, M. de Bismarck, qui se levait d'ordinaire assez tard, était encore au lit. Mais il jugeait l'aventure trop importante pour perdre une minute et, bientôt, il était auprès des deux assiégés. M. Jules Favre présenta le capitaine au chancelier, et tous trois montèrent au premier étage.

« La conversation commença, a écrit le comte d'Hérisson. Nous étions assis autour d'une table ronde. Le chancelier causait, Jules Favre répondait ; moi, je prenais des notes et fixais sur le papier les dispositions acquises et les détails convenus.

« Je fus frappé d'abord du contraste que présentaient les deux interlocuteurs. M. de Bismarck portait l'uniforme de colonel de cuirassiers blancs : tunique blanche, casquette blanche avec turban jaune. Il avait l'air d'un colosse. Sanglé dans son uniforme, la poitrine bombée, les épaules carrées, éclatant de santé, de force, il écrasait, de son voisi-

(1) Albert Sorel, t. II, p. 173.

(2) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre 1870 au 28 janvier 1871*, pp. 72 et 73. — Seul, M. Magnin fit justement remarquer que, par suite de la remise des forts, ce n'était pas un armistice mais une capitulation. (*Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale, p. 148.

nage, l'avocat courbé, maigre, long, désolé, dans sa redingote qui plissait de tous côtés, et sur le collet de laquelle ruisselaient ses cheveux blancs. Il n'y avait, hélas! qu'à jeter un regard sur les deux négociateurs pour reconnaître le vainqueur et le vaincu, le puissant et le faible (1). »

Nous savons déjà que l'on était d'accord sur la question de l'armistice. Quant à celle du désarmement de la Garde nationale, on ne la traita pas si facilement. M. Jules Favre ne voulait, à aucun prix, y consentir : il admettait très bien que les armes fussent enlevées à l'armée active et à la garde mobile, mais il se révoltait à la pensée de faire subir le même traitement aux soldats-citoyens.

M. de Bismarck, qui voulait, avant tout, la fin de la guerre, à des conditions de paix conformes à ses desseins, et qui redoutait, à tort, l'opposition que les masses socialistes pourraient faire à la signature de l'armistice puisqu'elles vécurent en très bonne intelligence avec les Prussiens durant toute la Commune, M. de Bismarck, donc, proposait le désarmement des bataillons de nouvelle formation, presque tous révolutionnaires, ceux qui s'étaient enfuis à Buzenval, tandis que les 60 anciens bataillons, composés de gens raisonnables, qui avaient fait leurs preuves le 19 janvier, auraient conservé leurs fusils. Or, M. Jules Favre regardait la proposition comme inadmissible au point de vue « politique (2) », le seul qui l'intéressait. L'insurrection immédiate aurait éclaté à la divulgation de cette mesure qui, d'après M. Favre, aurait fait rejeter en bloc l'armistice par la population parisienne.

(1) Comte d'Hérisson, p. 335.
(2) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 398.

M. de Bismarck avait aussi proposé de donner un morceau de pain en échange d'une arme entière ou brisée : c'était de la fantaisie (1). Peut-être était-ce une des effroyables fatalités de cette époque lugubre, mais n'oublions pas que, là encore, c'étaient les socialistes qui mettaient en question l'existence de la patrie, qui menaçaient de tirer sur des Français sous les yeux même des Prussiens, comme ils l'ont fait quelques semaines plus tard.

Donc, à propos du désarmement de la Garde nationale, la discussion fut longue, car Jules Favre était fort prolixe quand le général Trochu n'était pas là pour prendre la parole à sa place (2) ; enfin, M. de Bismarck céda, en disant à son adversaire : « Soit, mais, croyez-moi, vous faites une bêtise, et, tôt ou tard, il vous faudra compter avec les fusils que vous avez l'imprudence de conserver à ces exaltés (3). »

Hélas! la prophétie ne devait que trop se réaliser! M. Jules Favre a, sans doute, cru qu'il avait failli envers la France, puisque, pendant la Commune, il a demandé pardon à Dieu et aux hommes

(1) Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. III, pp. 335 et 336. — *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, déposition de M. Jules Ferry, p. 77.

(2) Comte d'Hérisson, p. 336.

(3) *Ibid.* — Nous savons qu'il faut faire la part de l'imagination dans les récits de M. le comte d'Hérisson; ils n'en sont pas moins quelquefois singulièrement vivants et vrais, et, lorsque ces récits nous ont été confirmés par des gens bien au courant des choses de ce temps, nous n'hésitons pas à les reproduire. — « M. de Bismarck semble avoir témoigné, en présence d'une pareille demande, une sorte de stupeur : il n'imaginait pas qu'un gouvernement, véritablement digne de ce nom, acceptât sans appréhension la responsabilité d'avoir dans une ville, aussi profondément troublée, 300.000 citoyens armés, sans discipline, sans cohésion, et parmi lesquels les idées de la plus extrême démagogie comptaient un si grand nombre d'adhérents. » (J. Valfrey, 3e partie, p. 71.) — « M. de Bismarck ne se rendit qu'après un long débat. » (Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 398.) — Commandant Rousset, t. III, pp. 405

de s'être opposé au désarmement des sectaires socialistes (1). Néanmoins, nous nous demandons comment le gouvernement de Paris aurait pu obtenir le désarmement des bataillons rouges? Seuls, les Allemands pouvaient tenter de l'exécuter eux-mêmes. Mais c'était une bataille, un massacre général dans Paris (2). Il eût été plus facile de ne pas les armer en septembre que de les désarmer en janvier.

« Il était impossible, a dit le général Le Flô, de se faire illusion sur les conséquences que devait avoir, dans un avenir plus ou moins prochain, le maintien de l'armement de la Garde nationale ; il devait forcément aboutir à quelque chose comme ce que nous avons vu (la Commune). Mais si nous avions voulu désarmer la Garde nationale, au moment de la capitulation, nous n'y serions certainement pas parvenus. La Garde nationale était parfaitement résolue à ne pas se laisser désarmer ; il aurait fallu livrer une bataille dans Paris, bataille qui aurait, je suppose, duré trois jours, et nous avions trois jours de vivres : par conséquent la

et 406. — Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 335. — Dans une autre opinion, M. de Bismarck aurait, à dessein, laissé les armes à la Garde nationale : « En laissant les armes aux mains des faubourgs, le Machiavel prussien nous ménageait quelque odieuse émeute, comme celle du Dix-Huit-Mars, suivie bientôt de la guerre civile. » (*Histoire critique du siège de Paris par un officier de marine*, p. 226.) — « M. Jules Favre aurait dû manœuvrer, sur le terrain diplomatique, de façon à obtenir le désarmement de la Garde nationale par les Allemands, au lieu de solliciter le contraire avec une imprudente simplicité. Il aurait ainsi prévenu notre terrible lutte intestine, ou, du moins, la querelle se serait vidée entre les Prussiens du dehors et les misérables adhérents de la Commune, qu'on ne peut appeler que les Prussiens du dedans. » (*Ibid.*, p. 229.)

(1) Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II. p. 335. — *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, question posée à la fin de la déposition de M. Jules Ferry, p. 77. — *Ibid.*, rapport de M. Delpit, p. 13. — Vincent d'Indy, p. 189.

(2) J. Valfrey, 3e partie, pp. 74 à 76.

famine au bout de ces trois jours et 250.000 Prussiens qui nous enserraient... J'avoue que je fus de ceux qui trouvèrent, dans la clause qui nous permettait de laisser les armes à la Garde nationale, un véritable soulagement (1). »

Au contraire, les généraux Vinoy et Ducrot avaient dit au Conseil que désarmer la Garde nationale était besogne très facile (2). Encore une fois, ce n'est pas notre avis et croyons que c'était le général Le Flô qui était dans le vrai.

« En tout cas, si le désarmement total était impossible, il aurait fallu du moins enlever, pour la faire rentrer dans les arsenaux, l'immense artillerie qui, confiée à la Garde nationale ou fondue à l'aide de souscriptions patriotiques, n'en était pas moins la propriété de l'Etat. Il aurait fallu enlever les poudres, les cartouches, les bombes, les munitions de tout genre accumulées aux remparts et disséminées sur toute la surface de la grande ville (3). » On n'y songea point. C'est là la faute, c'est là le crime.

Le principe d'une contribution de guerre à payer par la Ville de Paris avait été accepté sans diffi-

(1) *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, déposition du général Le Flô, p. 82. — « Il était impossible à qui que ce fût de désarmer Paris. » (*Enq. parlem. déf. nationale*, déposition du général de Beaufort, p. 165.) — *Ibid.*, déposition du général Trochu, pp. 304 et 305. — *Ibid.*, déposition de M. Jules Favre, p. 342. — *Ibid.*, déposition de M. Henri Martin, p. 405. — Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, pp. 336 à 344. — *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, déposition du général Trochu, p. 36.

(2) « Le désarmement de la Garde nationale était aussi facile que le nôtre. » (*Enq. parlem. déf. nationale*, déposition du général Vinoy, p. 123.) — Voir, *Ibid.*, déposition du général Ducrot, p. 106. — Dans ce sens : *Ibid.*, rapport de M. de Rainneville, pp. 86 et 87. — *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, déposition de l'amiral Pothuau, t. I, p. 507. — *Ibid.*, rapport de M. Delpit, pp. 13 à 15. — *Ibid.*, déposition de M. Cresson, p. 134.

(3) *Ibid.*, rapport de M. Delpit, p. 15.

cultés. Il n'en allait pas de même quand il s'agissait de fixer le chiffre de cette imposition. Le chancelier demandait un milliard. « La Ville de Paris, disait-il, est une personne trop puissante et trop riche pour que sa rançon ne soit pas digne d'elle. Il me semble qu'il serait peu convenable de l'abaisser au-dessous d'un milliard (1). » Jules Favre se récria, déclara qu'il aimerait mieux rompre toute négociation. Finalement, il voulut en référer à ses collègues. On sait que ceux-ci l'autorisèrent à aller jusqu'à 500 millions, qu'il en proposa 100 et que l'on transigea à 200 millions (2). « Ce marchandage diplomatique est dans les habitudes prussiennes (3). »

Mais le chancelier se rappelait toujours l'heure des repas. Elle venait de sonner, et il invitait ses deux adversaires à s'asseoir à sa table (4). Jules Favre demande à dîner seul ; quant au capitaine d'Hérisson, il suit M. de Bismarck jusqu'à la salle à manger du rez-de-chaussée, où une douzaine d'officiers et de fonctionnaires, en grand uniforme. attendent l'arrivée du maître.

La table est fort bien servie et garnie d'argenterie massive ; seulement, avec intention peut-être, car les Prussiens, qui avaient pris tant de pendules depuis quatre mois, auraient pu, par le même moyen, procurer des flambeaux, des candélabres ou des lampes à leur grand ministre, la table est éclairée par deux bougies enfoncées dans les goulots de deux bouteilles vides.

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 399.

(2) *Ibid.* — Comte d'Hérisson, p. 336. — Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II. p. 333.

(3) Albert Sorel, t. II, p. 177.

(4) « J'appris, dans les cuisines royales, que le chancelier de l'empire avait demandé qu'on préparât, pour M. Jules Favre, un dîner succulent. » (Louis Schneider, t. III, p. 187.)

M. de Bismarck se place au milieu, fait asseoir le capitaine d'Hérisson à sa droite et, tout de suite, se met à manger de bon appétit, en causant et en avalant force bière et champagne qu'il verse alternativement dans une haute timbale d'argent ornée de son chiffre.

La conversation est très animée, en français bien entendu, et le chancelier la dirige avec un entrain et une gaieté bien compréhensibles. Le capitaine d'Hérisson lui donne la réplique en racontant les incidents du siège. Ne se croyant pas tenu à la réserve de Jules Favre, ne sentant pas, sur ses épaules, l'écrasante responsabilité qui pèse sur celles de notre ministre des Affaires étrangères, le capitaine, en vrai gamin de Paris, bavarde comme en temps de paix, au grand plaisir de M. de Bismarck.

A l'encontre de nos hommes d'Etat, celui-ci était rien moins que solennel; ce soir-là, le chancelier était exubérant, lançait des plaisanteries au milieu des plus graves questions, faisant des bons mots, s'en prenant à toutes choses et à toutes gens, même à M. de Rothschild, *le juif de cour*, petit-fils d'Amschel qui dut sa fortune à l'électeur de Hesse (1). « Il partait de là, raconte M. d'Hérisson, pour me dire combien, en Allemagne, on déteste et on méprise les Hébreux, comment la bonne société les tient à l'écart (2). » Aussi bien, M. de Bismarck aimait à dauber sur les juifs : il ne manquait jamais l'occasion de les harceler de ses traits. Un jour, où l'on causait, à table, de l'arrestation de Bebel et de Liebknecht, le comte Lehndorff lui demanda si cela causerait de l'émotion. « Non, répondit-il, de ce côté, il n'y a rien à craindre. — Mais Jacoby, son

(1) Comte d'Hérisson, pp. 336 à 340. — Moritz Busch, pp. 461, 462 et 463.
(2) Comte d'Hérisson, p. 340.

affaire a fait pourtant beaucoup crier ? reprit Lehndorff. — Juif... et de Kœnigsberg, répliqua le chancelier. Empoignez un juif, vous entendrez tout de suite crier de tous les coins et recoins... de même pour un franc-maçon... Ensuite, les gens de Kœnigsberg sont querelleurs et font toujours de l'opposition (1). » Un autre jour, M. de Bismarck disait encore : « Les juifs n'ont pas de véritable patrie; ils sont nomades et cosmopolites; leur patrie est Sion, pour Abeken... Jérusalem... Ils appartiennent donc, en somme, au monde entier. Les juifs de condition moyenne ont, seuls, un certain instinct patriotique; il se trouve même, parmi eux, des gens honnêtes; sans doute, les juifs de ce genre sont peu nombreux; cependant ils ont aussi quelques vertus qui leur sont propres : on vante leur respect pour leurs parents, leur fidélité conjugale, et la façon dont ils s'entr'aident entre eux (2). » Mais retournons à notre sujet.

Tous les soirs, M. Jules Favre regagnait Paris afin de rendre compte au Gouvernement de l'état des négociations; le matin, il revenait à Versailles. Il fallut trois journées de controverses, d'allées et venues de chez M. de Bismarck chez le roi, de chez le roi chez M. de Bismarck, de Paris à Versailles, de Versailles à Paris, pour parvenir à se mettre d'accord (3).

« J'ai constamment trouvé le chancelier, a écrit Jules Favre, attentif à adoucir par la forme ce que ses exigences avaient de cruel. Il s'appliquait, autant qu'il lui était possible, à tempérer la rigueur militaire de l'état-major, avec lequel nous devions

(1) Moritz Busch, p. 382.
(2) *Ibid.*, p. 135.
(3) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, pp. 393 et 400.

compter pour les moindres détails; sur plusieurs points, il a bien voulu se faire le défenseur de nos réclamations, et je crois lui devoir le succès de quelques-unes (1). »

Il ne sifflait plus l'hallali !

Nous allons achever le récit de ces pénibles négociations, sans nous attacher à la date précise où elles ont eu lieu, car, pendant leur durée, on est, maintes fois, revenu sur chacune d'elles, et les négociateurs eux-mêmes ne les ont pas relatées dans l'ordre exact où ils ont traité chaque question.

En ce qui concernait la garnison de Paris, M. de Bismarck avait, tout d'abord, admis qu'elle ne serait pas conduite en Allemagne; seulement, il la parquait, comme un troupeau, dans la plaine de Gennevilliers et à Saint-Maur, sans ses officiers qui, désarmés, seraient internés à Saint-Denis.

A dire vrai, M. de Moltke ne faisait pas un grand sacrifice en laissant, en France, les soldats de la garnison de Paris : Sedan et Metz s'étaient chargés de remplir les camps d'outre-Rhin où les prisonniers français étaient inhumainement entassés. Il ne fallait plus songer à en mettre davantage (2).

M. Jules Favre parvint à obtenir que l'épée fût laissée aux officiers; quant aux soldats, il demandait au vainqueur de les laisser à Paris, libres si la paix se concluait, tenus de se constituer immédiatement prisonniers si les hostilités continuaient.

M. de Moltke ne voulait pas faire droit à cette

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 393.

(2) Cette concession, « en réalité, ne coûtait guère aux Allemands à la fin d'une campagne qui avait déjà fait tomber entre leurs mains plusieurs centaines de mille hommes. » (J. Valfrey, 3e partie, p. 70.) — « La Prusse n'avait aucun désir d'emmener l'armée prisonnière en Allemagne. » (Albert Sorel, t. II, p. 168.) — *Ibid.*, p. 178.

requête parce qu'il sentait bien que, dans la dernière hypothèse, il serait impossible que la moitié ne lui échappât. De son côté, M. de Bismarck voyait un autre inconvénient à la proposition de M. Jules Favre; il faisait observer à son interlocuteur que la surveillance de 100.000 soldats désœuvrés, aigris par la défaite, mêlés à une population en partie livrée à l'ivrognerie qui s'était fatalement développée pendant le siège, ne laissait pas d'être un immense péril, surtout pour le gouvernement français. Et, de fait, nombre de ces débandés se rallièrent à la Commune. Hélas! les gouvernants le savaient à merveille, mais là, comme pour la Garde nationale, la question politique les paralysait : ils étaient les prisonniers de la démagogie, et ils préféraient tout à la désapprobation, à la colère des faubourgs parisiens.

M. Jules Favre insista donc pour garder à Paris les soldats de la garnison. Il obtint péniblement gain de cause. Toutefois, afin d'atténuer le danger que présentait cette combinaison peu commune à la guerre, sur les instances des généraux Trochu et Vinoy, il supplia M. de Bismarck de laisser armées trois divisions de troupes régulières, chargées de maintenir l'ordre, de concert avec la Garde nationale. Mais M. de Moltke fut inflexible à cet égard et n'autorisa la conservation des armes que pour une division, à laquelle on avait le droit de joindre la gendarmerie et la police, soit, en tout, 17.000 hommes (1). C'était peu s'il y avait lieu de contenir les mauvais bataillons de la Garde nationale et les gredins de toutes sortes qui, à ces heures de troubles, pullulaient à Paris comme les vers après l'orage.

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, pp. 393 à 396. — « Une pareille force (une division) était dérisoire pour tenir tête à 70.000 démagogues. » (J. Valfrey, 3e partie, p. 76.)

Le restant de l'armée et les mobiles devaient demeurer à Paris, où il allait falloir les retenir, même de force.

Il nous semble que M. Jules Favre aurait pu obtenir de M. de Bismarck les trois divisions nécessaires pour empêcher la Commune de naître, car le roi Guillaume était un ami de l'ordre. A moins que nos impitoyables ennemis n'aient eu, nous le répétons, la machiavélique idée d'accabler encore plus la France au moyen des révolutionnaires socialistes qui tuèrent tant de nos soldats et brûlèrent Paris en mai 1871 ! Ce ne serait pas impossible et l'on finit par le croire quand on voit les Allemands, aujourd'hui encore, afin d'achever notre malheureux pays, mettre leurs plus chères espérances dans les socialistes français (1).

La grosse difficulté, pour les deux parties, était celle de l'entrée de l'armée allemande dans Paris. M. Jules Favre repoussait cette idée de toutes ses forces, et par amour-propre parisien, et par crainte de conflits forcés avec une population encore munie de ses armes (2).

M. de Bismarck répondait, non sans raison : « Comment voulez-vous que nous fassions accepter par nos troupes une clause qui les priverait d'un des fruits les plus précieux de leur victoire? Elles

(1) « L'application des idées socialistes actuelles conduira les peuples qui les adopteront à un état d'abjecte décadence et de honteux despotisme. » (*Lois psychologiques de l'évolution des peuples*, par Gustave Lebon; Paris, Félix Alcan, 1895; p. 141.) — « Les suffrages des foules sont souvent bien dangereux : ils nous ont coûté déjà plusieurs invasions, et, avec le triomphe du socialisme qu'ils préparent, il est probable que les fantaisies de la souveraineté populaire nous coûteront beaucoup plus cher encore. » (*Psychologie des foules*, par Gustave Le Bon, p. 168.) — *Ibid.*, p. 185. note 1, *in fine*.

(2) *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, déposition de M. Jules Favre, p. 8.

assiègent votre ville depuis bientôt cinq mois, nous les avons soutenues en la leur montrant comme la récompense de leurs fatigues, de leurs combats, de leurs misères, et, quand elles touchent au terme de leurs longs efforts, nous les frustrerions de ce qui a été l'objet de leurs espérances, de leurs rêves ! De son côté, que dirait l'Allemagne si nous renoncions à prendre possession de notre conquête ? Respectueuse envers son auguste souverain, elle accablerait ses ministres, elle nous accuserait de faiblesse et de sentimentalisme. Elle nous a déjà reproché notre mollesse, elle nous a fait un crime de vous avoir ménagés. Elle n'aurait pas assez d'anathèmes à nous lancer si nous enlevions à son armée l'honneur de franchir votre enceinte. Supposez vos soldats arrivés aux portes de Berlin : aucune puissance ne les aurait empêchés d'y faire une entrée triomphale. Croyez que nous n'avons pas perdu le souvenir du passé. »

D'autre part, le chancelier n'était pas très friand d'entrer dans Paris : il reconnaissait, en lui-même, le bien fondé de l'objection de M. Jules Favre ; une bagarre, un combat, un massacre dans les rues de la capitale ne lui souriait en aucune manière. « Cela serait acheter trop cher la satisfaction d'imposer aux Parisiens une humiliation de plus (1). » Aussi, avait-il fini par proposer l'occupation limitée aux Champs-Elysées, aux Tuileries, au Louvre et aux quartiers avoisinant l'Arc-de-Triomphe.

Notre ministre des Affaires étrangères, sentant son adversaire embarrassé, ne cédait pas, le mena-

(1) Moritz Busch, p. 491. « Les Prussiens avaient grande appréhension de leur entrée dans Paris. » (*Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, déposition de M. Jules Favre, p. 8.) — *La Guerre franco-allemande*, 2e partie, p. 1110. — Major de Sarrepont, *Le Bombardement de Paris*, p. 255, en note. — Jules Simon, *Le Gouvernement de la Défense nationale*, pp. 348 et 349.

çant de tout rompre, de le laisser occuper la ville entière, à ses risques et périls, livré à la colère bien explicable d'une population décimée par les souffrances et par la maladie, exposée, depuis près d'un mois, à un bombardement meurtrier. « Entrez dans Paris, disait M. Jules Favre à M. de Bismarck; quand nous n'aurons plus de pain, nous vous en ouvrirons les portes; vous nous gouvernerez, vous ferez de nous ce que bon vous semblera (1). »

Le grand-état major prussien ne partageait pas les idées du roi et des soldats, qui désiraient passionnément une entrée triomphale. « Il ne redoutait rien autant que d'être obligé d'occuper Paris de force, d'y livrer une bataille de rues, d'y maintenir l'ordre et de nourrir, pendant plusieurs semaines, une population affamée. Ces inconvénients étaient si graves que l'état-major était disposé à renoncer à la pompe théâtrale d'un défilé (2). » M. de Moltke appuya donc franchement M. de Bismarck à cet égard. Mais celui-ci, tout en étant très disposé à donner satisfaction à M. Jules Favre, affecta de ne pouvoir se résoudre à un pareil sacrifice. « Il devait se faire longtemps prier pour abandonner une prétention qu'il était d'avance décidé à ne point soutenir, et en tirer un argument pour élever ses exigences sur des clauses plus importantes à ses yeux (3). »

Alors, il déclara qu'il allait en référer au roi. Le lendemain, 25 janvier, il annonça à notre envoyé que les Allemands n'entreraient pas dans Paris pendant l'armistice, mais que, une fois la paix signée, il ne répondait pas de pouvoir empêcher

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Daru, p. 375.
(2) Albert Sorel, t. II, p. 170. — « Les Prussiens ne redoutaient rien tant que la population de Paris. » (*Enq. parlem. déf. nationale*, annexe à la déposition du général de Beaufort, p. 174.)
(3) Albert Sorel, t. II, pp. 170 et 171.

cette entrée, attendu qu'elle serait réservée par le traité. « Cela, ajouta-t-il, dépendra de l'état des esprits et de vos procédés. J'espère que vous nous aiderez... Il nous est impossible de vous accorder davantage; cette concession nous *coûte infiniment :* je vous engage très fort à l'accepter. »

M. Jules Favre, qui considérait une épreuve différée comme une épreuve épargnée, qui ne se voyait plus en scène à l'heure où le problème se poserait de nouveau, qui redoutait la prochaine arrivée du jour où Paris manquerait de vivres, enfin qui, en somme, se reconnaissait à la discrétion du vainqueur, accepta cette clause équivoque et peu brillante pour les matamores allemands, auxquels elle avait dû « coûter infiniment », comme le chancelier le lui avait avoué (1).

Maintenant, peut-être eût-il été plus pratique, de notre part, de céder sur ce point afin d'améliorer diverses stipulations écrasantes (2); mais nous, qui mettons l'honneur au-dessus de l'argent, sommes heureux que l'entrée des Allemands à Paris ait été moins que triomphale, et quand nous la raconterons, on verra quels sentiments de réconfort on y peut puiser.

Mentionnons, en terminant cette question, une offre faite, le dernier jour de la négociation, par le roi Guillaume à M. Jules Favre, offre qui consistait à supprimer l'entrée dans Paris des troupes assié-

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, pp. 396 à 398. — « Différents journaux allemands étaient mécontents de la capitulation, car ils s'étaient attendus à l'entrée immédiate des troupes dans Paris. » (Moritz Busch, p. 491.) — « L'armée allemande y attachait un prix fort naturel, et les généraux eux-mêmes, non moins avides de cette satisfaction que les simples soldats, s'agitaient beaucoup pour empêcher le quartier général de céder aux obsessions de M. Jules Favre. » (J. Valfrey, 3e partie, p. 77.) — Albert Sorel, t. II. pp. 167 et 168.

(2) J. Valfrey, 3e partie, p. 77. — Albert Sorel, t. II, p. 177.

geantes, au cas où Belfort serait livré définitivement à la Prusse (1). Avec raison, le ministre des Affaires étrangères s'écria : « Non, non, plutôt que de perdre notre frontière, j'aime mieux toutes les humiliations qu'il vous plaira de nous infliger ; entrez, si vous le voulez, mais je garde Belfort (2). »

Le débat relatif aux drapeaux dura cinq heures. Le roi et le grand état-major exigeaient la remise pure et simple, comme il est d'usage à la guerre, comme nous l'avons toujours imposée nous-mêmes après nos victoires, lorsque l'ennemi n'avait pas eu le cœur de les détruire avant la reddition. M. Jules Favre s'y refusait et ne voulait pas que les Prussiens les ajoutassent aux trophées déjà si perfidement livrés par le traître Bazaine. Mais M. de Bismarck tenait moins aux étendards de l'armée de Paris qu'à ceux de l'armée du Rhin ; il trouvait maladroit de compromettre des résultats aussi grands que ceux obtenus, pour quelques morceaux de soie qui n'étaient pas d'ordonnance, drapeaux bâtards, non encore reconnus, que les Français eux-mêmes ne prenaient pas au sérieux : il décida le roi à céder sur ce point (3).

Remarquons avec quelle habileté M. de Bismarck évite de parler des conditions de la paix future. Il n'est jamais question de l'Alsace et de la Lorraine, jamais de l'indemnité de guerre. « Il a entouré, jusqu'à la dernière heure, ses véritables conditions de paix, du plus profond mystère... il se gardait bien,

(1) *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, déposition de M. Jules Favre, p. 8.
(2) *Ibid.*
(3) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 400. — Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 338.

en paroles, d'effrayer le Gouvernement de la Défense nationale par des perspectives trop accablantes (1). Il insinuait, à l'étranger, même au mois de janvier, même pendant les négociations d'armistice, qu'il ne se montrerait pas implacable. Le ministre de la Confédération de l'Allemagne du Nord à Vienne disait, à cette époque : «« Quand nos conditions de paix seront connues, elles étonneront l'Europe par leur modération. »» Le cabinet anglais lui-même avait recueilli, quelques jours auparavant, des impressions analogues (2). » Pendant tout le siège, M. de Bismarck avait eu le loisir d'étudier son rôle; maintenant que la toile était levée, il le débitait imperturbablement en face d'un adversaire incapable de lui donner la réplique.

Avec un art diabolique, le chancelier entretenait la dramatique mise en scène nécessaire à la réussite des négociations qu'il conduisait sous les apparences d'une grande bonhomie, car, s'il capitula souvent sur la forme, jamais il ne céda sur le fond. Le rouge incendie de Saint-Cloud éclairait tous les soirs l'horizon de Paris, teintant les dômes de la capitale d'une lueur de sang. Cet incendie se poursuivait méthodiquement : les soldats prussiens le modérant quand il menaçait de trop s'étendre, l'attisant lorsqu'il paraissait s'éteindre (3).

(1) J. Valfrey, 3e partie, p. 98. — Albert Sorel, t. II, pp. 188 et 189. — *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale, p. 152.

(2) J. Valfrey, 3e partie, p. 98. — Albert Sorel. t. II, p. 189. — L'Angleterre faisait des observations moins que rassurantes à Versailles. (*Ibid.*, pp. 153 et 154.)

(3) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 400. — J. Valfrey, 3e partie, pp. 179 à 181. — « Le 23 janvier, on put voir distinctement, des remparts de Paris et du bois de Boulogne, les soldats allemands courant sur la place de Saint-Cloud et sur le coteau, avec des torches enflammées, de maison en maison. » (*Ibid.*, p. 179.) —

« La destruction de Saint-Cloud était exécutée par ordre : les Prussiens nous en ont laissé la preuve écrite. Dans le dossier de l'enquête ordonnée par M. Cochin, préfet de Seine-et-Oise, se trouve la photographie d'une persienne d'un des rares bâtiments demeurés intacts, sur laquelle on lit ces mots : «« Dieses Haus ist bis auf weiteres zu schonen, 28 januar 1871. Jacobi, major im general Stab. »» — «« Cette maison doit être épargnée jusqu'à nouvel ordre. 28 janvier 1871. Jacobi, major à l'état-major général. »» On voit, par la date, que le commandement supérieur de l'armée prévoyait, le lendemain de l'armistice, que la ville de Saint-Cloud pourrait être détruite (1). »

De plus, le bombardement continuait à faire rage. Les forts et la ville étaient toujours le but des artilleurs allemands, les obus éclataient au milieu des quartiers les plus populeux, estropiant et tuant vieillards, femmes et enfants. M. de Bismarck était persuadé que ce bombardement des maisons et des rues devait affaiblir le moral des habitants et les réduire à demander merci, quoiqu'il ait pu constater, depuis qu'il l'employait, que ce procédé de barbare ne donnait que plus de courage aux assiégés et les fortifiait davantage dans leur résolution de vaincre ou de mourir. Mais il n'est pas aisé de croire que les autres sentent autrement que nous-

Chaque soir, quand M. Jules Favre rentrait à Paris, « l'incendie de Saint-Cloud, cruellement entretenu, l'escortait de ses lueurs sinistres ». (Charles de Mazade, t. II, p. 330.) — Selon l'expression de M. de Bismarck à propos du bombardement, les Prussiens voulaient, en brûlant Saint-Cloud, « laisser un souvenir salutaire ». (Moritz Busch, p. 449.) — « L'incendie dura huit jours, sinistre feu de joie allumé en l'honneur du nouvel empire. » (Albert Sorel, t. II, p. 145.)

(1) *Tableau de la guerre des Allemands dans le département de Seine-et-Oise*, 1870-1871, par Gustave Desjardins, archiviste du département de Seine-et-Oise; Versailles, Cerf et fils, 1882; p. 106. — Voir, *suprà*, p. 109.

mêmes : c'est une opération de l'esprit peu familière aux cerveaux les plus puissants.

Revenant aux conversations de Versailles, une première discussion avait eu lieu au sujet de l'armée de l'Est. Quand le nom de Garibaldi fut prononcé, « les yeux du chancelier brillèrent et prirent tout à coup l'expression d'une colère sauvage. On sentait qu'il comprimait avec peine des rancunes à la fois franches et violentes (1) ». Il ne cherchait pas ses mots pour traduire son irritation; parlant le français avec la facilité des Russes, le chancelier allemand se servait d'expressions élégantes et fortes, quelquefois brutales, toujours en situation (2).

« J'entends, dit-il à Jules Favre, que nous laissions Garibaldi et son armée en dehors de nos conditions d'armistice, ce n'est pas un des vôtres. Vous pouvez bien me l'abandonner. Il a en face de lui un petit corps d'armée dont l'effectif est égal, ou à peu près, à celui de ses troupes. Qu'ils se débrouillent ensemble. Ne nous occupons pas d'eux (3). » — « S'il tombe entre les mains de nos généraux, je le ferai fusiller », déclara-t-il, un soir, à M. Jules Favre (4).

Cette façon chevaleresque de livrer à l'ennemi ceux qui étaient venus volontairement à notre se-

(1) Comte d'Hérisson, p. 345.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, p. 346. — Albert Sorel, t. II, p. 197.

(4) *Gouvernement de la Défense nationale du* 29 *janvier au* 22 *juillet* 1871, par M. Jules Favre, de l'Académie française; Paris, Plon, 1875; p. 20. — M. de Bismarck est extrêmement monté contre Garibaldi, qu'il accuse d'être un brigand que le drapeau français ne devrait pas couvrir. » (*Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale, p. 173.) — *Ibid.*, rapport de M. de Rainneville, p. 116. — *Ibid.*, déposition de M. Jules Favre, p. 366.

cours paraissait toute naturelle au chancelier, dont la délicatesse de sentiment n'a jamais été à la hauteur de sa connaissance de la langue française. M. Jules Favre se récria, démontrant éloquemment que l'honneur de la France était engagé. Mais la colère de M. de Bismarck augmentait en raison de l'excellence des arguments que lui opposait son adversaire. « Il s'agitait sur sa chaise; il avait même posé son cigare à moitié consumé et fumant encore sur le bord d'une soucoupe, et, frappant très sèchement avec l'index sur la table, il s'écria : «« Il faut pourtant que je le prenne, car j'entends le promener dans Berlin avec un écriteau dans le dos et ces mots : *Voilà la reconnaissance de l'Italie.* Comment! Après tout ce que nous avons fait pour ces gens-là!... C'est ignoble (1)! »» Notre ministre des Affaires étrangères ne pouvait céder et ne céda pas. Nous verrons bientôt que l'armée de Garibaldi et Garibaldi lui-même furent compris dans l'armistice : les deux négociateurs français n'oublièrent que Bourbaki!

Mais, comme M. Jules Favre le reconnaît, « l'assistance d'un général devenait indispensable pour le règlement des choses militaires, à l'égard desquelles il n'avait ni qualité ni compétence (2) ». Il

(1) Comte d'Hérisson, pp. 346 et 347. — Après avoir déclaré qu'il n'avait pas voulu reconnaître que Garibaldi fût un héros, M. de Bismarck dit à Jules Favre qu'il entendait l'excepter de l'armistice. Et comme ce dernier demandait au chancelier ce que les Prussiens feraient de Garibaldi s'il devenait leur prisonnier : « Nous le ferons voir pour de l'argent », répondit M. de Bismarck. (Moritz Busch, p. 475.) M. d'Hérisson a donc atténué plutôt qu'exagéré ce curieux incident. — Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 29 *janvier au* 22 *juillet* 1871, p. 21. — Albert Sorel, t. II, p. 197. — *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale, p. 173.

(2) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 400. — Comte d'Hérisson, p. 347. — Moritz Busch, p. 448.

fut donc décidé que notre envoyé reviendrait avec un général muni des pouvoirs du Gouvernement, qui discuterait les questions techniques, d'abord avec M. de Bismarck, ensuite, au besoin, avec M. de Moltke (1).

Le soir même, dès son arrivée à Paris, M. Jules Favre avisa M. Trochu d'avoir à désigner le négociateur militaire. On choisit le général de Beaufort d'Hautpoul, en sa qualité de plus ancien brigadier des plus anciens divisionnaires, et, aussi, « parce que, ayant rempli une mission, autrefois, en Syrie, il passait pour un diplomate parmi les militaires, avant de passer bientôt pour être un peu trop militaire parmi les diplomates (2) ».

Le capitaine d'Hérisson fut chargé de lui porter la désagréable nouvelle. A la lecture de la dépêche, le général fut pris d'un tel désespoir qu'il disait préférer mourir plutôt que de s'aboucher avec les généraux prussiens. « Les larmes coulaient de ses joues de brique et s'égouttaient de ses blanches moustaches (3). » Il considérait cette mission comme un déshonneur.

M. Trochu, d'abord, M. Jules Favre, ensuite, se rendirent chez lui pour le décider. Après avoir dit : « Non, mille fois non, je ne veux pas y aller, je n'irai pas », il finit par céder : il pleurait (4).

Arrivé à Versailles, on le fit asseoir à la table de M. de Bismarck. C'était mettre le comble aux épreuves qu'il pouvait endurer. Il ne répondait que par un *oui* ou un *non* sec aux questions engageantes que lui posait le chancelier qui s'efforçait de l'ama-

(1) Comte d'Hérisson, p. 347.
(2) Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 339.
(3) Comte d'Hérisson, p. 348. — *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. de Rainneville, p. 81.
(4) *Ibid.*, Annexe à la déposition du général de Beaufort, p. 168.

douer. On aurait plus facilement apprivoisé un porc-épic. Il but, coup sur coup, trois verres d'eau, et comme un officier prussien lui adressait la parole : « Ah ! c'est bien heureux pour vous, s'écria-t-il, que nous soyons venus traiter, car nos troupes sont animées d'excellents sentiments. Mes mobiles et mes gardes nationaux sont devenus de parfaits soldats, et s'il n'avait dépendu que de moi, au lieu de dîner ici tranquillement comme vous le faites en ce moment, vous seriez loin, vous et votre dîner. »

Selon l'expression vulgaire mais bien vraie, cette extraordinaire sortie jeta un froid glacial. M. de Bismarck fit une grimace qui en disait long sur ce qu'il ressentait, Jules Favre ne savait quelle attitude prendre et le comte d'Hérisson lui-même était fort gêné. La fin du dîner fut des plus pénibles. En se levant de table, le chancelier fit signe aux convives allemands de passer au salon, et, s'approchant de notre ministre des Affaires étrangères et du capitaine d'Hérisson, il leur dit, désignant le général de Beaufort en train de tambouriner fiévreusement sur une vitre, à l'autre bout de la salle à manger : « Si vous avez l'intention de ramener ce monsieur, autant dire que vous ne voulez pas traiter, et nous pouvons, dès à présent, rompre les négociations. » M. Jules Favre s'évertua à excuser la rudesse du vieux soldat, exposant qu'il était venu à Versailles contraint et forcé (1).

(1) Comte d'Hérisson, pp. 348 à 350. — « Favre paraît abattu; le général de Beaufort a la figure singulièrement rouge... Le chancelier, se tournant vers Delbruck, dit, en secouant la tête : Rien à faire avec lui! Il ne comprend pas!... Je lui ai dit de réfléchir jusqu'à une heure et demie; il se remettra peut-être d'ici là... Comment s'appelle-t-il donc, en définitive? Quelque chose comme Bouffre, Bauffre ? — Beaufort, dit Keudell. — Ah ! riposte le chef. » (Moritz Busch, p. 452 et 453.) — Les Allemands ont voulu faire croire que le général de Beaufort avait trop bu. (Comte d'Hérisson, p. 350.) — Louis Schneider prétend que les officiers prussiens du pont de Sèvres lui ont versé, coup sur

Il fallait pourtant discuter : MM. de Bismarck, Favre, de Beaufort et Calvel, lieutenant d'état-major accompagnant le général, se rendirent chez M. de Moltke, où se trouvaient le général de Podbieski et deux officiers prussiens.

La vue de M. de Moltke n'était guère propre à calmer le général de Beaufort, car le chef d'état-major général prussien inspirait plutôt la répulsion que la sympathie. « C'était un vieillard de taille moyenne, que ses soixante-quatorze ans n'avaient pas courbé; deux petits yeux fixes donnaient à son visage sec, maigre et rouge une expression particulière. Il n'avait point de barbe, aussi voyait-on ses lèvres plissées par un grand nombre de rides concentriques, ce qui ajoutait encore à son air de froide et dure ténacité; sa perruque grise, mal posée sur son crâne, penchait à droite et laissait voir, au-dessus de l'oreille gauche, la peau lisse et brillante de sa tête dénudée. En arrivant, il s'enfonça dans son fauteuil, croisa ses bras sur sa poitrine, fixa ses regards et attendit. Très sobre de paroles, son masque impassible ne s'éclaira jamais d'un sourire (1). »

coup, plusieurs verres de cognac. (T. III, p. 198.) Selon nous, c'est une calomnie : s'il avait la figure rouge, c'était de colère. Et puis, ceux qui ont connu M. de Beaufort, savent qu'il n'avait pas le teint pâle. « Le général n'avait absorbé que trois verres d'eau. » (Comte d'Hérisson, p. 350.) — « J'étais surexcité, exalté, mais j'espère n'avoir pas cessé d'être convenable. » (*Enq. parlem. déf. nationale*, déposition du général de Beaufort, p. 165.) — « On a dit que j'avais été dur et cassant : je l'ai peut-être été. » (*Ibid.*, p. 166.) — *Ibid.*, déposition du général Trochu, p. 320. — En somme, dans l'espèce, c'est M. d'Hérisson qui a dit la vérité sur les causes du remplacement du général de Beaufort par le général de Valdan, et non M. Jules Favre qui la cache, souvent, quand cela lui convient. Ce dernier n'a-t-il pas écrit que le général de Beaufort n'avait pu retourner à Versailles parce qu'il « avait été retenu par les nécessités de son service »? (Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 400.)

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*, déposition du général de Beaufort, Annexe, p. 172.

M. de Bismarck commença par dire qu'il fallait discuter *de bonne foi* les différents articles de la convention préparée par M. Jules Favre et par lui (1)!

Le général de Beaufort apporta la plus grande vivacité dans cette discussion, la plus grande ténacité aussi; il se refusa, notamment, à accepter le tracé de M. de Moltke, obtint que les Parisiens n'eussent pas la vue des sentinelles et des postes allemands, par la création d'une sorte de zone neutre dans laquelle il eut la chance de faire comprendre Vincennes, Aubervilliers et plusieurs autres communes (2).

Mais M. Jules Favre était convaincu qu'il ne fallait pas tenter une seconde fois l'aventure et qu'il devait emmener un autre général avec lui pour la continuation des pourparlers. Ce fut le chef d'état-major du nouveau Gouverneur de Paris, le général de Valdan, remplaçant le fameux général Schmitz, qui fut désigné pour être substitué au général de Beaufort, reconnu impropre à ce genre de mission (3).

M. Jules Favre fait un pompeux éloge du général de Valdan. « Modeste autant que distingué, doux et ferme, net et conciliant, il conquit tout de suite l'estime des Prussiens et contribua, par son excellent esprit, à aplanir bien des obstacles (4). » Voilà de lourdes tuiles. Et l'oubli de l'armée de l'Est! Nous comprenons qu'il ait immédiatement *conquis* l'ennemi auquel il allait permettre, si naïvement, de *conquérir* des milliers de soldats.

(1) Albert Sorel, t. II, p. 185.

(2) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. de Rainneville, p. 81. — Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, pp. 340 et 341.

(3) Comte d'Hérisson, p. 357. — Albert Sorel, t. II, pp. 182 et 183.

(4) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, pp. 400 et 401.

Mais M. de Valdan prétend qu'il n'est pas responsable : il proteste de toutes ses forces. « Je ne me suis occupé que des différents détails qui concernaient la reddition des forts de Paris », a-t-il déclaré devant la Commission d'enquête (1).

A l'appui des dires de M. de Valdan, le général Vinoy prétend, aussi, que son chef d'état-major ne s'est occupé, à Versailles, que des questions militaires relatives à Paris. Toutes les autres négociations se rapportant aux armées auraient été conduites, de notre côté, par M. Jules Favre seul (2).

Il nous est impossible d'accepter cette explication de la non-intervention de M. de Valdan dans les pourparlers militaires et dans la rédaction de l'armistice. Ce serait tellement monstrueux, et de la part de M. Jules Favre, et de la part du général de Valdan qui était allé à Versailles justement pour y traiter les questions militaires, et de la part de M. Trochu, et de la part de tous les autres membres du Gouvernement, que pareille hypothèse nous semble inadmissible.

Aussi bien, M. J. Valfrey, qui rapporte cette allégation du général Vinoy sans déclarer qu'il la croit vraie (3), la repousse plus loin quand il écrit : Le quartier général prussien n'a pas eu l'occasion « de faire sentir plus rudement à notre pays l'insuffisance de *ceux* qui étaient chargés de défendre ses

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*, déposition du général de Valdan, p. 176. — « *M. le Président*. Vous n'aviez donc à vous occuper que de la ville de Paris? *M. le général de Valdan*. De rien autre. » (*Ibid.*). — *Ibid.*, p. 179. — M. Albert Sorel accepte cette déclaration de M. de Valdan (t. II, p. 183), mais ne la justifie par aucune preuve, par aucun raisonnement. De même M. de Rainneville : *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. de Rainneville, p. 82.

(2) *L'Armistice et la Commune*, par le général Vinoy; Paris, Plon, 1872; pp. 375 et suivantes.

(3) J. Valfrey, 3e partie, pp. 87 et 88.

intérêts (1) ». S'il n'y avait eu, devant M. de Moltke, au moment de la signature des conventions relatives aux armées de province, que M. Jules Favre, M. Valfrey n'aurait pas employé le mot *ceux* mais le mot *celui*. C'est parce qu'il savait que le général de Valdan assistait notre ministre des Affaires étrangères qu'il s'est servi du pluriel. Au surplus, nous allons démontrer l'erreur de MM. Vinoy et de Valdan.

Tout d'abord, voyons ce qu'a dit M. Jules Favre.

« Nous ne sommes arrivés, M. de Bismarck et moi, à poser d'une façon bien nette les conditions de l'armistice que lorsque les militaires ont été là; M. de Beaufort d'abord, et puis M. de Valdan (2). »

Et comme M. Chaper reprochait à M. Favre d'avoir écrit la dépêche qui permit au général de Manteuffel de cerner l'armée de l'Est, l'accusé répondait : « La dépêche a été faite immédiatement après la signature de l'armistice. Le général de Valdan était présent (3). »

Mais voici qui est mieux.

Revenant à la délimitation des zones neutres, le comte Daru pressait encore M. Jules Favre, et celui-ci répliquait : « Ce n'est pas moi qui ai fait cette délimitation. Remarquez que j'y suis absolument étranger. La délimitation qui est portée dans la convention est l'œuvre exclusive de M. de Val-

(1) J. Valfrey, 3e partie, p. 113.

(2) *Enq. parlem. déf. nationale*, déposition de M. Jules Favre, p. 364.

(3) *Ibid.*, pp. 364 et 365. — En ce qui concerne « les stipulations militaires....., la charge de représenter les intérêts de l'armée française à la Conférence incombait à M. de Valdan, chef d'état-major général de M. Vinoy, commandant en chef. » (Jules Simon, *Le Gouvernement de la Défense nationale*, p. 356.) Après le départ du général de Beaufort, « M. de Valdan reprit une fonction qui lui appartenait en quelque sorte de droit. » (*Ibid.*, p. 357.) — « La règle désignait le chef d'état-major de Valdan. » (*Pour la vérité et pour la justice*, par le général Trochu; Paris, Hetzel; p. 191.)

dan et de M. de Moltke. Cela ne me concernait nullement. *C'était pour cela que j'avais demandé un militaire* (1). » Rien de plus naturel.

Comment, dans ces conditions, admettre que M. de Valdan ne connaissait pas les décisions prises au sujet des armées de province? Comment admettre qu'il n'a pas approuvé la rédaction de la dépêche du 28 au soir, puisqu'il était *pour cela* à Versailles? Du reste, M. Jules Favre a déclaré, d'une façon positive, dans une lettre adressée à M. le Président de la Commission d'enquête, que « la convention fut signée le 28 janvier au soir... que M. de Bismarck lui proposa d'expédier une dépêche qu'ils rédigèrent ensemble, *en présence du représentant de l'autorité militaire* (M. de Valdan) (2) ».

Dans la même lettre, M. Jules Favre précise encore : « Le 28 janvier, le chef d'état-major de M. le général Vinoy a pris la place de M. de Beaufort. Ces deux messieurs, stipulant au nom de l'autorité militaire, *ont été chargés de régler toutes les questions militaires... Aussi, se sont-ils chargés de la délimitation débattue et arrêtée entre eux et M. de Moltke.* J'y suis resté tout à fait étranger (3). »

Enfin, pour en finir avec M. Jules Favre, voici une dernière déclaration catégorique faite par lui : « A partir du moment où un général m'a assisté, l'autorité militaire a été seule chargée des objets de sa compétence (4). »

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 366. — *Ibid.*, p. 367.
(2) *Ibid.*, p. 371. — Quand, à la Commission d'enquête, on interroge M. Jules Favre sur la dépêche qu'il a adressée à la Délégation de Bordeaux pour lui annoncer l'armistice, il répond : « J'ai écrit la dépêche, M. de Bismarck l'a contresignée, je l'ai envoyée, puis je me suis retiré avec M. de Valdan. » (*Enq. parlem. déf. nationale*, déposition de M. Jules Favre, p. 370. — *Ibid.*, rapport de M. de Rainneville, p. 109.
(3) *Ibid.*, déposition de M. Jules Favre, p. 371.
(4) *Ibid.*, p. 373.

C'est dans ce sens que le *Journal officiel* annonça les pourparlers d'armistice sans que le moindre démenti fût apporté par les intéressés : M. Jules Favre « a été accompagné, à Versailles, et *assisté, pendant le cours de la négociation, conformément à la règle,* par le général de Valdan. Cet officier général *a discuté, point par point,* dans un excellent esprit, les conditions de la convention militaire, et il a donné son entier assentiment à leur acceptation (1) ».

Donc, c'est M. le marquis de Beaufort qui a commencé à délimiter les zones neutres des armées de province; donc, c'est M. de Valdan qui a achevé cette besogne ébauchée par son prédécesseur; donc, c'est lui qui n'a pas protesté contre les termes de la dépêche du 28 janvier au soir.

Et le général de Valdan a avoué : « L'armistice a été signé devant moi », a-t-il dit dans sa déposition (2). Il le reconnaît plus clairement encore, dans cette déclaration : « M. de Bismarck a lu, de nouveau, les conditions d'armistice; quand cela a été fini, *nous avons commencé à régler les détails militaires* (3). »

Ce n'est pas tout. M. de Valdan ne peut pas nier qu'il remplaçait le général de Beaufort ; eh bien, il résulte de la déposition de ce dernier et du résumé de sa mission à Versailles, rédigé par le lieutenant Calvel qui l'accompagnait, que M. de Beaufort avait entamé la délimitation des positions des armées de province; alors, comment accepter que M. de Valdan n'avait pas le même mandat? Ce serait absurde, comme on dit en géométrie (4).

(1) *Journal officiel*, n° du 31 janvier 1871.
(2) *Enq. parlem. déf. nationale*, déposition du général de Valdan, p. 178.
(3) *Ibid.*, p. 177.
(4) *Ibid.*, déposition du général de Beaufort, pp. 167 et 173. — « *M. le Président.* Vous n'avez pas eu à vous préoccuper de la

Voici, pour terminer, quelques opinions sur le différend :

« Jamais la compétence de M. Jules Favre n'a été en cause parce que, pour la question du tracé des zones, le général français était présent », a déclaré M. Trochu (1). Il a ajouté : « Quand est venue la question de la fixation des zones neutralisées, M. de Bismarck a dit à M. Jules Favre : «« Pour cela, il nous faut un militaire, nous allons toucher à la question des zones, qui est purement militaire, qui exige une compétence spéciale et où le général de Moltke va me *remplacer*. Amenez-moi un général. »» Là-dessus, M. Jules Favre est revenu et on lui a adjoint le général de Beaufort, puis le général de Valdan (2). »

« M. Jules Favre n'a pas été suffisamment *guidé* par l'autorité militaire », a écrit M. de Rainneville dans son rapport (3). Donc, elle l'a *guidé ;* donc, comme l'a reconnu M. Trochu, elle l'a *remplacé.*

détermination des zones neutres entre les armées allemandes et françaises ? Il n'en a pas été question devant vous ? *M. le général de Valdan.* Si, mais ce travail avait été fait avant moi par M. Jules Favre, assisté du général de Beaufort. » (*Ibid.*, déposition du général de Valdan, p. 177.) S'il a été question de cette délimitation, devant M. de Valdan, c'est qu'elle n'était pas définitive. Si M. de Beaufort avait déjà commencé ce travail avec M. Jules Favre, c'est que le général accompagnant ce dernier avait charge de s'en occuper, de l'achever, et en était responsable. — Comme le Président dit à M. de Valdan que la question de l'Est a été réservée, le 27, et renvoyée au lendemain, celui-ci répond : « La question de l'Est a encore été réservée le 28. » (*Ibid.*) Donc il l'a discutée, au moins le 27 et le 28. Du reste, la déposition du général de Valdan est des plus embarrassées. (Voir, notamment, pp. 180 et 181.)

(1) *Ibid.*, déposition du général Trochu, p. 324.

(2) *Ibid.*, p. 321. — « M. le général de Valdan était devenu l'auxiliaire de M. Jules Favre pour la discussion militaire avec les Prussiens. » (*Ibid.*, p. 322.) — « Je continue à nier, parce que je garde mon sentiment sur ce point, que M. Jules Favre ait admis *un seul tracé de zone sur une carte sans la participation du général.* » (*Ibid.*, p. 323.)

(3) P. 105.

M. Jules Favre avait porté presque exclusivement son attention sur les questions politiques ou sur celles qui se rattachaient à Paris. *Pour le reste, il avait dû, naturellement, s'en rapporter au général qui lui était adjoint* (1). »

Il est vrai que, s'il faut en croire M. Dréo, M. Jules Favre aurait déclaré, dans la séance du 31 janvier, que « l'autorité militaire l'avait abandonné et lui avait laissé absolument toute la charge des négociations (2) ». Mais nous ferons observer que cette assertion n'est pas exacte, tout au moins en partie, puisque M. de Valdan avoue avoir traité les questions militaires pour Paris (3). De plus, nous avons rapporté, plus haut, maintes et maintes déclarations de M. Jules Favre, faites à tête reposée, à différentes reprises, et qui sont en opposition formelle avec un propos que M. Dréo, d'une intelligence médiocre, a certainement mal saisi. Même remarque pour une observation du général Trochu qui aurait prétendu, dans le même conseil, « qu'il était regrettable que le général de Valdan n'eût pas coopéré à l'armistice (4) ». Qu'on veuille bien se reporter aux pages qu'on vient de lire et l'on verra combien les deux phrases de M. Dréo sont contraires à la réalité des choses, aux dires des témoins et acteurs du drame, contraires au sens commun. Au reste, M. Dréo n'est pas homme à reculer devant

(1) Le Faure, t. II, pp. 405 et 406. — Dans le sens d'une intervention de MM. de Beaufort et surtout de Valdan lors des pourparlers militaires se rapportant aux armées de Paris et de province : *Enq. parlem. déf. nationale*, déposition du général de Beaufort, p. 163. — *Ibid.*, Lettre de M. Jules Favre, déposition, p. 371.

(2) *Ibid.*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale, p. 169.

(3) Voir, *suprà*, p. 195.

(4) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale, p. 170.

une contradiction : dans les mêmes procès-verbaux, on peut lire une phrase en opposition avec les paroles qu'il prête, à tort et involontairement, à MM. Favre et Trochu, phrase prononcée, par le premier, dans la séance du 28 janvier 1871, et dont voici le texte littéral : M. Jules Favre « a remercié, avec effusion, M. le général de Valdan du concours qu'il lui a prêté (1) » ! Voilà qui clôt la discussion.

Après cette digression, reprenons le récit des négociations de Versailles, justement en ce qui concerne les armées de province.

M. Jules Favre, et, quand nous écrivons M. Jules Favre, nous y joignons le général qui l'assistait, M. Jules Favre, donc, n'ignorait pas la perte de la bataille du Mans et la retraite du général Chanzy derrière la Mayenne ; il savait, aussi, que le général Faidherbe se retirait sur Lille. Mais il ne connaissait pas la position du général Bourbaki, quoique ayant été instruit des combats heureux livrés par l'armée de l'Est non loin de Montbéliard.

M. de Bismarck, interrogé par lui, répondait qu'il n'avait pas reçu la moindre nouvelle des opérations qui se poursuivaient de ce côté. Cependant, il l'informait que nous avions été battus à Héricourt et ajoutait que Belfort ne résisterait pas plus de huit jours, les assiégeants s'étant emparés d'un fort qui dominait la ville (2). C'était peu, mais c'était déjà beaucoup. Il fallait, alors, ou déclarer qu'on ne signerait pas l'armistice avant d'être officiellement au courant de la situation de l'armée de l'Est, ou

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale, p. 162. — Gambetta croyait à la participation de M. de Valdan aux clauses déplorables de l'armistice. (Voir, *infrà*, p. 232.)

(2) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, pp. 401 et 402. — Albert Sorel, t. II, p. 178.

le signer en la comprenant dans la suspension d'armes.

Quant à M. de Moltke, il était très net. Ou l'armistice, même pour l'armée de l'Est, si nous lui remettions Belfort, ou l'exclusion de cette armée de l'armistice, si nous gardions la place. « M. de Bismarck insistait pour avoir Belfort et en faisait une condition d'armistice pour l'Est (1). » — « M. de Bismarck avait offert d'arrêter la marche du général de Manteuffel si on lui remettait immédiatement Belfort (2). »

Les prétentions prussiennes étaient donc fort claires et auraient dû mettre en garde notre négociateur et les généraux chargés de l'assister : il ne fallait pas prendre une résolution au hasard, et considérer l'armée de l'Est comme n'existant pas. M. Jules Favre donne pour excuse qu'il n'osait pas, en stipulant pour une troupe dont il ignorait la situation tactique et stratégique, « paralyser l'armée de l'Est qui pouvait être victorieuse et secourir Belfort... Il fut convenu que la solution serait réservée jusqu'à l'arrivée des nouvelles qui, malheureusement, ne pouvaient parvenir que par l'intermédiaire de l'ennemi ». La crainte de n'avoir pas le temps de ravitailler Paris poussait notre ministre des Affaires étrangères à signer quand même (3).

Si M. Jules Favre avait eu la moindre liberté d'esprit, la moindre perspicacité, il se serait dit : « Puisque M. de Bismarck me propose d'exclure l'armée de Bourbaki de l'armistice, c'est que les Allemands n'en n'ont pas peur, c'est qu'elle est

(1) *Pour la vérité et la justice*, par le général Trochu, p. 197.
(2) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. de Rainneville, p. 101. — *Journal officiel*, n° du 6 février 1871. — Albert Sorel, t. II, p. 169.
(3) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre 1870 au 28 janvier 1871*, p. 402 et 403.

battue ou réduite à l'impuissance, sans cela il se serait assuré contre les coups qu'elle peut porter (1). » Il avait donc à choisir entre l'armée de l'Est et Belfort; en l'espèce, la première avait plus d'importance que l'autre : il fallait livrer Belfort, puisque, pour les négociations définitives de paix, l'armée de l'Est serait plus utile que la possession de Belfort, d'autant mieux qu'on n'était pas certain de conserver cette place jusqu'à la paix et, en cette hypothèse même, de ne pas être forcé de la remettre à l'Allemagne (2).

Bourbaki fut sacrifié!

La question des élections, des pouvoirs de la future Assemblée nationale, de sa convocation à Bordeaux ne donna lieu à aucune discussion. M. Jules Favre se garda bien de réclamer le droit de vote pour l'Alsace-Lorraine, redoutant, à l'extrême, la rupture des négociations qu'une pareille prétention aurait peut-être entraînée (3).

Le 26, au soir, après une longue séance tenue chez M. de Moltke, on était enfin d'accord sur les clauses essentielles de l'armistice; il ne restait plus à convenir que de questions de détail, mesures de police et, aussi, à mettre au net la pièce officielle et à la signer. Tout à coup, en conduisant M. Favre à sa voiture, M. de Bismarck lui dit : « Je ne crois pas que, au point où nous en sommes, une rupture soit possible; si vous y consentez, nous ferons cesser le feu ce soir. — Je vous l'aurais demandé dès hier, répondit M. Jules Favre, mais, ayant le malheur de représenter Paris vaincu, je ne voulais pas solliciter une faveur. J'accepte de

(1) Albert Sorel, t. II, p. 172.
(2) *Ibid.*, pp. 172 et 173.
(3) *Ibid.*, pp. 179 et 180.

grand cœur ce que vous m'offrez... — Eh bien, reprit le chancelier, il est convenu que nous donnerons réciproquement des ordres pour que le feu cesse à minuit. » Ce fut convenu, et il fut accordé à notre négociateur que Paris tirerait le dernier coup de canon (1). M. de Bismarck se serait bien gardé de ne pas nous donner cette enfantine satisfaction.

A neuf heures du soir, M. Jules Favre traversait la Seine, à la lueur de l'incendie de Saint-Cloud, dont les ravages continuaient, au bruit d'une canonnade retentissante engagée entre les forts français et les batteries allemandes.

« A minuit moins le quart, a écrit M. Jules Favre, j'étais sur le balcon de pierre de l'Hôtel du ministère des Affaires étrangères qui domine la Seine. Les deux artilleries adverses faisaient entendre leurs formidables détonations. Minuit sonna. Une dernière explosion éclata, répétée, dans le lointain, par un écho qui s'affaiblit et s'éteignit, puis tout entra dans le silence. C'était le premier repos depuis de longues semaines. C'était le premier symptôme de paix depuis le commencement de la guerre insensée dans laquelle nous avaient jetés l'infatuation d'un *despote* et la *criminelle* servilité de ses courtisans (2). » Nous ajouterons : guerre mal préparée en raison de la *criminelle* opposition à toute dépense militaire apportée par la Gauche du Corps législatif, devant laquelle tremblait le *despote;* guerre conduite absurdement par des maréchaux ignorant les éléments de la bataille, et traîtreusement par un autre maréchal

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, pp. 403 et 404. — Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 347.

(2) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale* du 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, pp. 404 et 405.

imposé à l'Empereur par cette même Gauche dont M. Favre faisait partie; guerre définitivement désastreuse le jour où les politiciens, opposants de jadis, ont confisqué le Pouvoir à leur profit et ne s'en sont servi que pour subordonner les intérêts de la patrie à leurs propres intérêts, à ceux de leurs amis politiques, creusant ainsi le gouffre où s'est abîmée la fortune de la France.

Le lendemain, 28, M. Jules Favre partait à Versailles afin d'en rapporter la convention signée. Avec des malices de maquignon, MM. de Moltke et de Bismarck se lamentaient sur le mauvais marché qu'ils venaient de conclure. On n'en finissait pas de régler les derniers détails militaires, l'état-major prussien soulevant difficultés sur difficultés. « Il faut, disait M. de Moltke à M. Jules Favre, que je sois bien sûr de la discipline de mon armée pour oser lui présenter notre convention. Elle n'en soupçonne pas les clauses. J'ai la conviction qu'elle en sera froissée. » Et M. de Bismarck, renchérissant, afin de consoler le pitoyable ministre français, lui affirmait qu'il entendait dire, autour de lui : « Les militaires remportent des victoires, les diplomates se chargent de les gâter (1). »

Assurément, la convention n'était pas celle qu'aurait imposée un vainqueur tout-puissant, Napoléon ne l'aurait pas signée et nous verrons quelle piteuse figure ont faite les régiments allemands lors de leur entrée dans la capitale; mais, encore une fois, tout cela n'empêchait pas les assiégeants d'avoir atteint leur but, c'est-à-dire, d'avoir obtenu la chute de Paris et la certitude qu'elle entraînerait la signature d'une paix qui les dédommagerait amplement de la privation de satis-

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, pp. 406 et 407.

factions d'amour-propre auxquelles ils tenaient moins qu'à d'autres plus réelles, plus tangibles, plus durables. Et puis, la lassitude gagnait l'armée allemande elle-même. De toutes les familles partaient des cris de malédiction contre une guerre qui menaçait de s'éterniser; chacun, alors, soupirait après la paix, qui rendrait les absents, repeuplerait les maisons, arrêterait les sacrifices de toutes sortes imposés par cette lutte gigantesque et précipiterait sur l'Allemagne une avalanche d'or français, sans compter le rapt des provinces qu'elle était décidée à nous arracher.

Aussi, l'armée ennemie ne s'insurgea-t-elle pas contre l'armistice, au contraire. Après une journée passée à chicaner, l'acte officiel fut signé, à dix heures du soir, et il fut décidé, selon les engagements pris, que les élections, pour nommer les membres de l'Assemblée nationale, auraient lieu le 8 février, que la première séance serait fixée au 12 du même mois (1).

S'adressant à M. Jules Favre, M. de Bismarck lui dit : « Avez-vous un cachet? C'est l'habitude des chancelleries que, pour des actes de cette importance, il y ait apposition de cachets. » M. Jules Favre répondit : « Je n'en ai pas. » Mais, retirant une bague de son doigt : « Cela vous suffit-il? — Parfaitement », répliqua M. de Bismarck, et les cachets furent mis sur les deux pièces de la convention (2). « Le sceau était digne de notre fortune du moment : il est resté au bas d'un des actes les plus douloureux de l'histoire de France (3). »

Immédiatement, la dépêche suivante était expédiée :

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre 1870 au 28 janvier 1871*, p. 408.
(2) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Daru, p. 386.
(3) Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 343.

« *Jules Favre, ministre des Affaires étrangères,*
à la Délégation de Bordeaux.

« Versailles, 28 janvier, 11 h. 15 m. du soir.

« Nous signons aujourd'hui un traité avec le comte de Bismarck. Un armistice de vingt jours est convenu ; une Assemblée est convoquée à Bordeaux pour le 12 février. *Faites exécuter l'armistice* et convoquez les électeurs pour le 8 février. Un membre du Gouvernement va partir pour Bordeaux (1). »

Nous saisirons bientôt les conséquences terribles de l'insuffisance diplomatique et militaire de MM. Favre et de Valdan, qui n'hésitaient pas à envoyer une pareille dépêche. Le départ pour Bordeaux, le lendemain, d'un officier, chargé de faire connaître les conditions de l'armistice, et d'un membre du gouvernement de Paris, qui aurait mission de forcer Gambetta et la Province à se soumettre aux décisions prises à Versailles (2), ne pouvait et n'a pu conjurer les désastres que de semblables aberrations devaient fatalement entraîner pour les armées de province.

M. de Moltke, lui aussi, avait adressé une dépêche aux généraux allemands, mais celle-là était sérieuse :

« Versailles, 28 janvier.

« Des négociations au sujet d'une capitulation et d'une suspension d'armes viennent d'être conclues

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 409. — Le n° du *Moniteur universel*, journal officiel de la Délégation à Bordeaux, donna, à la date du 29 janvier, le même libellé de cette dépêche, seulement, après : *Une Assemblée est convoquée à Bordeaux pour le* 12 *février*, on lisait : *Faites connaître cette nouvelle à toute la France.* » (J. Valfrey, 3e partie, p. 104, en note.) — Albert Sorel, t. II, p. 186.

(2) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 408.

avec Paris. L'armistice commence, ici et pour le reste du pays, le 31 de ce mois, à midi. Les départements de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura ne seront compris dans la trêve que lorsque les opérations commencées, de notre côté, auront amené un résultat. L'investissement de Belfort doit être aussi continué (1). »

Bien qu'on ne puisse *conclure des négociations*, bien que l'armistice ait commencé à Paris le 27 janvier et non le 31, ces inexactitudes ne pouvaient avoir aucune influence fâcheuse sur les opérations des généraux allemands. Mais nous nous occuperons plus loin de cette question, contentons-nous, pour le moment, de mettre cette dépêche de M. de Moltke en pendant avec celle de M. Jules Favre et examinons la convention signée Versailles.

DISCUSSION DE LA CONVENTION D'ARMISTICE

Tout d'abord, il nous faut achever de traiter une question, que nous avons déjà effleurée à diverses reprises (2), la question de savoir si le gouvernement de Paris devait s'engager pour la capitale seule ou s'il devait comprendre également la Province dans ses conventions avec l'ennemi.

Encore une fois, il n'avait le devoir, il n'avait le droit de traiter que pour Paris. Très justement, Gambetta ne l'entendait pas d'autre sorte. Il écrivait, en ce sens, à Jules Favre, le 31 décembre, et

(1) Albert Sorel, t. II, p. 187.
(2) Voir, *suprà*, pp. 142, 143, 144, 146, 147, 149, 150, 154, 155, 162 et 169.

lui répétait, le 3 janvier : « Nous continuerons la guerre jusqu'à la victoire, *même après la chute de Paris*... Il ne faut pas, en effet, que la chute d'une capitale entraîne la chute même d'une patrie (1). » Le 23 janvier, Gambetta envoyait à M. Jules Favre une lettre où l'on pouvait lire : « Quoi qu'il advienne, je suis déterminé à rester dans notre programme primitif et à ne jamais déposer les armes tant qu'un Prussien souillera le sol (2). » Enfin, il écrit toujours à Jules Favre, dans une dépêche en date du 27 janvier : « Qu'allez-vous faire à Versailles? Capituler comme gouvernement? Vous ne le pouvez ni en fait ni en droit. En fait, cernés dans Paris depuis quatre mois, réduits par la disette à en ouvrir les portes à l'ennemi, vous ne pouvez stipuler que pour la ville..... C'est Paris qui est réduit, en effet, ce n'est pas la France, et toute immixtion sur un autre terrain vous amènerait à consentir aux Prussiens des avantages qu'ils sont loin d'avoir conquis..... La collectivité, la pluralité même de notre gouvernement impliquent la dévolution de tout le pouvoir aux survivants d'entre nous, que leurs collègues aient été frappés de mort naturelle ou de mort politique. Ces principes posés, tout ce que vous accompliriez en dehors des intérêts propres de Paris, sans notre consentement ou notre ratification, serait nul et de nul effet (3). »

Après la guerre, Gambetta n'avait pas changé

(1) Cité par Albert Sorel, t. II, p. 65, note 4.

(2) *Ibid.* — « M. Gambetta croyait, *non sans raison* d'ailleurs, que la chute de Paris n'entraînait pas nécessairement celle de la nation et la fin de la guerre. » (Colonel Ferdinand Lecomte, t. IV, p. 336.) — Rustow, t. II, p. 247.

(3) Cité par J. Valfrey, 3e partie, p. 36. — « Il ne doit plus y avoir de gouvernement français dans Paris livré aux Allemands. Ce ne doit être qu'une ville de plus tombée en leur pouvoir; la capitale doit cesser de donner au pays des lois ou des ordres qui paraîtraient écrits sous la dictée du vainqueur. » (Francis Garnier, p. 156.) — *Ibid.*, pp. 156 et 157. — *Ibid.*, pp. 172 et 173.

d'avis et s'écriait, devant la Commission d'enquête parlementaire :

« Je suis convaincu que si le gouvernement de Paris, qui était un gouvernement prisonnier, n'avait capitulé que pour Paris, ce qui était son droit manifeste, mais ce qui était tout son droit, et s'il n'avait pas engagé le pays, en stipulant la reddition de la France entière, je suis convaincu qu'avec les ressources dont on disposait, qu'on pouvait accroître et qui s'accroissaient effectivement tous les jours, le pays aurait fini par se débarrasser de l'invasion. Il n'y a pas de peuple, en Europe, qui n'ait eu, à un moment donné, l'étranger sur son sol, qui ne l'ait gardé longtemps et qui n'ait fini par l'expulser. Et à force de quoi ? A force de génie et de combinaisons militaires ? Non ; par le courage, la ténacité, la persévérance dans la lutte. Cela est arrivé aux Autrichiens, aux Russes, aux Espagnols, aux Anglais; nous, nous avons voulu en être débarrassés subitement, en quarante jours, à échéance fixe, comme s'il s'était agi d'un effet de commerce. Les gens de Paris, en capitulant, ont capitulé pour le reste de la France, contrairement à leurs engagements les plus solennels et les plus multipliés. On m'écrivait encore, au moment où on traitait avec M. de Bismarck, qu'on ne traiterait que pour Paris. Je suis convaincu qu'avec les soldats qu'on avait, avec les armées qu'on pouvait faire et celles dont on disposait, adossé au littoral, avec les ressources de la marine et du crédit, la France, qui n'était pas prise tout entière (on pouvait occuper le Cotentin, l'Auvergne, les Cévennes, la vallée du Rhône), la France serait arrivée à expulser l'ennemi, à forcer l'Europe à un concours effectif; on aurait sauvé ce qu'il fallait sauver, au prix des sacrifices les plus surhumains, l'intégrité de la France. On aurait payé ce qu'il aurait fallu, mais qu'est-ce que cela aurait

été, en comparaison de l'indépendance et de l'honneur (1)? »

Le commandant prussien von der Goltz, après avoir cité cette fière déclaration de Gambetta, écrivait : « Cela ressemble fort aux principes des Romains de ne jamais signer la paix quand ils avaient le dessous. C'est à ce principe qu'ils durent l'empire du monde (2). »

Et le commandant n'est pas le seul Allemand à convenir que Gambetta était dans le vrai : « Chaque fois que nous jetions un regard sur la carte, écrit le confident du roi Guillaume, nous voyions quelle faible portion de territoire nous avions conquise par rapport à l'étendue et à la population du pays tout entier, et *quels moyens immenses restaient encore à une défense énergique* (3). »

Oui, c'est très justement que le général Chanzy a écrit, à la fin du récit des combats de la Deuxième armée de la Loire : « Nos belles armées perdues, notre capitale tombée après de glorieux et d'héroïques dévouements, nous avons cessé de croire à la possibilité de vaincre alors qu'elle nous restait (4). »

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*, déposition de M. Gambetta, pp. 554 et 555.

(2) Commandant von der Goltz, *La Nation armée*, p. 448.

(3) Louis Schneider, t. II, p. 275. — *Ibid.*, t. III, pp. 214 à 216. — *Ibid.*, pp. 225 et 226.

(4) *La Deuxième armée de la Loire*, par le général Chanzy; Paris, Plon, 1874; p. 448. — « Plus nous gagnions du temps, plus nos chances s'amélioraient. » (*Enq. parlem. déf. nationale*, déposition du général Chanzy, p. 214.) — Faidherbe pensait, pareillement, qu'on devait continuer la guerre. (J. Valfrey, 3e partie, p. 116.) — « La France possède, dans ses côtes, un réduit inexpugnable. » (*Essais de critique militaire*, par G. G. (Gilbert); Paris, Librairie de la *Nouvelle Revue*, 1890; p. 24.) — Le 31 janvier 1871, M. Ch. de Flandre écrivait à Gambetta : « S'il y a moyen, faites que la guerre ne cesse pas encore. Retirez des armées au Havre, à Cherbourg, Brest, Bordeaux, Marseille, Toulon et autres péninsules fortifiées. Là, vous pourrez toujours avoir des vivres et, pendant ce temps, vous épuiserez l'armée d'occupation des Prussiens.

Oui, comme l'a excellemment dit M. Wyrouboff : « Le siège d'une ville, quelle que soit son importance, est un simple accident dans une lutte où deux millions d'hommes sont engagés, une opération militaire qui peut avoir de grands résultats stratégiques, mais qui ne décide rien ; le Gouvernement le savait sans doute, comme tout le monde le sait, et pourtant il a, de propos délibéré, transformé cet accident en un événement capital ; il a permis à l'adversaire, dans cette gigantesque partie d'échecs, de faire, de la prise de Paris, le mat de la France entière (1). »

Voilà les conséquences désastreuses de l'usurpation commise par les Césars du Quatre-Septembre.

Et nous répétons que, pas plus que Gambetta, M. Jules Favre n'admettait, avant la fin de janvier, que Paris pût capituler autrement que pour lui seul (2). Aux preuves que nous avons déjà

Dans une guerre entre deux peuples qui ont adopté le service obligatoire et universel, il n'y a de vaincu, à la fin, que celui qui veut l'être. » (*Méthodes de guerre*, par le colonel Pierron, cité par G. G., *Essais de critique militaire*, p. 24.) — « On peut anéantir une armée, on n'anéantit pas une nation ; une armée se rend, un peuple ne se rend pas. » (Jouaust, p. 84.) — « Les gens d'expérience admettent la prise de Paris et la continuation de la lutte en France. » (Mme Edgar Quinet, p. 296.) — Edgar Quinet, ainsi que le général Chanzy, admettait « comme chance suprême, la guerre nationale portée dans l'Auvergne ». (*Ibid.*, p. 300, en note.) — « Paris pris, la France est encore là. » (*Six mois de guerre* 1870-1871, Lettres et journal par Mme Cornélis de Witt ; Paris, Hachette, 1894 ; p. 82.) — Dans le sens qu'on ne devait pas traiter pour toute la France : Albert Sorel, t. II, p. 185. — *Enq. parlem. déf. nationale*, déposition du colonel Chaper, p. 398. — *Ibid.*, rapport de M. Daru, p. 368. — Mme Adam, p. 423. — Colonel Fabre, p. 340. — *La Campagne de* 1870, *Wœrth*, *Sedan*, *Metz*, *Paris;* traduit du *Times*, par Roger Allou ; Paris, Garnier frères, 1871 ; pp. 271 et 272.

(1) Wyrouboff, p. 9.

(2) « M. Jules Favre était resté, jusqu'à la dernière heure, d'accord avec M. Gambetta sur l'opportunité de continuer la guerre après la reddition de Paris. » (J. Valfrey, 3e partie, p. 47.) — L'Angleterre croyait, en cette hypothèse, à la continuation de la guerre. (Albert Sorel, t. II, p. 153.)

données (1), nous ajouterons encore celles-ci :

Le 9 janvier, au soir, M. Jules Favre écrivait à Gambetta : « Nous allons être pris par la famine. Nous allons, ce soir, voter le rationnement. Nous ferons les efforts les plus grands pour atteindre le 25. Je doute que nous y arrivions. S'il est possible à Chanzy et à Faidherbe de se hâter, qu'ils le fassent, car il serait horrible de voir Paris tomber à la veille de sa délivrance. *Quoi qu'il en soit, la France ne se rendra pas et, quel que soit notre sort, nous nous associerons à sa résistance.* Vos sentiments sont les nôtres (2). »

Le 21 janvier, Jules Favre écrit encore à Gambetta : « Les généraux ont tous été d'avis que la résistance n'est plus possible. Il faut donc traiter. Je ne sais quelles conditions on nous fera. J'ai peur qu'elles ne soient fort cruelles. Dans tous les cas, ce que je n'ai pas besoin de vous dire, *nous ne signerons aucun préliminaire de paix.* Si la Prusse veut consentir à ne pas entrer dans Paris, je céderai un fort et je demanderai que Paris soit simplement soumis à une contribution de guerre. Si ces propositions sont rejetées, *nous serons forcés de nous rendre à merci*, et la Prusse règlera notre sort par un ordre du jour. Il est probable alors, si nous ne sommes pas tués dans les séditions qui se préparent, *que nous irons dans une forteresse de Poméranie encourager par notre captivité la résistance du pays* (3). »

Et c'était le surlendemain de la bataille de Bu-

(1) Voir, *suprà*, pp. 143 et 208.

(2) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 319.

(3) *Ibid.*, pp. 347 et 348. — *Ibid.*, pp. 371 et 381. — Voir, *suprà*, p. 169. — « Même à la date du 25 janvier, les lettres de M. Jules Favre attestent qu'il était d'accord avec M. Gambetta sur la nécessité de prolonger la lutte en province après la capitulation de Paris. » (*Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Daru, p. 367.)

zenval que M. Favre s'exprimait de cette sorte! « Vingt-quatre heures avant de solliciter de M. de Bismarck l'autorisation de se rendre à Versailles, pour y négocier la reddition de Paris, M. Jules Favre, prévenu, dès la veille, de la défaite du général Chanzy au Mans, compte encore n'avoir à céder qu'un fort, et calcule si bien avec la continuation de la guerre, qu'il se voit déjà dirigé sur la Poméranie, encourageant ainsi, suivant ses propres expressions, la résistance du pays par sa propre captivité (1). »

Bien mieux ! Il écrivait, derechef, à Gambetta, le 23, le jour même où il se rendait auprès de M. de Bismarck, et « il répétait qu'il ne ferait pas la paix, qu'il ne traiterait que pour Paris (2) ». Or, cette lettre n'arriva à Bordeaux que le 29 janvier, à minuit, vingt heures après que la Délégation avait en mains la dépêche lui annonçant la conclusion d'un armistice (3) !

En somme, M. Jules Favre était dans le vrai, quand il s'écriait, après la guerre : « Le Gouvernement de la Défense nationale ne pouvait accepter la charge de déposer les armes, encore moins de capituler, sans se suicider, et, ce qui était plus grave, *sans compromettre les intérêts du pays tout entier* (4). »

Le gouvernement de Paris se rendait bien compte que le droit, la raison, les intérêts mêmes de la France étaient du côté de Gambetta; mais, serfs de la capitale, ils étaient prêts à tout lui sacrifier, sauf leur popularité; il ne leur répugnait point d'abandonner le programme de Gambetta afin d'é-

(1) J. Valfrey, 3e partie, p. 45.
(2) *Ibid.*, p. 47.
(3) *Ibid.*
(4) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 183.

pargner à Paris l'affront, la douleur, d'une capitulation pure et simple. Encore un coup, M. Favre était disposé à oublier tous ses programmes, toutes ses promesses, tous ses serments, dès que M. de Bismarck lui faisait entrevoir la perspective d'une restauration bonapartiste. Oui, l'antagonisme était complet entre Bordeaux et Paris et, pour en prévenir les conséquences, M. Jules Favre s'était décidé à négocier à l'insu de Gambetta, car il n'osait pas lui annoncer les pourparlers avec Versailles avant qu'ils n'eussent abouti à un accord, ayant les meilleures raisons de croire que la Délégation aurait entravé les négociations par tous les moyens imaginables (1).

Alors, s'abritant derrière le « grand cœur » qu'il reconnaît à Gambetta, notre ministre des Affaires étrangères déclare à M. de Bismarck que, « si un traité est conclu, le Gouvernement de la Défense nationale est fermement décidé à l'exécuter, et qu'il a la conviction que la Délégation n'y fera pas obstacle (2) » !

Est-ce de la duplicité ? Est-ce de l'imbécillité ? On ne saurait le dire.

Tout cela n'eût pas été possible si les hommes du Quatre-Septembre, moins préoccupés des intérêts de leur parti, et plus de l'intérêt supérieur de la patrie, n'avaient pas commis la faute immense de se laisser bloquer dans Paris. « Or, la première condition de défense de toute ville assiégée est de ne pas servir de résidence au Gouvernement (3). » Et il n'y a pas à soutenir que les vainqueurs du Quatre-Septembre croyaient qu'ils ne seraient pas isolés de la Province puisque M. Jules Favre a confessé

(1) Albert Sorel, t. II, pp. 165 et 166.
(2) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 392.
(3) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Daru, p. 160.

qu'il « était facile de prévoir que le Gouvernement allait être investi et *séparé de la France et de l'Europe* (1) ». Hors de Paris, le Pouvoir exécutif n'eût jamais eu la pensée de subordonner l'abandon de la Défense nationale à la chute de la capitale; au contraire, solidarisé avec Paris, il devait fatalement être conduit à considérer la fin de sa propre résistance comme celle du pays tout entier.

Ensuite, comment ne pas déplorer la légèreté inqualifiable avec laquelle M. Jules Favre, sous le prétexte qu'il ne connaît pas ou connaît mal la situation des armées de province, néglige les intérêts de ces armées? Cette indifférence, coupable sans doute, s'expliquerait pourtant un peu mieux si notre ministre des Affaires étrangères avait persisté dans sa première idée de ne traiter que pour Paris; mais du moment où il stipule pour la France entière, de quel nom appeler une pareille aberration?

Oui, les armées du Nord, de la Loire et de l'Est, dont il était si pressant de se préoccuper pour les soustraire aux atteintes de l'ennemi, le laissaient à peu près indifférent. Il semble que ses préoccupations se soient concentrées uniquement sur Paris (2).

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Daru, p. 161. — « On voit, ici, le danger de centraliser dans Paris le gouvernement de la France entière. Si Paris s'était considéré uniquement comme une place de guerre, sa chute pouvait entraîner la paix, mais ne rendait pas indispensable cet armistice général, auquel est attribué le désastre de notre armée de l'Est. » (*Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, rapport de M. de la Rochethulon, p. 400.) — « Dans cette guerre véritablement extraordinaire, une chose frappe surtout l'observateur, c'est le nombre prodigieux de fautes de toute nature qu'on semblait chercher à plaisir, tant elles sont parfois grossières et tant il eût été souvent facile de ne pas les commettre; mais, de toutes les fautes, la plus grave peut-être, car elle se faisait au moment décisif de la lutte, a été l'emprisonnement volontaire du Gouvernement. » (Wyrouboff, p. 9.)

(2) J. Valfrey, 3e partie, pp. 88 et 89. — *Ibid.*, p. 81. — « M. Jules Favre paraissait n'attribuer qu'une importance secondaire aux armées de la Province. » (Albert Sorel, t. II, p. 174.) — « Cette

Avec sa clairvoyance habituelle, M. de Bismarck ne manqua pas de faire payer à la France les conditions relativement modérées qu'il accordait à la capitale. Le chancelier voulut surtout en profiter pour rendre impossible toute reprise de la guerre à l'expiration de l'armistice. A cet effet, stylé par M. de Moltke, il résolut de se faire livrer toutes les positions qui gênaient encore la marche des troupes allemandes (1). Nos naïfs négociateurs civil et militaire ne devinèrent rien, ne conjurèrent rien, acceptèrent les clauses les plus dangereuses pour les soldats français encore debout.

Et ce n'était pas M. Jules Favre seul qui sacrifiait tout à Paris, le conseil du Gouvernement n'avait, lui aussi, pas d'autre mobile.

A ce sujet, nous ne voudrions pas tronquer la remarquable thèse soutenue par M. Valfrey :

« On sait qu'en matière d'armistice, il est d'usage de réserver aux commandants des corps belligérants qui sont sur les lieux le tracé des lignes de démarcation. S'il est nécessaire de se conformer à cette règle lorsqu'il s'agit d'une suspension d'armes applicable à des opérations très étendues et très compliquées, à plus forte raison s'imposait-elle, dans le cas, avec la clarté de l'évidence, à un négociateur qui, comme M. Jules Favre, sortant d'une ville investie depuis quatre mois, ne pouvait avoir que des notions vagues et incomplètes sur la situation militaire du reste du pays. Mais c'est là, préci-

convention a été discutée et rédigée avec une prodigieuse légèreté, bien plus à l'avantage de Paris qu'en se préoccupant des armées de province. » (Frédéric Canonge, commandant au 52e de ligne (aujourd'hui général); *Histoire militaire contemporaine* (1854-1871); Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1882; t. II, p. 464.)

(1) J. Valfrey, 3e partie, pp. 78 et 79. — Albert Sorel, t. II, p. 171. — « La campagne de 1870 n'est qu'un long et douloureux exemple de l'intrusion de la politique dans les affaires militaires. » (Général Iung; *Stratégie, Tactique et Politique;* Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1890; p. 197.) — *Ibid.*, p. 243.

sément, ce qui stimulait M. de Bismarck à y déroger, et, sans scrupule, il insista catégoriquement pour que le tracé des lignes de démarcation fût fixé à Versailles même et fît partie intégrante du corps de l'instrument d'armistice. M. Jules Favre ne paraît pas avoir saisi la portée de cette exigence, sans quoi il eût réclamé l'intervention d'un deuxième plénipotentiaire mieux au fait que lui de la situation des armées de province. Il fut donc convenu, entre M. de Bismarck et lui, que les positions des belligérants seraient établies en dehors de la participation des intéressés, et le négociateur français crut de bonne foi qu'il suffirait, au dernier moment, d'un général de l'armée de Paris pour sauvegarder, sous ce rapport, les intérêts dont il était chargé.

« Mais ce n'était pas encore assez pour M. de Bismarck. Des trois armées que la Délégation de Bordeaux avait mises en campagne, une seule restait debout, malgré son insuccès d'Héricourt, et les 80,000 hommes qui la composaient, munis d'une artillerie très solide, constituaient toujours le noyau le plus résistant de la Défense nationale. On comprend combien l'état-major allemand attachait de prix à ce que cette armée fût réduite promptement à l'impuissance, comme les autres, et l'impartialité commande d'ailleurs de reconnaître que, depuis le 18 janvier, sa situation, déjà fort compromise par suite d'un mouvement de retraite mal conçu, la mettait à la merci de la plus légère imprudence. En se rendant à Versailles, le 23 janvier, M. Jules Favre croyait encore à la possibilité d'une offensive efficace de la part de Bourbaki contre Belfort (contre les assiégeants de Belfort). M. de Bismarck, il faut lui rendre cette justice, n'avait rien dit au négociateur français qui fût propre à le confirmer dans cette illusion : il lui avait, au contraire, déclaré que les renseignements reçus au quartier général prus-

sien étaient tout autres, et que l'armée de l'Est, après avoir reculé sur la route du Haut-Rhin, ne cherchait plus qu'à se dérober, par les hauteurs du Jura, à la poursuite de l'armée de Manteuffel. A son retour à Paris, le 25, M. Jules Favre avait porté ces informations au Conseil, en insistant sur ce qu'elles paraissaient avoir de plausible. Mais le général Trochu avait exprimé l'avis qu'il n'y avait pas lieu d'en tenir compte, que Belfort avait toute chance d'être débloqué, et qu'en somme il valait mieux décliner résolument ce qui serait de nature à nuire à la suite d'opérations heureusement commencées.

« Telles étaient les instructions données à M. Jules Favre lorsque, le 26 janvier, M. de Bismarck réclama de nouveau la reddition de Belfort. Persuadé que cette place ne courait aucun danger, espérant même que, grâce à l'armée de Bourbaki, elle était devenue le centre inexpugnable de la résistance française, le vice-président du Gouvernement de la Défense nationale déclara ne pouvoir consentir à une pareille exigence et fut ainsi amené à accepter, dans le futur armistice, le principe d'une exception pour Belfort, l'armée de l'Est et les trois départements qui étaient censés appartenir à ses opérations. L'expérience l'a cruellement démontré : ce fut là une faute immense, que M. Jules Favre eût réussi à éviter, s'il avait appelé à Versailles pour l'assister, un des fonctionnaires de la Délégation de Bordeaux. Pour cela, il lui eût suffi de demander de bonne heure des renseignements sur les positions des armées qui tenaient la campagne et de réclamer l'envoi d'un parlementaire à Versailles. Mais, depuis le 23 janvier, il n'écrivait plus à M. Gambetta. Du reste, à mesure que cette triste négociation avance vers son terme, le plénipotentiaire du gouvernement de Paris semble dominé par

l'idée que l'œuvre de la Défense est terminée et qu'il n'y a plus à compter avec les sacrifices, à la condition qu'ils ne pèsent pas sur la capitale (1). »

Nous discuterons, plus tard, en écrivant l'histoire de l'armée de l'Est, la question de savoir si, le jour où le général Clinchant a été informé de l'armistice, cette armée était coupée, était perdue. Seulement, dès maintenant, nous déclarons que les raisons apportées par M. Trochu pour affirmer que c'était chose accomplie, désastre inéluctable, capitulation forcée sont plus que contestables. Aussi bien, il tire ces conséquences de la défaite d'Héricourt et du suicide de Bourbaki. Selon lui, s'il était resté une seule voie de salut, si chanceuse qu'elle fût, pour les troupes de l'ancien commandant en chef de la Garde impériale, cet énergique soldat aurait voulu vivre afin de chercher à la leur ouvrir (2).

Pareille déduction ne nous semble pas admissible et nous persistons à croire, avec nombre de militaires et de civils que, sans l'armistice, sans la clause excluant l'armée de l'Est de cette convention déplorable, les troupes de Bourbaki auraient pu échapper à l'ennemi (3).

Quoi qu'il en soit, faisons remarquer que la Délégation de Bordeaux, avertie, par la dépêche de Jules Favre en date du 28 janvier, qu'un *armistice était signé* et qu'il fallait *faire connaître cette nouvelle à toute la France* (4), ne pouvait pas se douter que l'armée de l'Est n'y était pas comprise et que

(1) J. Valfrey, 3e partie, pp. 79 à 81. — Albert Sorel, t. II, p. 169.
(2) *Pour la vérité et pour la justice*, par le général Trochu, pp. 201 et 202.
(3) Commandant Canonge, t. II, p. 468. — Lire, surtout, général Ducrot, t. IV, pp. 346 à 355. — Lire, enfin, l'aveu fait par le maréchal de Moltke, *La guerre de* 1870, p. 466. — « Fatal oubli ! » (*Relation historique et critique de la guerre franco-allemande en* 1870-1871, par Ferdinand Lecomte, colonel fédéral suisse; Paris, Tanera, 1874; t. IV, p. 333.)
(4) Voir, *suprà*, p. 207.

cet armistice ne commençait que le 31 janvier pour les autres armées de province (1). De leur côté, les généraux allemands recevant, de M. de Moltke, l'ordre de poursuivre les opérations (2), il est évident que les malheureuses troupes de Bourbaki, croyant à une trêve, devaient être la proie d'un ennemi, impatient de les écraser, et pour lequel l'armistice n'existait pas. Effectivement, le 29 janvier, l'armée de l'Est avait trente heures devant elle pour filer vers la Bresse, en traversant les montagnes du Jura, et échapper ainsi à Manteuffel. En exécution de la dépêche de M. Jules Favre, cette armée attendit les événements dans ses positions tandis que les Allemands précipitaient leur marche afin de la cerner.

Alors, comme l'a très justement fait observer le général Clinchant, l'hypothèse d'une armistice exceptant une armée ne pouvait être sérieusement admise par des hommes de bon sens, car, en ce cas, cette armée devait être fatalement battue puisque

(1) La dépêche de M. Jules Favre au gouvernement de Bordeaux « ne lui disait ni qu'il y avait un délai de trois jours pour l'application de l'armistice en province, ni que les opérations de guerre continuaient dans l'Est ». (Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 345.) — « Sûrement M. Jules Favre avait commis la plus déplorable méprise en négligeant de dire que les délimitations des zones avaient été fixées par l'armistice à Versailles, que l'armée de l'Est était, pour le moment, en dehors du traité. » (*Ibid.*, p. 352.) — « Le gouvernement français n'avait pas informé le général Clinchant que les opérations dans le Jura n'étaient pas interrompues. » (Major Scheibert, p. 548.) — « M. Gambetta devait croire que l'armistice était immédiatement exécutoire et applicable à toutes les armées. » (*Enq. parlem. déf. nationale*, question de M. le comte Daru, déposition de M. Jules Favre, p. 365.) — *Ibid.*, question de M. de Sugny, déposition de M. Pelletan, p. 471. — *Ibid.*, déposition de M. Gambetta, p. 572. — *Ibid.*, rapport de M. Daru, p. 387. — Commandant Rousset, t. III, p. 409. — Francis Garnier, p. 172. — Major Blume, p. 391. — Rüstow, t. II, p. 247. — Colonel Ferdinand Lecomte, t. IV, p. 333. — *Histoire générale de la guerre de* 1870-1871 par M. L. Dussieux, professeur honoraire à l'Ecole militaire de Saint-Cyr ; Paris, Victor Lecoffre, 1881 ; t. II, p. 109.

(2) Voir, *suprà*, pp. 207 et 208.

les Allemands auraient amené contre elle toutes les forces qu'ils auraient voulu mettre en marche, ce qui leur était facile attendu que l'armistice leur laissait libre presque la totalité de leurs différentes armées (1).

Des Prussiens eux-mêmes ont reconnu, à l'instant où l'enveloppement des troupes française de l'Est se consommait, qu'il n'y avait pas d'exemple dans l'histoire qu'une armée eût été exceptée d'un armistice général, qu'il devait y avoir erreur dans les dépêches, et un loyal colonel ennemi retirait ses troupes plutôt que de s'exposer à verser à tort le sang des siens et des Français (2).

Aussi quand, le 31 janvier, le général Clinchant apprit que l'armistice existait pour tout le monde, sauf pour lui, il n'y avait plus qu'à se constituer prisonniers, à se faire tuer ou à passer en Suisse : c'est à ce dernier parti qu'il s'arrêta, mais l'armée de l'Est n'existait plus et le but de M. de Bismarck était atteint (3).

Tout cela, nous ne nous lasserons pas de le répéter, par la faute de Jules Favre qui avait péché,

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*, déposition du général Clinchant, p. 312.

(2) Rapport du lieutenant-colonel de Vezet, cité dans le rapport de M. de Rainneville, p. 101.

(3) J. Valfrey, 3e partie, pp. 110 à 112. — *Enq. parlem. déf. nationale,* rapport de M. de Rainneville, pp. 90 à 96 et 112. — « L'armée de l'Est avait été battue à Héricourt, mais elle n'était pas perdue. Elle pouvait revenir entière sous Lyon. » (*Ibid.*, p. 106.) *Ibid.*, déposition du général Clinchant, p. 309. — *Ibid.*, question du comte Daru, déposition du général Trochu, p. 327. — *Ibid.*, rapport de M. Daru, p. 401. — *Ibid.*, rapport de M. Perrot sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale au point de vue militaire en province, pp. 64 et 65. — *Moniteur universel*, du 4 février 1871 et *Revue suisse* de février 1871, cités par Charles de Freycinet, ancien délégué du ministère de la Guerre à Tours et à Bordeaux, *La guerre en province pendant le siège de Paris*, 1870-1871; Paris, Calmann-Lévy, 1887; pp. 316, 317 et 318. — Si, au lendemain du 19 janvier, Paris eût averti Bordeaux de son intention de traiter, « notre armée de l'Est aurait pu être sauvée ».

en même temps, par intérêt personnel et par ignorance, tant il est vrai que, selon la phrase de Clausewitz, « une réelle entente des choses de la guerre est indispensable à la direction politique des Etats (1) ».

D'abord, s'avise-t-on jamais de transmettre la nouvelle d'un armistice par une dépêche? C'est le texte même qu'on envoie et non un résumé. En l'espèce, c'était d'autant plus indiqué que la partie de la convention se rapportant aux armées de province était forte courte.

Ensuite, non seulement cette néfaste dépêche « prêtait à toutes les équivoques, aux confusions les plus graves (2) », mais elle contenait des erreurs manifestes pour ceux qui avaient pris connaissance du texte même de l'instrument.

Nous avons déjà fait comprendre qu'en télégraphiant qu' « un armistice de vingt et un jours était convenu », sans faire aucune réserve, cela voulait dire qu'aucune exception n'était faite à cet armistice (3). Or, l'armée de l'Est et Belfort n'y étaient pas compris!

(*Histoire critique du siège de Paris par un officier de marine*, pp. 228 et 229.) — « Bourbaki laissé en dehors de l'armistice, qui est un armistice général! » (*Journal des Goncourt*, t. I, p. 212.) — « La capitulation de Paris contenait une clause désastreuse. » (Robinet de Cléry, p. 235.) — Colonel Fabre, p. 341. — Général Ducrot, t. IV, p. 317. — Rüstow, t. II, p. 247. — Francis Wey, p. 384. — Girard et Dumas, p. 136.

(1) Cité par le général Iung, *Stratégie, Tactique et Politique*, p. 297.

(2) J. Valfrey, 3e partie, p. 105. — La dépêche « ne dit rien ni des conditions de ce fatal traité, ni même s'il y a un traité, ni de Paris, ni de l'attitude du parti républicain, ni rien de ce qui nous importe le plus à savoir dans les circonstances où nous sommes. » (*Enq. parlem. déf. nationale*, Dépêches télégraphiques officielles, t. II, p. 486.) — « Chose à peine croyable, la Délégation qui, seule, était au courant de la situation en province, ne fut pas prévenue des clauses restrictives de l'armistice. » (Commandant Canonge, t. II, p. 465.) — Général Ducrot, t. IV, p. 342.

(3) Voir, *suprà*, pp. 220 et 221.

Silence, aussi, sur le commencement de l'armistice en province : de la rédaction même de la dépêche, il résultait que la trêve devait partir du 29 janvier. Silence, également, sur la clause insolite qui désignait Versailles pour y débattre le tracé de démarcation entre les armées adverses.

« Enfin, comme si tout eût conspiré pour tromper la Délégation sur le sens des arrangements intervenus, M. Jules Favre recommandait à M. Gambetta de faire connaître l'armistice *à toute la France* (1). »

M. de Bismarck, qui avait déclaré que la discussion des articles de la convention, comme leur interprétation, devaient être poursuivies et données *bona fide* (2), aurait agi en honnête homme s'il avait averti notre ministre des Affaires étrangères des malentendus qu'allait engendrer la défectueuse rédaction de la dépêche à la Délégation de Bordeaux (3). « Le chancelier, qui la contresigna, s'en aperçut, mais il se garda bien d'en avertir M. Jules Favre. C'eût été de la générosité, et le chancelier devait penser de la générosité ce qu'il pensait de la gloire : «« C'est une valeur qui n'est pas cotée en

(1) J. Valfrey, 3e partie, p. 106.
(2) Albert Sorel, t. II, p. 185.
(3) J. Valfrey, 3e partie, p. 114. — « M. de Bismarck n'a pas déguisé la vérité à M. Jules Favre, mais il a profité de l'ignorance où était ce dernier de l'importance des faits et de tout ce qui tenait aux choses militaires. » (*Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. de Rainneville, p. 101.) — « Les négociateurs français, a dit le comte Hermann de Wartensleben, chef d'état-major du général de Manteuffel, ont accepté l'exclusion de l'armée de l'Est de l'armistice parce qu'ils ne connaissaient pas la position désespérée de cette armée. » (Cité par M. de Rainneville, p. 103.) — « Aucune objection n'a été faite par les Prussiens à la dépêche (expédiée et relue par eux) qui ne parlait pas des trois jours et suspendait immédiatement les hostilités. » (*Ibid.*, déposition du général Trochu, p. 327.) — « M. de Bismarck ne fit aucune remarque sur cette omission si grave. » (Commandant Rousset, t. III, p. 409). — M. de Rainneville croit que M. de Bismarck n'a pas *déguisé la vérité*. D'abord, selon nous, c'est la déguiser

Prusse (1). »» Comme l'a parfaitement dit Gambetta, en parlant de l'exception faite dans l'armistice en ce qui concernait l'armée de l'Est : « C'est le crime de M. de Moltke et de M. de Bismarck, qui savaient très bien ce qu'ils faisaient, d'avoir inséré subrepticement cette clause, et c'est *la faiblesse des représentants de la France* d'avoir souscrit à de pareilles conditions. Quand on signe une trêve, on consulte les généraux, les chefs de corps; ceux-ci ne connaissaient pas cet armistice; s'ils l'avaient connu, il ne l'auraient pas accepté (2). » — « Cette convention n'a été qu'un abus de la force et de la ruse (3). »

Au reste, dans sa dépêche à l'impératrice Augusta, le roi Guillaume fait-il une réserve? Non, il lui télégraphie : « Un armistice de trois semaines a été signé... *Les armées en rase campagne conserveront leurs positions respectives* qui seront séparées par une ligne de démarcation. » Est-ce que l'armée de l'Est, celle de Manteuffel n'étaient pas des armées en rase campagne? Pourquoi, alors n'ont-elles pas conservé leurs positions respectives? Si suspendre les hostilités sur un point et les continuer sur un autre, au gré de ses intérêts, n'est pas un acte de

que de ne pas la dire quand on la sait. Ensuite, il a menti, puisque, interrogé par M. Jules Favre, qui n'avait pas de renseignements sur l'armée de l'Est, le chancelier a répondu « qu'il n'en avait reçu aucun depuis quatre jours. » (Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 31 *octobre* 1870 *au* 28 *janvier* 1871, p. 402.) Or, le grand quartier général allemand n'avait pas, à cette époque, ses communications avec M. de Manteuffel interceptées. (Voir, major Blume, p. 391.)

(1) Albert Sorel, t. II, pp. 186 et 187. — *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. de Rainneville, p. 109.

(2) *Ibid.*, déposition de M. Gambetta, p. 572. — « Les reproches de M. Gambetta n'étaient pas sans fondement. » (*Ibid.*, rapport de M. Daru, p. 398.) — « C'était sur des renseignements allemands, avec des cartes allemandes qu'on était réduit à tout décider, le sort des armées et des villes aussi bien que la délimitation des zones. » (Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 342.)

(3) Charles de Freycinet, p. 305. — *Ibid.*

mauvaise foi, une criminelle tromperie, à quoi, à qui infligera-t-on ces durs qualificatifs (1)?

Ce qui démontre le propos délibéré, chez les Prussiens, d'entretenir l'équivoque à leur profit, c'est que, le 28, M. de Moltke expliquait clairement au général de Manteuffel la clause de l'armistice concernant l'armée de l'Est; c'est que, le 29, le 30 et le 31, M. de Manteuffel avait dit au général Clinchant qu'il ne savait rien quant aux clauses de l'armistice se rapportant aux régions de l'Est et qu'il ne lui apprit la situation vraie que dans la nuit du 31 (2). Là, il y eut tromperie, évidemment par ordre du chancelier prussien (3).

C'est presque le pendant de la dépêche d'Ems, et si nous rappelons, après M. Valfrey, « que les victoires entachées de fraude ont toujours été condamnées par le Droit des gens (4) », nous espérons que, un jour prochain, une sanction plus tangible viendra venger la justice foulée aux pieds, à maintes et maintes reprises, par la Prusse, depuis sa lâche agression contre le Danemark.

Mais, encore une fois, la félonie de M. de Bismarck

(1) *Pour la vérité et pour la justice*, par le général Trochu, pp. 193 et 198. — Jules Simon, *Le Gouvernement de la Défense nationale*, p. 359.

(2) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. de Rainneville, pp. 107 et 108.

(3) « Ce qui frappe, c'est la ruse de M. de Bismarck..... De sa part, il y a eu mauvaise foi évidente. » (*Ibid.*, déposition de M. Jules Favre, question de M. Delsol, p. 369.) — « Pour moi, il y a là, évidemment, une preuve de la duplicité prussienne. » (*Ibid.*, question de M. Chaper.) — « Les Prussiens savaient que l'armée de l'Est était en déroute : ils n'ont pas voulu nous le dire. » (*Ibid.*, déposition du général de Beaufort, p. 167.) — « Les Prussiens voulaient que l'incertitude régnât. » (*Ibid.*, déposition du général Trochu, p. 327.) — *Ibid.*, rapport de M. Daru, pp. 396, 397, 399 et 400. — Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, pp. 342 et 344. — Capitaine Emile Imhaus, *Tactique de l'Infanterie*; préface de M. de Mahy, député; Paris, Quantin, 1895; p. 181, en note. — *Histoire critique du siège de Paris par un officier de marine*, p. 227.

(4) J. Valfrey, 3e partie, p. 115.

ne justifie ni M. Jules Favre ni M. de Valdan, ni M. Trochu, et l'on se demande si ce dernier ne frise pas l'inconscience quand il s'écrie : « C'est aux Prussiens, évidemment, qui ont bénéficié, comme ils l'ont voulu, *de l'incertitude et de l'équivoque*, non à M. Jules Favre, au général Trochu, au Gouvernement de la Défense, que la commission d'Enquête parlementaire et le rapporteur avaient à demander compte (1). » Non, mille fois non, néfaste bavard, la France n'a aucun compte à demander aux Prussiens qui n'étaient pas ses mandataires, mais elle a le droit de s'adresser aux politiciens du Quatre-Septembre qui, de leur propre autorité, s'étaient déclarés gouvernants, partant responsables; c'est à eux que la Patrie droit demander compte de *l'incertitude* et de *l'équivoque* de la dépêche, car la première qualité d'un homme d'Etat est de parler et d'écrire de manière à ne faire naître ni l'une ni l'autre.

EFFET PRODUIT A BORDEAUX

Logiquement, puisque, avec toute raison, Gambetta ne reconnaissait pas au gouvernement bloqué

(1) *Pour la vérité et pour la justice*, par le général Trochu, pp. 199 et 200. — L'armée de l'Est a « été livrée à *l'équivoque* née de l'armistice ». (*Ibid.*, p. 202.) — « Un armistice, qui devait être nécessairement généralisé, est demeuré partiel, *au grand préjudice des intérêts français* qui étaient en cause. » (*L'Empire et la Défense de Paris devant le Jury de la Seine.* Introduction et conclusion par le général Trochu; Paris, Hetzel, 1872; p. 530.) — « La double faute, commise par le négociateur français, dans la rédaction de la convention et dans sa transmission à la Délégation... » (Commandant Canonge, t. II, p. 468.) — « Le gouvernement de Paris a négligé de faire connaître à la Délégation de Bordeaux les termes exacts et les limites de l'armistice. Faute irréparable et qui entraîne des désastres nouveaux. » (Mme Edgar Quinet, p. 324.) — Docteur Sarazin, p. 300. — Général Ducrot, t. IV, p. 345.

le droit d'engager le gouvernement libre, le télégramme de M. Jules Favre n'aurait pas dû être livré à la connaissance du public. Mais les membres de la Délégation hésitèrent à prendre une si grave détermination, ils pensèrent que l'armistice ne préjugeait en rien la question de paix ou de guerre et que, le *statu quo* étant le propre de ces sortes de conventions, il n'y avait aucun inconvénient à accepter la trève décidée à Versailles. La Délégation mettrait à profit les vingt et un jours de suspension d'armes pour démontrer au gouvernement de Paris la nécessité de continuer la lutte en province.

En conséquence, la dépêche fut publiée dans le *Journal officiel* et affichée par les préfets. De plus, très correctement, M. de Freycinet expédiait le télégramme suivant :

« Circulaire de Bordeaux, le 29 janvier 1871, 3 h. 30 soir.

« *Guerre à généraux commandant divisions et subdivisions.*

« Un armistice de vingt et un jours vient d'être conclu par le gouvernement de Paris. Veuillez, en conséquence, *suspendre immédiatement les hostilités*, en vous concertant avec les chefs des forces ennemies en présence desquelles vous pouvez vous trouver.

« *Vous vous conformerez aux règles pratiques suivies en pareil cas. Les lignes des avant-postes respectifs des forces en présence sont déterminées sur le champ et avec précision par l'indication des localités, accidents de terrain et autres points de repère.* Le procès verbal constatant cette délimitation est échangé et signé des deux commandants en chef ou de leurs représentants. *Aucun mouvement des armées en avant des lignes ainsi déterminées ne peut être effectué pendant toute la durée de l'armistice.* Il

en est de même du ravitaillement et de tout ce qui est nécessaire à la conservation de l'armée, qui ne peut non plus s'effectuer en avant desdites lignes.

« Donnez également des instructions aux francs-tireurs.

« Afin d'éviter toute difficulté ultérieure, je vous invite instamment à faire apporter la plus grande précision dans la rédaction des procès-verbaux et dans la réunion des éléments qui leur servent de base.

« S'il surgissait quelque difficulté imprévue, sur laquelle vous jugeriez bon d'être éclairci, référez m'en par dépêche d'extrême urgence en gagnant le temps nécessaire dans les négociations.

« C. De Freycinet (1). »

M. de Bismarck, de son côté, s'était bien gardé de publier *in extenso* l'instrument d'armistice et s'était contenté de télégraphier à l'étranger, notamment à Londres, quelques phrases ne pouvant laisser voir qu'il y avait une exception quelconque à la convention :

« Versailles, 28 janvier, 8 h. 1/2 du soir.

« La capitulation de tous les forts de Paris et un armistice de trois semaines sur terre et sur mer, viennent d'être signés par MM. de Bismarck et Jules Favre. L'armée de Paris reste prisonnière de guerre dans la ville (2). »

Aucune réserve n'étant faite pour la Province, nos agents à l'étranger n'étaient pas à même de détromper la Délégation : l'armée de l'Est était condamnée, attendu que, pendant plus de deux jours, M. de Bismarck refusa toute communication

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Perrot, p. 781.
(2) Cité par J. Valfrey, 3e partie, p. 108, en note.

sur la trève et arrêta tout journal ou toute lettre venant de Paris; en sorte que c'est le 31 seulement que l'attaché militaire anglais au grand-quartier général de Versailles put avoir copie du document. Il était trop tard : l'inqualifiable légèreté de MM. Jules Favre et de Valdan avait porté des fruits que les Prussiens, sans vergogne, s'étaient empressés de cueillir (1).

A Bordeaux, l'anxiété était cruelle car, le 29 et le 30, aucune nouvelle de Paris n'était arrivée pour compléter le télégramme insuffisant du 28 au soir. « M. Gambetta perdait justement patience, n'ayant pour se guider, à travers une des situations les plus difficiles de l'histoire de France, qu'un télégramme de quelques mots et attendant vainement les explications dont il avait un si pressant besoin (2). » Aussi, se décidait-il à envoyer la dépêche suivante :

« *M. Gambetta à M. Jules Favre.*

« Bordeaux, le 30 janvier 1871.

« J'ai reçu le télégramme adressé par vous à la Délégation de Bordeaux, le 28 janvier, à onze heures un quart du soir, et parvenu à destination, le 29, à trois heures du matin; nous l'avons porté sans commentaires, en le certifiant conforme, à la connaissance du pays tout entier. *Depuis lors, nous n'avons rien reçu.* Le pays est dans la fièvre; *il ne peut pas se contenter de ces trois lignes.* Le membre du Gouvernement dont vous nous annonciez l'ar-

(1) J. Valfrey, 3e partie, pp. 108 et 109.
(2) *Ibid.*, p. 109. — Albert Sorel, t. II, p. 192. — L'irritation de M. Gambetta « allait naturellement en croissant, elle était même, cette fois, assez légitime (très légitime) ». (Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, pp. 351 et 352. — « M. Gambetta était exaspéré... il n'avait pas tout à fait tort, d'autant plus qu'il ne savait réellement que faire. » (*Ibid.*, p. 352.)

rivée, et dont vous ne nous avez pas dit le nom, n'est pas encore signalé, par voie télégraphique ni autrement, aujourd'hui 30 janvier, à deux heures. Cependant, il nous est impossible, en dehors de l'exécution pure et simple de l'armistice par les troupes, et dont nous avons assuré le respect, de prendre les mesures administratives que comporte la convocation des électeurs en l'absence de toutes explications de votre part et sans connaître le sort de Paris.

« Gambetta (1). »

Il résulte aussi de cette dépêche que la Délégation était hésitante et ne se refusait pas, d'une façon intransigeante, à exécuter l'armistice, puisqu'elle se disait prête à faire les élections, pensant toujours que, sauf la capitulation de Paris, les choses resteraient en l'état pendant l'armistice.

Quoi qu'il en soit, le télégramme de Gambetta parvint à M. de Bismarck avant d'arriver à M. Jules Favre et c'est le chancelier qui se chargea d'éclairer la Délégation de Bordeaux sur les termes et l'étendue de l'armistice. A cette heure, il n'y avait plus d'inconvénients pour l'ennemi à dire toute la vérité; l'armée de l'Est était hors d'état de lui nuire : dans la nuit du 30 au 31 janvier, le chancelier télégraphia à la Délégation que cette armée n'était pas comprise dans la trêve (2).

Il est aisé de s'imaginer la colère, l'indignation de Gambetta. C'était le cas d'appliquer à M. Jules Favre les sévères qualificatifs que l'on trouve sous la plume d'un publiciste bien modéré, monarchiste,

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur le Gouvernement de la Défense à Paris au point de vue militaire; *Pièces justificatives*, p. 134.

(2) *Ibid.*, Dépêches télégraphiques officielles, t. II, pp. 488 et 489. — Général Ducrot, t. IV, pp. 344 et 345.

adversaire de Gambetta, c'était le cas de s'écrier : « La France n'est-elle pas victime d'un horrible guet-apens ou conduite par des hommes frappés d'aliénation mentale (1) ? »

On comprend que, sous ce coup de massue, un des futurs collègues de M. Jules Favre à l'Académie française, M. Challemel-Lacour, préfet du Rhône, ait télégraphié au ministre de la Guerre, à Bordeaux, le 31 janvier 1871 : « Ainsi, c'est avéré, l'armistice n'est pas applicable aux départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or ! Celui qui a consenti une pareille condition, quel que soit son nom, est un *misérable!* Pardonnez-moi l'expression (2). »

Oui, Gambetta écumait de rage. « Il s'était jeté sur moi, a écrit le général Thoumas, qui se trouvait dans le cabinet de M. de Freycinet et bien innocent de l'affaire, avait saisi ma cravate et la tordait comme s'il eût voulu m'étrangler. «« Je comprends, criait le ministre, qu'un avocat, hébété par la peur, ait commis une pareille balourdise et une semblable infamie, mais ce Jules Favre était assisté d'un général quand il discutait avec Bismarck les clauses de la convention; que le sang de l'armée de l'Est et la honte de la défaite retombent sur lui (3) ! »»

Mais il n'y avait pas que nos troupes de l'Est de sacrifiées par les inqualifiables stipulations de MM. Favre et de Valdan : afin de se conformer aux tracés faits, à Versailles, par M. de Moltke et acceptés si légèrement par les négociateurs français,

(1) J. Valfrey, 3e partie, p. 110.
(2) *Enq. parlem. déf. nationale*, Dépêches télégraphiques officielles, t. II, p. 48.
(3) Général Thoumas, *Paris*, *Tours*, *Bordeaux*; Paris, Librairie illustrée, 1893; p. 219. — Arthur Chuquet, *La Guerre*, 1870-1871; Paris, Léon Chailley, 1895; p. 296. — Général Ducrot, t. IV, p. 345.

l'armée du Havre était obligée d'évacuer toute la rive gauche de la Seine; le 25[e] corps était condamné à se reporter au delà de Vierzon, cédant près de 90 kilomètres de terrain à l'ennemi alors que, le jour même de la signature de l'armistice, il venait de s'emparer des faubourgs de Blois; enfin, l'armée du Nord, confinée dans les places fortes, était forcée d'abandonner partie du département de la Somme (1).

Enfin, chose étrange, chose incroyable, la Délégation n'apprit, de source française, les clauses de l'armistice que le 31, par un télégramme du général Chanzy! « Pendant plus de quarante-huit heures, l'administration de la Guerre (à Bordeaux) a ignoré qu'aucune ligne de démarcation eût été tracée et que les armées de l'Est fussent exceptées de l'armistice. Elle l'aurait même ignoré *pendant cinq jours*, si le général Chanzy n'avait pas reçu directement du prince Charles et n'avait pas transmis à Bordeaux une copie de la convention originale. Ce n'est que cinq jours après sa première dépêche que M. Jules Favre, pressé d'interrogations par la Délégation de Bordeaux, en a passé une seconde à la date du 2 février, cinq heures cinq minutes du soir, laquelle commence par ces mots : «« *Des difficultés se sont élevées sur l'exécution de l'armistice.* Dans l'impossibilité de communiquer régulièrement, *nous n'avons pu vous transmettre* le texte même de la convention et le tracé sur la carte qui l'accompagne. Je rétablis ce texte que vous enverrez aux

(1) « On n'a pas oublié que l'armée de l'Est : il y avait encore les corps de Blois et de Nevers (du Nord et du Havre), trois sur cinq (cinq sur sept). » (*Enq. parlem. déf. nationale*, déposition de M. Gambetta, p. 573.) — Charles de Freycinet, pp. 318 et 319. — Lire les protestations des généraux commandant les corps : *Ibid.*, pp. 320 à 322. — « Quelle faute à la charge du gouvernement de Paris! » (*Enq. parlem. déf. nationale*, déposition de M. Gambetta, interruption de M. de Sugny, p. 573.)

chefs de corps... »» Les *difficultés*, dont parle ici M. Jules Favre, étaient précisément la perte de l'armée de l'Est et la dispersion de l'armée de Garibaldi, en d'autres termes, l'anéantissement, pour la France, d'une force de près de 200,000 hommes; nouvelle preuve que le négociateur français, en signant ces stipulations léonines, ne s'était pas douté du piège que lui tendait M. de Bismarck. Aucun trait n'a manqué à l'odieux de cette convention. Ainsi, le négociateur prussien s'était réservé le privilège monstrueux, après que le reste de la France aurait mis bas les armes, d'écraser, sous les forces réunies de l'Allemagne, l'héroïque place de Belfort qui résistait encore. Oui, quinze jours durant, on a pu voir, grâce à la convention du 28 janvier, 100.000 Allemands s'acharner contre une petite garnison de 10.000 hommes et son vaillant commandant, le colonel Denfert-Rochereau, tandis que, partout ailleurs, les hostilités ayant cessé, la France était obligée d'assister, impassible, à ce spectacle (1). »

Mais il n'y aurait pas lieu de s'étonner que la Délégation de Bordeaux n'eût appris que par le général Chanzy les clauses de l'armistice, si l'on voulait s'en rapporter à l'opinion du confident de M. de Bismarck; le gouvernement de Paris, par peur d'être désavoué par celui de Bordeaux, aurait, avec intention, créé l'*incertitude* et l'*équivoque* dans la rédaction de la convention, en ce qui concernait l'armée de l'Est, et dans la dépêche annonçant l'armistice, transmise à Bordeaux par le chancelier prussien. Voici ce qu'écrit M. Moritz Busch : « 1er février... Au déjeuner, on raconte que Gambetta a consenti à l'armistice, mais s'est étonné que les Français aient été encore attaqués par nous dans

(1) Charles de Freycinet, pp. 306 et 307.

le sud-est. Favre, en effet, dans son ignorance des affaires, a omis de lui télégraphier que la guerre continue de ce côté, *et cela, soit dit en passant, sur son propre désir* (1). »

En ce cas, M. de Bismarck ne serait plus coupable d'avoir expédié le télégramme sans faire d'observations, seulement M. Jules Favre serait un abominable criminel, de même que ses collègues de Paris, et, s'il faut le reconnaître, leur attitude est si peu compréhensible, quand il s'agit, pour eux, d'expliquer un oubli véritablement stupéfiant, que le doute entre dans notre esprit et que nous serions tenté d'accepter la version de M. Moritz Busch, c'est-à-dire, de croire à la duplicité de tout ce joli monde gouvernemental. Selon l'expression du général Clinchant, MM. Jules Favre, Trochu, Jules Ferry, Jules Simon, Pelletan et Cie auraient donc fait tomber l'armée de l'Est dans « un traquenard » (2).

Mais revenons aux conséquences de cet inexplicable oubli : « Par la perte de l'armée de l'Est et

(1) Moritz Busch, p. 473.

(2) Voir la dépêche de l'état-major de Garibaldi, citée par Mme Edgar Quinet, p. 333. — « Quarante-huit heures s'écoulèrent et, pendant ce temps, le gouvernement de Paris resta muet, la Délégation de Bordeaux resta sans nouvelles de Paris. En vain, elle télégraphia dans tous les sens, à tous nos agents, pour tâcher d'avoir des renseignements, elle n'en obtint aucun. Le membre du Gouvernement dont on avait annoncé le départ (M. Jules Simon) n'arrivait pas et sa présence n'était signalée sur aucun point du chemin de fer! » (Général Ducrot, t. IV, p. 344.) L'arrivée de M. Jules Simon aurait fait cesser le malentendu; mais, alors, l'armée de l'Est était peut-être sauvée, et le *désir* de M. Jules Favre n'eût pas été contenté! — Lire, Général Ducrot, t. IV, p. 354, les trois redoutables questions posées à M. Jules Favre, questions auxquelles le néfaste orateur n'a jamais répondu et qui autorisent contre lui une terrible accusation. — « C'était bien le moins que M. Gambetta, dont les efforts militaires avaient été à tant de reprises, et dans des termes si catégoriques, approuvés par M. Jules Favre (et ses collègues de Paris), fût tenu au courant de résolutions appelées à exercer une influence si considérable sur la suite des événements. » (J. Valfrey, 3e partie, p. 46.)

par les positions qui étaient concédées à l'ennemi, à l'ouest (au nord) et dans le centre, les Allemands se trouvaient avoir obtenu, sans coup férir, au moyen de l'armistice, l'équivalent d'une campagne victorieuse de plusieurs semaines (1) ». Or, si l'armée de l'Est « avait été conservée à peu près intacte, elle eût, sans aucun doute, pesé d'un grand poids pour atténuer les dures prétentions que l'ennemi nous a imposées dans les préliminaires de paix (2). »

M. de Bismarck avait profité, d'une manière indélicate, si l'on n'accepte pas la version de M. Moritz Busch, de la naïveté de M. Jules Favre, de « l'insuffisance » du général de Valdan, selon le mot de M. J. Valfrey (3) et de l'égoïsme des membres du gouvernement de Paris.

Et, de fait, M. Jules Favre n'est pas seul responsable de cette déplorable aventure : ses collègues doivent aussi en endosser la lourde dette patriotique. Nous nous expliquons. Quand le ministre des Affaires étrangères fut sur le point de se rendre à Versailles pour capituler, il demanda à être accompagné par un militaire et par un financier qui traiteraient les questions spéciales dont on aurait fatalement à s'entretenir avec M. de Bismarck. « Tous les membres du Gouvernement auxquels M. Jules Favre s'adressa dans ce but, et notamment MM. Trochu et Picard, refusèrent péremptoirement (4). »

Bien mieux ! Le général Trochu ne donna guère

(1) J. Valfrey, 3e partie, p. 113. — Voir, aussi, à ce sujet, *Ibid.*, pp. 89 et 90, et *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. de Rainneville, p. 107. — Commandant Canonge, t. II, p. 465. — Dussieux, t. Ier, p. 275.

(2) *Histoire critique du siège de Paris par un officier de marine*, p. 229.

(3) J. Valfrey, 3e partie, p. 113.

(4) *Ibid.*, p. 73. — Albert Sorel, t. II, p. 174. — *Enq. parlem. déf. nationale*, déposition de M. Jules Favre, p. 362. — *Ibid.*, rapport de M. de Rainneville, p. 80.

de conseils militaires à son collègue, au cours des négociations et ne le mit pas en garde contre le danger du tracé, à Versailles, des lignes de démarcation (1).

D'après l'usage, cette délimitation se fait sur les lieux : elle se fit, à Versailles, par des officiers prussiens sur des cartes prussiennes (2) !

Eh bien, le principal coupable, en l'espèce, est M. Trochu. « Il est resté, jusqu'à la fin, président du Gouvernement de la Défense nationale. En cette qualité, il gardait la responsabilité politique... A titre de chef politique, il avait donc la charge de conduire les négociations. C'était pour lui un devoir à remplir, un suprême service à rendre à la patrie. M. le général Trochu, soit comme gouverneur de Paris jusqu'au 26 janvier, soit comme président du Conseil, chercherait donc en vain à dégager la responsabilité qui lui incombe au sujet des négociations et des clauses de l'armistice (3). »

Oui, quelle que soit notre indignation contre l'imbécillité diplomatique de M. Jules Favre, contre la présomption dont il a fait preuve en prenant le Pouvoir le 4 septembre, il nous est impossible de ne pas nous associer à l'arrêt rendu sur la question par M. J. Valfrey :

« Il ne serait pas juste que le signataire de la convention de Versailles restât seul en cause ; ceux qui ont approuvé cette convention ne peuvent avoir une situation différente de celui qui l'a préparée. Et s'il faut dire toute notre pensée, M. Jules Favre,

(1) J. Valfrey, p. 91. — « Le général Trochu ne donna aucune instruction au général de Valdan. » (*Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. de Rainneville, p. 82.)

(2) *Ibid.*, déposition de M. Jules Favre, question de M. Chaper, interruption du comte Daru, p. 367. — *Ibid.*, rapport de M. Daru, p. 383. — Charles de Freycinet, p. 304.

(3) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. de Rainneville, pp. 84 et 85. — *Ibid.*, pp. 79 et 83.

prenant pour lui seul le fardeau de cette épouvantable négociation, et s'offrant comme une victime expiatoire à l'Allemagne victorieuse, a fait preuve de plus de courage civil que les autres membres du Gouvernement qui n'ont voulu l'assister en rien, afin de ne pas compromettre leur popularité (1). »

Et ils ont avoué leur faute, leur crime, le jour où MM. Trochu et Jules Ferry ont dit : « Si Bourbaki est écrasé par suite de cette omission (omission de son armée dans la convention d'armistice) la responsabilité qui pèsera sur le Gouvernement sera effroyable (2). »

Oui, cette responsabilité est effroyable, car il résulte des procès-verbaux mêmes de M. Dréo que les gouvernants savaient très bien à quoi s'en tenir sur la situation navrante de Bourbaki et qu'ils l'ont sacrifié à leur fringale de basse popularité, aux gardes nationaux des faubourgs devant lesquels ils tremblaient, aux Etienne Arago, aux Brisson, aux Floquet, nullités méconnues qui avaient volé la Mairie de Paris et dictaient les ordres de la démagogie (3).

C'est pourquoi, reprenant le refrain vengeur qui revient à chaque station du Calvaire patriotique dont nous avons entrepris de peindre les poignants tableaux, nous mettons les Trochu, les Jules Simon, les Picard, les Magnin, les Ferry, les

(1) J. Valfrey, 3e partie, p. 94. — Albert Sorel, t. II, p. 176. — *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. de Rainneville, p. 77. — *Ibid.*, rapport de M. Daru, p. 404.

(2) *Ibid.*, rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale, p. 169. — *Ibid.*, rapport de M. de Rainneville, p. 113. — « Gambetta, dans ses reproches au gouvernement de Paris, ne fut, ce jour-là, ni *injuste* ni *téméraire*. Il avait raison de se plaindre, à la face de la France, et d'écrire : «« On a signé, à notre insu, sans nous avertir, sans nous consulter, un armistice dont nous n'avons connu que tardivement la légèreté. »» (*Ibid.*)

(3) Voir les preuves : *Ibid.*, pp. 97 à 100 et 109 à 112.

Arago, les Pelletan et les autres bien au-dessous de Jules Favre; c'est pourquoi l'histoire leur sera plus sévère; c'est pourquoi nos descendants ne leur pardonneront jamais leur infatuation, leur méprisable ambition, tout le mal qu'ils ont fait à la patrie française dont ils avaient préparé la défaite et qu'ils n'ont pas su sauver à l'heure décisive, juste peine de la présomption qui leur avait fait accepter, par soif du Pouvoir, une charge d'autant plus accablante qu'elle leur créait, selon la juste expression du général Trochu, « des devoirs sans droits (1) ».

« Le Gouvernement de la Défense nationale, qui n'avait pas su défendre Paris, mais qui n'avait pas voulu que d'autres plus capables ou plus courageux le défendissent, avouait son impuissance alors que la famine ne laissait plus d'autre alternative qu'une mort lente et affreuse ou une honteuse reddition (2). »

En ce qui concerne la signature de la convention du 28 janvier par M. Jules Favre, à Versailles, rapportons encore, afin de ne pas laisser ignorer les circonstances atténuantes qui ont été plaidées en faveur de l'accusé, rapportons les observations suivantes qui ont été présentées par M. Charles de Mazade : « La faute de M. Jules Favre n'avait pas été de tenir à laisser la Garde nationale armée lorsque le désarmement était impossible, lorsque cette faveur pouvait adoucir les colères, aider à faire accepter la capitulation. La faute du plénipotentiaire parisien envoyé à Versailles n'avait pas été de consentir à traiter sur la situation militaire de la Province qu'il ne connaissait pas, de souscrire pour l'armée de l'Est à des conditions que l'ennemi imposait avec l'arrière-pensée de s'en servir contre

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*, déposition du général Trochu, p. 328.
(2) Etienne Dejoux, pp. 136 et 137.

nous. Sur tous ces points il cédait à des nécessités inexorables, à la violence des faits, et on oublie que, si l'ennemi avait demandé davantage, il n'y avait aucun moyen de se dérober à ses exigences. Le négociateur français était excusable jusque dans cette hâte qu'il mettait à signer, le soir du 28, puisque, si on eût attendu au lendemain, Paris se trouvait exposé à un jour, peut-être à plus d'un jour de famine avant tout ravitaillement, et puisque, même en évitant de perdre ces quelques heures, nous allions être obligés d'accepter les vivres des Allemands, que M. de Bismarck, d'ailleurs, s'empressait d'offrir aussitôt qu'on lui dévoilait la vérité. La vraie et sérieuse faute de M. Jules Favre avait été, après avoir traité pour la Province comme pour la ville assiégée, pour les armées extérieures comme pour l'armée de la défense de Paris, de prévenir le gouvernement de Bordeaux de la suspension des hostilités dans les termes les plus vagues, les plus insuffisants (1). »

Certes, cette faute-là est tellement grossière, tellement énorme qu'il ne viendrait à personne l'idée de la pallier; mais, selon nous, la faute première, qui a entraîné toutes les autres, et, celle-là, M. de Mazade ne semble pas l'apercevoir, c'est d'avoir traité pour la Province alors qu'il n'y avait droit et nécessité de stipuler que pour Paris. Une dernière fois, nous eussions préféré une reddition à merci que cet armistice hypocrite, plus funeste que la capitulation pure et simple.

M. Gambetta ne pouvait demeurer sous le coup d'un pareil désastre. Exaspéré, furieux, il rédigeait,

(1) Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, pp. 344 et 345. — Aussi bien, M. de Mazade infirme, en grande partie, sa propre thèse quand il déclare, quelques lignes plus loin, que M. Trochu, « s'il avait été présent à Versailles... aurait pu... *atténuer le désastre par la précision des conventions* ». (*Ibid.*, p. 346.)

le 31 janvier, une proclamation au peuple français dans laquelle il exhalait toute sa colère :

« CITOYENS,

« L'étranger vient d'infliger à la France la plus cruelle injure qu'il lui ait été donné d'essuyer dans cette guerre maudite, châtiment démesuré des faiblesses et des erreurs d'un grand peuple. Paris, inexpugnable à la force, vaincu par la famine, n'a pu tenir en respect plus longtemps les hordes allemandes : le 28 janvier il a succombé. La cité reste encore intacte comme un dernier hommage arraché par sa puissance et sa grandeur morale à la barbarie; les forts seuls ont été rendus à l'ennemi.

« Toutefois, Paris en tombant nous laisse le prix de ses héroïques sacrifices pendant cinq mois de privations et de souffrances. Il a donné à la France le temps de se reconnaître, de faire appel à ses enfants, de trouver des armes, et de former des armées jeunes encore, mais vaillantes et résolues, auxquelles il n'a manqué, jusqu'à présent, que la solidité qu'on n'acquiert qu'à la longue. Grâce à Paris, si nous sommes des patriotes résolus, nous tenons en main tout ce qu'il nous faut pour le venger et nous affranchir.

« Mais, comme si la mauvaise fortune tenait à nous accabler, quelque chose de plus sinistre et de plus douloureux que la chute de Paris nous attendait. On a signé à notre insu, sans nous avertir, sans nous consulter, un armistice dont nous n'avons connu que tardivement la *coupable légèreté*, qui livre aux troupes prussiennes des départements occupés par nos soldats et qui nous impose l'obligation de rester trois semaines au repos, pour réunir, dans les tristes circonstances où se trouve le pays, une Assemblée nationale. Nous avons demandé des explications à Paris et gardé le silence,

attendant, pour vous parler, l'arrivée promise d'un membre du Gouvernement auquel nous étions déterminés à remettre nos pouvoirs.

« Délégation du Gouvernement, nous avons voulu obéir, pour vous donner un gage de modération et de bonne foi, pour remplir le devoir qui commande de ne quitter le poste qu'après en avoir été relevé, enfin, pour prouver à tous, amis et dissidents, par l'exemple, que la démocratie n'est pas seulement le plus grand des partis, mais le plus scrupuleux des gouvernements.

« Cependant, personne ne vient de Paris et il faut agir; il faut, coûte que coûte, déjouer les perfides combinaisons des ennemis de la France.

« La Prusse compte sur l'armistice pour amollir, énerver, dissoudre nos armées. La Prusse espère qu'une Assemblée, réunie à la suite de revers successifs et sous l'effroyable chute de Paris, sera nécessairement tremblante et prompte à subir une paix honteuse.

« Il dépend de nous que ces calculs avortent et que les instruments mêmes qui ont été préparés pour tuer l'esprit de résistance le raniment et l'exaltent. De l'armistice faisons une école d'instruction pour nos jeunes troupes; employons ces trois semaines à préparer, à pousser avec plus d'ardeur que jamais l'organisation de la défense et de la guerre. A la place de la Chambre réactionnaire et lâche que rêve l'étranger, installons une Assemblée vraiment nationale, républicaine, voulant la paix, si la paix assure l'honneur, le rang et l'intégrité de notre pays, mais capable de vouloir aussi la guerre, et prête à tout plutôt que d'aider à l'assassinat de la France.

« Français!

« Songeons à nos pères qui nous ont légué une

France compacte et indivisible ; ne trahissons pas notre histoire ; n'aliénons pas notre domaine traditionnel aux mains des barbares. Qui donc signerait ?

« Ce n'est pas vous, légitimistes, qui vous battez si vaillamment sous le drapeau de la République pour défendre le sol du vieux royaume de France, ni vous, fils des bourgeois de 89, dont l'œuvre maîtresse a été de sceller les vieilles provinces dans un pacte d'indissoluble union.

« Ce n'est pas vous, travailleurs des villes, dont l'intelligent et généreux patriotisme s'est toujours représenté la France dans sa force et dans son unité comme l'initiatrice des peuples aux libertés modernes ; ni vous, enfin, ouvriers propriétaires des campagnes, qui n'avez jamais marchandé votre sang pour la défense de la Révolution à laquelle vous devez la propriété du sol et votre dignité de citoyen.

« Non, il ne se trouvera pas un Français pour signer ce pacte infâme. L'étranger sera déçu. Il faudra qu'il renonce à mutiler la France, car tous, animés du même amour pour la mère patrie, impassibles aux revers, nous redeviendrons forts, et nous chasserons l'étranger.

« Pour atteindre ce but sacré, il faut y dévouer nos cœurs, nos volontés, notre vie et, sacrifice plus difficile peut-être, laisser là nos préférences. Il faut nous serrer tous autour de la République, faire preuve surtout de sang-froid et de fermeté d'âme. N'ayons ni passions, ni faiblesses. Jurons simplement, comme des hommes libres, de défendre, envers et contre tous, la France et la République.

« Aux armes ! aux armes !

« Vive la France ! Vive la République une et indivisible (1) ! »

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Boreau-Lajanadie sur les actes de la Délégation de Tours et de Bordeaux ; pp. 244 à 247.

« M. Gambetta n'a rien su de positif sur les négociations de Versailles, quand l'intérêt public et les convenances exigeaient si impérieusement qu'il en fût informé... Dans ces conditions, il est facile de démêler sur quelle fraction du Gouvernement doit retomber la responsabilité du conflit qui éclata à Bordeaux au commencement du mois de février. Moins pressé d'agir comme gouvernement, après quatre mois d'interrègne, et de s'imposer, dès le lendemain de l'armistice, au pays tout entier, comme la seule autorité légitime, M. Jules Favre, et ses collègues de Paris, eussent évité ce conflit pénible qui acheva de mettre à nu les plaies vives de la France, dans un moment où il était si important de les dérober aux yeux de l'ennemi (1). »

En même temps que la proclamation, trois décrets étaient publiés par la Délégation : le premier convoquait les électeurs pour le 8 février 1871 ; le deuxième créait des catégories d'inéligibles; le troisième réglait le mode de votation, excluait de l'éligibilité les membres des familles qui avaient régné en France depuis 1789 et donnaient aux préfets et aux sous-préfets le droit de poser leur candidature dans les départements qu'ils administraient (2).

Nous discuterons plus tard cette proclamation et ces décrets. Terminons, ici, les appréciations et les critiques sur les négociations de M. Jules Favre à Versailles, à la fin de janvier, de même que sur l'instrument diplomatique qui en a été le néfaste couronnement, en faisant remarquer qu'il était la fatale conséquence du Quatre-Septembre. En effet, même si l'on est républicain, tout en reconnaissant

(1) J. Valfrey, 3e partie, pp. 47 et 48.
(2) *Ibid.*, p. 247.

la quasi-unanimité avec laquelle Paris a renversé un souverain qui avait commis tant de fautes, on ne saurait se dissimuler, pourvu que l'on ait un grain de bon sens, que cette révolution, faite en face de l'ennemi, a plus facilité la besogne des Prussiens que plusieurs batailles gagnées par eux. Et cela, non seulement aux points de vue stratégique et tactique, en désorganisant tous les commandements, tous les services militaires et civils, mais aussi, et surtout, au point de vue diplomatique, en laissant la France seule, en face des Allemands, au lieu de la voir appuyée, défendue par l'Autriche, l'Angleterre et l'Italie, qui ne pouvaient guère abandonner complètement leur allié de la veille, tandis qu'elles étaient libres d'engagements, même moraux, envers le gouvernement nouveau, la République, antipathique à des souverains pour lesquels, naturellement, elle était une menace en même temps qu'un scandale (1).

Puisque le peuple, aujourd'hui, entend gouverner lui-même, il faut qu'il comprenne bien qu'il est tenu, comme les rois et les empereurs, à peser toutes ses décisions, toutes ses actions, en un mot, à être prévoyant et sage, à peine de subir les dures conséquences de ses légèretés, de ses fautes, de ses crimes.

(1) « Le gouvernement du Quatre-Septembre avait trouvé la France isolée; loin de lui apporter des alliances nouvelles, il eut à lutter contre les préventions des Puissances... Le vice de son origine pesa sur toute la carrière de ce gouvernement : il avait assumé l'écrasante succession de l'Empire, il y joignit les dettes d'une révolution; c'était plus que ne pouvaient supporter les hommes qui le composaient. » (Albert Sorel, t. II, pp. 208 et 209.) — *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Daru, pp. 443 à 446. — « La république du Quatre-Septembre avait permis aux Prussiens de pousser jusqu'à Paris. » (Major de Sarrepont, *Le Bombardement de Paris*, p. 157.) — « Il serait facile de démontrer que le fait de la révolution du 4 septembre est, en partie, l'œuvre de M. de Bismarck. » (*Ibid.*, même page, en note.) En tous cas, il en a largement profité.

Oui, sans le Quatre-Septembre, le plénipotentiaire français n'aurait pas joué, à Versailles, le rôle de petit garçon que M. Jules Favre y a tenu, la France n'aurait pas subi les écrasantes conditions de paix que la Prusse lui a imposées. Encore un coup, il ne faut pas le cacher, l'historien ayant la lourde charge de dire toujours la vérité (1).

(1) Voir *Paris, Le Quatre-Septembre et Châtillon,* par Alfred Duquet; Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1890, pp. 4, 54, 55, 70, 72, 73, 74 et 77. — Le 4 septembre, la majorité des citoyens réclamaient une commission de gouvernement, avec le général de Palikao comme président, et non la République. (*Ibid.*, pp. 19 et 25.)

APRÈS LA MORT

PÉRIODE ÉLECTORALE

Nous avons raconté la maladie, l'agonie, la mort de la grande ville; maintenant nous allons écrire son ensevelissement et sa mise en bière.

Le matin du 30 janvier, il neige; il fait un froid glacial; le jour, blafard, éclaire à peine les maisons et les gens qui glissent, par les rues, silencieux, honteux, pareils aux ombres des enfers. « Jamais Paris ne fut plus triste : on n'entend aucun bruit; les voitures, rares, roulent doucement et sans écho sur la neige; peu de groupes; les passants se pressent, se hâtent plus que d'ordinaire; on ne s'aborde pas, on ne se parle pas; la ville paraît muette (1). »

Le pain manque, et l'on souffre beaucoup de cette disette, si mauvais qu'il soit avec son mélange de grains de riz, d'avoine et de longues pailles qui restent aux dents (2).

La populace profite de l'affaissement universel pour piller. Ce n'est plus seulement aux Halles

(1) *Journal de Fidus*, *La Révolution de Septembre*, *La Capitulation*, *La Commune*, p. 285.
(2) Edmond Rousse, t. II, p. 374.

centrales, où tous les étalages des marchands ont été dévalisés en quelques minutes (1), que les habitués des clubs socialistes se donnent carrière, c'est aussi en pleine voie publique, dans la rue de Rivoli, en face le passage de l'Orme, où un tonneau rempli de beurre traîné sur une charrette, est défoncé et vidé à la seconde. Les gardiens de la paix s'étaient arrêtés, avaient regardé, et, après constatation, avaient repris tranquillement leur promenade. Il en avait été de même pour les gardes nationaux du poste des Tuileries; tous semblaient accepter la définition de Proudhon : *la propriété, c'est le vol*. C'était vrai, en l'espèce (2).

En quelques endroits, la tristesse fait défaut. On ne voudra pas le croire et, cependant, les salles de théâtre, les concerts ne font pas relâche; les cafés des boulevards regorgent de consommateurs; des soldats, ivres, chantent en titubant : les gouvernants n'ont pas eu la pudeur de défendre ces manifestations de joie en ce jour de deuil! Les histrions de café-concert, dignes pendants de leurs confrères du Gouvernement, ont toute liberté pour débiter leurs lazzis de mauvais goût, pour faire rire ce public en cette chambre mortuaire (3)!

M. Dufaure a formé un comité qui a la prétention d'être un comité de Salut public dans le vrai sens des mots. Ce jour-là, les membres se sont réunis au Grand-Hôtel. M. Dufaure lit son programme, qui est accepté presque sansamendement. « Plusieurs phrases sont pourtant bien accentuées,

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*. Deuxième déposition de M. Cresson, p. 32.
(2) *Journal de Fidus*, *La Révolution de Septembre*, *La Capitulation*, *La Commune*, pp. 286 à 288. — Louis Moland, pp. 300 et 301.
(3) *Journal de Fidus*, *La Révolution de Septembre*, *La Capitulation*, *La Commune*, pp. 285 à 288.

écrit Me Rousse. Il parle des *préjugés* et des *faiblesses* monarchiques. Il affirme que, *désormais*, la *République* est le *seul* gouvernement qui convienne à la France... Tout cela me paraît un peu vif... Pour moi, comme je ne me sens nulle envie de jouer un rôle politique, je signe parce que, en effet, je crois sincèrement et sans arrière-pensée que la République est, en ce moment, le seul gouvernement possible en ce pays (1). »

Le lendemain, M. Louis Veuillot fera, lui aussi adhésion à la République. « En dehors d'elle, déclare-t-il solennellement, il n'y a que des dictatures à peu près également corrompues et infécondes (2). » Il est vrai que la république de M. Louis Veuillot aurait le comte de Chambord, comme régent jusqu'à l'adoption de la Constitution par le suffrage universel, et comme chef suprême des Francs après le vote ! Il aurait, pour successeurs, sa descendance en ligne directe ou par adoption, choisirait, pour titre, celui de président ou celui de roi, et se ferait sacrer à Reims ou à Saint-Jean-de-Latran. Le prince aurait, également, la liberté de prendre le drapeau qui lui plairait le mieux, mais il serait préférable que ce ne fût ni le drapeau blanc ni le drapeau tricolore, plutôt, pour longtemps au moins, le drapeau du deuil et de l'espérance : noir avec la croix de sang (3)! On voit que la folie obsidionale avait fêlé les plus fortes têtes, et il n'y a que deux phrases, dont la dernière prophétique, à retenir de la fantaisie constitutionnelle du grand pamphlétaire, les voici :

« Il manque, en France, une intelligence plutôt qu'une main, un lien plutôt qu'un pouvoir, une

(1) Edmond Rousse, t. II, p. 370.
(2) Louis Veuillot, t. II, p. 176.
(3) *Ibid.*, t. II, pp. 187, 192 et 193.

probité plutôt qu'une force (1). » — « Si les révolutionnaires triomphent, ils se dévoreront entre eux et achèveront de périr sous le bâton de César ou sous le pied de quelque étranger (2). »

Pendant ce temps, les partis, oubliant leur malheureuse patrie, ne songent plus qu'à la lutte pour la conquête du Pouvoir. « Sous le canon de l'ennemi, on s'occupe déjà de la prochaine Assemblée. Chose étrange, écrit Mme Edgar Quinet, que ces discussions des clubs et des journaux... avec les Prussiens sur nos têtes (3)! » Ce qui n'empêche pas M. Edgar Quinet, et tous les politiciens républicains, de bondir à la pensée de ne pas faire partie de cette Assemblée tant décriée d'avance : « Ce serait jouer le jeu des monarchistes que de leur céder la place », s'écrie Mme Quinet, porte-paroles de son mari (4).

D'autres hommes ne sont pas tentés par la politique en un pareil moment. « Quelques républi-

(1) Louis Veuillot, t. II, p. 178.

(2) *Ibid.*, p. 182. — « A la désorganisation sociale, que les nouveaux gouvernants (socialistes) amèneront immédiatement, succéderont une épouvantable anarchie et une ruine générale. Alors, suivant toute vraisemblance, apparaîtra un Marius, un Sylla, un Bonaparte, un général quelconque qui rétablira la paix par un régime de fer précédé d'immenses hécatombes, ce qui ne l'empêchera pas, d'ailleurs, ainsi que l'histoire l'a vu tant de fois, d'être acclamé comme un libérateur. Et il le sera justement, car, à défaut d'un César, le peuple soumis au régime socialiste serait si promptement affaibli par ce régime, et par ses divisions intestines, qu'il se trouverait à la merci de ses voisins et incapable de résister à leurs invasions. Dans ce court tableau des destinées futures que le socialisme nous réserve, il n'est pas parlé de rivalités entre les diverses sectes socialistes qui viendraient compliquer l'anarchie. On n'est pas socialiste sans haïr quelqu'un ou quelque chose. Les socialistes détestent la société actuelle, mais ils se détestent beaucoup plus âprement entre eux. » (*Psychologie du socialisme*, par Gustave Le Bon; Paris, Félix Alcan, 1899; pp. 468 et 469.) — Voir, *Ibid.*, pp. 11, 12, 14, 69, 99, 121, 345, 346, 435, 438, 467 et 472.

(3) Mme Edgar Quinet, p. 316.

(4) *Ibid.*, p. 315.

cains, très purs, qu'on voulait porter comme candidats, refusent de faire partie de la future Assemblée; ils désespèrent de la France et ne croient plus ni au peuple ni aux chefs (1). » Ces vrais Français, ces vrais républicains ne se faisaient plus d'illusions sur les hâbleurs qui s'étaient emparés du Pouvoir, ni sur la foule imbécile qui les y avait portés; « dans les foules, c'est la bêtise et non l'esprit qui s'accumule (2) ».

Et les comités fonctionnent. Le comité Dufaure prend le nom étrange de *Comité libre et républicain!* Et l'on passe son temps à recevoir des candidats, à tâcher d'établir une liste de conciliation. Quel écœurement! « C'est la première fois, écrit Me Rousse, que je mets le pied dans une cuisine politique, et la main aux casseroles électorales. Si nous n'étions pas en pleine tragédie, ce serait comique. Les candidats viennent se présenter au comité, comme des garçons coiffeurs à un bureau de placement. Ils expliquent tout crûment, sans embarras et sans pudeur, ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent, d'où ils sortent et ce qu'ils savent faire. C'est un défilé de vanités bêtes et d'existences équivoques, la foire aux coquins et aux intrigants. Tous les déclassés de toutes les professions se donnent rendez-vous dans ce demi-monde politique (3). » Que doit dire, aujourd'hui, Me Rousse, en voyant les députés actuels, car, depuis vingt-cinq ans, à chaque nouvelle législature, la sélection a lieu à rebours?

Edmond de Goncourt avait bien raison de s'élever contre le parlementarisme, mais ne se doutait pas du degré d'abaissement intellectuel où les deux

(1) Mme Edgar Quinet, p. 318.
(2) *Psychologie des foules*, par Gustave Le Bon, p. 17. — *Ibid.*, pp. 30, 57 et 60.
(3) Edmond Rousse, t. II, p. 371.

Chambres descendraient, quand il écrivait, le 31 janvier 1871 :

« Je disais, tout à l'heure, à M. P..., avocat à la Cour de cassation, qu'il serait bien heureux que la prochaine Assemblée se rationnât d'avocats, de marchands de verbe et de mots creux. J'ajoutais que, pour mon compte, j'étais persuadé que si la France pouvait se priver d'éloquence parlementaire, pendant une vingtaine d'années, la France se sauverait, mais que c'était là la condition *sine quâ non* de son salut. Tout avocat qu'il était, mon interlocuteur partageait mon avis, et partait de là pour me signaler le *chapardage* de toute la basse gent du Palais. Il me montrait tous les avocats de deux sous, tous les avocats sans cause, tous les avocats sans talent et sans honorabilité (les députés et les sénateurs d'hier et surtout d'aujourd'hui), aidés, poussés par Crémieux, dans la curée des places de la haute administration. Et, dans le moment où la pensée de la France était tout entière tournée contre les Prussiens, je n'oublierai jamais le tableau qu'il me faisait de ce cabinet occupé seulement et uniquement de destitutions..... Ce qui a amené l'anéantissement de l'armée est en train de tuer la société française. C'est l'indiscipline. Le régime républicain est-il capable de lui rendre cette discipline sans laquelle les sociétés ne peuvent vivre ? Et, cependant, il serait désirable de garder cette enseigne : *La République*, et de grouper, sous ce nom, les capacités de tous les partis, noyant dans leur tout l'*infini rien* du parti républicain (1). »

Ces réflexions, émises par Edmond de Goncourt en février 1871, ont-elles besoin de commentaires au milieu de notre anarchie fin de siècle, après vingt-neuf ans de république orléaniste, opportuniste,

(1) *Journal des Goncourt*, 2e série, t. I, pp. 213, 214 et 216.

radicale et socialiste? Les désastres de la guerre de 1870 et de la Commune ne sont rien à côté des ruines matérielles et morales que des gouvernants, tout à la fois domestiques de la Haute-Banque et des collectivistes, ont accumulées depuis vingt ans! « Avec l'influence grandissante des foules et les capitulations successives des Pouvoirs devant elles, nous sommes appelés à en voir bien d'autres (1). »

Enfin, le 1er février, le comité Dufaure se décide à approuver un projet de liste où se trouvent les noms de Thiers, Victor Hugo, Louis Blanc, Edgar Quinet, de maires, d'amiraux, de généraux, en tout quarante-trois candidats. Quant aux membres du Gouvernement, ils sont évincés parce qu'on ne leur croit aucune chance d'être élus et « parce que leur situation semble incompatible avec celle de député (2) ». Bien entendu, les proscrits de Décembre approuvent cette liste puisqu'ils y sont (3), mais il n'en va pas de même pour les évincés. On se passionne en faveur des candidats, candidats de paix, candidats de guerre à outrance; les socialistes, qui n'ont assisté à aucune affaire sérieuse, ne veulent pas entendre parler de traité : il faut que les autres aillent encore au feu. « Partout, dans les clubs, dans les réunions électorales, les listes se forment, se fondent, se tassent (4). »

En somme, la désespérance, le dégoût sont dans toutes les âmes qui ne vivent pas de politique ou ne souhaitent pas le pillage. « La masse modérée,

(1) *Psychologie des foules*, par Gustave Le Bon, p. 152.

(2) Edmond Rousse, t. II, p. 372. — « Clubs et journaux sont d'accord; on déclare qu'on ne veut plus d'eux. » (*Journal de Fidus*, *La Révolution de Septembre*, *La Capitulation*, *La Commune*, p. 292.)

(3) Mme Edgar Quinet, p. 319 et 320. — « Mon mari apprend, avec une douce surprise, que son nom se trouve sur toutes les listes, et, quelquefois, en tête des listes. » (*Ibid.*, p. 321.)

(4) Mme Adam, p. 430.

calme, honnête, qui regarde faire les révolutions et se laisse imposer ses gouvernements, est dans un embarras absolu... beaucoup, même, annoncent qu'ils ne voteront point (1). » Ce qui est certain, c'est que la paix avec les Prussiens est faite, déjà, par le Gouvernement ; « seulement, il répugne à la signer; il a fait la paix comme il a fait la guerre : pour l'une, comme pour l'autre, il veut un couvercle : c'est le rôle que l'Assemblée doit remplir (2) ». En tous cas, il paraît sûr que M. de Bismarck ne se contentera pas de viande creuse mais de bonnes provinces de la vieille terre de France et de bonne monnaie trébuchante : il ne veut pas entendre parler de livraisons de cuirassés et de Pondichéry; avec beaucoup de sens, il déclare « qu'il ne veut pas de colonies, qu'elles ne sont bonnes qu'à créer des sinécures (3) ». Hélas! nous ne le savons que trop, depuis que nos tristes ministres ont gaspillé, en des expéditions inutiles et folles, le sang et l'argent du pays! Mais il faut bien faire oublier Strasbourg et Metz, qu'on n'a pas le courage de reconquérir.

Aussi bien, le comité Dufaure ne fonctionnait pas seul. Le comité communard ou socialiste, dit *Comité de vigilance*, qui avait fait le *Trente-et-un-Octobre* et le *Vingt-deux-Janvier*, ne restait pas inactif et se préparait à jouer un rôle prépondérant dans les élections et ailleurs. Nous raconterons plus loin son action; mentionnons seulement, pour l'instant, l'intérêt qu'il prenait aux élections et l'influence qu'il exerça sur elles.

Quoi qu'il en soit, ces élections, d'abord fixées au 5 février, sont renvoyées au 8.

(1) *Journal de Fidus, La Révolution de Septembre, La Capitulation, La Commune*, pp. 290 et 291. — Louis Veuillot, t. II, p. 196.
(2) *Ibid.*
(3) Moritz Busch, p. 502. — *Les Mémoires de Bismarck*, p. 319.

Mais voici qu'on annonce l'arrivée des premiers convois de vivres. Une dépêche, affichée le 3 février, à trois heures de l'après-midi, avertit la population de Paris que le lord-maire de Londres vient de mettre en wagons de grandes provisions. Les purs déclarent que ces victuailles, au milieu des hontes de la capitulation, leur font lever le cœur : ils préfèrent le pain noir mêlé de paille et jettent l'anathème aux habitants de Saint-Denis se précipitant, affamés, sur les vivres que vendent les Prussiens. « Nous serions à notre dernière bouchée, s'écrient les purs, nous saurions qu'elle nous sauverait la vie, si elle venait d'un Allemand, nous la rejetterions comme tachée de sang (1)! » *Verba, verba, et semper verba.*

Enfin, un premier train de farines arrive de Bretagne. Par la ligne d'Orléans, 248 bœufs sont entrés dans Paris (2). Malgré le premier de ces arrivages, le pain n'est pas meilleur; il contient plus de paille, est noir, pâteux, presque impossible à manger (3). « Il est vrai que toutes sortes de personnes réussissent à se procurer le pain le plus blanc du monde : les hôpitaux et les ambulances, où le pain blanc n'a jamais manqué, doivent en consommer une singulière quantité, si l'on en juge par le nombre de personnes très bien portantes qu'ils fournissent (4). »

Quelques lettres arrivent de province, jetant un peu de lumière dans le sombre cachot où les Parisiens sont enfermés depuis tant de mois. Et le carnaval électoral continue. Les réunions pour préparer les élections se tiennent un peu partout.

(1) Mme Edgar Quinet, pp. 321 et 322.
(2) Jules de Marthold, p. 298.
(3) Edmond Rousse, t. II, p. 375. — *Journal de Fidus*, *La Révolution de Septembre*, *La Capitulation*, *La Commune*, p. 305.
(4) Louis Moland, p. 312.

Comme le dit Me Rousse, c'est un vrai bourbier. Tous les ambitieux, tous les incapables, tous les mécontents se proposent pour sauver le pays (1).

Les présomptueux, qui ont cru être de force à tenir le gouvernail pendant l'effroyable tempête qui s'abattait sur la France, veulent, après l'engloutissement du navire qu'ils n'ont pas su conduire à travers les redoutables récifs au milieu desquels il fallait manœuvrer, tenter d'expliquer le naufrage de la patrie, plaider les circonstances atténuantes et proclamer qu'ils ont été des héros.

Nous ne nous sentons pas le courage de reproduire, ici, ces grandes phrases gémissantes, « pédantes, vantardes, banales et niaises (2) », où les mots remplacent les raisonnements, où la nullité des rédacteurs perce en dépit de la quincaillerie de la rédaction. Eh oui! nous sommes repoussés de tous les côtés : au nord, à l'est et à l'ouest, eh oui! Faidherbe, Bourbaki et Chanzy n'ont pu gagner de batailles rangées et, sous la désastreuse impulsion de M. de Freycinet, ont essayé de la grande guerre quand il aurait fallu se borner à la guerre de partisans, mais pourquoi cette averse de rhétorique? Que les hommes du Quatre-Septembre passent donc vite la main à de plus capables, qu'ils ne s'obstinent plus à conserver un pouvoir usurpé, car, en pareille aventure, on n'a qu'une excuse, le succès, et ils ont échoué misérablement; mais qu'ils ne viennent pas dire que « la convention du 28 janvier n'a compromis aucun intérêt, que Paris *seul* a été sacrifié (3) », puisqu'ils n'ont pas traité pour Paris *seul*, puisqu'ils ont engagé toute la France.

Cette blafarde proclamation ne répond pas à

(1) Edmond Rousse, t. II, p. 375.
(2) *Journal de Fidus*, *La Révolution de Septembre*, *La Capitulation*, *La Commune*, p. 296.
(3) *Journal officiel*, n° du 5 février 1871.

l'apostrophe indignée de Gambetta. Quelle différence entre les deux styles! « Il y a un tel souffle de patriotisme dans ce qu'écrit Gambetta que les âmes vraiment françaises tressaillent quand le vent de Bordeaux passe à travers le brouillard de Paris (1). » Et Mme Adam ajoute, avec raison : « Lorsqu'une nation est gangrenée par tant de maladies mortelles, si le médecin qui veut la sauver n'emploie pas des moyens énergiques, c'est qu'il est las de la traiter, c'est qu'il s'irrite de se voir préférer des charlatans, c'est qu'il abandonne son malade (2). »

Par malheur, Gambetta avait gâté sa patriotique révolte en signant le décret des incompatibilités que « la Presse parisienne, à l'exception du *Mot d'ordre*, avait été unanime à blâmer (3) ».

De son côté, M. de Bismarck télégraphiait à Gambetta :

« Au nom de la liberté des élections stipulée par la convention d'armistice, je proteste contre les dispositions émises en votre nom pour priver du droit d'être élus à l'Assemblée nationale des catégories nombreuses de citoyens français. Des élections faites sous un régime d'oppression arbitraire ne pourront pas conférer les droits que la convention d'armistice reconnaît aux députés librement élus (4). »

(1) Mme Adam, p. 431.
(2) *Ibid.*
(3) Mme Edgar Quinet, p. 324. — « Le décret, qui suit la proclamation, est, dit-on, par trop dictatorial. » (Mme Adam, p. 431.) — Louis Moland, pp. 313, 314 et 315. — Moritz Busch, p. 484.
(4) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 29 *janvier au* 22 *juillet* 1871, p. 24. — Moritz Busch, p. 485. — « Le chancelier envoya à M. Gambetta, par le télégraphe, une protestation des plus vives contre le contenu du décret de Bordeaux, et le menaça de ne pas reconnaître à l'Assemblée qui en sortirait le droit de traiter au nom de la France. » (J. Valfrey, 3e partie, p. 117.) — « Ainsi, ces malheureux républicains n'épargneront à

Certes, nous n'ignorons pas la cause de la protestation du chancelier : il craignait que la nouvelle Assemblée ne se résignât pas à la paix; néanmoins, nous blâmons le décret de Gambetta parce que c'était la suppression des droits de nombre de Français, parce que les gouvernants n'ont pas la liberté d'établir des catégories d'élus et d'électeurs, à peine de supprimer les élections elles-mêmes (1).

En même temps, M. de Bismarck s'adressait au gouvernement de Paris pour lui demander d'annuler le décret de Bordeaux (2). Est-il besoin d'écrire que M. Jules Favre abonda dans le sens du chancelier? « Votre Excellence peut être assurée que si le décret dont vous me parlez a été rendu par la Délégation de Bordeaux, il sera abrogé par le Gouvernement de la Défense nationale... Il n'existe donc, entre nous, aucune divergence d'opinion, et il faut que, l'un et l'autre, nous veillions à l'exécution rigoureuse de la convention (3). » Nouvelle preuve que les politiciens de Paris n'agissaient pas comme représentants d'une ville capitulant mais comme gouvernants de la France entière.

Aussi, sur les instances du général Vinoy et mal gré la courageuse proposition d'un de leurs collègues, qui veut dénoncer l'armistice et abandonner Paris aux Prussiens plutôt que de se faire leurs

la République ni une faute, ni un déchirement, ni une ignominie... M. de Bismarck, protégeant, en France, la liberté des élections! » (Edmond Rousse, t. II, p. 378.). — « Tous ces jours-ci, pris d'une espèce de rage contre mon pays, contre ce gouvernement, je m'enferme et je me claustre dans mon jardin. » (*Journal des Goncourt*, t. I, p. 217.)

(1) Jules Claretie, t. I, p. 559.

(2) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale* du 29 janvier au 22 juillet 1871, pp. 21 à 23. — Rustow, t. II, p. 249. — E. Cresson, *Les Premiers jours de l'armistice en* 1871. *Trois voyages à Versailles*; Paris, Alcan-Lévy; pp. 24 à 27. — « Cette ingérence de la Presse..... compliquait singulièrement les choses. » (Albert Sorel, t. II, p. 200.)

(3) Moritz Busch, p. 494. — J. Valfrey, 3e partie, p. 118.

domestiques, s'empressent-ils d'annuler le décret de Gambetta sur les incompatibilités (1). M. Jules Simon était parti pour Bordeaux, le 31 janvier, afin d'engager la lutte avec Gambetta (2). Il est décidé que MM. Garnier-Pagès, Eugène Pelletan et Emmanuel Arago, accompagnés de M. Liouville, iront immédiatement rejoindre M. Jules Simon, afin de lui donner la majorité dans le conseil (3). Le gouvernement de Paris justifie sa décision par une proclamation où l'on lit :

« Nous avons convoqué la France pour l'élection librement faite d'une Assemblée qui, dans cette crise extrême, fera connaître l'opinion publique. Nous ne reconnaissons à personne le droit de lui en imposer une, soit pour la paix soit pour la guerre. Une nation attaquée par un ennemi puissant lutte jusqu'à la fin mais reste toujours maîtresse de décider de l'heure où la résistance devient impossible. C'est ce qu'aura à dire le pays, s'il est interrogé. Pour que sa volonté soit pour tous une loi, il faut qu'elle soit la souveraine expression du libre vote de tous. Nous n'admettons pas qu'on puisse fixer à cette élection des bornes arbitraires. Nous avons combattu l'Empire et ses manœuvres, et nous n'avons pas l'intention de les recommencer, en pratiquant la candidature officielle par voie d'exclusion. Il est vrai qu'on a commis de grandes fautes

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 29 *janvier au* 22 *juillet* 1871, pp. 27 et 37. — Jules de Marthold, p. 298. — *Journal officiel*, n° du 5 février 1871. — « Le Gouvernement a fait ce qu'exigeait la Prusse. » (*Journal de Fidus*, *La Révolution de Septembre*, *La Capitulation*, *La Commune*, p. 301.) — Albert Sorel, t. II. p. 203.

(2) *Ibid.*, p. 198.

(3) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 29 *janvier au* 22 *juillet* 1871, p. 32. — Albert Sorel, t. II, p. 204. — Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 361. — Mme Adam, p. 432. — Mme Edgar Quinet, p. 329. — *Journal de Fidus*, *La Révolution de Septembre*, *La Capitulation*, *La Commune*, p. 301.

et qu'il en résulte de lourdes responsabilités. Mais le malheur de la patrie nivelle tout cela, et, si nous descendions au rôle d'hommes de parti pour mettre au ban nos anciens adversaires, nous nous attirerions la douleur et la honte de frapper ceux qui combattent à nos côtés et versent leur sang. Se rappeler nos désordres passés quand l'ennemi se presse sur notre sol abreuvé de sang serait rapetisser par des rancunes la grande œuvre de la délivrance de la patrie. Nous plaçons les principes au-dessus des moyens. Nous ne voulons pas que le premier décret de convocation de l'Assemblée républicaine de l'année 1871 soit un acte de mésestime des électeurs. C'est à eux que revient la décision suprême; qu'ils la rendent sans faiblesse et la patrie sera sauvée. Le Gouvernement de la Défense nationale repousse donc le décret illégal de la Délégation de Bordeaux et le déclare, en cas de besoin, nul et non avenu, et il convoque tous les Français, sans distinction, à donner leur vote à ceux qui leur paraîtront les plus dignes de défendre la France (1). »

En dépit de plusieurs inexactitudes, pour employer un mot parlementaire, en dépit de l'emphase de la forme, le fond de la proclamation était vrai et, nous le répétons, Gambetta, en établissant des catégories d'éligibles, avait violé le droit. Mais, s'il avait commis une illégalité criante, lorsqu'il créait ainsi des incompatibilités, il n'aurait pas, selon nous, outrepassé ses pouvoirs, tout au moins ceux qu'on lui laissait exercer depuis cinq mois, en se refusant à considérer la capitulation de Paris autrement qu'une capitulation ordinaire, en se refusant à accepter les clauses de l'armistice qui étaient étrangères à la capitale et à sa garnison, en un mot, s'il

(1) *Journal officiel*, nº du 5 février 1871. — Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 29 *janvier au* 22 *juillet* 1871, pp. 30 à 32.

avait rejeté, en bloc, l'idée de la convocation d'une Assemblée, sans l'accepter en confessant, naïvement, qu'il ne la reconnaîtra qu'au cas où elle sera composée de ses partisans, composée seulement de républicains. C'était une singulière façon de comprendre la liberté; c'est la coutume des socialistes, qui consiste à donner tous les droits au peuple, quand il est de leur avis, et à ne pas lui en laisser un seul, quand la masse a la raison de ne plus accepter les boniments des politiciens collectivistes; mais nous regrettons qu'un patriote, de l'envergure de Gambetta, n'ait pas eu assez de puissance sur lui-même pour repousser les mauvais conseils que lui prodiguait un entourage dont la médiocrité intellectuelle rendait la mise au rancart aussi prochaine qu'inévitable. Et voilà pourquoi les amis et flatteurs de Gambetta ne voulaient pas de concurrents.

Quoi qu'il en soit, MM. Emmanuel Arago, Pelletan et Garnier-Pagès, ayant rencontré M. Crémieux en route et l'ayant décidé à passer à leur bord, Gambetta ne s'obstina pas dans la lutte et donna sa démission (1).

Le 5 février, le *Comité de vigilance* se change en *Comité Central*. Le *Comité de vigilance* avait, tout d'abord, fonctionné platoniquement, ses résolutions n'étant pas prises au sérieux. Il demeura donc dans l'ombre jusqu'après la bataille, mais, à cet instant du siège, profitant de la défaite de nos troupes, il s'intitule *Comité Central de la fédération républicaine de la Garde nationale* et exige la résistance à outrance et la mise en accusation, comme traîtres à la patrie, de MM. Trochu, Favre, Simon, Pelletan et des autres. Ce comité commence à avoir

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 29 janvier au 22 juillet* 1871, p. 36. — Albert Sorel, t. II, p. 204. — Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, pp. 361 et 362.

une grande influence dans les quartiers ouvriers. Puis, c'est la première série des *affiches rouges* où les idées de la Commune sont expliquées, prônées, où leur mise en pratique est réclamée, pour le salut de la patrie, au dire des prédécesseurs de ceux qui la nieront plus tard (1).

Le 6, la mascarade électorale bat son plein. Les trois revenants : Victor Hugo, Louis Blanc, Edgar Quinet, sont sur toutes les listes. Des écrivains, certes, mais de piètres hommes d'Etat ! Hélas ! en ce temps-là, comme on se paie de mots, il n'y a pas à s'étonner que l'on choisisse d'habiles aligneurs de phrases.

« Des affiches partout. Là, un monsieur nous révèle qu'il fallait un homme de génie pour sauver Paris, qu'il s'est proposé au Gouvernement, que le Gouvernement l'a refusé. Ici, c'est un professeur de gymnase, lequel nous apprend que la gymnastique seule a manqué à la France pour vaincre, et que nous devons choisir pour députés des gens très forts sur le tremplin (2). » D'autres affiches conseillent de nommer des inconnus (3). Ce dernier conseil est bon, car le hasard fera, peut-être, que des hommes de sens rassis seront élus à la place des farceurs politiciens trop connus. « Le jour de la défaite n'est pas le plus dur, il appartient aux morts. L'horrible jour, c'est le lendemain, il appartient aux bêtes de proie... Le lendemain, voilà le poids et l'horreur de l'épreuve, le poids et l'horreur de la mort. Voilà le jour du corbeau, du chacal et du ver, qui se portent héritiers (4). » Alors apparaissent les Arago, les Ferry, les Simon, les Pel-

(1) *Les Prussiens à Paris et le Dix-Huit-Mars*, par Charles Yriarte; Paris, Plon, 1871; pp. 11 et 12.

(2) Mme Adam, p. 434.

(3) *Ibid.*

(4) Louis Veuillot, t. II, p. 209 et 210.

letan, les Brisson, les Floquet, bêtes puantes à l'affût de cadavres. Et les Coquerel, les Pressensé, les Martin-Paschoud, tous les cléricaux du protestantisme, toute la gent hypocrite du prêche endormant se présente aux suffrages des électeurs (1).

M. Quesnay de Baurepaire, si célèbre par l'affaire du Panama et par l'affaire Dreyfus, qui avait inséré, dans une proclamation, au cours du siège de 1870, « qu'il avait tout compris, tout redouté et tout prévu (2) », ne manquait pas, non plus, de vouloir tâter du suffrage universel. Voici le compte rendu de ses déclarations à la réunion électorale de la salle Molière, le 6 février :

« Le citoyen Quesnay de Beaurepaire fait sa profession de foi; il proteste contre la capitulation de Paris, il s'incline devant la République, il déclare qu'il se fera couper le poignet plutôt que de signer une paix honteuse, il parle avec chaleur de l'avenir de la France, dont il ne désespère pas, mais rien n'y fait. — Un auditeur lui demande s'il ne serait pas, par hasard, le même Quesnay de Beaurepaire qui était procureur impérial à Mamers? — Le candidat répond qu'il ne l'a jamais caché; il lui semble, au surplus, que la République ne saurait être moins tolérante que l'autocratie catholique, qui admet les conversions. — (*Murmures.* Nous ne sommes pas des Jésuites!) — L'orateur qui a interpellé le candidat réplique qu'il estime la bravoure du commandant Beaurepaire, mais qu'après le salutaire décret de Gambetta surtout, décret qui mérite d'autant plus l'approbation entière de la démocratie qu'il a été cassé par le soi-disant gouvernement de Paris, sa candidature ne saurait être admise. Les démo-

(1) *Journal de Fidus, La Révolution de Septembre, La Capitulation, La Commune*, p. 304. — Louis Veuillot, t. II, pp. 218 et 219.

(2) *Paris, Le Quatre-Septembre et Châtillon*, par Alfred Duquet, p. 310. — Voir, aussi, *Ibid.*, p. 311.

crates, ajoute-t-il, ne peuvent donner leur suffrage à un membre de la magistrature avilie de l'infâme Bonaparte. (*Mouvement général d'approbation.* La candidature du citoyen Quesnay de Beaurepaire est repoussée à la presque unanimité (1)). »

M. Quesnay de Beaurepaire, orateur médiocre et écrivain de grand mérite, nommé, plus tard, procureur général à Paris et président de Chambre à la Cour de Cassation, joua un assez vilain rôle dans les affaires Boulanger et du Panama, mais se releva, aux yeux des honnêtes gens, lors de l'abominable affaire Dreyfus, en défendant courageusement le droit et la justice.

« Jamais des élections aussi graves, faites à un moment aussi solennel, aussi critique de notre histoire, ne furent plus abandonnées au hasard et au vent de la passion (2). »

Quant à M. de Bismarck, il était de plus en plus furieux contre Gambetta. Il faisait insérer, dans son *Moniteur*, un article où la dictature de l'avocat gênois était dénoncée à l'Europe, où le Gouvernement de Paris était porté aux nues pour avoir annulé le décret sur les incompatibilités (3). En somme, M. de Bismarck a eu une peur terrible que la guerre continuât (4). Nouvelle démonstration que les Trochu, Favre, Simon, Pelletan et C[ie] ont commis

(1) *Les Clubs rouges pendant le siège de Paris*, par M. G. de Molinari, rédacteur du *Journal des Débats;* Paris, Garnier frères, 1871; pp. 311 et 312.

(2) Jules Claretie, t. I, p. 555.

(3) Moritz Busch, pp. 498 et 499.

(4) « Bonnes nouvelles de Bordeaux. Gambetta, dans une circulaire qu'il envoie à tous les préfets, leur annonce que, ses collègues de Paris ayant annulé son décret électoral, il donne sa démission. Le chancelier trouve que c'est un excellent signe. » (*Les Mémoires de Bismarck*, t. I, p. 318.) — *Ibid.*, pp. 315 à 318. — Le chancelier allemand voulait « amener la retraite de Gambetta, qu'il considérait comme indispensable à la conclusion de la paix ». (J. Valfrey, 3e partie, p. 118.)

une faute navrante en traitant, non pour Paris seul, mais pour tout le pays.

Aussi bien, nous examinerons ces questions quand nous écrirons l'histoire du Gouvernement de Tours et de Bordeaux, à la fin du récit des combats de l'armée de la Loire.

Enfin, le pain blanc apparaît! Du vrai pain blanc! Mais il y en a très peu. A la boucherie, on sert encore du cheval; à la boulangerie, le très mauvais pain noir se débite toujours (1).

Le 7, on commence vraiment à s'apercevoir que Paris n'est plus fermé. Le ravitaillement est appréciable. Les boutiques des pâtissiers et des charcutiers se remplissent : brioches, volailles, gibier, jambons, poissons tentent des estomacs depuis de si longs mois privés de ces appétissantes victuailles (2). Du pont de Neuilly à l'Arc-de-Triomphe, c'est un défilé ininterrompu d'hommes et de femmes chargés de sacs et de paniers bourrés de choses qui se mangent. Des bourgeois portent sur l'épaule cinq à six poulets faisant contre-poids à deux ou trois lapins; une charmante jeune femme a son mouchoir de dentelles plein de pommes de terre, et les pains de quatre livres, en vraie farine, sont amoureusement pressés sur toutes les poitrines (3).

Ce jour-là, le préfet de police ayant su que le *Comité Central* faisait fabriquer des bombes et préparait des munitions pour la guerre civile, 600 engins sont confisqués. D'autres saisies livrent à la police 6.000 bombes Orsini et d'un autre modèle (4).

Le 8 est le jour des élections. On sait que, devant

(1) Edmond Rousse, t. II, pp. 376 et 377. — *Journal de Fidus, La Révolution de Septembre, La Capitulation, La Commune*, p. 305.
(2) Edmond Rousse, t. II, pp. 378 et 379.
(3) *Journal des Goncourt*, t. I, pp. 216 et 217.
(4) Charles Yriarte, p. 13.

le désaveu de ses collègues de Paris, Gambetta a remis sa démission de membre d'un gouvernement « dont il ne partage ni les idées ni les espérances (1) ». Le trouble est partout : on va voter avec ses nerfs, non avec sa raison. Dans les quartiers bourgeois, le vent paraît être à l'abstention ; Paris est calme, indifférent à la surface ; il y a peu de monde aux sections (2).

Enfin, la capitale accouche de 43 représentants, fidèle image d'elle-même, c'est-à-dire, réunion étrange de lettrés, de politiciens, de socialistes, d'intrigants, d'hommes de gouvernement, d'avocats, de fous, d'imbéciles, d'étrangers, d'ingénieurs, de revenants, de financiers, d'universitaires, d'ouvriers, de savants, de militaires, de marins, de journalistes et même d'honnêtes gens. Qu'on en juge :

Louis Blanc, Victor Hugo, Gambetta, Garibaldi, Edgar Quinet, Rochefort, Saisset, Delescluze, Joigneaux, Schœlcher, Félix Pyat, Henri Martin, Pothuau, Gambon, Lockroy, Dorian, Ranc, Malon, Brisson, Thiers, Sauvage, Martin-Bernard, Marc Dufraisse, Greppo, colonel Langlois, général Frébault, Clemenceau, Vacherot, Floquet, Jean Brunet, Cournet, Tolain, Littré, Jules Favre, Arnaud (de l'Ariège), Léon Say, Ledru-Rollin, Tirard, Razoua, Edmond Adam, Millière, Peyrat, Farcy (3).

Mais si l'on est certain que ces 43 noms seront élus, le dépouillement total est loin d'être achevé : il faudra plusieurs jours pour répartir exactement les voix recueillies par une foule de candidats volontaires ou involontaires. Rue de la Victoire, les scrutateurs ont 360 noms à inscrire ; dans cer-

(1) Jules de Marthold, p. 298. — Mme Edgar Quinet, p. 329.
(2) Edmond Rousse, t. II, p. 379.
(3) *Journal officiel*, no du 13 février 1871. — Jules de Marthold, pp. 298 et 299.

taines sections, il y en a 600 (1). » Il a fallu aligner et additionner 3.000 noms! C'est à ce chiffre que s'est élevé le total des candidats à la députation de Paris, et l'on peut juger, par ce chiffre, du trouble qui existe dans le cerveau de tant de gens; que d'orgueil, que de vanités, que d'ambitions, que de rêves, que d'envie, que d'impuissances, que de cupidités (2)!!!

En tous cas, le résultat ne semble pas excellent aux gens raisonnables. « Le parti socialiste remporte une complète victoire. C'est le dernier coup porté à la République (3). » Non, elle survivra, au moins vingt-neuf ans, mais nous craignons bien que ce ne soit pour entraîner la France, avec elle, dans le gouffre où les sans-patrie, juifs, francs-maçons, socialistes, conduisent notre infortuné pays.

Le 9, tout Paris est mis au courant d'une aventure à propos de laquelle nous ne voulons pas accabler M. Jules Favre, car ce qui était, alors, l'exception pour les hommes politiques, est, aujourd'hui, le *plerumque fit;* mais notre devoir d'historien nous force, cependant, à signaler le cas d'un des hommes qui ont pris en main, le quatre Septembre, les rênes gouvernementales, en nous contentant de reproduire les réflexions, plutôt indulgentes, qu'il inspire à un ancien bâtonnier dont chacun apprécie le caractère et le talent :

« Hier, dans le journal *Le Vengeur*, et sous la signature de Millière, a paru un épouvantable pamphlet intitulé : *Le Faussaire*. C'est l'histoire d'un épisode douloureux de la vie privée de J. F., une de ces légendes terribles qui sont le drame et la tragédie de tant de foyers : une liaison tyrannique,

(1) Edmond Rousse, t. II, pp. 381 et 382.
(2) *Journal de Fidus, La Révolution de Septembre, La Capitulation, La Commune*, p. 319.
(3) Edmond Rousse, t. II, p. 380.

des obstacles légaux qu'il faut tourner, des barrières sociales qu'il faut franchir, des êtres innocents qu'il faut sauver; la lutte éternelle du cœur et de la passion contre la raison et le devoir; des entraînements généreux aboutissant à des abîmes. Un sieur L., autrefois l'ami fanatique de F., devenu aujourd'hui son ennemi acharné, par suite de je ne sais quelle rancune de procureur, a fourni, dit-on, au *Vengeur*, les documents de cette lamentable histoire (1). »

Est-il besoin d'ajouter que le Parquet n'a pas donné signe de vie et a trouvé toutes naturelles ces fantaisies et variations sur l'état civil.

Le 10, on peut, pour la première fois quand on n'a pas été du Gouvernement ou de ses amis, manger à sa faim et à son goût. Le beurre est regardé avec attendrissement : il y a si longtemps qu'on en est privé! On sert de vrais gigots de mouton, du vrai bœuf, du vrai veau; mais le plus grand régal est le pain blanc, que l'on dévore, littéralement (2).

Et le temps continue à être beau et clair; le soleil brille, l'air est tiède, c'est le printemps en avance (3), c'est la joie du ciel, qui se mêle à celle des Allemands, en opposition avec notre tristesse.

A Versailles, l'ennemi ne se préoccupe que des conditions de paix. A table, M. de Bismarck pérore sans un instant d'arrêt. Ce jour-là, il déclare, gra-

(1) Edmond Rousse, t. II, p. 380. — Lire l'énumération des faux et leur histoire dans le *Journal de Fidus*, *La Révolution de Septembre*, *La Capitulation*, *La Commune*, pp. 314 à 318.

(2) Edmond Rousse, t. II, p. 380. — « Apparition, ce matin, du pain blanc non rationné; c'est un véritable événement; on l'a mangé comme du gâteau. » (*Journal de Fidus*, *La Révolution de Septembre*, *La Capitulation*, *La Commune;* p. 314.) — *Journal des Goncourt*, t. I, p. 218.

(3) Moritz Busch, pp. 501 et 504.

ment, au duc de Ratibor, que « presque tous les membres ou, au moins, beaucoup de membres du Gouvernement provisoire français sont juifs : Simon, Crémieux, Magnin et Picard, qu'on ne croyait pas juif, et, très probablement aussi, Gambetta, d'après le type de son visage. J'en soupçonne même Jules Favre, ajoute-t-il (1) ». Le chancelier, dans ses propos, affecte une bonhomie, mêlée de brutalité ; il parle de tout et de tous avec une liberté parfois de mauvais goût.

Mais, le 11, la joie des Prussiens n'est plus entière : ils s'inquiètent et s'irritent des sympathies témoignées à la France par les Anglais, qui viennent d'expédier des trains de vivres à Paris et qui laissent percer « un peu l'intention d'intervenir, comme si l'alliance anglo-française était possible dans certaines circonstances (2) ». De plus, la liberté avec laquelle la Presse française, et même la Presse parisienne, s'en prennent aux Allemands leur paraît dégénérer en licence. « Les journalistes parisiens dépassent la mesure de ce qui est supportable et les bornes d'une noble tolérance, gémit M. Busch, quand ils osent se moquer de nous, sous notre nez, et nous calomnier, nous les vainqueurs, devant les murs d'une capitale entièrement réduite à notre pouvoir (3). » Sur l'ordre du chancelier, M. Busch rédige plusieurs articles de menaces contre Paris, dont l'occupation militaire est annoncée (4). C'était de la pure intimidation : M. de Moltke se serait bien gardé de compromettre, dans une bataille de rues, les résul-

(1) Moritz Busch, p. 504.
(2) *Ibid.* — « La ville recevait les secours en vivres que lui avait fraternellement adressés la cité de Londres. » (Jules Claretie, t. I, p. 568.)
(3) Moritz Busch, p. 506.
(4) *Ibid.*

tats acquis, ce qui aurait permis à la Délégation de Bordeaux de justifier pleinement sa résistance aux ordres des gouvernants de Paris.

M. de Bismarck est également froissé que les journaux français lui reprochent d'avoir trompé M. Jules Favre sur la situation de l'armée de l'Est. Le coupable, selon lui, aurait été notre piteux ministre des Affaires étrangères, qui, persuadé des succès de Bourbaki, si légèrement annoncés par la Presse de province, aurait voulu ne pas le paralyser par l'armistice et lui laisser le temps de profiter de ses victoires (1).

Aussi, le 12, M. de Bismarck est-il malade : il n'assiste pas au dîner (2) ! Notons, ici, un aveu d'un de ses familiers : on n'avait pas encore décidé que les troupes allemandes entreraient dans la capitale de la France : on négociait. « Il est parlé, comme d'une chose *fort probable*, de l'entrée de nos troupes à Paris (3) », écrit M. Busch.

Le 13, M. Jules Favre dépose, sur les bureaux de l'Assemblée nationale, à Bordeaux, les pouvoirs que le Gouvernement de la Défense nationale ne tenait de personne, attendu qu'il s'en était investi *motu propriö* (4).

Le résultat des élections était connu, sauf quelques noms, et l'Assemblée, en raison de la gravité des circonstances, s'était réunie quand même (5). En somme, tandis qu'en province la légitimité et la monarchie obtenaient des élections inespérées, à Paris, le radicalisme absolu triomphait, et la liste bizarre, mêlée, qui était sortie du scrutin dénotait

(1) Moritz Busch, p. 506. — *Ibid.*, p. 507.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) Jules de Marthold, p. 299.
(5) *Monsieur Thiers, Cinquante années d'histoire contemporaine*, par Charles de Mazade, de l'Académie française; Paris, Plon, 1884; p. 336.

bien l'effarement des esprits (1) ». — « Au fond, l'anarchie intellectuelle et morale était évidente (2). »

M. Thiers était élu dans vingt départements, M. Gambetta dans dix, M. Trochu dans six, M. Jules Favre dans quatre, de même que Garibaldi. Deux départements avaient nommé le prince de Joinville, et un le duc d'Aumale. Mais nous reviendrons, à la fin de l'histoire de la guerre de 1870-1871, sur ces étranges élections, et nous nous contenterons, pour l'heure, de donner le résultat du scrutin de Paris, parce qu'il procède du siège, est le tableau ressemblant de l'anarchie, maîtresse de la capitale, la démonstration évidente de l'ahurissement du suffrage universel dans les moments critiques.

Electeurs inscrits	547,858
Votants	328,970

Furent élus :

1.	Louis Blanc	216,530
2.	Victor Hugo	213,686
3.	Gambetta. , ...	202,399
4.	Garibaldi.	200,239
5.	Edgar Quinet	199,472
6.	Rochefort	165,670
7.	Amiral Saisset	154,379
8.	Delescluze	154,142
9.	Joigneaux	153,265
10.	Schœlcher	149,994
11.	Félix Pyat	145,872
12.	Henri Martin.	139,420

(1) Jules Claretie, t. 1, pp. 561 et 562. — « A Paris, on avait voté surtout contre le Gouvernement de la Défense nationale; en province, presque partout, on avait voté contre la continuation de la guerre. » (*Ibid.*, p. 555.)

(2) *Ibid.*, p. 556. — « Ce qui caractérisait ces élections, c'était le décousu et le désarroi. » (*Ibid.*, p. 555.)

13.	Amiral Pothuau	139,280
14.	Gambon	136,249
15.	Lockroy	134,583
16.	Dorian	128,480
17.	Ranc	126,533
18.	Malon	117,483
19.	Henri Brisson	115,594
20.	Thiers	103,226
21.	Sauvage	102,672
22.	Martin Bernard	102,366
23.	Marc Dufraisse	101,688
24.	Greppo	101,018
25.	Langlois	95,851
26.	Frébault	95,322
27.	Clemenceau	95,144
28.	Vacherot	94,621
29.	Floquet	93,579
30.	Jean Brunet	91,914
31.	Cournet	91,656
32.	Tolain	89,132
33.	Littré	87,868
34.	Jules Favre	81,722
35.	Arnaud (de l'Ariège)	79,955
36.	Léon Say	76,675
37.	Ledru-Rollin	75,784
38.	Tirard	75,207
39.	Razoua	74,415
40.	Edmond Adam	73,245
41.	Millière	73,121
42.	Peyrat	72,480
43.	Farcy	69,968 (1).

Puis, c'était une salade politique véritablement stupéfiante :

Asseline, Corbon, Tridon	65,000
Arthur Arnould	64,000
Roger du Nord et André Murat	63,000
Lefrançais et Vitet	62,000

(1) *Journal officiel*, n° du 15 février 1871.

Oudet, Krantz	61,000
Desmarest, Chanzy, Regnard, Miot	60,000
Solacroup, Jaclard	59,000
Assi, Denormandie, Varlin.	58,000
Salicis	57,000
Johannard	56,000
Claparède.	55,000
Général Vinoy	54,000
Sébert et général Uhrich.	53,000
Blanqui, Guéroult	52,000
Jules Grévy	51,000
Alfred André, Courbet, Bouruet-Aubertot.	50,000
Vaillant, Theisz.	49,000
Dereure, Adrien Hébrard	47,000
Augustin Cochin, le pasteur Coquerel . . .	46,000
Chalain	45,000
Général Faidherbe, Breslay, Pernolet. . .	44,000
Lamothe-Tenet, Vautrain, Léo Meillet . .	43,000
Gustave Flourens	42,000
Ranvier	40,000
D'Haussonville, Ernest Picard	39,000
Le pasteur de Pressensé, Lanfrey.	38,000
Michelet, Sainte-Claire-Deville, amiral Fleuriot de Langle, Dietz-Monin	37,000
Hauréau	36,000
Albert, amiral La Roncière-le Noury . . .	35,000
Dupont de Bussac.	34,000
Eudes, Poulizac	33,000
De Beaurepaire, Madier de Monjau, Pothier.	32,000
Jules Simon	31,000
Berthelot, Bonvalet, Pindy.	30,000
Carnot, Despois.	29,000
Amouroux, Havard, Tony Révillon, Tenaille-Saligny.	28,000
Cail, Barthélemy Saint-Hilaire, Dr Robinet.	26,000
Jules de Lasteyrie, John Lemoinne	25,000
De Crisenoy	24,000
Briosne, Dufaure, Mégy	23,000
Jacques Durand, Emile Duval	22,000
Cluseret (1).	21,000

Les choix de Paris étaient donc républicains, même républicains avancés, pour la plupart, mais

(1) Jules Claretie, t. I, p. 562.

les futurs communards, sauf Delescluze, Malon, Razoua et Millière, ne dépassaient pas 65.000 voix et se tenaient entre 60,000 et 21.000. Des membres du Gouvernement de la Défense nationale, seuls, Gambetta, Rochefort et Jules Favre étaient élus à Paris. L'halluciné Jean Brunet comptait 53.000 voix de plus que Jules Michelet et que Lanfrey. Comme l'écrivait, prophétiquement, le lendemain, M. Eugène Loudun : « C'était l'anarchie, un provisoire (devenu définitif et aggravé) rempli de compétitions, de luttes, de discussions, de changements violents, de pouvoirs indignes ou méprisés, qui achèverait notre décadence, notre misère et notre ruine (1). »

AGITATION RÉVOLUTIONNAIRE

Nous sommes au 14. Paris est encombré de soldats de ligne et de mobiles qui se promènent, désarmés, les mains dans les poches, découragés, ennuyés, prêts à toutes les révoltes, à toutes les débauches. 150.000 hommes traînent, ainsi, par bandes, s'arrêtant sur les places, se collant aux vitres des boutiques. Le Gouvernement, imprévoyant en cela comme pour le reste, sauf pour le souci de sa popularité, « les a abandonnés à toutes les excitations, aux plaisirs, aux attraits, aux folies de cette bacchante, qui s'appelle une grande capitale, et la plupart y cèdent (2) ».

Parmi la population civile, toujours le même assemblage d'orgueil et de bassesse, de patriotisme

(1) *Journal de Fidus*, *La Révolution de Septembre*, *La Capitulation*, *La Commune*, p. 321. — « Les élus de Paris étaient tous des rouges. » (Louis Schneider, t. III, p. 218.)

(2) *Journal de Fidus*, *La Révolution de Septembre*, *La Capitulation*, *La Commune*, p. 322.

et d'internationalisme, de désespoirs et d'insouciances; les socialistes ne voient, dans le désastre de la France, que le moyen de s'emparer du Pouvoir et commencent déjà leurs coquetteries avec les Prussiens. Toutes les opinions se heurtent dans un chaos désespérant qui fait prévoir le gâchis futur. Certes, nous ne ramons pas dans la même embarcation que M. Louis Veuillot, et si nous allons le citer, ce n'est pas pour présenter ses idées comme les nôtres mais afin de donner un aperçu de ce qui se disait, dans les conversations, de ce qui se passait, dans les têtes, à cette date du 14 février 1871. Nous avons choisi M. Louis Veuillot parce qu'il a, sur ses confrères, l'avantage d'écrire admirablement et de toucher souvent la cible en plein noir :

« Babylone était une ville de cinq cents stades de tour, défendue par l'Euphrate et par un rempart hérissé de formidables bastions. Elle avait une garnison de trois cent mille soldats exercés, des vivres pour vingt ans, de quoi s'amuser pendant le plus long siège. Elle était la ville du négoce, de la science, des histrions, de l'orgueil le plus légitime. Son roi, Balthazar, libre-penseur et bon vivant, valait à lui seul, pour outrager Dieu, tout ce que nous avons de Mottus, de Cadets, de jeunes Rocheforts, de vieux Hugos et de vieux Aragos. Il s'amusait fort du Persan qui l'attaquait. Il lui disait : «« Travaille, prends du temps! »» Et il buvait dans les vases saints des Hébreux en présence de toute sa cour, faisant voir qu'il ne craignait pas du tout les représailles du Dieu des Juifs, ni son tonnerre. Mais Dieu dit à Cyrus : «« Entre, tout est à toi! »» Cyrus entra pendant que Balthazar était à souper...

« M. Pelletan, dans un livre qui vague sur les parapets, a traité Paris de Babylone. On en connaît le titre, qui dit quelque chose. M. Pelletan se

savait-il prophète? Et voici Cyrus. Il est survenu quand M. Pelletan était treizième de Balthazar. Il entre par une porte et M. Pelletan sort par l'autre, avant le dessert, totalement *débalthazarisé.*

« Avec M. Pelletan, qui s'expédie lui-même à la recherche d'une candidature, Paris expédie hors murs ses canons ; mais ils n'iront pas aussi loin que M. Pelletan ! Paris est maintenant son propre Balthazar, moins bien nourri que l'ancien. Il a rendu ses canons, il en a encloué d'autres, pour avoir un beefsteack, quelques légumes, un peu de fromage ; car le pain noir et le cheval ne lui *réussissaient* pas. Néanmoins, il est toujours fier. En même temps qu'il livre ses canons, il tire de sa cervelle d'autres ressources pour remplacer cette vieille artillerie passée de mode. Voici Hugo en qui ronflent les vers, Pyat en qui ronfle la prose, Quinet en qui ronflent les vers, la prose et le rien ; voici Blanqui, Delescluze et le jeune Simon dit Lockroy ; voici Rochefort et Garibaldi ; en voici quarante-trois.

« Comme le Prussien doit avoir peur ! Où trouver un poète qui tienne tête à M. Hugo, un penseur qui égale M. Quinet, un lanternier comparable à M. Rochefort, un général qui fasse reculer Garibaldi ?

« Il est vrai que, dans cette foule, où quelques hommes de mérite et de bon sens figurent, on ne sait pourquoi, probablement pour rire, Paris a glissé trois éminents artilleurs : deux amiraux et le lanternier. Mais les deux amiraux ont été privés de leurs canons, et le lanternier avait déjà évacué le sien. Au lieu des forts, Rochefort ! et au lieu des pièces de marine, le canon-lanterne !

« Ainsi le scrutin de Babylone fait face à Cyrus de la façon la plus drôle qu'on puisse imaginer, mais la plus commode pour Cyrus.

« Si l'empereur d'Allemagne et ses conseillers avaient encore besoin de savoir à quels signes on

connaît qu'un peuple est mûr pour la servitude, c'est-à-dire, pour la mort par la fange, ils doivent être à peu près fixés (1). »

A Versailles, M. de Bismarck n'en est pas moins toujours agacé par les attaques de la presse parisienne : il voudrait bien sévir, mais comment? Occuper la capitale? C'est un gros morceau à découper et, surtout, à avaler et à digérer! La perspective de nouveaux combats, et de combats de rues, ne sourit pas au pratique chancelier et au positif de Moltke (2). Et puis, cette lutte ne remettra-t-elle pas tout en question? Après la guerre régulière, si naïvement faite par nos généraux et par M. de Freycinet, va-t-il falloir commencer une guerre de partisans dont il est impossible d'apercevoir la fin? Toutes réflexions faites, M. de Bismarck préfère encore s'en tenir à des menaces, et par la voie de la Presse, ce qui est moins dangereux, moins compromettant. Dans ce but, M. Moritz Busch prend derechef la plume et rédige un article se terminant par ces mots : « L'occupation de la ville paraît donc l'unique moyen d'accélérer l'heure de la paix (3). » Ce n'est pas très effrayant et l'on comprend que l'insertion de cet article dans le *Moniteur de Versailles* n'ait produit aucun effet.

Mais ce n'est pas le seul ennui qu'éprouve M. de Bismarck. Le roi est sérieusement indisposé. Au commencement de février, Guillaume avait pris froid en allant visiter les forts de Vanves et d'Issy. Un lumbago des plus douloureux s'était déclaré. Le 9, il put sortir en voiture; le 11, il se rendit à Saint-Cloud, quoique très souffrant, et revint vraiment malade, « en sorte que les derniers temps du séjour à Versailles furent pour lui, et pour son

(1) Louis Veuillot, t. II, pp. 226 à 228.
(2) Voir, *suprà*, p. 269 et 270.
(3) Moritz Busch, p. 508.

entourage, très pénibles et très tristes (1) ». — « Il ne fut tout à fait délivré de son mal que vers le milieu de mars, en se retrouvant sur le sol allemand (2). »

Enfin, c'est le 14 que la convention additionnelle, aux termes de laquelle les hostilités sont suspendues sur tout le territoire français, est signée par le gouvernement de Paris. L'ennemi ayant occupé toutes les positions stratégiques désirables, par suite du passage en Suisse de l'armée de l'Est, peut se prêter à un arrangement qui ne lui retire aucun de ses avantages. « Le dernier mot de la résistance française est dit (3). »

Le 15, quelques journaux publient un manifeste de Napoléon III. Ce sont toujours les mêmes phrases : c'était avant la déclaration de guerre qu'il fallait être modéré, clairvoyant, attentif aux pièges de l'Opposition française (4) et de la duplicité prussienne. Maintenant, il n'y a plus à songer au rétablissement de l'Empire : les citoyens les plus modérés sont exaspérés par la légèreté de la diplomatie impériale, par la nullité tactique et stratégique des militaires placés par le souverain à la tête de nos armées, qu'ils s'appellent Mac-Mahon ou Bazaine, Canrobert ou Frossard, Le Bœuf ou Bourbaki (5).

Napoléon III ose répéter sa parole de Bordeaux : « L'Empire c'est la paix », alors que son règne a été une succession de guerres plus folles les unes que les autres ! Qu'importent ses bonnes intentions,

(1) Louis Schneider, t. III, p. 207. — *Ibid.*, p. 213.
(2) *Ibid.*, p. 206. — *Ibid.*, p. 230.
(3) J. Valfrey, 3e partie, p. 136.
(4) Le Faure, t. I, p. 35.
(5) « Lorsqu'on étudie, dans ses détails, l'histoire de notre dernière guerre, ce n'est pas seulement la *lourde incapacité* des généraux placés à la tête des armées qui apparaît sans cesse, mais aussi celle des officiers de tout grade sans exception. » (*Psychologie du socialisme*, par Gustave Le Bon ; p. 193, en note.)

sa sensiblerie! On ne gouverne pas les peuples avec des rêveries mais avec des réalités.

« Le scrutin de Paris et la proclamation de Napoléon III paraissent en même temps. Ils sont comparables, également empêtrés, également loquaces et vides. C'est bien ce bruit du sable aride qui tournoie sans fin, roulé par une trombe éternelle, devant le seuil du néant (1). »

Mais l'Empereur frappe juste quand il dit que « l'Empire a été abandonné par ceux qui devaient le défendre », qui avaient juré de le défendre. M. Trochu, l'homme à la double parole, a dû comprendre le sens de ce passage de la proclamation du souverain déchu.

A Versailles, l'effet fut très mauvais.

« Le 12 février, écrit Louis Schneider, je lus à l'Empereur la maladroite proclamation de Napoléon, datée de Wilhelmshœhe. « C'est un *coup complètement manqué* (2), dit Sa Majesté après avoir écouté cette pâle élucubration. Avant tout, je veux demander à mes ministres si un prisonnier a le droit de lancer une proclamation politique. Il semble vraiment que personne ne connaisse plus les lois de la guerre (3). »

Le 17, l'Assemblée de Bordeaux nomme M. Thiers chef du Pouvoir exécutif de la République française. Celui-ci prend immédiatement comme ministres :

Justice. — Dufaure.
Affaires étrangères. — Jules Favre.
Instruction publique. — Jules Simon.
Intérieur. — Ernest Picard.
Travaux publics. — de Larcy.
Agriculture et Commerce. — Lambrecht.
Guerre. — Général Le Flô.
Marine. — Amiral Pothuau.
Finances. — Pouyer-Quertier.

(1) Louis Veuillot, t. II, p. 233.
(2) En français dans le texte.
(3) Louis Schneider, t. III, p. 214.

On voit qu'une bonne part était encore faite aux incapables du Quatre-Septembre; mais M. Thiers avait mis aux Finances un homme dont il était sûr, et, de plus, il comptait bien que MM. Favre et Picard ne feraient rien sans le consulter. Quant à ce que pourrait bien perpétrer M. Simon à l'Instruction publique, il n'en avait cure, les trois seuls ministères importants, à un pareil moment, étant les Affaires étrangères, l'Intérieur et les Finances.

Le même jour, le fade Jules Grévy, le futur thésauriseur de l'Elysée, l'homme de tous les bas trafics financiers, était élu président de l'Assemblée nationale par 519 voix sur 536. Quelques clairvoyants seulement avaient constaté la nullité du personnage et deviné sa valeur morale!

A Versailles, on ne parle que des conditions de la paix. « Si les Français nous donnaient un milliard de plus, nous pourrions peut-être leur laisser Metz », dit M. de Bismarck (1).

Le 23, celui-ci annonce que, décidément, la Prusse prendra Metz et ne gardera pas Belfort (2).

Le 24, il fait un vrai temps de printemps; dans le jardin de la maison où MM. Thiers et Favre discutent, avec le chancelier, on entend le gazouillement des oiseaux qui n'ont pas l'air de se douter que ces trois hommes disposent de la nationalité de milliers de créatures humaines.

Malheureusement, à Paris, les esprits ne sont guère à l'unisson du printemps. La Garde nationale, menacée de désarmement, se prépare à résister à cette mesure, si naturelle en un pareil moment, puisque personne ne songe à chasser l'ennemi des forts qu'il occupe. Le *Comité Central*, sorte de conseil suprême des démagogues, composé des comités

(1) Moritz Busch, p. 509.
(2) *Ibid.*, p. 511.

de vigilance des vingt arrondissements, vigilance signifiant ici socialisme, se prépare à prendre la tête du mouvement communaliste et à soulever la population ouvrière de la capitale. Déjà, le 8 février, ces matamores, qu'on n'avait jamais pu mener au combat, qui trouvaient toujours un prétexte pour rentrer à Paris quand il s'agissait de s'en prendre aux Prussiens autrement qu'en paroles (1), ces matamores prêchaient la guerre à outrance et avaient fait apposer une affiche contenant un juste réquisitoire contre le misérable gouvernement, qui nous avait amenés à la capitulation, et concluant, non moins justement, à la mise en accusation de ce gouvernement. La nouvelle Assemblée devait tout disposer afin de continuer la guerre et ne traiter à aucun prix tant qu'un soldat allemand foulerait le sol français. Au bas de l'affiche, on lisait : *Pour le Comité*, le président : Raoul Rigault; les assesseurs : Lavalette et Tanguy; le secrétaire : Henri Verlet (2).

Depuis le 8 février, le *Comité Central*, qui avait, d'abord, siégé au Vauxhall, puis à l'avenue Trudaine, puis rue de la Corderie, se multipliait pour la préparation de l'émeute, de la révolution. L'embauchage des soldats restés armés ne s'était pas arrêté, les affiches succédaient aux affiches excitant au renversement du Gouvernement. Chaque fois que la police avait tenté de mettre la main sur les signataires des affiches, sur les chefs du complot, les bataillons de la Garde nationale, auxquels ces chefs donnaient des ordres, s'opposaient aux arrestations. Si l'on songe, de plus, que les gardiens de la paix, devenus soldats pendant l'investissement,

(1) Voir *Paris, Le Bombardement et Buzenval*, par Alfred Duquet, pp. 269, 278, 279 et 280.
(2) Charles Yriarte, p. 14. — Jules Claretie, t. I, pp. 567 et 568. — Voir, *suprà*, p. 261, comment s'est formé le *Comité Central*.

avaient été naïvement désarmés, aux termes de l'armistice, on comprend que le général Vinoy hésitait à s'emparer militairement de meneurs soutenus par la population, ce qui aurait tout de suite causé une effusion de sang (1).

Mais ces meneurs voulurent profiter de l'anniversaire de la révolution du 24 février 1848 pour faire de grandes manifestations. A deux heures, 3.000 personnes, des députations de toutes sortes, portant des couronnes, se rassemblaient autour de la colonne de la place de la Bastille, escortées des 206e, 65e et 137e bataillons de la Garde nationale. Des soldats, des marins, des gardes mobiles, sans armes, se mêlaient à la foule, et tout ce monde applaudissait frénétiquement chaque fois qu'une nouvelle couronne était déposée au pied du monument, les clairons sonnaient et la multitude criait, à pleins poumons : « Vive la République (2) ! »

Les marins avaient été, surtout, l'objet de tentatives d'embauchement de la part des agitateurs. En raison de la popularité acquise par leur bravoure, on les comblait de flatteries, « souvent exagérées (3) ». On exploitait leur inaction et l'on cherchait « à créer, parmi eux, un antagonisme avec leurs frères de l'armée (4) ». Lorsqu'il est question « de l'entrée des Allemands dans une partie de Paris, on leur parle de marcher à l'ennemi, espérant donner le change à leur patriotisme (5) ». Seuls, quelques Parisiens réengagés écoutent ces excitations ; toutefois, un ordre du jour du contre-amiral Huguetcau de Chaillé met les braves marins en garde contre les menées socialistes.

(1) Charles Yriarte, pp. 14 et 15.
(2) *Ibid.*, pp. 15 et 16. — *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, rapport de M. Delpit, p. 32.
(3) Amiral de la Roncière-le Noury, p. 397.
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*



« Lors de la manifestation populaire du 28 février, des groupes, grossissant vers le soir, s'accumulèrent devant l'Ecole militaire et surtout devant la caserne de la Pépinière, conviant les marins à un banquet préparé à la Bastille. A l'Ecole militaire, les tentatives de la foule sont infructueuses. A la Pépinière, les grilles de la caserne sont brisées par les émeutiers, auxquels nos marins, réunis à leurs postes, leurs officiers en tête, et dépourvus d'armes, ne peuvent opposer aucune résistance sérieuse. La foule se précipite dans l'intérieur de la caserne et se jette au milieu de leurs rangs. Malgré les exhortations de leur commandant, quelques marins sont entraînés. Mais ceux-ci même ne tardent pas à comprendre le rôle qu'on veut leur faire jouer, et, à l'appel du soir, il n'y a que huit absents sur 1.800 hommes (1). »

Revenons au 24 février. Ce jour-là, un membre de l'*Internationale*, nommé Chalain, ayant conseillé aux gardes nationaux du XV[e] arrondissement de lancer un appel aux bataillons de Paris, à l'effet de nommer des délégués qui jetteraient les bases de la fédération de tous les bataillons, une réunion eut lieu au Vauxhall, où l'on prit la résolution de résister, au besoin par les armes, à toute tentative de désarmement, et de s'opposer à l'entrée des Prussiens à Paris (2).

M. Trochu avait, en quelque sorte, autorisé ces bravades. « L'homme qui n'avait pas su défendre la ville, le général Trochu, avait ajouté à la colère parisienne en conseillant une mélodramatique folie, dans la lettre que voici :

(1) Amiral de la Roncière-le Noury, pp. 399 et 400. — Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 29 *janvier au* 22 *juillet* 1871, pp. 146 et 147.
(2) Jules Claretie, t. I, p. 568.

«« Paris, le 19 février 1871.

«« Vous me demandez mon sentiment au sujet du bruit qui se répand de plus en plus de l'entrée prochaine de l'armée allemande dans Paris. Je vous le dirai tout entier.

«« Après quatre mois et demi de siège; après huit combats et quatre batailles, dont l'initiative a toujours appartenu à l'assiégé; après le bombardement qui a fait tant d'innocentes victimes; après la convention, que la famine a pu seule dicter, l'ennemi devait à Paris les honneurs de la guerre, à moins qu'il n'eût aucun souci des traditions et des règles qui sont, devant l'opinion, les titres de noblesse des vainqueurs et des vaincus.

«« Pour Paris, les honneurs de la guerre, c'était le respect de son enceinte et le respect de son deuil.

«« L'ennemi veut pénétrer dans Paris, alors qu'il n'a forcé aucun des points de l'enceinte, pris d'assaut aucun des forts détachés, enlevé aucune des lignes extérieures de la défense! S'il en est ainsi, que le Gouvernement de la cité lui soit remis pour qu'il ait l'odieux et la responsabilité de cette violence. Que, par une muette et solennelle protestation, les portes soient fermées, et qu'il les ouvre par le canon, auquel Paris désarmé ne répondra pas (1) »».

Cette épitre, où le bon sens et l'histoire étaient, tous les deux, si effrontément malmenés, ne fut, heureusement, pas prise au sérieux par la population parisienne, mais le manque d'effet de la mauvaise action n'en diminue pas la responsabilité, et l'on peut dire que, jusqu'à la fin, ce général de carton aura tout fait contre notre malheureux pays.

(1) Jules Claretie, t. I, p. 568. — *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. de Rainneville, p. 117.

Le 25, les manifestations reprennent à la colonne de Juillet. « C'est un moyen d'excitation, une sorte d'émeute en permanence et, aussi, une revue des forces de l'insurrection (1). »

Le général Callier se rend sur la place de la Bastille : il pense qu'il ne faut pas disperser les manifestants par la force, tant que tout se bornera à des discours et à des cris (2).

Le 26, « le 133e bataillon portait un drapeau sur lequel étaient inscrits ces mots : «« La République ou la mort ! »» On le hissa à côté d'un autre drapeau, noir, sur lequel on lisait cette inscription significative : «« *Libre pensée — Deuil public* »» ; des gardes mobiles, des zouaves, des francs-tireurs, quelques soldats de la ligne vinrent, pendant toute la journée, défiler devant la colonne; des francs-maçons envoyèrent aussi des députations. Des officiers de zouaves, qui traversaient la place sans saluer la colonne, furent arrêtés par la foule, maltraités et laissés pour morts. Ce ne fut qu'à huit heures du soir que quatre bataillons d'infanterie purent être envoyés pour mettre fin au désordre; ils restèrent jusqu'à minuit, mais leur attitude n'était pas bonne et le maire de Paris adressait au général en chef cette dépêche : «« Sur la place de la Bastille, vos troupes sont absolument mêlées aux groupes et fraternisent (3). »»

Oui, l'agitation, dans Paris, ne faisait que croître et enlaidir. En prévision de l'entrée des Allemands, le général Vinoy avait fait évacuer le secteur de Passy. L'avenue de Wagram et le parc Monceau, compris dans ce secteur, étant ainsi abandonnés

(1) *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, rapport de M. Delpit, p. 32.
(2) Charles Yriarte, p. 17.
(3) Journal militaire du général Vinoy. *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, rapport de M. Delpit, p. 33.

par la troupe de ligne, les canons de la Garde nationale, réunis sur ces deux points, se trouvaient à la discrétion des révolutionnaires. Avec une perfide habileté, les meneurs firent courir le bruit que ces pièces allaient être livrées à l'ennemi, ce qui était faux puisque, aux termes de la capitulation, la Garde nationale devait conserver ses armes, puisque les canons, dits en danger, n'étaient pas dans le périmètre à occuper par les Prussiens. Néanmoins, le *Comité Central* fait sonner le tocsin, battre la générale; les gardes nationaux se réunissent; tout le monde, même les modérés, bondit à la pensée de voir ces canons vierges violés par l'ennemi. Les masses, exaspérées, se dirigent vers le parc Monceau et l'avenue de Wagram; le faible poste de gardes nationaux qui a la charge des pièces se retire devant les émeutiers sans esquisser la moindre résistance, l'autorité militaire ayant accepté que chaque bataillon reprît ses canons (1). « On enlève des canons qui ne courent aucun danger, et l'on jure de mourir plutôt que de laisser pénétrer l'ennemi dans des quartiers où il ne doit pas paraître (2). » Les hommes, les femmes, les enfants, s'attèlent aux pièces et les installent à la place Royale, à Belleville, aux Buttes-Chaumont, à Charonne, à la Villette, à Montmartre. C'est dans ce dernier quartier qu'on en traîne le plus grand nombre. Placées, d'abord, boulevard Ornano, elles sont bientôt hissées sur la butte et confiées aux bataillons de l'arrondissement, qui obéissent à un comité siégeant au n° 6 de la rue des Rosiers, sanglante maison où les socialistes feront leurs premières armes. Le comité embauche des artilleurs de la Garde nationale et requiert le concours du Génie

(1) Charles Yriarte, p. 26.
(2) *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, rapport de M. de la Rochethulon, p. 405.

auxiliaire; on creuse des tranchées au sommet de Montmartre, on y commence des fortifications, preuve manifeste que les canons du parc Monceau et de l'avenue de Wagram ont été enlevés, non pour les soustraire aux Allemands, mais afin de s'en servir contre des Français (1). Tout ne va pas, pourtant, au gré du *Comité Central;* une portion de la Garde nationale proteste, dans une réunion tenue à la salle Robert, où une délégation du 161e bataillon a été envoyée. Une note, publiée dans le *Rappel*, rend compte de la discussion, mais le *Comité Central* blâme le bataillon dissident, et l'influence des meneurs n'est pas diminuée (2).

Ce même jour, 26, un marin était monté au haut de la colonne de Juillet et, se hissant jusqu'à la tête du Génie de la Liberté, l'avait couronnée de fleurs et de verdure. Bientôt, sur cette colonne, dressée en souvenir de la disparition du drapeau blanc fleurdelysé, en souvenir du retour du drapeau tricolore, les futurs communards attachaient le sinistre drapeau rouge des guerres civiles, salué par un concert de cris et de bravos (3).

Mais les journaux avaient eu l'imprudence d'annoncer l'entrée des vainqueurs pour minuit; le *Comité Central* en profite et organise une immense manifestation. De nouveau, le tocsin est sonné à toutes les églises, la générale battue de neuf heures du soir à une heure du matin; des feux de bivouac sont allumés à tous les carrefours; les ba-

(1) « La foule était absolument affolée par une douleur toute patriotique, qui, pour beaucoup, n'était qu'un masque destiné à couvrir des desseins criminels. » (Charles Yriarte, p. 26.) — Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 29 janvier au 22 juillet* 1871, p. 146.

(2) *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, rapport de M. Delpit, pp. 33 à 35. — Charles Yriarte, pp. 20 et 21.

(3) *Ibid.*, p. 19. — Jules Claretie, t. I, p. 568. — Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 29 janvier au 22 juillet 1871*, p. 146.

taillons se groupent à la Sorbonne, au Château-d'Eau, et voici tous les soldats citoyens qui gagnent la place de la Concorde et, de là, à trois heures et demie du matin, montent les Champs-Elysées jusqu'à l'Arc-de-Triomphe, où ils seraient arrivés un peu en retard si les Allemands avaient fait leur entrée à minuit, comme les journaux l'avaient affirmé. En même temps, deux officiers se présentent au 6e secteur, y apportant les ordres du *Comité Central*, qui fait ainsi, pour la première fois, acte de Pouvoir exécutif. Arrivés au rond-point de l'Etoile, les gardes nationaux n'avaient pas aperçu la silhouette d'un seul Prussien; ils avaient attendu plusieurs heures, mais ne voyant toujours rien venir, ils avaient fini par s'impatienter et, aux environs de huit heures du matin, les derniers bataillons avaient quitté la place et regagnaient leurs quartiers respectifs (1).

Aussi bien, il résulte d'une dépêche officielle que, si le *Comité Central* profita de l'émotion générale, les gardes nationaux avaient obéi à un mouvement généreux. En effet, voici la dépêche, adressée le 26 février, à minuit moins dix minutes, par le général commandant le 2e secteur, à M. Thiers et au général Vinoy :

« Les bataillons se rassemblent, en armes, et disent vouloir s'opposer à l'entrée des Prussiens. L'animation est grande, *le mouvement essentiellement patriotique et uniquement dirigé contre l'ennemi*... (2). »

M. Charles Yriarte fait, à ce propos, des réflexions pleines de bon sens :

« C'est à ce moment que le conflit fut réellement redoutable, et nul ne peut dire ce qui serait arrivé

(1) *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, rapport de M. Delpit, p. 35. — Jules Claretie, t. I, pp. 568 et 569.
(2) Cité par Charles Yriarte, p. 24.

si, par suite de circonstances inhérentes aux négociations elles-mêmes et déterminées par les dispositions militaires de M. de Moltke, l'entrée de l'ennemi dans l'enceinte de Paris n'eût été retardée de deux jours. Les différentes péripéties des négociations n'étaient connues que des autorités supérieures et restèrent secrètes jusqu'au 27 février à midi, de sorte que la masse des citoyens armés qui avaient résolu de s'opposer par la force à l'entrée des Allemands, usèrent, pour ainsi dire, leur enthousiasme et leur indignation, dans une agitation sans but, jusqu'au 1er mars, au matin, jour de l'entrée de l'ennemi. La plupart de ceux qui s'étaient mis, de bonne foi, à la tête de ce mouvement, restèrent sous les armes, nuit et jour, depuis la soirée du 26 jusqu'au matin du 1er mars, et l'entrée des assiégeants, entrée subreptice et sans éclat, ne trouva que des citoyens fatigués par une longue attente pleine d'anxiété. Les 10,000 hommes de notre troupe de ligne, qui seuls avaient conservé leurs armes, au terme exact de la convention, eussent été certainement impuissants à maintenir ce flot de citoyens exaspérés par quatre mois de siège qui furent quatre mois de souffrances de toute nature. Combien, même, parmi ces 10,000 hommes qui composaient la division Faron, et qui comprenaient cependant de véritables soldats dont la conduite avait été digne d'éloges dans toutes les rencontres, étaient de cœur avec les citoyens en armes et, au lieu d'opposer une digue à l'envahissement de la zone, eussent, peut-être, contribué à la rompre (1) ! »

(1) Charles Yriarte, pp. 24 et 25. — « Il est douteux que le général Vinoy ait pu s'opposer efficacement à l'enlèvement des canons » (*Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, rapport de M. de la Rochethulon, p. 406), et aux manifestations révolutionnaires.

Pendant cette nuit d'alerte, à quatre heures et demie, la prison de Sainte-Pélagie avait été envahie par les gens du *Comité Central* qui en avaient fait sortir les insurgés du 22 janvier, Brunel et Piazza. Ces deux socialistes devaient prendre le commandement des bataillons rouges, à la tête desquels ils joueront un rôle si sanglant pendant la Commune. Les gardes nationaux, chargés de la défense de la prison, étaient d'accord avec les envahisseurs, ce qui avait singulièrement facilité la besogne (1). A ce moment, la plus grande partie de la Garde nationale ne reconnaissait plus pour chef que le *Comité Central.* L'amiral Saisset, commandant supérieur du 3ᵉ secteur, ayant demandé à quelques chefs de bataillon s'il pouvait compter sur eux, reçut cette réponse : « Nous relevons du *Comité Central* et avons pris l'engagement de n'agir que d'après ses ordres (2). »

Toujours le 26, les socialistes commettaient un abominable assassinat : « ce qu'il y a de fauve, dans l'homme, apparaissait à fleur de peau (3) ». Un agent de police, nommé Vicentini, est aperçu par des chasseurs à pied passés à l'émeute. Ils le signalent aux énergumènes, qui chantent la *Marseillaise* et qui brandissent des drapeaux rouges, comme prenant les numéros des bataillons massés devant la colonne. Alors, s'élève une clameur terrible : « C'est un Prussien !... Non, c'est un sergent de ville déguisé !... A l'eau ! » Prussien ou sergent de ville, il mérite la mort dans les deux cas !

On le mène au poste ; un officier du 94ᵉ bataillon harangue la foule, jure sur l'honneur de déférer le

(1) *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, rapport de M. Delpit, p. 35. — Charles Yriarte, p. 38.
(2) *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, rapport de M. Delpit, p. 36.
(3) Jules Claretie, t. I, p. 584.

prisonnier à la justice; mais les bourreaux entourent le poste, l'escaladent, se saisissent du pauvre agent et le poussent du côté du quai.

Quelle horrible scène ! Injurié, frappé, ruisselant de sang, le malheureux implore ces sauvages. Pas un n'est ému, pas un ne le défend. Il arrive au quai; on le suspend au-dessus de l'eau, quand, d'une voix mourante, il supplie ces bandits de lui permettre de se brûler la cervelle. Nouveaux hurlements, nouvelle averse de coups qui se termine par la noyade de la victime, saluée par les cris de joie de cette foule furieuse.

Hélas! Vicentini surnage : le courant l'emporte, il n'est pas mort et pousse des gémissements qu'on entend parfaitement. Alors, les futurs communards le criblent d'une grêle de pierres. Des pilotes de bateaux-mouches, indignés, essaient de sauver le malheureux; ils sont menacés et contraints de laisser achever une agonie qui dure près de deux heures. Enfin, le corps s'enfonce définitivement dans la Seine (1).

« Nous n'hésitons pas à rappeler ces souvenirs lugubres afin d'en éviter, s'il se peut, le retour. Ce que nous voulons, c'est que la vie de tout homme soit sacrée, sa liberté assurée; c'est que la foule comprenne enfin que la tyrannie et la barbarie du nombre sont des despotismes aussi haïssables que celles d'un empereur (2). »

Le 28, c'est vraiment l'anarchie : il n'y a plus d'autorité, sauf celle du *Comité Central*, qui grandit de jour en jour. A une heure du matin, dans la

(1) Jules Claretie, t. I, p. 584. — Charles Yriarte, pp. 20 et 95 à 97. — *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, rapport de M. Delpit, pp. 32 et 33. — *Journal de Fidus*, *la Révolution de Septembre*, *La Capitulation*, *La Commune*, pp. 345 et 346. — *Histoire critique du siège de Paris par un officier de marine*, pp. 336 et 337.

(2) Jules Claretie, t. I, p. 584.

salle de la *Marseillaise*, un sieur Dassas est nommé général en chef de l'armée de Paris. A Belleville, les fils télégraphiques sont coupés, les officiers du 2ᵉ secteur insultés. Il en est de même à Ménilmontant. A ces nouvelles, le général Vinoy prescrit l'évacuation du secteur : les troupes rentrent à l'Ecole militaire, Belleville et Ménilmontant tout entiers demeurent au pouvoir des révolutionnaires (1).

La journée est employée à retirer les munitions de toutes sortes accumulées sur la rive droite, depuis le Point-du-Jour jusqu'à Passy; malheureusement, les socialistes, sous le prétexte de les soustraire aux Allemands, comme les canons, s'empressent de faire main basse même sur celles mises hors de la portée de l'ennemi; au Panthéon, par exemple, trois millions de cartouches sont enlevées par la populace (2) : les communards vont pouvoir commencer la guerre civile devant les Prussiens spectateurs!

Mais nous voici à la piteuse entrée des vainqueurs par famine.

(1) *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, rapport de M. Delpit, pp. 36 et 37.
(2) *Ibid.*, pp. 35 et 36. — *Ibid.*, rapport de M. de la Rochetulon, p. 405. — Charles Yriarte, pp. 47 et 48.

ENTRÉE DES ALLEMANDS

AVANT

Les préliminaires de paix, signés à Versailles, le 26 février, par MM. Thiers et Jules Favre, portaient que 30,000 Allemands occuperaient, dans Paris, le quartier des Champs-Elysées, depuis le 1er mars jusqu'à l'échange des ratifications (1).

Il avait fallu de longues négociations afin d'arriver à ce résultat peu glorieux, en somme, pour les armées allemandes. Mais, M. de Bismarck n'était guère sentimental, son esprit préférait, de beaucoup, le tangible à l'idéal, et *son âme ne se laissait convaincre que par des réalités.*

Nous avons vu que des pourparlers s'étaient déjà engagés, entre MM. Favre et de Bismarck, au sujet de l'entrée de l'ennemi dans Paris (2). On n'avait pu s'entendre, et, comme il n'y avait pas urgence, on remit à plus tard la solution de la difficulté.

La question se posa, de nouveau, lors des négociations qui suivirent la prise du pouvoir par l'Assemblée de Bordeaux. MM. Thiers et Favre eurent à subir des assauts d'autant plus rudes que M. de

(1) Albert Sorel, t. II, p. 251.
(2) Voir, *suprà*, pp. 182 et suivantes.

Bismarck redoutait moins la reprise des hostilités (1). Cependant, les Prussiens raisonnables redoutaient cette entrée théâtrale, et le chancelier l'aurait sacrifiée bien volontiers sans l'insistance des militaires et du roi qui « se piquaient d'honneur (2) ».

« Guillaume disait : «« Je ne veux pas humilier les Parisiens, ce n'est pas mon intention; mais, devant toute l'Europe, on a prétendu que j'avais peur d'un coup de fusil, et jamais je ne reculerai devant un danger. » — « Pour moi, a ajouté M. Thiers, je craignais, en effet, que ce coup de fusil ne fût tiré, et, s'il l'eût été, quels flots de sang n'auraient pas coulé ! Il fut alors convenu que les Allemands ne sortiraient pas des Champs-Elysées. Cette précaution me rassurait dans une certaine mesure. Ils ne devaient rester dans le Champ-de-Mars et aux Champs-Elysées que vingt-quatre ou quarante-huit heures, juste le temps de la ratification du traité (3) »».

Aussi bien, ce *biais* ne donnait guère satisfaction au roi de Prusse. En effet, il n'y avait pas de danger pour lui à descendre la large avenue des Champs-Elysées, entre les hôtels inhabités et les rues désertes y aboutissant, quartiers faciles à surveiller, où les *suspects* eussent été immédiatement reconnus : ce n'est pas là qu'une balle aurait sifflé aux oreilles du César fraîchement éclos, si elle n'avait pas troué sa peau impériale; c'est dans les

(1) La question du traité de paix ne se rattachant pas au gouvernement de Paris, mais à celui de l'Assemblée nationale siégeant a Bordeaux, nous raconterons les négociations qui l'ont précédé, à la fin de nos volumes sur l'armée de la Loire, que nous clôturerons par l'histoire de cette Assemblée jusqu'à son retour à Versailles.

(2) *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, déposition de M. Thiers, p. 8.

(3) *Ibid.*

rues de Paris, depuis la rue de Richelieu jusqu'à la rue du Faubourg-Saint-Antoine, que le danger eût commencé pour lui, et non place de la Concorde.

Enfin, il fut décidé que les troupes allemandes entreraient dans Paris, sous certaines réserves déterminées par des conventions, signées immédiatement après l'instrument principal, et « qu'elles quitteraient l'intérieur de la ville de Paris, ainsi que les forts situés sur la rive gauche de la Seine (1) », après la ratification des préliminaires de paix. « C'est pour cela que M. Thiers pressa tant la ratification : il savait que, cela fait, les Allemands sortiraient de la capitale (2). »

L'article 4 de l'armistice du 28 janvier portait que, pendant la suspension des hostilités, « l'armée allemande n'entrerait pas dans la ville de Paris (3) ». En raison du remplacement de l'armistice par les préliminaires de paix, il fallait aviser. Au reste, voici les singulières conventions additionnelles qui ont réglé l'entrée des vainqueurs à Paris, en les parquant comme un simple troupeau.

« *Première Convention.*

« Article deuxième. — La prolongation de l'armistice ne s'appliquera pas à l'article quatre de la convention du 28 janvier, qui sera remplacé par la stipulation suivante sur laquelle les soussignés sont tombés d'accord :

« La partie de la ville de Paris, à l'intérieur de l'enceinte comprise entre la Seine, la rue du Faubourg-Saint-Honoré et l'avenue des Ternes,

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 29 janvier au 22 juillet* 1871, p. 520.

(2) *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, déposition de M. Thiers, p. 8.

(3) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre 1870 au 28 janvier 1871*, p. 495.

sera occupée par des troupes allemandes dont le nombre ne dépassera pas 30,000 hommes. Le mode d'occupation et les dispositions pour le logement des troupes allemandes dans cette partie de la ville seront réglés par une entente entre deux officiers supérieurs des deux armées, et l'accès en sera interdit aux troupes françaises et aux gardes nationales armées pendant la durée de l'occupation (1).

« *Seconde Convention.*

« Article premier. — Les troupes allemandes occuperont, dès le mercredi 1er mars, dix heures du matin, le terrain compris entre la Seine (rive droite), l'enceinte depuis le Point-du-Jour jusqu'à la porte des Ternes, la rue du Faubourg-Saint-Honoré jusqu'à la rue des Champs-Élysées, le Garde-Meuble et le ministère de la Marine, le jardin des Tuileries, en réservant toutefois les bâtiments des vivres militaires et la circulation sur les ponts de l'Alma et d'Iéna.

« Article deuxième.—Il est formellement interdit aux hommes armés de franchir la ligne sus-indiquée. Toutefois la circulation pourra rester libre pour toute personne non militaire et non armée.

« Article troisième. — La troupe allemande d'occupation aura la facilité de visiter les galeries du Louvre et l'Hôtel des Invalides. Les détails de ces promenades seront réglés, d'un commun accord, par les autorités militaires des deux pays. Il est bien entendu que les soldats n'auront pas leur fusil et seront conduits par des officiers.

« Article quatrième. — Les troupes allemandes seront logées soit dans les bâtiments publics, soit chez les habitants. Une commission mixte, com-

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 29 janvier au 22 juillet* 1871, p. 524.

posée des délégués des municipalités et d'un ou de plusieurs officiers allemands, se réunira, le 28 février, à deux heures, au pont de Sèvres, pour régler les détails du logement.

« Article cinquième. — Les soldats seront nourris par les soins de l'autorité allemande.

« Versailles, 26 février 1871 (1). »

Rien ne saurait décrire la douleur, la rage de Paris quand la certitude de l'humiliation fut acquise. Le 27, le Gouvernement essaye d'expliquer aux Parisiens comment il avait été forcé de la leur laisser subir :

« Le Gouvernement fait appel à votre patriotisme et à votre sagesse; vous avez dans les mains le sort de Paris et de la France elle-même. Après une résistance héroïque, la faim vous a contraints de livrer vos forts à l'ennemi victorieux.

« Les armées qui pouvaient venir à votre secours ont été rejetées derrière la Loire. Ces faits incontestables ont obligé le Gouvernement et l'Assemblée nationale à ouvrir des négociations de paix. Pendant six jours, vos négociateurs ont disputé le terrain pied à pied; ils ont fait tout ce qui était humainement possible pour obtenir les conditions les moins dommageables.

« Ils ont signé des préliminaires de paix qui vont être soumis à l'Assemblée nationale. Pendant le temps nécessaire à l'examen de ces préliminaires, les hostilités eussent recommencé et le sang aurait inutilement coulé sans une prolongation d'armistice.

« Cette prolongation n'a pu être obtenue qu'à la condition d'une occupation partielle et très mo-

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 29 janvier au 22 juillet* 1871, pp. 541 et 542.

mentanée d'un quartier de Paris. Cette occupation sera limitée au quartier des Champs-Elysées. Il ne pourra entrer dans Paris que 30,000 hommes, et ils devront se retirer dès que les préliminaires de la paix auront été ratifiés, ce qui ne peut exiger qu'un petit nombre de jours.

« Si cette convention n'était pas respectée, l'armistice serait rompu.

« L'ennemi, déjà maître de nos forts, occuperait, de vive force, la cité tout entière. Vos propriétés, vos chefs-d'œuvre, vos monuments, garantis aujourd'hui par la convention, cesseraient de l'être. Ce malheur atteindrait toute la France. Les affreux ravages de la guerre, qui n'ont pas encore dépassé la Loire, s'étendraient jusqu'aux Pyrénées.

« Il est donc absolument vrai de dire qu'il s'agit du salut de Paris et de la France. N'imitez pas la faute de ceux qui n'ont pas voulu nous croire lorsque, il y a huit mois, nous les adjurions de ne pas entreprendre une guerre qui devait être funeste.

« L'armée française, qui a défendu Paris avec tant de courage, occupera la rive gauche de la Seine pour assurer la loyale exécution du nouvel armistice. C'est à la Garde nationale à s'unir à elle afin de maintenir l'ordre dans le reste de la cité.

« Que tous les bons citoyens qui se sont honorés à sa tête et se sont montrés si braves devant l'ennemi, reprennent leur ascendant, et cette cruelle situation d'aujourd'hui se terminera par la paix et le retour de la prospérité publique.

« Thiers, chef du Pouvoir exécutif de la République française; Jules Favre, ministre des Affaires étrangères; Ernest Picard, ministre de l'Intérieur.

« Paris, le 27 février 1871 (1). »

(1) *Journal officiel*, nº du 28 février 1871.

Certes, les signataires de cette proclamation s'efforçaient de prendre la population par son faible : la haine de l'Empire, les éloges à la Garde nationale. Mais ce qui produisit le plus d'effet, ce qui, selon nous, conjura le conflit, ce fut la limitation de l'occupation aux quartiers riches, aux Champs-Elysées. Ce parquage des Allemands, cette *entorse à leur triomphe*, qui, presque, le supprimait, car il n'y a pas de triomphe avec entraves, sans bon plaisir et liberté d'abuser, permit aux Parisiens de s'abriter derrière le précaire et le piteux de cette entrée afin de la tolérer, afin de souffrir ce que, au fond, ils n'auraient pu empêcher, même au prix de flots de sang versés des deux côtés.

Le général Vinoy, gouverneur de Paris, faisait aussi afficher un ordre du jour dans lequel il confiait la garde de la ville aux habitants eux-mêmes, et qui se terminait ainsi : « Le général commandant supérieur fait appel à la Garde nationale et, au nom des intérêts les plus sacrés de Paris et de la France, il attend d'elle un concours actif, dévoué, patriotique (1). »

C'était une sorte de paraphrase de la proclamation du Gouvernement. Les deux appels, selon nous, ne firent aucune impression sur des hommes trop rassasiés de mots, depuis six mois, pour en sentir l'effet : ce qui déterminera l'abstention doit être attribué à la certitude d'une bataille terrible suivie d'un massacre général, et, principalement, nous le répétons, à l'internement des troupes victorieuses dans un seul quartier, dans un quartier riche, alors inhabité, percé de grandes voies où la guerre de barricades n'était pas à tenter. En somme, Paris se résigna ou fulmina en chambre.

Les journaux eux-mêmes renoncèrent à la lutte.

(1) *Journal officiel*, nº du 28 février 1871.

Tous, quelle que fût leur opinion politique, insérèrent la déclaration que l'on va lire :

« Au moment où l'entrée des Prussiens dans Paris est officiellement annoncée, les directeurs des journaux soussignés, confondus dans un même sentiment de patriotisme, croient devoir insister de nouveau auprès de la population parisienne pour qu'elle conserve, en face de la situation cruelle qui lui est faite, le calme et la dignité que les circonstances commandent impérieusement.

« Ils ont résolu, pour leur part, de suspendre la publication des feuilles qu'ils dirigent pendant l'occupation prussienne (1). »

La plume s'arrêtait devant le sabre ennemi (2).

Mais ce n'était pas seulement la Presse qui conseillait le calme, de leur côté aussi les pourfendeurs socialistes, les exploiteurs des ouvriers, qui devaient fomenter la sanglante et folle équipée de la Commune sous les yeux ravis des Allemands vainqueurs, le *Comité Central*, émanation des révolutionnaires, après avoir tout fait pour décider les Parisiens à résister par les armes à l'entrée de l'ennemi (3), s'assagissait brusquement et commandait l'attitude passive, en un mot, la résignation. Le Pouvoir occulte, dont l'action s'étendait de plus en plus, faisait placarder dans la ville l'affiche suivante :

« *Comité Central de la Garde nationale.*

« Citoyens,

« Le sentiment général de la population paraît être de ne pas s'opposer à l'entrée des Prussiens

(1) *Le Temps*, n° du 1er mars 1871. — « Pendant tout le temps que dura l'occupation, le *Journal officiel* fut à peu près le seul qui ne suspendit point sa publication. » (Charles Yriarte, p. 65.)
(2) Jules Claretie, t. I, p. 571.
(3) Voir, *suprà*, pp. 261, 281, 282, 283, 287 et 288.



dans Paris. Le *Comité Central*, qui avait émis un avis contraire, déclare qu'il se rallie à la résolution suivante :

« Il sera établi, tout autour des quartiers que doit occuper l'ennemi, une série de barricades propres à isoler complètement cette partie de la ville. Les habitants de la région circonscrite dans ces limites devront l'évacuer immédiatement.

« La Garde nationale, de concert avec l'armée formée en cordon tout autour, veillera à ce que l'ennemi, ainsi isolé sur un sol qui ne sera plus notre ville, ne puisse, en aucune façon, communiquer avec les parties retranchées de Paris.

« Le *Comité Central* engage donc toute la Garde nationale à prêter son concours à l'exécution des mesures nécessaires pour arriver à ce but et éviter toute agression qui serait le renversement immédiat de la République. »

On le voit, c'est un Pouvoir, ce n'est plus une Association ; le *Comité Central* ne se contente pas de donner des conseils, ce sont des ordres qu'il envoie : « Il sera établi des barricades..... Les habitants de la région circonscrite dans ces limites devront l'évacuer immédiatement. » Il fallait être aveugle pour ne pas voir les chefs de la démagogie prendre en main la direction des masses parisiennes (1) ; mais, à ce moment tragique, les gens du Quatre-Septembre, même soutenus par M. Thiers,

(1) Le 3 mars, le *Comité Central* a fait publier les statuts de la Fédération républicaine de la Garde nationale, dans lesquels se trouvait, pour cette Garde nationale, le droit de nommer tous ses chefs, de les révoquer, et le devoir, pour Paris, de se constituer en république indépendante si le siège du Gouvernement était placé ailleurs que dans la grande ville.

« La forme républicaine était placée, par le *Comité Central*, au-dessus du suffrage universel qui est son œuvre ! » (Jules Claretie, t. I, p. 586.)

n'étaient pas de force à tenir tête, à la fois, et aux Prussiens et aux socialistes, unis dans la même besogne : la mort de la patrie française ; aussi le *Comité Central* ne fut pas inquiété et put continuer à conduire le peuple abusé jusqu'à la fratricide lutte de Mai.

Une autre affiche, dont M. Jules Claretie tient, avec raison, la teneur pour bizarre, était semblablement placardée :

« Une convention a permis aux Prussiens d'occuper les Champs-Elysées, de la Seine au faubourg Saint-Honoré jusqu'à la place de la Concorde.

« Soit, plus grande sera l'injure, plus terrible sera la vengeance.

« Cependant, si quelque pandour ose sortir du périmètre de notre honte, qu'il soit aussitôt déclaré traître ; qu'il devienne, à l'instant, cible pour nos balles, mèche pour notre pétrole, but pour nos orsiniennes, gaine pour nos poignards !

« Qu'on se le dise !

« Par décision des Horaces,

« *Le scribe :* Populus (1). »

Le pétrole était, déjà, pour ces aimables démagogues, un moyen de gouvernement et de combat : ils nous le firent bien voir à l'heure de la défaite de la Commune.

Les maires des arrondissements qui vont être, le lendemain, occupés par l'ennemi (VIIIe, XVIe et XVIIe) se sont rendus, dans la journée, à la nouvelle manufacture de Sèvres, près de l'entrée du parc de Saint-Cloud, où ils se sont entendus avec les chefs allemands pour faciliter l'établisse-

(1) Jules Claretie, t. I, p. 571, en note.

ment en ville des officiers et des soldats, conjurer discussions et rixes, régler les mille détails de toute occupation militaire, surtout par des troupes étrangères, par des vainqueurs (1).

Pendant toute la soirée, une poignante angoisse serrait le cœur des bons citoyens. Quel conflit, quels combats, quel massacre n'allait-on pas voir, le lendemain? Les Allemands ne sont pas plus rassurés et redoutent un choc qui ne pourrait que diminuer leur victoire et rendre peut-être impossible la signature de la paix. Enfin, à Paris, en dépit de l'anxiété générale, les groupes de curieux, d'exaltés, de peureux étaient en petit nombre, et la nuit fut assez calme (2).

L'ENTRÉE

Jusqu'à minuit, les clubs en plein air avaient pourtant tenu leurs séances, depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille. Les discours les plus énergiques avaient été prononcés par les purs de l'époque; on aurait pu croire que tous ces guerriers allaient se porter au-devant des Allemands et leur barrer le passage.

Il faisait un clair de lune superbe, une douceur de température extraordinaire. Les voitures avaient disparu; seuls, les omnibus continuaient leur service. Mais bientôt, après une heure, tout mouvement s'arrêta; les boutiques, les cafés étaient fermés; les groupes s'étaient dispersés, les tranche-montagnes socialistes s'étaient évanouis; chacun était rentré chez soi ou pérorait, dans les clubs

(1) Charles Yriarte, p. 55.
(2) Jules Claretie, t. I, p. 571. — Marie Sebran, pp. 333 et 334.

couverts, jurant de tuer le roi de Prusse et tout son état-major; les boulevards étaient déserts (1).

Le général Vinoy avait profité du calme inespéré qui régnait sur la ville pour disposer les troupes chargées d'empêcher tout contact avec les Prussiens. Dès six heures du matin, le Louvre, le palais et le jardin des Tuileries, la place de la Concorde et l'avenue des Champs-Elysées étaient isolés de la population par de nombreux postes et factionnaires. Les patrouilles de cavalerie circulaient autour des quartiers abandonnés à l'ennemi.

A huit heures, un officier supérieur allemand, suivi de plusieurs uhlans, arrive, par les Champs-Elysées, sur la place de la Concorde. Ce matin-là, par l'admirable temps qu'il faisait, cette place légendaire, qui a vu tant de triomphes, tant de drames, qui a entendu tant de chants de joie, tant de sanglots, qui a bu tant de sang et dont le sol a été foulé par tant de princes victorieux ou fugitifs, par tant de ministres bons ou mauvais, puissants ou en disgrâce, cette place de la Concorde avait un aspect lugubre. La statue de Strasbourg, véritable autel patriotique où, depuis le commencement du siège, la population venait apporter des monceaux de couronnes, des trophées de drapeaux tricolores, restait ensevelie sous ces touchants témoignages; quant au visage de toutes les autres grandes statues de la place, il disparaissait derrière un voile noir très épais, affectant la forme d'un masque, qu'une main française inconnue avait noué, pendant la nuit, afin que les villes de France ne fussent pas témoins de l'entrée sacrilège de l'ennemi (2). « Ces femmes de pierre, avec la nuit de leur visage, dans le soleil et le clair jour, faisaient une protestation

(1) *Le Temps*, nº du 2-3-4 mars 1871.
(2) Charles Yriarte, p. 61.

étrange, lugubre, fantastiquement alarmante (1). »

L'obélisque de l'antique palais de Louqsor, sous l'ombre duquel ont passé les Hébreux de Moïse, lors de la captivité d'Egypte, s'élevait, triste et froid comme un monument funéraire, au milieu de la place inondée de lumière. Victor Hugo pas plus que M. Brisson, Edgar Quinet pas plus que M. Floquet, M. Clemenceau pas plus que M. Razoua n'étaient là pour fermer le chemin à l'ennemi, pour empêcher le viol de la grande ville.

A la vue des uhlans, huit cents Parisiens les accueillent par le cri de : « Vive la République! » Ce cri n'a pas le don de les faire reculer, et l'on aperçoit même, à cet instant, l'avant-garde du XIe corps qui se répand dans les Champs-Elysées, dans le palais de l'Industrie et prend les plus minutieuses précautions pour se garantir d'une attaque possible. Puis personne! On ne voit plus apparaître le moindre casque à chenille ou à pointe.

Les régiments ennemis s'étaient mis en marche à sept heures du matin, après avoir jeté un pont de bateaux au-dessous du Point-du-Jour, afin de faciliter les mouvements des colonnes qui devaient entrer par plusieurs voies stratégiques. Avec beaucoup de prudence, le grand état-major prussien agissait comme s'il allait rencontrer une vive résistance; ses dispositions méticuleuses donnaient, à l'entrée dans Paris, ville rendue, le caractère d'une marche sous le feu de l'assiégé, retranché derrière son dernier réduit : les rues, les places, les maisons et les monuments (2). L'artillerie bavaroise s'était établie du côté sud-ouest de l'énorme bar-

(1) *Journal des Goncourt*, t. I, p. 221. — Edmond Neukomm, p. 287.
(2) Charles Yriarte, pp. 55 et 56.

ricade qui fermait l'avenue de l'Impératrice et, s'abritant derrières les courtines, avait disposé ses pièces de manière à tenir sous son feu les grandes avenues que cette barricade commandait (1).

A trois heures, après la revue passée par le nouvel empereur sur l'hippodrome de Longchamps, M. de Moltke, bien certain qu'on ne tirera pas de coups de fusil, ordonne l'entrée générale des troupes. Elles arrivent, par l'Arc-de-Triomphe, sans passer dessous, en raison des barrages, des chaînes, des pavés, des débris de toutes sortes qui ne permettent point la circulation sous sa glorieuse voûte. De plus, les vainqueurs n'étaient pas trop rassurés, craignant que des mines, des machines infernales n'eussent été établies sous le monument ou aux alentours. Ils le contournent donc, à distance, comme l'ont fait les premières troupes entrées le matin, et descendent l'avenue des Champs-Elysées (2).

Ce sont, d'abord, six régiments de chasseurs bavarois, musique en tête; deux batteries d'artillerie bavaroise; trois régiments d'infanterie prussienne, dont un de la Garde royale; un escadron de hussards de la Mort; un escadron de dragons bleus prussiens; enfin, un régiment de uhlans bavarois, soit, en tout, 28,000 hommes. Ces troupes avaient, à leur tête, un très nombreux état-major, flanqué de cuirassiers blancs (3).

« Les troupes allemandes débouchaient du bois de Boulogne, pour entrer dans Paris, aux hurlements

(1) Charles Yriate, p. 58.

(2) C'est à tort que M. Jules Favre a écrit que les colonnes allemandes avaient « passé sous l'Arc-de-Triomphe ». (Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 29 janvier au 22 juillet 1871*, p. 151.) — « L'ennemi ne défila pas sous l'Arc-de-Triomphe. » (Général Ambert, *Le siège de Paris*, p. 376.) — Edmond Neukomm, p. 284. — A.-J. Dalsème, p. 340.

(3) *Le Temps*, n° du 2-3-4 mars 1871, d'après le *Constitutionnel* et le *National*. — Jules Claretie, t. I, pp. 571 et 572. — Charles Yriarte, pp. 57, 58, 62, 63 et 64.

et huées de la populace. On ne peut s'imaginer tout ce que les Allemands ont dû supporter... Si j'eusse été sténographe, écrit un Prussien, j'aurais voulu reproduire tous ces termes et propos injurieux... Parfois, aussi, l'on nous lançait de la boue (1). »

Nous croyons devoir donner ce témoignage d'un ennemi, tout en n'en garantissant pas l'exactitude complète. En effet, la foule ne pouvait guère s'approcher des troupes allemandes en marche et, quant à la boue, le soleil s'était chargé de la faire disparaître.

Le général de Kameke, commandant en chef les troupes d'occupation, avait établi son quartier-général à l'hôtel de la reine Christine, avenue des Champs-Elysées. L'installation des régiments ennemis et les mesures de précaution prises afin de les garder contre une attaque de jour ou de nuit occupèrent l'état-major jusqu'à plus de neuf heures du soir. Les troupes étaient cantonnées dans le palais de l'Industrie, au Cirque et dans toutes les maisons de l'avenue (2).

M. de Bismarck n'avait pas eu la patience d'attendre au surlendemain, jour fixé par le roi de Prusse pour son entrée. Dans l'après-midi, il était allé, *incognito*, en coupé, jusqu'à l'Arc-de-Triomphe. En arrivant, par l'avenue de Neuilly, un homme du peuple l'avait reconnu et, s'étant approché de lui, l'avait appelé par son nom et lui avait jeté à la face la plus grossière injure. Le chancelier, racontant cet incident à M. Jules Favre, ajoutait : « L'injure était dite en français, j'ai pu la dédaigner. Cet insolent aurait, sans doute, mieux aimé qu'on l'ébruitât en le punissant. Il m'a semblé plus sage de ne pas lui procurer cette satisfaction; mais

(1) Hermann Robolski, pp. 332 et 333.
(2) Charles Yriarte, pp. 63 et 64.

il m'a fait comprendre que j'avais peu d'amis chez vous; du reste, je m'en doutais (1). »

M. Jules Favre n'a pas dû manquer de présenter platement des excuses à l'homme de fer; pour nous, c'est à l'homme du peuple que nous voudrions pouvoir adresser nos félicitations; c'est ce patriote dont nous voudrions livrer le nom glorieux à l'histoire, car, s'il est infâme d'insulter le vaincu, il est beau de maudire le vainqueur, hautement et publiquement, à ses risques et périls. Quant à la grossièreté de l'expression, qu'importe en pareil cas : le général Cambronne n'a pas choisi son mot pour faire comprendre aux Anglais que « la Garde meurt et ne se rend pas (2)! »

Plusieurs autres grands personnages imitèrent M. de Bismarck et se risquèrent même à galoper jusqu'à la place de la Concorde, jusqu'au palais de l'Industrie ou, simplement, jusqu'à l'Arc-de-Triomphe. On remarqua, notamment : les princes Charles et Albert de Prusse, les grands-ducs de Weimar et de Bade, les ducs de Cobourg et de Meiningen et les princes de Wurtemberg, d'Oldenbourg, de Hohenzollern, de Neuwied, de Waldeck, etc. (3).

Dans Paris, la tristesse était très grande. Tous les édifices publics et la Bourse, elle-même, pré-

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 29 janvier au 22 juillet* 1871, pp. 157 et 158. — Charles Yriarte, pp. 106 et 107. — Si M. de Bismarck n'a pas fait arrêter le *manifestant*, c'est qu'il n'a pas compris, tout de suite, ce que voulait dire le mot peu flatteur dont il avait été gratifié. (*Ibid.*, p. 107.) — « Il est bon, dans ce récit de l'occupation, qu'on sache absolument quelles en furent la portée, la limite et, même, quelle est la forme qu'en devra revêtir, dans l'histoire, la représentation plastique. » (*Ibid.*) — Fort modestement, M. de Bismarck ne dépassa pas l'avenue de la Grande-Armée. (Général Ambert, *Le siège de Paris*, p. 386.) — *Ibid.*, p. 387.

(2) *1815*, par *Henry Houssaye*, de l'Académie française; *Waterloo*; Paris, Perrin et Cie, 1898; p. 405.

(3) Edmond Neukomm, p. 285.

sentaient portes closes. Pas de boutiques ouvertes; des drapeaux noirs flottaient au-dessus de l'entrée des mairies et aux fenêtres des maisons; les drapeaux tricolores étaient cravatés de crêpe; sur les volets de beaucoup de magasins, on lisait : *Fermé pour cause de deuil national*, ou bien : *Fermé pour cause de deuil public.* Les habitants dont les maisons se trouvaient sur le parcours de l'ennemi auraient pu, sans sortir, assister au spectacle de ce cruel défilé : non seulement ils ne soulevèrent pas les rideaux de leurs fenêtres, mais ils ne demeurèrent même pas dans leurs appartements, muets et morts, et la plupart émigrèrent dans les parties de la capitale non occupées par les Allemands. Quelques curieux s'étant aventurés jusqu'au groupe des chevaux de Marly, furent obligés de se retirer devant l'attitude menaçante des patriotes qui leur criaient : « Hors d'ici; n'avez-vous pas honte de votre criminelle curiosité? » Tous les bataillons de la Garde nationale se tenaient, en armes, dans leurs quartiers (1).

« Le jardin des Tuileries était désert et, de plus, grâce à la fermeture des grilles et à de grandes draperies tendues aux portes, la place du Carrousel était complètement isolée de la ville. Les vainqueurs, parqués dans leur zone, regardaient, étonnés (2) », les superbes monuments de Paris émergeant de la ligne des maisons.

Les rues Saint-Honoré et du Faubourg-Saint-Honoré étaient sillonnées par de fortes patrouilles de gendarmes et de chasseurs d'Afrique. La foule circulait, ne voyant rien, et s'arrêtait devant

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 29 *janvier au* 22 *juillet* 1871, p. 151. — Charles Yriarte, pp. 61 et 62. — Jules Claretie. t. I, p. 571. — *Histoire critique du siège de Paris par un officier de marine*, p. 345. — Vincent d'Indy, pp. 192 et 193. — Henri Le Verdier, p. 155.
(2) Charles Yriarte, pp. 61 et 62. — Jules Claretie, t. I, p. 572.

les rues qui aboutissent aux Tuileries, à la place de la Concorde et aux Champs-Elysées, avec le regrettable espoir de découvrir, au loin, la silhouette des vainqueurs. Mais ces rues étaient barrées par des caissons, des prolonges d'artillerie, et les sentinelles défendaient de les franchir. Pourtant, un certain nombre de curieux et de curieuses se faufilaient à travers les obstacles et se hasardaient à pousser jusqu'aux Allemands. Bientôt une bande de gamins les rejoignit et nos ennemis regardaient avidement ces Parisiens, devant lesquels ils avaient été arrêtés si longtemps, et ne se fâchaient guère des lazzis que leur lançaient les gamins, enhardis par l'impunité (1).

« On remarqua beaucoup que les officiers allemands avaient, tous, des uniformes neufs, et que, tous, tenaient à la main un plan de Paris. Leurs soldats, affreusement sales, faisaient la cuisine en plein vent, pendant que les bruyantes fanfares de leur musique militaire étaient accueillies par les huées et les sifflets des spectateurs (2). »

A l'intérieur de la ville, les clubs ne désemplissaient pas. On roula, jusqu'à la salle de la *Marseillaise*, des barils de poudre qu'on se proposait de faire arriver, par le chemin des égouts, sous le palais de l'Elysée que la croyance populaire avait désigné comme le séjour de l'empereur d'Allemagne. Les menaces de toutes sortes, les résolutions les plus violentes étaient accueillies par des applaudissements frénétiques (3).

En dépit de toutes ces clameurs, la montagne socialiste ne devait même pas accoucher d'une souris. En somme, si l'agitation était extrême dans les clubs, le calme continuait à régner sur la voie pu-

(1) Jules Claretie, t, 1, p. 572.
(2) *Ibid.*
(3) Charles Yriarte, p. 56.

blique, surtout aux environs des quartiers occupés par les Allemands; mais le pillage des munitions ne s'arrêtait pas dans les secteurs éloignés des Champs-Elysées (1).

Le général Vinoy, ne se sentant pas la force de s'opposer à ce pillage, et à l'enlèvement des derniers fusils et canons, les autorise en vertu du proverbe : *Il faut souffrir ce que l'on ne peut empêcher*. Le 1er mars, à onze heures quinze minutes du matin, il adresse la dépêche suivante aux commandants des secteurs :

« A dater de demain matin la garde du parc d'artillerie du Luxembourg est exclusivement confiée à la légion d'artillerie de la Garde nationale. Aucune autre troupe ne devra y concourir. Je donne des ordres en conséquence au commandant de cette légion (2). »

C'est l'abdication.

A la nuit, un silence de mort règne sur la ville; personne dans les rues, pas de voitures, pas d'omnibus, pas de lumières : l'intérieur d'un tombeau.

LA VISITE DU LOUVRE

Le soir même, la situation s'était compliquée. Aux termes de la convention additionnelle aux préliminaires de paix, les Allemands devaient quitter Paris dès que ces préliminaires auraient été ratifiés par l'Assemblée nationale (3). On comprend avec quelle impatience les gouvernants de Paris attendaient le vote de l'Assemblée de Bordeaux

(1) Charles Yriarte, p. 57.
(2) *Ibid.*
(3) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 29 *janvier au* 22 *juillet* 1871, p. 125.

afin de voir l'ennemi évacuer la capitale. Les chefs allemands, de leur côté, ne pouvant plus espérer une occupation prolongée, entendaient mettre les bouchées doubles et profiter le mieux posssible du peu de temps accordé. C'est alors qu'un conflit des plus graves fut sur le point d'éclater... Le général de Kameke, à six heures quarante minutes du soir, envoyait au général Vinoy le télégramme suivant : « Les dispositions ont-elles été prises à l'effet de faire entrer les troupes allemandes dans le palais du Louvre et le palais des Invalides, dès huit heures du matin (1)? »

Il y avait un gros danger à faire sortir les soldats teutons de la zone à eux assignée : des injures, des rixes en allaient être la conséquence, et cette prise de possession, quoique momentanée, des grands monuments de la capitale aggravait singulièrement l'occupation, la rendait de beaucoup plus odieuse.

« La Prusse aux Invalides, c'était une idée qui froissait violemment le patriotisme français, et les Allemands foulant le pavé du Carrousel et passant sous l'arc triomphal, c'était un coup de plus au cœur des Parisiens. Mais, de même que l'occupation d'un quartier de Paris, le plus excentrique et à coup sûr le moins parisien, autorisait cependant l'histoire à dire, un jour, que la ville avait été occupée, de même, les négociateurs allemands, dans un but évidemment élevé et pour donner aussi une satisfaction à leurs troupes, avaient pensé que la visite d'un ou de deux monuments, et surtout les plus nationaux, autoriserait à dire que leurs soldats avaient visité les monuments de Paris (2). »

Ici, M. Charles Yriarte affirme, et nous sommes de son avis, qu'après avoir étudié les différentes

(1) Charles Yriarte, p. 67.
(2) *Ibid.*, p. 68.

conventions se rapportant à la capitulation, il n'est pas possible d'admettre qu'une clause *écrite* de l'une de ces conventions ait prévu et autorisé la visite du Louvre et des Invalides; mais il est certain que, pour obtenir quelques concessions, et devant l'insistance de M. de Bismarck, il avait été entendu, *verbalement*, que les assiégeants auraient la liberté d'entrer au Louvre et aux Invalides (2).

Au surplus, M. Jules Favre a confessé qu'il avait acquiescé à la visite sous la condition, acceptée, verbalement, par M. de Bismarck, que les Allemands y renonceraient « si elle entraînait quelque difficulté sérieuse (3) ».

Quoi qu'il en soit, M. Jules Simon, ayant télégraphié, de Bordeaux, à M. Jules Favre, à Paris, vers sept heures et demie du soir, que l'Assemblée avait ratifié les préliminaires de paix par 546 voix contre 107, on retarda la réponse à M. de Kameke jusqu'au moment où, la communication officielle du vote ayant eu lieu, on pourrait la notifier à M. de Bismarck et conjurer, par là-même, la visite au Louvre et aux Invalides.

Enfin, le ministre des Affaires étrangères envoya au chancelier la dépêche suivante :

1er mars, 10 heures 15 minutes soir.

« Je reçois, à l'instant, de M. Thiers, une dépêche m'annonçant que, ce soir, à sept heures, l'Assemblée nationale de Bordeaux a ratifié le traité du 26 février. Je rappelle à Votre Excellence que l'article 3 de ce traité porte :

«« Immédiatement après la ratification du présent traité par l'Assemblée nationale siégeant à

(2) Charles Yriarte, p. 68.
(3) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 29 *janvier au* 22 *juillet* 1871, p. 150. — « La convention était précise. » (*Ibid.*, p. 152.)

Bordeaux, les troupes allemandes quitteront l'intérieur de Paris ainsi que les forts de la rive gauche de la Seine. »»

« Je prie, en conséquence, Votre Excellence de vouloir bien, conformément à cette stipulation, faire donner l'ordre à vos troupes de se retirer immédiatement. Je prie Votre Excellence de me faire savoir de suite (*sic*) si cet ordre va être exécuté.

« JULES FAVRE (1). »

Mais M. de Bismarck n'entendait pas de cette oreille. « Nous avions temporisé cinquante-cinq minutes pour éviter à Paris la visite du Louvre et des Invalides par les Allemands; M. de Bismarck, lui, temporisa plus de neuf heures, et, pendant que, plein d'anxiété aux Affaires étrangères, au Louvre et dans toute la ville, prévenue, à minuit trente minutes, de la décision de l'Assemblée, par une dépêche du maire de Paris, on attendait la réponse du chancelier, celui-ci trouvait un expédient ingénieux qui éludait l'article 3 du traité (2). »

Toute la nuit du 1er au 2 se passa sans que M. de Bismarck donnât signe d'existence. Le Gouvernement, en proie à la plus vive inquiétude, ne savait que penser de ce silence. Enfin, à huit heures du matin, la dépêche que l'on va lire parvint à nos ministres :

« *Pour Paris, de Versailles.*
« *A son Excellence M. Jules Favre.*

« 2 mars, 7 heures 50 minutes matin.

« Pour effectuer la ratification du traité, il sera indispensable de dresser un acte authentique repro-

(1) Cité par Charles Yriarte, pp. 69 et 70.
(2) Charles Yriarte, p. 70.

duisant le texte du traité et revêtu des signatures de M. Thiers et des personnes que l'Assemblée nationale aura autorisées à signer pour elle. Je vous prie de vouloir bien télégraphier au président du Pouvoir exécutif pour qu'il vous fasse tenir ce document et de me le remettre. Je tiens à votre disposition l'acte de ratification pareil signé par S. M. l'Empereur.

« BISMARCK (1). »

Certes, semblable prétention était, littéralement, contraire au traité; ces chicanes de Cour de cassation n'allaient guère avec les allures d'un vainqueur, ne rappelaient pas l'attitude d'un triomphatenr; mais le chancelier ne se préoccupait jamais beaucoup des moyens pourvu que le but fût atteint; or, ce qu'il voulait, c'était la visite du Louvre; par sa demande d'un acte authentique de ratification, il gagnait certainement la journée du 2 mars : il n'en désirait pas davantage.

L'impatience de M. Jules Favre était telle que, parti de Paris, le matin du 2 mars, à six heures, il se présentait, à Versailles, chez M. de Bismarck, aux environs de sept heures. Mais celui-ci avait consigné sa porte et défendu qu'on le réveillât avant midi. Les secrétaires du chancelier n'étaient pas plus visibles que lui. M. Jules Favre se résigne alors à écrire, sur le coin d'une table, un mot pour expliquer le motif de son importunité matinale. A neuf heures, paraissait un employé de légation, auquel notre ministre des Affaires étrangères remettait sa communication en le priant de la déposer, entre les mains de M. de Bismarck, aussitôt qu'il serait debout (2).

(1) Cité par Charles Yriarte, p. 71.
(2) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 29 *janvier au* 22 *juillet* 1871, p. 154.

A peine M. Jules Favre a-t-il disparu que voici le dormeur réveillé. Ainsi prévenus, l'empereur et M. de Bismarck veulent hâter la visite des deux glorieux monuments de la capitale française. Guillaume fait partir, en toute hâte, pour Paris, le prince Putbus, avec mission de s'entendre immédiatement avec le général Vinoy relativement aux détails des visites si désirées par les uns, tant redoutées par les autres. Arrivé au Louvre, le prince est, sans retard, introduit auprès du commandant en chef de l'armée de Paris. C'est un homme grand, blond, jeune et de bonnes manières. Il est le premier officier prussien entré dans le cœur de Paris et paraît très bien connaître le palais qu'il a certainement souvent visité durant l'Empire. En raison de l'intérêt que devaient y trouver des soldats, il insiste sur le désir des vainqueurs de voir les Invalides et le tombeau de Napoléon Ier. « C'est, ajoute-t-il, ce qui doit avoir, pour les troupes allemandes, le plus grand prestige (1). »

Le général Vinoy montre, alors, au prince, les dépêches alarmantes qui arrivent de tous les points de la ville ; il lui expose combien il va être difficile d'empêcher une population surexcitée, qui regarde la présence, aux Invalides, de l'uniforme allemand, comme une violation du traité, combien il va être difficile de l'empêcher de donner cours à son indignation par des coups de poing, par des coups de feu contre les visiteurs étrangers, ce qui entraînera une bataille, une horrible tuerie que, des deux côtés, on redoute également.

Le prince Putbus reconnaît la vérité du tableau ; il ne conteste pas que « le feu est très près des poudres », selon sa propre expression, mais l'empereur lui a donné un ordre : il faut qu'il s'y con-

(1) Charles Yriarte, p. 73.

forme. Le général Vinoy réplique : « Je n'ai que quelques milliers d'hommes à ma disposition. A côté d'eux, sont 300,000 gardes nationaux armés et qu'un rien peut jeter contre les troupes allemandes occupant déjà partie de la capitale; si vous persistez dans votre résolution, ce sera sous votre responsabilité; j'aurai tout fait afin d'éviter un conflit sanglant. »

Très ennuyé, le prince Putbus est obligé de convenir que le général a raison et, comme il arrive toujours en pareil cas, on adopte un moyen terme : les Allemands visiteront le Louvre et n'iront pas aux Invalides. La visite se fera par groupes non armés, les chevaux n'entreront pas dans la grande cour. Le général Vinoy prévient encore le prince que les tableaux ne sont plus dans leurs cadres, qu'ils sont mis en lieu sûr; que les statues sont descendues dans les salles basses dont les fenêtres, blindées, ne laissent pas passer un filet de lumière. Mais l'ennemi, tenant bien plus à l'effet moral de la visite qu'à l'effet artistique, le prince néglige les observations du général, et il est convenu que les escouades allemandes pénétreront à midi dans le palais du Louvre. On n'a rien dit des appartements des Tuileries, qui sont occupés par les troupes françaises non désarmées (1).

Sans perdre une minute, le général Vinoy fait évacuer la cour des Tuileries : toutes les troupes se retirent par le guichet du Louvre et le guichet de l'Empereur. Le lieutenant-colonel Périer, commandant du château, enferme dans les appartements le restant de ses hommes et gagne, de sa personne, la cour Caulaincourt, après avoir défendu aux soldats de se montrer, même aux fenêtres.

(1) Charles Yriarte, pp. 73 à 75. — Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 29 *janvier au* 22 *juillet* 1871, p. 152.

27.

Celles du Louvre sont pareillement closes, les grandes grilles de la rue de Rivoli ont été tendues de drap noir, afin qu'il n'y eût aucune vue, ni de la place du Carrousel sur la rue de Rivoli, ni de cette rue sur la place du Carrousel, qui se trouve donc complètement déserte et morte.

A midi précis, la grille du Pont-Tournant, entrée du jardin des Tuileries par la place de la Concorde, est ouverte. Le jardin est dans un état pitoyable : plus de parterres, plus d'allées; le sol est piétiné, labouré par les pieds des chevaux, défoncé par les roues des caissons et des pièces de canon. C'est, véritablement, un spectacle de désolation. De nombreux officiers bavarois, à pied, entrent dans le jardin, arrivent au pavillon de l'Horloge, passent sous la voûte et traversent la place du Carrousel changée en désert.

Le commandant en chef de l'armée de Paris occupe les anciens appartements du général Fleury, près du pavillon de la Trémouille. Là, aussi, toutes les fenêtres sont fermées, ont les stores baissés : les Allemands ne peuvent apercevoir autour d'eux un seul visage humain. C'est la mort.

En revanche, les vagues monstrueuses de la tempête populaire se brisent furieusement contre les deux palais, tout le long de la rue de Rivoli, sur le quai, depuis le pavillon de Marsan jusqu'à la Colonnade, et devant Saint-Germain-l'Auxerrois. Le silence lugubre, qui règne dans les galeries et dans les cours des Tuileries et du Louvre, permet d'entendre le grondement de la foule qui bat incessamment de ses flots les vieilles demeures des rois et des empereurs; par instants, même, des clameurs plus vibrantes parviennent aux oreilles des Allemands et navrent le cœur des officiers et des soldats français retirés dans les sous-sols et dans les appartements privés.

Arrivés à la cour carrée, les officiers ennemis, par suite d'une consigne mal donnée, franchissent la porte du musée qu'un gardien maladroit a laissée ouverte, et les voici dans l'ancienne salle de la collection Campana. Très au courant des êtres du palais, un grand nombre d'entre eux gagnent, de là, les salles françaises et la galerie d'Apollon. Plusieurs autres parviennent à la Colonnade et se montrent à la foule courroucée. A la vue des uniformes détestés, un vent de colère et de haine passe sur les Parisiens vaincus; de toute la place Saint-Germain-l'Auxerrois s'élève une formidable clameur de vociférations, d'injures et de menaces.

De leur côté, les officiers allemands qui visitent la galerie d'Apollon n'ont-ils pas la pensée d'ouvrir la fenêtre, de garnir le balcon dominant le quai et de se donner en spectacle au peuple indigné. Alors c'est un tumulte épouvantable; les cris partent de toutes les bouches; les mots les plus grossiers sont échangés; les Parisiens furieux, considérant la présence des Teutons dans un lieu qui ne fait pas partie de la zone à occuper comme une violation du traité et une bravade intolérable, jettent à la tête des officiers ennemis des pierres et des morceaux de bois. Tout à coup, un homme a l'idée de lancer des sous sur le balcon en criant : « Tas de feignants, voici le commencement des cinq milliards! » Plusieurs autres personnes l'imitent, c'est une pluie de sous et d'injures à laquelle les Allemands répondent par des railleries, par des pieds-de-nez par mille sottises, par de grands éclats de rire qui ne font qu'exaspérer davantage la foule démontée.

A ce bruit infernal, le général Vinoy s'inquiète, et prescrit aux patrouilles de chasseurs d'Afrique de contenir les manifestants. Mais les cavaliers sont plutôt disposés à faire chorus avec les Parisiens qu'à les empêcher de conspuer les Bavarois.

Ceux-ci, protégés par la hauteur du balcon, multiplient leurs bravades, leurs excitations, leurs moqueries, de telle sorte que la masse des citoyens se précipite contre les portes et les barrières avec l'intention de les enfoncer et de les briser. Comment un des gardes nationaux armés, qui invectivent les provocateurs, ne tire-t-il pas un coup de feu sur eux? La crainte des représailles arrête-t-elle tous ces hommes et croient-ils que, s'il leur est permis de répondre aux sarcasmes par des injures, la moindre goutte de sang répandu entraînera une abominable boucherie? Quoi qu'il en soit, heureusement, les balles restent dans les fusils et tout se borne, des deux côtés, à des imprécations homériques.

Néanmoins, le général Vinoy n'est pas rassuré : il envoie le lieutenant-colonel Nau de Champlouis et plusieurs officiers d'état-major auprès des Bavarois, avec mission de leur faire comprendre que « le fait d'ouvrir les fenêtres du Louvre et de s'installer ostensiblement sur les balcons constituait une provocation inutile et un danger réel (1) ». Ces observations sont très mal accueillies; les officiers teutons se montrent des plus cassants, et l'un d'eux, sorte de nain dont l'uniforme ne fait que rendre plus ridicule l'exiguïté de la taille, s'écrie insolemment : « Nous sommes les vainqueurs! »

Il est vrai qu'on ne s'en douterait pas et que ce parquage humiliant ne rappelle pas, sous le premier Empire, l'entrée des Français à Munich, à Vienne et à Berlin. Nos ennemis le sentent bien, leur amour-propre en est froissé et, pour le moment, ils s'évertuent à faire perdre patience au colonel de Champlouis ainsi qu'aux élèves de l'Ecole d'état-major qui l'accompagnent. « Il est certain que

Charles Yriarte, p. 79.

cette mesquine occupation, qui se borne à un quartier de Paris habité surtout par les étrangers, paraît aux triomphateurs une humiliation et contribue à les exaspérer (1). » Mais elle est conforme à la convention. Aussi bien, après la mauvaise réception faite aux envoyés du général Vinoy qui voient qu'ils n'obtiendront rien de militaires prêts à un scandale et criant qu'ils ont au moins le droit, ne pouvant pénétrer dans Paris, de jouir, du haut de ce balcon, d'un des plus beaux points de vue de la capitale : la Seine, la Cité et le Châtelet, n'insistent plus et se retirent.

Au même instant, M. Jules Ferry, maire de Paris, télégraphie au président du Gouvernement :

« La promenade si inutile des Prussiens au Louvre et l'obstination à occuper la ville, malgré le vote de l'Assemblée, excitent, dans la population, une animation qu'on ne peut trouver condamnable. Il y a beaucoup de troupes sur la place due Palais-Royal. Un officier de chasseurs a été renversé de cheval. La présence des Prussiens dans les cours du Carrousel et du Louvre est l'unique cause du tumulte; il faut convenir qu'elle est au plus haut degré inconvenante et non prévue par la convention. »

Le maire de Paris se trompe. Selon leur déplorable habitude, MM. Trochu, Favre et les autres ont menti, comme nous l'avons écrit plus haut, car c'est mentir que de cacher une clause quelconque d'un traité, cette clause fût-elle verbale. Aussi bien, nous avons l'aveu dans le *Journal officiel* du 3 mars 1871 :

« La population de Paris s'est étonnée de voir un certain nombre de soldats allemands pénétrer dans les bâtiments du Louvre. Cette visite avait été

(1) Charles Yriarte, pp. 79 et 80. — Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, pp. 372 et 373.

stipulée dans la convention. Il avait été formellement convenu que les soldats allemands pourraient visiter deux seulement des monuments de Paris : le Louvre et l'Hôtel des Invalides, mais qu'ils ne pourraient le faire que par escouades, sans armes, et sous la conduite d'officiers.

« Le général en chef a pris toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de ces conditions, et la convention à cet égard a été strictement appliquée. L'émotion douloureuse de la population ne s'explique que trop dans les cruelles épreuves que nous traversons, mais elle a cru à tort à une violation des conventions faites : *elles ont été rigoureusement observées*. Sur les représentations du général Vinoy, les chefs de l'armée allemande ont même renoncé à visiter les Invalides.

« Le général Vinoy a fait, en outre, observer aux généraux allemands que la plupart des tableaux du Louvre avaient été retirés par les soins du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; que les cadres seuls étaient en place ; qu'enfin les statues étaient dans des salles dont les fenêtres étaient blindées et où, par conséquent, l'obscurité était complète.

« La visite du Louvre a donc été bornée à la promenade dans les cours. C'est par une erreur de consigne, bientôt réparée, grâce à l'intervention des conservateurs du Louvre, que quelques soldats ont pénétré sous la Colonnade. »

Il y a bien des contre-vérités dans ce plaidoyer gouvernemental. On les découvrira facilement, nous ne les signalerons même pas et nous nous contentons d'y relever la preuve que l'ennemi, en visitant le Louvre, observait rigoureusement les conventions faites.

Enfin, le tumulte ne cessait pas autour des pa-

lais et, d'une minute à l'autre, un garde national, moins prudent que ses camarades, pouvait tirer le premier coup de fusil, signal de la bataille. Il fallait donc mettre un terme à cette situation plus que critique. Le général Vinoy avait été informé que, dans la cour du Carrousel, plusieurs soldats, des ordonnances bavaroises surtout, se tenaient à cheval auprès du square, le mousqueton à l'arçon de la selle. Le commandant en chef français, ayant constaté le fait de ses propres yeux, crut qu'il pouvait imiter les Allemands déclarant rester dans Paris, tant que la ratification des préliminaires de paix ne leur serait pas signifiée par un acte authentique. C'était la lettre, non l'esprit du traité. Le général Vinoy s'en tint, pareillement, à la lettre et, aussi, à l'esprit de la convention. Il expédia donc le chef d'escadron d'état-major Bourcart, avec ordre de faire fermer les grilles qui séparent le jardin des Tuileries de la place de la Concorde. Cet officier supérieur partit, en compagnie de M. Charles Yriarte, du lieutenant Castelnau-Wallace et d'un M. Oliphant, diplomate anglais. Il ne fut pas malaisé de fermer les grilles, mais il fallait, cependant, les entr'ouvrir assez souvent, afin de laisser passer les escouades d'officiers ennemis qui revenaient du Louvre. Le commandant Bourcart, appuyé à la balustrade de la terrasse des Feuillants, regardait la place de la Concorde, tout en veillant à l'exécution des ordres par lui donnés, quand un général prussien, suivi d'un nombreux et brillant état-major, se présente au Pont-Tournant et s'étonne de voir les grilles closes. Le commandant Bourcart lui répond que le commandant supérieur des troupes d'occupation doit connaître la cause de cette fermeture puisque le général Vinoy vient de la lui télégraphier. « Mais je suis le général de Kameke, réplique le Prussien, et je n'ai pas connaissance de la dé-

pêche du commandant en chef de l'armée de Paris. »

Le commandant Bourcart n'en refuse pas moins l'ouverture des grilles, et le général de Kameke se dirigeant vers la barricade qui obstrue le quai, au commencement de la terrasse du Bord-de-l'eau, envoie un de ses officiers, à son quartier général de l'hôtel Rianzarès, afin de chercher la dépêche dont on vient de lui parler. Après avoir pris connaissance de cette dépêche, qui notifie l'impossibilité de laisser continuer la visite du Louvre attendu que, contrairement à la convention, les Allemands pénètrent dans la cour du Carrousel, à cheval et armés, le général de Kameke télégraphie au général Vinoy : « Les ordres les plus formels ont été donnés immédiatement pour maintenir strictement la convention, à laquelle il ne peut avoir été manqué que par une erreur regrettable. »

Cependant, comme le général prussien ne se présentait plus aux grilles du jardin des Tuileries, le commandant Bourcart ne laissait plus entrer personne, et, comme les premiers Allemands arrivés avaient, petit à petit, quitté le Louvre, la visite du palais, commencée vers midi, ne dura donc, en réalité, que deux heures et demie, au grand désappointement des vainqueurs. Mais, grâce à la modération de M. de Kameke, « qui a fait preuve, dans ces tristes circonstances, du plus haut esprit de conciliation (1) » et dont la courtoisie fut singulièrement appréciée par le général Vinoy et son entourage, tout conflit fut évité, bien que la visite du Louvre n'eût pas été la seule cause de dissentiment, notamment lorsqu'il s'est agi de rectifications de zones d'occupation.

Au surplus, l'évacuation des Tuileries et de la place du Carrousel ayant coïncidé avec l'échange

(1) Charles Yriarte, p. 84.

de l'instrument authentique de la ratification des préliminaires de paix, les Prussiens ne pouvaient plus exiger le renouvellement de cette malencontreuse visite, et, de fait, ils ne firent pas de nouvelle tentative et se tinrent dans les limites du seul quartier des Champs-Elysées (1). Voici pourquoi :

Revenu à Paris après son infructueux essai de joindre M. de Bismarck, le matin, M. Jules Favre avait attendu, fiévreusement, l'arrivée du messager parti de Bordeaux avec l'instrument diplomatique. Enfin, à midi et demi, M. Delaroche, fils du grand peintre, se précipite dans le cabinet du ministre des Affaires étrangères, tenant à la main la pièce tant désirée. M. Jules Favre lui saute au cou. A deux heures, notre ministre des Affaires étrangères se fait annoncer au chancelier. A la vue de l'expédition du traité ratifié, M. de Bismarck ne peut dissimuler sa mauvaise humeur.

« Comment avez-vous pu obtenir si rapidement la ratification que vous m'apportez? dit le chancelier à M. Jules Favre. Vous aviez jusqu'au 12 mars, et il n'y avait vraiment aucune raison de vous presser ainsi. Vous m'affirmiez, M. Thiers et vous, que la délibération de l'Assemblée serait fort longue, et nous y avons compté.

« — Je m'en doute un peu, répond M. Jules Favre, et j'ai voulu vous faire une agréable surprise. Depuis le commencement des négociations, Votre Excellence n'a négligé aucune occasion de me faire comprendre à quel point elle est pressée d'en finir. Elle n'a pas cru pouvoir nous accorder le temps dont nous avions besoin, elle nous a répété constamment que le roi lui ordonnait de

(1) Charles Yriarte, pp. 75 à 84. — Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 29 *janvier au* 22 *juillet* 1871, pp. 152 et 153. — Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 374. — Jules Claretie, t. I, p. 572.

marcher vite. Nous nous sommes conformés à ses désirs.

« — C'est votre droit, réplique M. de Bismarck, et nous n'avons rien à objecter; seulement, si nous avions prévu que votre Chambre pût examiner et ratifier le traité en vingt-quatre heures, nous aurions pris d'autres dispositions (1). »

Le mécontentement du chancelier n'était rien auprès de l'irritation qu'allaient éprouver l'empereur et les généraux. Guillaume avait fixé son entrée triomphale au 3 : il ne lui était plus possible de la faire. Il avait été décidé, aussi, que des fractions de l'armée allemande, divisées en trois groupes, de chacun 30.000 hommes, demeureraient, successivement, quelques jours à Paris, où l'empereur passerait plusieurs revues (2) : il fallait y renoncer et une cinquantaine de mille hommes, seulement, auraient la satisfaction de fouler du pied le sol de la grande ville, héritière intellectuelle de Rome et d'Athènes (3).

Mais M. de Bismarck se reprend; il ne se considère pas encore comme battu sur le terrain accessoire de la diplomatie; il saisit l'expédition de la loi approbative du traité, et la lit, lentement, épluchant chaque phrase, pesant chaque mot, cherchant, minutieusement, une irrégularité grâce à laquelle il retardera l'évacuation des quartiers de

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 29 janvier au 22 juillet* 1871, pp. 155 et 156. — « Les Prussiens n'avaient point évidemment compté sur une aussi prompte solution. » (Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 372.)

(2) Louis Schneider, t. III, pp. 219, 233 et 232, note 1. — Voir, aussi, *Ibid.*, pp. 228 et 229.

(3) Charles Yriarte, pp. 85 et 86. — « Par suite de la ratification des préliminaires de paix, « nous perdions (les Prussiens) le droit de faire séjourner plus longtemps nos troupes dans Paris, et on annonçait déjà, de Bordeaux, par le télégraphe, que nous devions quitter la ville et nous retirer dans les forts. Grande déception pour tout le monde. » (Louis Schneider, t. III, p. 232.) — M. de Moltke, p. 490.



Paris occupés par les troupes de son maître. M. Jules Favre ne quitte pas, des yeux, M. Mollard, le chef du protocole, qu'il a emmené avec lui, ne se fiant pas à ses propres connaissances, pour les subtilités diplomatiques qu'il ne possède guère. M. Mollard suit anxieusement, aussi, les mouvements du chancelier disséquant l'instrument qu'il a en mains. Enfin, après une demi-heure, celui-ci ne découvre rien à critiquer : tout est régulier; il donne la ratification de l'empereur, et procès-verbal de l'échange est dressé par les représentants de la France et de la Prusse (1).

Il est bientôt quatre heures ; il ne peut être question d'évacuer Paris le jour même. Alors, les deux interlocuteurs décident que cette évacuation aura lieu le lendemain matin, 3 mars, à huit heures. Dès le soir du 2, le général Vinoy et les généraux allemands s'entendent pour en régler les détails, et Paris apprend que, dans quelques heures, il sera délivré de l'odieuse présence de l'ennemi (2).

LES CHAMPS-ÉLYSÉES ET L'INTÉRIEUR DE PARIS PENDANT L'OCCUPATION

Voici le tableau qu'a fait M. Charles Yriarte de la place de la Concorde, le 2 mars, à deux heures, alors qu'il accompagnait le commandant Bourcart :

« L'artillerie bavaroise était en batterie à l'entrée de la grande avenue, à droite et à gauche des chevaux de Marly, encore recouverts des blindages destinés à les protéger contre le bombardement. La place était pleine de groupes; les Parisiens étaient

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 29 janvier au 22 juillet* 1871, pp. 156 et 157.
(2) *Ibid.*, p. 158.

rares, mais, cependant, quelques vêtements civils se mêlaient aux uniformes étrangers. Autour de la grille de l'Obélisque, des soldats, appuyés sur des canons, posaient devant l'objectif d'un photographe militaire. Au pied du ministère de la Marine, dont les fenêtres étaient absolument fermées et les volets baissés, se tenait une foule compacte, composée de soldats de toutes armes. Montés sur les balustrades des anciens jardins, un grand nombre d'Allemands, pressés les uns contre les autres, assistaient à une sorte de farandole dansée par leurs compatriotes; quelques groupes détachés valsaient au son de la musique d'une bande militaire groupée près de la statue de la ville de Strasbourg. Cette statue était comme un lieu de pèlerinage, où venaient tous les Allemands, et des officiers s'efforçaient de déchiffrer les devises, pièces de vers et inscriptions de toutes sortes collées sur le petit monument.

« Des cavaliers, dragons bleus et hussards, se promenaient incessamment autour de la place, à une allure assez vive, et formant patrouilles de cavalerie. De temps en temps, passait un petit état-major escortant quelque chef; les officiers étaient très nombreux. Il y avait là une très grande variété d'uniformes. Un grand nombre de chariots de l'Intendance, de ces petites voitures lorraines, semblables à celles que nous avons réquisitionnées nous-mêmes dans l'Est, stationnaient au pied de la terrasse, contenant des barils, du fourrage et des vivres. A part les danses et quelques échos de chansons, l'aspect de la place était assez calme. Au loin, la grande avenue était comble et le mouvement de troupes considérable; les casques étincelaient, des cavaliers couraient dans toutes les directions : un magnifique soleil éclairait cette scène d'occupation (1). »

(1) Charles Yriarte, pp. 87 et 88.

Nous avons déjà fait remarquer que Paris avait, volontairement, arrêté sa vie. Plus de tribunaux, plus de Bourse, plus de commerce : tout était fermé. De là, une foule oisive dans les rues, car la fièvre de chacun le chassait de chez lui et le poussait à la recherche de tout ce qui pouvait alimenter sa curiosité et donner un aliment à son indignation.

A dire vrai, il faut reconnaître que trop de gens ne surent pas conserver, jusqu'au bout, le calme, la dignité, la réserve qu'imposaient de si douloureuses circonstances. « A partir de trois heures, le 2, un certain nombre de Parisiens affluaient dans les Champs-Elysées ; et, à ce moment où la résistance n'avait pas encore été, pour ainsi dire, déshonorée par la Commune, il était pénible de constater qu'une petite partie de la population n'avait pas su résister à cette curiosité malsaine et opposer à la force, qui avait triomphé de Paris par la famine, une abstention générale, tacitement convenue, seule manifestation qui fût vraiment digne et raisonnable (1). »

Certes, le Parisien honnête, le bourgeois patriote, le bon ouvrier se claquemurèrent chez eux afin de ne pas même apercevoir le haut du casque d'un Prussien ; par malheur, les curieux inguérissables, les badauds, les intellectuels qui se mettent au-dessus des petitesses du chauvinisme, les prostituées, les souteneurs de tous les mondes, de filles de trottoir et de femmes de théâtre ou de salon, les prolétaires qui ne travaillent jamais, nombre de futurs pétroleurs et pétroleuses, les étrangers ne manquèrent pas l'occasion d'assister à un spectacle peu commun, celui de troupes ennemies sur la place de la Concorde, et donnèrent aux vainqueurs

(1) Charles Yriarte, p. 89. — *Ibid.*, pp. 110 et 111.

l'illusion d'un manque de tenue et de patriotisme de la part des habitants de Paris. Eh bien, cette écume était l'exception : le vrai citoyen parisien, tout à son désespoir, observa une réserve que les Français n'eurent pas à constater quand ils entrèrent à Berlin : l'histoire devra lui rendre entière justice (1).

Même dans la tourbe qui se mêla aux Allemands, il se rencontra des gens qui ne purent supporter certaines attitudes, certaines familiarités avec les pseudo-triomphateurs, et qui les corrigèrent sur l'heure, d'une façon brutale, et, peut-être, pas toujours justifiée, car des innocents furent pris pour des coupables.

« Plusieurs femmes furent insultées, fustigées, traitées, en un mot, comme le fut, autrefois, Théroigne de Méricourt, sur la terrasse des Tuileries. C'était un spectacle écœurant, immonde que celui de ces malheureuses, à moitié nues, les vêtements lacérés, en lambeaux, les cheveux en désordre,

(1) Charles Yriarte, p. 111. — « Il faut rendre cette justice à Paris, la ville des badauds par excellence, que, à de très rares exceptions près, la population se montra froide, indifférente, dédaigneuse même. » (Vincent d'Indy, p. 192.) — *Ibid.*, p. 195. — « Les Bavarois se promenèrent, quatre par quatre, mal à l'aise dans cette mort de la ville. » (*Journal des Goncourt*, p. 223.) — « L'aspect du quartier du faubourg Saint-Germain morne, muet, était saisissant et touchant : c'était bien ce qui convient à une ville vaincue, qui comprenait et sentait son malheur, et s'y résignait avec tristesse, noblesse et dignité. » (*Journal de Fidus*, *La Révolution de Septembre*, *La Capitulation*, *La Commune*, p. 352.) — *Contrà :* « Un peuple curieux n'avait pu résister à l'envie de voir les Allemands. » (*Ibid.*, p. 350.) — (*Ibid.*, pp. 352 à 355 et 358. — Le *Journal officiel* du lendemain avoue que « la population, *presque tout entière*, s'est abstenue. » (*Ibid.*, p. 358.) — *Le Petit Journal* reconnaît que « la foule se pressait aux abords de la place de la Concorde ». (*Ibid.*, pp. 358 et 359.) — « Aux abords de la place de la Concorde, derrière nos postes, se pressait une foule passionnée et curieuse. » (Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 371.) Une dernière fois, c'était l'exception et l'on ne saurait prendre pour des curieux les patriotes qui remplissaient la rue de Rivoli, les quais et la place Saint-Germain-l'Auxerrois.

tiraillées en tous sens, en butte aux opprobres et aux crachats, le visage couvert d'une pâleur mortelle, la terreur et l'égarement dans les yeux, poursuivies par une foule hurlante et féroce..... Une scène, d'un autre genre, s'était passée rue de Rivoli : vers trois heures, un détachement de uhlans étant venu faire une ronde jusqu'au commencement de la rue, près des sentinelles françaises placées à cet endroit, un individu, d'une quarantaine d'années environ, avait levé son chapeau en l'air, appelé les cavaliers, leur avait offert des cigares et, quand ils étaient repartis, avait, de nouveau, agité frénétiquement son chapeau et s'était mis à crier : «« Vive la Prusse ! »» Le peuple s'était rué sur le misérable et avait voulu l'écraser sous ses pieds. Deux vigoureux marins s'étaient emparés de l'ami de Guillaume, avaient réussi à l'arracher des mains de la multitude indignée et l'avaient entraîné, presque mort, au poste de la place Vendôme (1). » Il était hors d'atteinte.

Nous le regrettons, car, cette fois-là, le peuple avait raison. Quant aux femmes fouettées, il faut distinguer : si nous approuvons la correction infligée à celles qui avaient fait des avances aux Allemands, nous déplorons que des innocentes aient été traitées comme des coupables. Mais qu'allaient-elles faire dans cette galère? La place d'une Française et d'une honnête femme n'était pas, à ce cruel moment, rue de Rivoli ou près de l'obélisque de Louqsor, elle était chez elle, dans son appartement fermé, toute à la douleur du désastre national (2).

(1) *Le Temps*, n° du 2-3-4 mars 1871, d'après *Le National*. — Charles Yriarte, pp. 89, 90 et 91.

(2) On fouetta des femmes accusées d'avoir souri à l'ennemi. De malheureuses honnêtes femmes qui avaient le tort d'habiter les quartiers occupés, ou peut-être d'être curieuses, subirent le même sort que les rôdeuses. La férocité de la population commençait à se faire jour. » (Jules Claretie, t. I, p. 572.)

Le comte de Waldersee, traversant à cheval et en uniforme l'avenue des Champs-Elysées, aperçoit quelques correspondants de journaux anglais, qu'il avait connus, à Versailles, et qui venaient sur les lieux afin de se rendre mieux compte de la physionomie de Paris. La foule entre en fureur, à la vue des Anglais saluant le comte; elle se précipite sur eux, et si l'un d'eux n'avait pas eu la présence d'esprit de lui démontrer, pièces en mains, qu'ils étaient chargés de distribuer les denrées offertes par Londres à Paris, il leur eût été fait un mauvais parti (1).

Le soir, un bourgeois passait au Rond-point des Champs-Elysés, à l'heure où les Allemands exécutaient une retraite aux flambeaux. Il les siffle et hausse les épaules. Fureur de l'ennemi qui se met à courir sus; mais le siffleur avise une palissade, clôture d'un terrain vague, et, fort agile, l'escalade et laisse les poursuivants tout penauds devant l'obstacle. Ne pouvant le renverser, ils se précipitent sur la maison portant le n° 12 du Rond-point avec l'idée que le terrain sauveur dépend de cet immeuble. Naturellement, les concierges s'opposent à l'envahissement: injures, lutte, la femme tombe, frappée d'un coup de sabre à la tête, l'homme est blessé à la main; un mobile, désarmé, que son mauvais génie a amené là, est aussi atteint assez grièvement. Mais impossible aux Allemands de retrouver le bourgeois siffleur. Ils écument de rage (2).

Près de la Manutention, sur le quai de Billy, un Parisien lance une pierre avec une telle violence contre un soldat ennemi qu'il lui crève l'œil. Moins heureux que le bourgeois alerte, ce brave est arrêté et fusillé sur place (3).

(1) Charles Yriarte, p. 90.
(2) *Ibid.*, pp. 91 et 92.
(3) *Ibid.*, p. 92.

Quelques princes allemands étaient entrés à Paris, le 1er mars. L'un d'eux, monté sur un beau cheval, descendait l'avenue des Champs-Elysées, suivi d'un jockey à la tenue irréprochable : culotte de peau, ceinture de cuir, casquette melon, bottes à l'écuyère. A la vue du prince, ainsi escorté, un gamin de s'écrier : « Tiens, voilà Badinguet ! » Le pauvre prince ne savait plus quelle contenance tenir, sous la pluie de quolibets, de cris, et même de rires, qui tombait sur lui (1).

La nuit du 2 au 3 fut des plus agitées. Les Allemands, furieux d'être obligés de partir le lendemain, faisaient passer leur colère en buvant dans leurs cantonnements. Au milieu de la nuit, ils forcèrent le café Dupont, s'y installèrent et se firent servir du champagne qu'ils absorbèrent, en chantant. Ils s'en allèrent fort tard, en compagnie de filles publiques, qu'ils avaient ramassées dans les contre-allées.

Toutefois, il y a lieu de reconnaître que ces incidents ont été rares, que la discipline a été strictement maintenue et que les appartements où nos ennemis étaient logés ont été respectés. Il est certain que des instructions sévères avaient été signifiées aux troupes d'occupation avant leur entrée dans Paris (2).

Au cœur de la ville, le 2, les socialistes, qui devaient tous mourir plutôt que de laisser les soldats du despote de la Sprée souiller le pavé de la capitale française, se dépensaient toujours en vociférations et en harangues aussi peu dangereuses pour eux qu'inoffensives pour les Prussiens.

A ces farceurs venaient se joindre, de bonne foi, les braves ouvriers, les anciens soldats, les petits

(1) Charles Yriarte, p. 105.
(2) *Ibid.*, pp. 92 et 93.

employés patriotes que la catastrophe finale avait exaspérés. « Affolés par les souffrances, exaltés par la douleur et l'humiliation, persuadés, les uns de l'incapacité de ceux qui avaient été à leur tête, les autres de leur indignité, ils se trouvaient prêts pour l'émeute, non plus contre les Allemands envahisseurs, mais contre le Gouvernement de la Défense lui-même (1) », dont la nullité politique et militaire ne justifiait pas, à cette époque, devant la saine raison, une insurrection sous les yeux de l'ennemi maître des forts, mais l'expliquait pour les gens qui ont un peu étudié les foules (2).

En somme, les socialistes ont prêché l'émeute, pillé les arsenaux, non pour attaquer les Prussiens, empêcher les armes et munitions de tomber en leurs mains, mais, uniquement, pour s'emparer du Pouvoir (3). Un document existe, qui ne laisse pas le moindre doute sur les intentions des chefs de la révolution, à la date du 28 février 1871. Dans ce document, il n'est plus question de résistance à outrance, d'attaques contre l'ennemi, il s'agit de *revendications sociales*. Qu'on juge :

« De nombreuses délégations se sont présentées à la Corderie depuis qu'il est question de l'entrée des Prussiens, et ont déclaré qu'elles pensaient trouver là une organisation militaire toute prête pour marcher contre l'envahisseur lorsqu'il mettrait le pied dans Paris.

« Les membres présents ayant prié les délégués d'indiquer quels groupes ils représentaient, il a été cité des noms de citoyens qui n'ont reçu aucun mandat des comités constituant la réunion de la

(1) Charles Yriarte, p. 95.
(2) *Psychologie des foules*, par Gustave Le Bon, pp. 15, 17, 18, 20, 24, 30 et 60.
(3) Charles Yriarte, p. 99.

Corderie : *Association internationale des travailleurs*, *Chambre fédérale des sociétés ouvrières*, *Délégation des vingt arrondissements*.

« Dans ces circonstances, les trois groupes de la Corderie informent les travailleurs de Paris qu'ils n'ont donné mandat à personne au sujet d'une action contre les Prussiens.

« Les membres présents croient de leur devoir de déclarer que, dans leur pensée, toute attaque servirait à désigner le peuple aux coups des ennemis de la révolution, monarchistes allemands ou français, qui noieraient les *revendications sociales* dans un fleuve de sang.

« Nous nous souvenons des lugubres journées de juin.

« *Les membres de la Commission :*

« Henri GOULLÉ, PINDY, Jules VALLÈS, ROCHAT, ROUEYROL, Léo MEILLET, Ch. BESLAY, AVRIAL, Ant. ARNAUD (1). »

Ils n'attendent plus que la disparition des Prussiens pour tirer sur des Français !

DÉPART DES ALLEMANDS

Le 3 mars, dès cinq heures du matin, le mouvement d'évacuation commença. La retraite, car c'en était une, se fit avec beaucoup de prudence; des avant-gardes éclairaient le chemin; les canons, les caissons, les voitures de vivres, qui avaient été remisés dans le palais de l'Industrie et dans l'avenue des Champs-Elysées, défilèrent à droite et à gauche

(1) Cité par Charles Yriarte, pp. 99 et 100.

de cette avenue; les troupes bavaroises marchaient au milieu de la chaussée, suivies par l'infanterie prussienne et la landwehr; des dragons bleus galopaient à la queue de la colonne, les derniers escadrons contenant les Parisiens et les gamins qui s'avançaient, à mesure que les Allemands laissaient la route libre, et qui faisaient des pieds-de-nez à l'ennemi, le bombardant de propos blessants, malheureusement pour son seul amour-propre.

Des officiers d'état-major prussiens, protégés par des hussards et des cuirassiers, revenaient sans cesse en arrière afin d'apprécier le danger, afin de conserver à la retraite des vainqueurs un ordre parfait. Enhardis, les gamins se mettent à jeter des pierres à l'arrière-garde, et les masses populaires deviennent menaçantes, si bien que la cavalerie ennemie est obligée, plusieurs fois, de disperser, à coups de sabre, les groupes qui la pressent trop.

Enfin, les Allemands sortent de Paris et regagnent, par Boulogne et Neuilly, en passant la Seine sur des ponts de bateaux, leurs cantonnements du 28 février (1).

A peine le dernier Teuton a-t-il disparu, que les voyous et les gredins, qui ne manquent jamais de profiter de toutes les occasions de désordre, se jettent sur les Champs-Elysées. Les cafés et restaurants, où l'ennemi s'était installé, sont saccagés et pillés par les intéressants citoyens dont les convictions politiques consistent à prendre ce qui n'est pas à eux. Le café situé à l'angle de la rue du Cirque est envahi; glaces, verrerie, meubles sont mis en pièces, les caisses pillées, les menus objets volés. De même, au Rond-point, chez Ledoyen. Heureusement, les habitants du quartier accourent

(1) Charles Yriarte, pp. 104 et 105.

de toutes parts, conduits par le commissaire de police, le maire et ses adjoints, et parviennent à refouler les partisans trop pressés des *revendications sociales :* l'ordre est rétabli.

Naturellement, ce Gouvernement de bavards ne pouvait manquer de s'autoriser du départ des Allemands pour faire une proclamation :

« L'armée allemande a évacué, ce matin à onze heures, les quartiers où elle avait pénétré. Pendant son séjour, la tenue de Paris a été au-dessus de tout éloge ; partout, les lieux publics, les établissements industriels, les magasins des commerçants se sont fermés spontanément.

« Des cordons de ligne et de Garde nationale, soigneusement disposés, ont formé, entre les troupes allemandes et la population, des frontières provisoires qu'ils ont fait respecter.

« Les occupants, laissés à eux-mêmes, ont pu comprendre que, si le droit succombe parfois devant la force, il n'est pas si facile de dompter les âmes, et que la fortune de la guerre ne domine pas seule le monde.

« Nous devons un juste tribu de reconnaissance aux habitants des arrondissements qui ont supporté la présence de l'étranger ; ils ont racheté leurs concitoyens, préservé la cité de malheurs imminents et conservé Belfort à la France.

« Les municipalités du VIIIe, du XVIe et du XVIIe arrondissement ont fait leur devoir avec autant de zèle que d'abnégation. Paris n'aura jamais assez de respect pour ces magistrats dévoués qu'il trouve auprès de lui à toutes les heures de danger et de douleur.

« Le Gouvernement de la République les remercie ; il comptera toujours sur eux comme il

compte sur la population pour faire que Paris reste l'une des premières villes du monde.

« Paris, ce 3 mars 1871.

« *Le ministre de l'Intérieur*,

Ernest Picard (1). »

Du vent, du vent, du vent !

M. Jules Favre juge ainsi cette proclamation :

« En relisant ces lignes tracées à la veille des folies et des crimes de la Commune, on est tenté de se demander si nous n'étions pas pris de vertige (les gens du Gouvernement) en prodiguant de tels témoignages de confiance à la population de Paris, qui allait épouvanter le monde par ses coupables excès. Etait-ce le moment de la louer et de se placer sous son égide? Ne cédions-nous pas à cette vieille habitude *de flatter le peuple*, *qui est*, *à la fois*, *la ressource et la perte des pouvoirs en décadence* (2)? »

Hélas ! nous ne le savons que trop.

Somme toute, revenant à l'ennemi extérieur, piteuse entrée triomphale. Quand les Français entraient à Vienne ou à Berlin, ils n'étaient pas parqués comme les Allemands le furent, en mars 1871, à Paris; nos soldats pouvaient pénétrer dans tous les quartiers de la ville rendue, selon la fantaisie de leurs chefs, et leur séjour n'était pas limité à une durée véritablement ridicule. De plus, leur empereur marchait en tête des régiments victorieux : il ne craignait pas de se montrer aux vaincus dans tout l'éclat de sa gloire, il allait habiter le palais des souverains en fuite et ne prenait conseil que de son bon plaisir.

Guillaume, à l'inverse, n'osa pas galoper, sur un

(1) *Journal officiel*, nº du 4 mars 1871.

(2) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 29 *janvier au* 22 *juillet* 1871, p. 159.

cheval fringant, dans l'avenue des Champs-Elysées, s'installer aux Tuileries et braver l'indignation des Parisiens. Il se contenta, prudemment, de passer, le 1[er] mars, vers onze heures, après l'entrée de l'avant-garde allemande, une revue sur le champ de course de Longchamps, à l'endroit même où Napoléon III, en 1867, avait eu la naïveté de le traiter en ami, et de faire défiler devant lui et MM. de Bismarck et de Moltke, l'admirable Garde impériale de Malakoff, de Magenta et de Solférino, les beaux régiments de cette armée française que la trahison de Bazaine, l'ineptie stratégique et tactique de ses maréchaux et de la plupart de ses généraux devaient conduire, tout entière, trois ans plus tard, captive en Allemagne (1).

Puis le nouvel empereur s'en était retourné misérablement à Versailles. Le souvenir de Berezowski, tirant sur le tsar, avait été pour quelque chose dans cette reculade : Guillaume, sur les conseils du chancelier, avait préféré renoncer à une entrée triomphale, à la tête de la Garde royale, plutôt que de risquer le coup de fusil ou de revolver d'un Parisien justement exalté par les désastres de la Patrie (2).

Oui, il est consolant de comparer l'entrée des Allemands à Paris et celle des Français à Berlin : « Le général Hulin fut nommé gouverneur de Berlin, et le maréchal Davout entra dans la capitale, le 25 octobre 1806, à la tête de son corps d'armée, non pour occuper une zone déterminée

(1) *Moniteur universel*, n° du 7 juin 1867.

(2) Charles Yriarte, pp. 105 et 106. — « L'empereur, renonçant à entrer à Paris, retourna à Versailles. Il me tomba un poids de dessus le cœur, quand je vis sa voiture rentrer sans accident dans la cour de la préfecture. » (Louis Schneider, t. III, p. 234.). — « Le bois de Boulogne était complètement vide à la revue passée par le roi Guillaume, le 1[er] mars, à onze heures du matin. » (Hermann Robolsky, pp. 329 et 330.)

mais la ville entière. Les magistrats et une députation de la bourgeoisie attendaient le maréchal Davout à la porte de Potsdam. Lui, à cheval, l'épée à la main, écouta les harangues que récitaient, le front courbé, magistrats et bourgeois. Napoléon fit son entrée solennelle le 27 octobre. Son cheval marchait au pas, en avant de son état-major. Seul, pensif, l'empereur était suivi de sa Garde. On lit dans le journal d'un Prussien : «« Je le vis sourire quand ses yeux s'arrêtèrent sur un groupe de Berlinois qui, dans l'intérêt de la cité, mêlaient leurs acclamations à celles des soldats français. Il fut reçu à la porte de la ville par les autorités du Brandebourg, par les autorités de la ville, par la haute bourgeoisie. »» L'empereur Napoléon retrouva la même foule sur son passage en entrant au château. Les harangues recommencèrent. Le vainqueur écouta, d'un air distrait, et, pour toute réponse, adressa un nouveau salut. Le soir, un grand nombre de maisons s'illuminèrent. Le lendemain, les autorités de la ville furent présentées à l'Empereur (1). »

On voit qu'on ne saurait établir aucun parallèle entre cette marche triomphale, saluée par les vivats des Berlinois, et la mesquine entrée des Allemands à Paris, en mars 1871 (2).

A ce propos, M. Jules Favre a fait, dans son livre, de très curieuses réflexions que nous donnons, *in extenso*, en dépit de certaines phrases solennelles et vides dont le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la Défense nationale n'a jamais pu se préserver :

« L'occupation de Paris eût été légitime si elle eût été commandée par une nécessité militaire ou politique. Dans les termes où se trouvaient les bel-

(1) Général Ambert, *Le siège de Paris*, pp. 373 et 374. — Commandant Rousset, t. III, pp. 422 et 423.
(2) Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, p. 375.

ligérants, et surtout dans les conditions où elle fut stipulée, elle n'était plus qu'une cruauté de mauvais goût, offensante au premier chef pour une capitale illustrée par une résistance (passive) héroïque; peu honorable et même ridicule pour l'armée qui n'avait pu la réduire que par la famine. On comprend que l'assiégeant envahisse la ville qu'il a obligée à capituler. Elle est sa proie, il s'en empare, il y pénètre en triomphateur, il en habite les palais, il en épuise les ressources et les voluptés et y dicte ses lois souveraines. Ainsi faisait le conquérant qui a promené ses aigles par toute l'Europe et n'a jamais songé à les montrer au vaincu sur la lisière du rempart conquis par ses armes. Quand une ville tombait en son pouvoir, elle lui appartenait en entier, et il n'en prenait pas possession seulement pour la forme. En agissant autrement, en respectant Paris après la signature du traité de préliminaires comme pendant la durée de l'armistice, la Prusse aurait donné un bel exemple de modération et de sagesse. J'ajoute qu'elle aurait fait un acte éminemment politique, elle aurait prouvé la force de sa discipline, l'élévation de ses desseins; en imposant à ses soldats un sacrifice auquel tous les hommes de cœur et de sens auraient applaudi, elle se serait grandie dans l'estime des nations, elle aurait mérité d'être considérée comme le représentant de la civilisation moderne, substituant la raison et le droit aux traditions barbares des siècles précédents. J'ai des motifs de croire que quelques-uns de ses hommes d'Etat comprenaient la noblesse et l'utilité de ce rôle. Leurs conseils n'ont pas prévalu : comme il arrive trop souvent, les petites combinaisons d'un patriotisme vaniteux l'ont emporté. Elles ont abouti à cet arrangement étrange d'une armée victorieuse venant se faire parquer au bord d'un fossé, enfermée par les baïonnettes et les

barricades de la ville vaincue; et se hâtant de décamper, après deux journées de ces singulières délices, pour rejoindre, hors des murs qu'elle n'avait plus le droit de franchir, son tout-puissant empereur, en train de rédiger le programme de son entrée triomphale. Je m'étonne peu que cette manière d'entendre la gloire militaire ait profondément froissé la susceptibilité d'un grand nombre d'officiers allemands (1). »

« Somme toute, a écrit M. Vincent d'Indy, ce simulacre d'occupation, qui dura en tout cinquante-deux heures, fut un vrai *four*, comme on dit en style de théâtre : les décors étaient grandioses; les costumes remis à neuf pour l'occasion; les acteurs, l'élite de la troupe de l'*impresario* Guillaume; l'orchestre de choix, puisqu'il se composait des fameuses musiques militaires de la Garde prussienne, dirigés par Wipaecht et que j'avais toujours rêvé d'entendre (mais dans une autre circonstance); seulement, il y eut un petit désagrément : le public était absent, ce qui fit que la recette ne fut pas bonne et que la troupe fut obligée de... *lever* le camp, après deux représentations (2). »

Et M. Charles de Mazade ajoute : « Ce grand siège, pour les Allemands, finissait par une assez mesquine satisfaction d'amour-propre. Ils auraient pu s'honorer et se grandir en honorant, dans sa chute, une ville dont rien n'avait pu ébranler la constance, qui n'avait rendu les armes qu'en perdant le dernier moyen de vivre; ils préféraient une entrée médiocre, presque furtive, entourée de plus de précautions que d'éclat... Ni le roi Guillaume,

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 29 janvier au 22 juillet* 1871, pp. 160 à 162.

(2) Vincent d'Indy, p. 194. — Hippolyte Lucas, *Nouvelle-Revue retrospective*, nº du 10 novembre 1894, p. 13 de la réimpression en brochure.

ni le prince royal, ni M. de Moltke ne venaient à Paris... M. de Bismarck ne faisait une apparition dans l'avenue de la Grande-Armée que pour se retirer aussitôt. Ces troupes, qui avaient eu la puissance de nous enlever des provinces, restaient en quelque sorte parquées dans un quartier isolé, quoique somptueux, n'ayant sous les yeux d'autre spectacle que des signes de deuil, voyant se dresser, de tous côtés, devant elles, des barricades qui les séparaient de la ville (1). »

Les Allemands ont avoué cette déconvenue. L'ami de l'empereur Guillaume, M. Louis Schneider, a écrit dans ses *Souvenirs* : « Le temps qui s'écoula jusqu'au départ de Versailles fut encore plus pénible, sous beaucoup de rapports, que la période même de la guerre, où l'on était autorisé à concevoir des inquiétudes. On éprouva beaucoup de déceptions; la plus amère fut la certitude que l'entrée à Paris ne répondrait pas à de longues espérances, dont la fierté était bien pardonnable. Asssurément, l'empereur ne cherchait pas à infliger une humiliation de plus à une nation déjà cruellement éprouvée, mais il tenait à assurer à ses soldats, qui avaient montré un bravoure incomparable, la juste satisfaction du triomphe (2). » Nous avons déjà vu que ce triomphe n'avait été qu'un par-

(1) Charles de Mazade, *La guerre de France*, t. II, pp. 374 et 375. — « Les troupes allemandes ont joué, pendant deux jours, à Paris, un rôle vraiment ridicule. » (*Histoire critique du siège de Paris par un officier de marine*, p. 348.) — « Si jamais désillusion cruelle fut réservée à une armée, ce fut, assurément, cette *entrée triomphale*, objet des rêves de quarante millions d'âmes. » (Edmond Neukomm, p. 281.) — Henri Leverdier, p. 155. — Édouard Cadol, p. 105. — Marie Sebran, pp. 341 et 342. — Arthur de Grandeffe, pp. 187 à 189.— Francis Wey, pp. 439 à 441.— *Guerre des communeux de Paris*, 1871, par un officier supérieur de l'armée de Versailles; Paris, Firmin-Didot, 1871; p. 57.

(2) Louis Schneider, t. III, pp. 213 et 214.— Voir, aussi, *Ibid.*, pp. 233, 236 et, surtout, p. 232, note 1, *in fine*.

quage; on comprend, de reste, que les Prussiens en aient été froissés.

Certes, nous ne prétendons pas exagérer cet avantage, tout moral, mais il n'en existe pas moins, et l'historien est obligé de constater ce respect, ou mieux, cette crainte du vainqueur devant le vaincu. Voilà pourquoi nous avons consacré quelques pages à cet événement si rare à la guerre.

Nous signalions, quelques lignes plus haut, que l'entrée des Allemands à Paris n'avait eu rien de commun avec les entrées de Napoléon dans les capitales allemandes et à Moscou; nous pouvons ajouter qu'elle n'a ressemblé, aussi, en rien, à l'entrée du tsar Alexandre à Paris, en 1814.

Les boulevards, en ce temps-là, avaient pris « l'aspect d'une voie triomphale (1) ». De tous côtés, la foule s'écriait : « Vive Alexandre! Vivent les Alliés! » Les royalistes y mêlaient les cris de : « Vivent les Bourbons! A bas le tyran! » Des drapeaux blancs, confectionnés avec des draps de lit ou des serviettes, pendaient aux balcons ou flottaient aux fenêtres. Les femmes admiraient les grenadiers russes, et la masse de reprendre ses cris : « Vive Alexandre! Vive Guillaume! » C'était navrant pour les patriotes, qui ne pouvaient protester que par le silence. Pendant que la belle comtesse Edmond de Périgord, plus tard duchesse de Dino, montait en croupe derrière un Cosaque de la Garde impériale russe, le vicomte Sosthène de la Rochefoucauld, le marquis de Maubreuil et d'autres gentilshommes embauchaient des ouvriers pour jeter par terre la statue de Napoléon surmontant la colonne de la place Vendôme. On tapait afin de briser les tenons, on tirait sur les cordes

(1) *1814*, par Henry Houssaye; Paris, Perrin, 1888; p. 155.

passées au cou du vainqueur d'Iéna; la Victoire, qu'il tenait à la main, tombait sur le pavé, mais la statue demeurait inébranlable. Alors, un drôle se hissa sur les épaules du géant de bronze et, par deux fois, lui souffletta la face! Indignés, les Russes envoyèrent un bataillon du régiment Semenow, pour faire évacuer la place, et le tsar ordonna de couvrir la statue de toiles d'emballage.

Le lendemain, 1er avril, il y eut représentation de gala, à l'Opéra, en l'honneur des souverains alliés. Le public les applaudit à outrance. L'acteur Laïs prostitua l'air de « Vive Henri IV! » en y adaptant ces ineptes et immondes couplets :

Vive Alexandre,
Vive ce roi des rois!
Sans rien prétendre,
Sans nous dicter des lois,
Ce prince auguste
A ce triple renom
De héros, de juste,
De nous rendre au Bourbon

Comme la salle trépignait, enthousiasmée, l'ignoble Laïs reprit le couplet, avec d'autres paroles plus révoltantes encore :

Vivent Guillaume
Et ses guerriers vaillants!
De ce royaume
Il sauve les enfants.
Par sa victoire
Il nous donne la paix
Et compt' sa gloire
Par ses nombreux bienfaits (1).

On voit que nous avions marché, depuis 1814, au point de vue de la dignité; en 1871, M. de

(1) Henry Houssaye, *1814*, pp. 555 à 557, 561 et 562.

Charette et ses amis n'applaudissaient pas les Allemands, sur la place de la Concorde, et ne s'étaient montrés à eux que pour leur barrer le chemin et leur tirer des coups de fusil à Patay, à Loigny et ailleurs. « Ce n'est plus, cette fois, comme en 1814, écrivait M. Vitet en 1871, on ne verra plus de mouchoirs s'agiter pour insulter à nos désastres; nous n'avons tous qu'une âme, mêmes vœux pour la France, même horreur de ses ennemis (1). »

Hélas! M. Vitet ne tiendrait plus ce langage, en ce temps d'intellectuels comospolites et de socialistes internationaux!

(1) L. Vitet (5e, 6e et 7e lettres), pp. 94 et 95.

DERNIERS MOTS

Voilà donc cet immense travail, auquel nous nous sommes consacré depuis onze ans, enfin terminé. Forcé de mettre de l'ordre dans le chaos des documents, de trouver la vérité dans la passion et l'habileté des plaidoiries des acteurs du drame, de dégager la philosophie d'événements si multiples et si grandioses, il a fallu de longues veilles pour arriver au but proposé, pour présenter une histoire claire, complète, inattaquable, utile, patriotique du siège de Paris par les Allemands en 1870-1871.

Il ne faut pas se lasser de le répéter : si la population civile ne fut pas appelée à braver la mort sur le champ de bataille, elle brava les maladies, qui, chaque jour, frappaient tant de victimes, avec une constance et un courage extraordinaires. Pas une seule fois elle ne faillit, pas une seule fois elle ne demanda la fin de cette cruelle épreuve, et, pour ne pas ouvrir les portes de l'immense forteresse, toutes les classes furent d'accord.

M. le comte Daru, peu suspect de complaisance à l'égard de la population parisienne, a déclaré qu'elle « n'avait montré aucune faiblesse (1) ». Et

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Daru, p. 411.

il ajoute : « On l'avait vue austère dans la souffrance, calme sous le feu des pièces qui la bombardaient; les hommes au rempart, les femmes aux portes des boulangeries et des boucheries; tous avaient supporté, sans murmures, les dangers, les fatigues, le froid, la faim (1). »

Dans les classes élevées, intelligentes, on pensait « que ce qu'il y avait de plus beau était de prendre sa femme et ses enfants et d'aller se faire tuer en disant : «« Nous aimons mieux brûler nos maisons que de les rendre à l'ennemi. »» Tout brûler (2). » Et l'inconscient Jules Favre de s'écrier : « J'ai entendu ces paroles des gens les plus sages et les plus vertueux (3)! » Ce n'étaient pas des politiciens; il avaient compris qu'on ne fait pas la guerre avec des discours, des circulaires, des proclamations et des ordres du jour; ce n'étaient pas, non plus, des sectaires qui mettaient leurs préférences politiques au-dessus du salut de la patrie, et ils n'imitaient point certains pauvres égarés de la classe ouvrière s'écriant, après Frœschwiller et Forbach, à l'instigation des meneurs bourgeois, qui s'en servaient alors, comme ils s'en servent encore aujourd'hui, « qu'on ne se défendrait pas si l'Empereur continuait à régner (4) ».

Oui, les habitants de Paris ont été admirables, et M[me] Cornélis de Witt a eu raison d'écrire : « Paris succombe à la famine, mais Paris succombe glorieusement, après une résistance vraiment belle et grande, après des souffrances endurées presque sans plaintes (5). » — « Paris

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Daru, p. 411.
(2) *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, déposition de M. Jules Favre, p. 42.
(3) *Ibid*.
(4) *Ibid*., p. 43.
(5) M[me] Cornélis de Witt, p. 109.

est tombé, mais son honneur est resté debout (1). »

Non pas qu'il n'y ait aucune critique à faire de l'attitude de la population, car elle s'engoua, naïvement, de certaines personnalités vaniteuses, par la seule raison qu'elles avaient résisté à l'Empire. Oui, il faut reconnaître que son adoration pour M. Victor Hugo, par exemple, frisait le ridicule. Lisons le *Journal des Goncourt :*

« Théophile Gautier et moi (Edmond de Goncourt) allons voir ensemble Victor Hugo, au pavillon de Rohan. Nous le trouvons dans une pièce d'hôtel, à la destination vague, meublée d'un buffet de bois jaune de salle à manger, et qui a pour décoration de cheminée deux lampes en fausse porcelaine de Chine, et pour milieu une bouteille d'eau-de-vie oubliée. Le dieu est entouré d'êtres féminins. Il y a tout un canapé de femmes, dont l'une, qui fait les honneurs du salon, est une vieille femme aux cheveux d'argent, dans une robe feuille-morte, et qui montre, par un cœur très évasé, un grand morceau de sa vieille peau : une femme qui a de la marquise d'autrefois et de la cabotine d'aujourd'hui. Lui, le dieu, je le trouve vieux : ce soir, il a les paupières rouges, le teint briqueté que j'ai vu à Roqueplan, la barbe et les cheveux en broussaille. Une vareuse rouge dépasse les manches de son veston, un foulard blanc se chiffonne à son cou. Après toutes sortes d'allées et devenues, de portes qui s'ouvrent et se ferment, de gens qui entrent et sortent, d'actrices qui viennent pour une pièce des *Châtiments* à dire au théâtre, après des choses mystérieuses qui se passent dans l'antichambre, Hugo se laisse tomber sur une chauffeuse, et, avec une parole lente, et qui semble sortir d'un long travail

(1) Henry Houssaye, *Athènes, Rome, Paris*, p. 326. — Pierre Maquest, pp. 758 et 759.

de réflexion, à propos de la photographie microscopique, il se met à parler de la Lune (1). »

Certes, l'engouement de la grande ville pour le « dieu », pour M. Victor Hugo, qui chanta d'abord l'Empire, puis la Restauration, puis Louis-Philippe et son fils, enfin la République de 1848, et qui ne se risqua point à porter aux nues Napoléon III par un reste de pudeur lui défendant de recommencer le cycle, certes, cet engouement est grotesque, regrettable, nous en convenons, mais n'est qu'un infime détail, dans l'épopée du siège, et ne diminue pas, d'une façon appréciable, la grandeur de la résistance des Parisiens.

Ce qui est, plutôt, à reprocher à Paris, c'est le choix des chefs qu'il s'est donné. Et, de fait, nous le faisons remarquer de nouveau, sans le Quatre-Septembre, les Allemands n'auraient pu s'emparer de la capitale de la France (2). C'est principalement par nos fautes que nous avons été vaincus, plus que par la valeur et les combinaisons de l'ennemi (3).

« Trois agents ont concouru à produire le résultat définitif : le Gouvernement, les généraux, le public. Chacun d'eux doit s'adresser des reproches, parce que chacun d'eux a commis des fautes : le Gouvernement en restant à Paris *et en subordonnant tout à des considérations politiques;* les généraux, et plus spécialement M. Trochu, en conduisant les opérations militaires sans plan déterminé et en dédaignant les leçons de l'expérience; le public, enfin, en portant au Pouvoir des hommes qu'il avait trop légèrement jugés et dont les capacités étaient

(1) *Journal des Goncourt*, pp. 154 et 155. — *Histoire critique du siège de Paris par un officier de marine*, pp. 351 à 353.
(2) Voir, *suprà*, pp. 76 et 77.
(3) « Les Teutons doivent leurs succès, non à leur génie, mais à nos fautes. » (Colonel de Meffray, p. 17.)

singulièrement inférieures à la tâche dont il les chargeait (1). »

« Trochu, étroite cervelle fermée à toute idée moderne... Jules Favre, richard égoïste... Emmanuel Arago, qui n'a jamais brillé que par sa nullité... Picard, que les Finances attiraient avec une invincible séduction... Jules Ferry, avocat de dix-huitième ordre, remarquable seulement par sa morgue et son insuffisance... Crémieux, Glais-Bizoin, deux vieilles inutilités... Gambetta, un révolutionnaire manqué... Etienne Arago, Le Flô, restes fossiles d'un autre âge... Jules Simon, philosophe grotesque, orateur larmoyant, aussi étranger du reste à la défense de Paris que le concierge de son ministère... Pelletan, le plus incapable des hommes (2). » Voilà le tableau peu flatteur qu'a fait des gouvernants un républicain plus qu'avancé, qui a donné sa vie pour ses convictions.

Que dire, aussi, de la discipline des assiégés? Pourtant, sans discipline, un peuple ou une armée ne saurait vaincre. Les gouvernants étant les anciens alliés des insurgés du jour, comment une répression quelconque eût-elle été possible? M. Didier, procureur de la République, entrant dans la cellule de Féliy Pyat, arrêté pour rébellion, tombait dans les bras du prisonnier son ami, et le même Félix Pyat était relâché, à la demande d'un membre du Gouvernement avec lequel il avait des relations anciennes (3).

M. Eugène Pelletan a déposé que, à la suite de l'attaque de l'Hôtel de Ville, Delescluze est arrêté;

(1) Wyrouboff, p. 59.
(2) Gustave Flourens, pp. 59 et 60.
(3) *Enq. parlem. déf. nationale,* Annexe au t. V; déposition de M. Cresson, pp. 7 et 8. — « Au lieu de frapper, exemplairement, les fauteurs de désordre complices de l'étranger, les membres de la Défense les relâchent presque tous. » (Général Ducrot, t. IV, p. 370.)

mais le général Soumain le met en liberté en lui délivrant un certificat d'innocence : « Nous avions fait arrêter un coupable, et le général, chargé de l'instruction, déclare qu'il n'est pas coupable (1) ! »

Dans l'armée et, *a fortiori*, dans la Garde nationale, la discipline militaire n'existait pas. En voici une preuve indiscutable : il n'y a eu qu'une seule condamnation à mort, pendant tout le siège, prononcée contre un soldat d'infanterie de marine qui avait été arrêté à l'instant où il cherchait à passer à l'ennemi (2).

C'était déjà l'anarchie, suite naturelle de l'influence socialiste dans les conseils du Gouvernement ; cette anarchie devait, fatalement, faire plus des trois quarts de la besogne de l'ennemi, car elle n'existe jamais en même temps que la discipline, sans laquelle il n'y a pas d'armée, en dépit du dévouement des soldats.

« Il faut distinguer entre la discipline et ce dévouement aveugle qui tourne au fétichisme. La discipline est le résultat de la réflexion, d'une classification de la valeur relative accordée et reconnue à chacun. Le fétichisme entraîne les foules et les précipite, immanquablement, vers leur ruine ; la discipline assure, seule, le succès aux armées et consolide l'ordre civil... Nos armées de la République étaient arrivées à être disciplinées parce que, après des années de luttes, chaque soldat avait appris, à ses dépens, que la victoire et sa propre sécurité dépendaient, en très grande partie, de ce respect pour l'ordre hiérarchique (3). » Nous n'en

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*, t. I, déposition de M. Eugène Pelletan. — *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, déposition de M. Leblond, p. 152. — *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Daru, p. 357.

(2) *Ibid.*, déposition du général Trochu, p. 290.

(3) Viollet-le-Duc, p. 61. — « La discipline ne se commande, ne se crée pas du jour au lendemain. C'est affaire d'institution,

étions pas là, en 1870, à Paris, où la Presse et les clubs dictaient leurs ordres au Gouvernement, qui tremblait devant eux (1).

M. Jules Favre le reconnaît et plaide les circonstances atténuantes : « La force matérielle nous manquait pour faire prévaloir les idées de sagesse, en cas de résistance. Telle a été notre situation pendant tout le temps du siège ; ce que nous avons obtenu, nous ne l'avons dû qu'à l'autorité morale. Là où elle nous échappait, nous n'avions plus aucun pouvoir, et, comme elle était incessamment attaquée, comme nous ne voulions ni engager la guerre civile ni supprimer la liberté, nous étions condamnés à subir les fluctuations de l'opinion et, par là même, à les deviner (2). » Ce qui ne serait pas arrivé si, au lieu d'usurper le Pouvoir, comme ils l'ont fait, les hommes du Quatre-Septembre s'étaient fait conférer un mandat régulier, puisqu'ils avaient commis le crime de provoquer une révolution quand l'ennemi était à quelques jours de marche de la capitale.

Mais, acceptant la situation telle qu'elle était, le Gouvernement aurait dû réussir, en raison des puissants moyens d'action dont il disposait, en raison de l'autorité sans limite qu'il s'était attribuée lui-même. « Si ses efforts, si ses bonnes intentions ont échoué, il ne saurait s'en prendre à la population. Il a trouvé debout, prêts à le seconder, des hommes qui, en tout autre temps et pour tout autre objet que celui de la défense, eussent été ses adver-

de tradition. » (*Etudes sur le combat* par le colonel Ardant du Picq ; Paris, Hachette, 1880 ; p. 95.)

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Chaper sur le Gouvernement de la Défense à Paris, au point de vue militaire, pp. 345 et 346.

(2) *Gouvernement de la Défense nationale du* 30 *juin au* 31 *octobre* 1870, par M. Jules Favre, de l'Académie française; Paris, Plon, 1871 ; p. 292.

saires déclarés. On lui a scrupuleusement obéi. Les seuls embarras qu'il ait rencontrés, il les a dus à ce petit nombre d'hommes exaltés ou pervers, qui, à Paris et en province, ont constamment travaillé à le renverser, ont conspiré et se sont mis à la tête de toutes les insurrections (1). »

Ce sont bien les révolutionnaires, les socialistes, pour les appeler par leur nom, qui ont rendu possible la défaite finale de la patrie qu'ils ne reconnaissent pas, du reste. A cet égard, les preuves abondent : nous n'en ajouterons que quelques-unes à celles que nous avons déjà fournies.

« Il y avait, devant Paris, l'armée prussienne ; dans Paris, l'armée de la démagogie (2). » On ne saurait imaginer combien il existait, en 1870-1871, d'agents prussiens dans les rangs socialistes. Un nommé Enger, après avoir avoué qu'il était payé par l'ennemi, a déclaré que M. de Bismarck lui donnait de l'argent, quand il en demandait, et que le premier ministre de l'empereur Guillaume « avait distribué plus de trente-quatre millions, à l'étranger, pour amener tout ce qu'il y avait de gredins en Europe à Paris pour l'affaire de la Colonne (3) ». Ce sont eux qui ont fait la Commune.

Parmi les deux millions cinq cent mille personnes enfermées dans la capitale « quatre cent mille citoyens armés, obéissant à des chefs exaltés, ne voulant connaître d'autres règles que celles qui leur convenaient, représentaient la force publique et pouvaient, en quelques heures d'égarement, bouleverser et livrer la cité qu'ils étaient chargés de défendre. Qu'on y ajoute les nombreux volontaires,

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Daru, p. 468.
(2) *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, déposition du général Trochu, p. 37.
(3) *Ibid.*, dép. de l'amiral Saisset, p. 318.

les orateurs de club et de carrefour, les journalistes qui, chaque matin, excitaient les passions et, souvent, prêchaient l'insurrection, les espions et les conspirateurs, et l'on pourra juger quelles difficultés formidables présentait la conduite des affaires au milieu de tant de causes de désordre (1). »

Preuve nouvelle de la faute, du crime commis par les politiciens du Quatre-Septembre en armant la Garde nationale tout entière, en ne se servant pas de l'état de siège contre les indignes, sans pitié ni faiblesse.

« Pendant que l'on formait l'armée régulière, capable d'une action sérieuse, parallèlement à elle, dans Paris, s'organisait la Garde nationale. Non la Garde nationale, composée de l'élite des citoyens présentant les garanties de discipline et de dévouement indispensables à toute force armée chargée, dans une grande cité, du maintien de l'ordre, de la protection des familles et des propriétés. Non! c'était la foule inconsciente, ce que M. Thiers a appelé avec raison «« la vile multitude »», que l'on armait, que l'on équipait, que l'on habillait et qui, désormais, allait former une immense armée capable de tout pour le mal, absolument incapable de prêter un concours sérieux à l'armée régulière (2); dans la lutte de tous les jours, elle constituait, au contraire, sur ses derrières, un ennemi aussi redoutable que celui qu'elle avait devant

(1) Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du 30 juin au 31 octobre* 1870, pp. 100 et 101. — L'émeute, « dont les Prussiens attendaient la complicité pour le succès de leurs desseins ». (*Ibid.*, p. 101.) — « Nos ennemis comptaient sur la guerre civile; ils espéraient qu'en laissant leurs armes aux Bellevillois ils exciteraient des troubles. » (Francisque Sarcey, *Le siège de Paris;* Paris, Lachaud, 1871; p. 296.)

(2) Nous avons montré, en racontant la bataille de Buzenval, que les gardes nationaux non socialistes s'étaient admirablement conduits. (*Paris, Le Bombardement et Buzenval*, par Alfred Duquet, pp. 267 à 280.)

elle. Les désordres de la rue, conséquence forcée de cet armement universel, ont été nombreux... En réalité, la défense fut donc plutôt affaiblie par la création de la Garde nationale (1). »

« Nous nous proclamons républicains, écrit encore le colonel de Meffray, et cherchons toujours dans une dictature plus ou moins déguisée, sous un nom ou sous un autre, un refuge contre la multiple et horrible tyrannie des égouts de Belleville ; nous ne savons pas trouver en nous-mêmes l'énergie nécessaire pour écraser ce fantastique spectre rouge, ce croquemitaine de la nation française, cet auxiliaire si puissant de l'invasion teutonne, cette cause *directe*, avouons-le franchement, de tous nos désastres (2). »

Aussi bien, sans nous appesantir davantage sur les fautes *morales* commises par les gouvernants et les gouvernés, notons un peu les fautes *militaires*.

D'abord, la criminelle folie de changer de gouvernement en face de l'ennemi une fois consommée, pourquoi l'aggraver, la rendre mortelle pour nos armées en exilant un homme de guerre de la valeur du comte de Palikao et en le remplaçant par l'outre militaire nommée Trochu?

Celui qui avait accompli l'admirable marche sur Pékin, le vainqueur de la Chine, le seul général français, peut-être, capable, à cette époque, de commander en chef, le comte de Palikao fut mis au rancart! Et, cependant, de quels poids eût été, dans la balance des combats, l'homme qui avait conçu le superbe mouvement de Châlons sur Metz, mouvement qui n'avorta que par la magistrale impéritie du duc de Magenta et par les *impedimenta*

(1) Général Ducrot, t. IV, pp. 369 et 370.
(2) Colonel de Meffray, p. 13.

moraux que l'Opposition eut l'abominable courage d'y apporter.

Nous ne voulons pas, derechef, donner ici notre opinion personnelle sur le général Cousin-Montauban, nous nous sommes assez nettement, déjà, prononcé en sa faveur (1), et allons passer la plume à d'autres écrivains militaires, à des hommes de toutes professions, de toutes opinions.

« Les immenses ressources de la capitale avaient été accumulées par le ministère Palikao avec une rapidité inconcevable. Ce ministère de vingt-quatre jours peut assumer la gloire d'avoir préparé la défense de Paris, de l'avoir rendue possible. C'est lui seul qui a, par ses actes, permis de prolonger la défense si loin au delà du terme espéré par les Allemands. Il a, en outre, conçu la marche de l'armée de Châlons sur Metz, qui n'a manqué que par la lenteur et les timidités de l'exécution (2). »

Voici, maintenant, un témoignage que les socialistes ne récuseront pas; c'est celui de Gustave Flourens : « Même l'infâme Palikao a bien plus fait que Trochu pour la défense de Paris. Les deux seules mesures bonnes et utiles, qui ont permis de faire quelque résistance, ont été prises par Palikao :

(1) Alfred Duquet, *Frœschwiller, Châlons, Sedan*; Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1880; p. 221. — *Paris, Le Quatre-Septembre et Châtillon*, par Alfred Duquet, p. 9.

(2) Commandant Bonnet, t. III, pp. 158 et 159. — Et, encore, le ministre ne fut pas toujours obéi : ainsi M. Paul Darblay, maire, et propriétaire des grands moulins de Corbeil, au lieu d'envoyer à Paris *tous ses grains et farines*, aux termes de l'ordre du Gouvernement, en avait conservé une partie, sous le prétexte d'assurer la nourriture de sa ville (*Signification* à nous faite par M. Paul Darblay, le 5 octobre 1898, p. 56), comme si les boulangers de Corbeil et d'Essonnes n'avaient pas eu, en greniers, la farine nécessaire pour faire le pain pendant deux ou trois jours, même pendant huit ou quinze jours, comme s'il était impossible de se procurer, dès le lendemain de l'expédition à Paris des grains et farines, la quantité de blé équivalente aux sacs conservés contrairement aux instructions du ministre!

d'une part, le transport des canons de marine dans les forts; d'autre part, l'emmagasinement dans Paris des blés et farines des départements voisins (1). »

« La valeur d'un plan de campagne, a excellemment déclaré M. Wyrouboff, est toujours essentiellement relative, en ce sens que les plus ingénieuses combinaisons stratégiques peuvent être absolument inapplicables, dans certaines circonstances, qu'elles peuvent, même, quelquefois, amener des résultats désastreux. Un exemple frappant de cette différence de caractère que peut présenter un même plan, c'est la marche de l'armée de Châlons sur Verdun. Une marche analogue, quoique en sens inverse, avait amené Dumouriez dans les défilés de l'Argonne et donné la victoire de Valmy; la conception de M. de Palikao amena le maréchal de Mac-Mahon à Sedan et obligea l'armée à capituler. Jugé comme projet d'opération stratégique, le plan du ministre de la Guerre était peut-être très audacieux, mais il n'était pas plus mauvais que celui de Dumouriez, qui était plus audacieux encore, et offrait même plus de chances de succès, puisqu'on avait plus de temps devant soi et qu'on allait rejoindre une excellente armée, à peu près intacte, malgré les batailles qu'elle avait livrées; pourtant, il y a entre eux cette différence que l'un a été couronné d'un éclatant succès et l'autre a abouti à un désastre sans précédent dans l'histoire. Quelle en est la cause? *Il faut la chercher non dans les combinaisons théoriques du général, mais dans les hommes qui devaient les exécuter, dans les conditions politiques qui entravaient les marches* (2).»

Désire-t-on encore une appréciation? Voici celle

(1) Gustave Flourens, p. 62.
(2) Wyrouboff, pp. 29 et 30.

de M. Jules Simon; elle ne saurait être suspecte : « Le comte de Palikao avait la réputation d'un bon général et d'un esprit hardi, ayant quelque analogie, sous ce double rapport, avec le maréchal de Saint-Arnaud (1). » — « Le comte de Palikao était un officier capable et un homme intelligent », ajoute M. Jules Simon (2).

C'est pourquoi son premier soin et celui de ses collègues, en arrivant au Pouvoir, est de le mettre à la porte, au lieu de lui persuader que, dans l'intérêt supérieur de la patrie, il doit conserver son poste de combat, sauf à revenir auprès de l'empereur vaincu quand la France sera sauvée. N'est-ce pas là une faute, pour ne pas employer un mot plus juste et plus fort?

C'est dans l'ambition, dans l'exclusivisme, dans la petitesse d'esprit, dans l'incapacité des gouvernants et des généraux de Paris qu'il faut chercher les causes de la défaite de la Défense nationale.

Les gouvernants? Là encore, bien qu'on puisse nous reprocher de faire trop de citations, nous nous garderions bien de donner seulement notre propre opinion, que l'on connaît de reste, et tenons à la fortifier par celle de gens bien compétents en la matière et peu disposés à critiquer des hommes dont ils étaient amis.

« Les organes des partis avancés, a écrit M. Francisque Sarcey, avaient reparu plus hautains de langage, plus acerbes que jamais. Ils attaquaient le Gouvernement avec une extrême violence. Hélas! sur ce point nous étions tous d'accord : non, les

(1) Jules Simon, *Origine et Chute du Second Empire;* Paris, Calmann Levy, 1876; p. 264.

(2) *Ibid.*, p. 277. — Dans le sens de l'intelligence militaire du comte de Palikao : Louis Veuillot, t. I, pp. 112. — *Sedan*, par le général de Wimpffen; Paris, Lacroix, Verbœckhoven et Cie, 1872; p. 240. — Rüstow, t. I, pp. 306, 307 et 312. — Henri Dabot, p. 38.

honnêtes gens, aux mains de qui nous avions remis nos destinées, n'avaient pas fait ce qu'ils auraient pu et dû; non, il n'avaient pas su tirer de cette admirable bourgeoisie parisienne tous les éléments de résistance et de force qu'elle possédait dans son sein (1). »

Ils avaient été au-dessous de tout, se contentant de discourir, d'écrire, de crier : « Vive la République! », de toucher leur traitement de 50.000 francs, sauf M. Trochu, qui n'a voulu que sa solde de général, et M. Henri Rochefort, qu'on n'a jamais pu décider à passer à la caisse (2).

Ici, il nous faut encore citer quelques pages de M. Wyrouboff, pleines de cette logique, de ce bon sens qui rendent ses appréciations, ses jugements si inattaquables :

« Qu'on soit civil ou militaire, il ne me paraît pas possible, a-t-il justement soutenu, de juger favorablement la Défense, à moins qu'on ne veuille placer l'intérêt politique au-dessus de l'intérêt de la vérité... Qu'étaient les membres du Gouvernement de la Défense? Des hommes qui avaient critiqué la politique impériale. Qu'était M. Trochu? Un militaire qui avait critiqué l'armée impériale. Le public s'était empressé de conclure que les députés qui avaient si bien parlé et le général qui avait si bien écrit devaient être des gens très forts. Ils étaient forts, en effet; seulement, le public, dans sa conclusion, oubliait qu'il s'agissait de faire la guerre et non des discours, de gagner des batailles et non des prix d'éloquence. On a donc fait la guerre avec des sceptiques pour chefs (à Paris, non à Tours); comment s'étonner que ces chefs n'aient eu ni programme, ni plan, ni organisation, ni administra-

(1) Francisque Sarcey, p. 302.

(2) *Enq. parlem. déf. nationale*, déposition du général Trochu, p. 300.

tion? Ils ont vécu, maudissant le passé qui leur avait légué un aussi lourd fardeau, luttant, au jour le jour, contre les difficultés du présent, se méfiant d'un avenir qu'ils n'ont jamais osé regarder en face. La défense de Paris n'était pas pour eux, comme pour les Espagnols à Saragosse et à Sébastopol pour les Russes, la défense d'un principe, d'une conviction, d'une passion, c'était tout simplement une question d'amour-propre assez vague pour permettre de s'arrêter dès que l'amour-propre paraîtrait être suffisamment satisfait. Là est le secret de cette mollesse et de ces hésitations, je dirai presque de ce mauvais vouloir qu'on remarquait, pendant tout le temps du siège, chez les militaires et les civils du Pouvoir; ils subissaient les événements, ils ne les dirigeaient point. Paris s'est défendu bien plus avec son prestige qu'avec ses canons, et ce prestige devait être grand pour arrêter, cinq mois durant, la première armée du monde, les plus grands généraux de notre époque... Paris, livré à lui-même, mal gouverné, mal défendu, écrasé, démoralisé, peut dire qu'il conservait, pendant les plus mauvais jours, cette auréole qui a fait, de lui, la cité incomparable de la civilisation moderne; l'ennemi vainqueur doit reconnaître que, du haut de ses positions fortifiées, alors même qu'il la couvrait de projectiles, il la regardait encore avec admiration, avec respect..... On pouvait faire mieux... c'est l'accusation qui pèsera sur les chefs de la Défense. Si les administrateurs avaient fait subsister Paris un mois de plus, avec une moindre mortalité, si les généraux avaient infligé des échecs sérieux à l'ennemi et jeté le trouble dans ses lignes d'investissement en gênant ses travaux, j'aurais dit, en les voyant capituler : «« Ils ont fait ce qui était possible, ils ont fait leur devoir. »»

« Ils n'ont pas fait le possible, ils n'ont pas fait leur devoir. (1)! »

Les généraux? Il nous reste à les juger.

Comme stratège, comme tacticien, M. Trochu a été nul. Il n'avait pas la moindre idée de la bataille, et nous n'avons pu démêler, au cours des nombreux combats de hasard qu'il engagea durant le siège, un ordre tactique ayant un but pratique. « Le général Trochu était un remarquable écrivain et un orateur séduisant. L'étude de sa vie montre qu'il manquait de caractère et l'analyse de ses œuvres qu'il manqua souvent de jugement (2). »

M. Ducrot, plus bouillant, n'était pas plus au courant des choses de la guerre, bien que l'ayant beaucoup faite. Il était resté brave colonel et n'avait pu devenir général.

Quant à M. Vinoy, ce n'est pas la capacité qui lui a manqué pour conduire ses troupes contre l'ennemi, c'est la volonté. Ecœuré de se voir sous les ordres de nullités comme MM. Trochu et Ducrot, il eut la triste idée de se renfermer dans son rôle, d'exécuter strictement ce qu'on lui commandait, sans y mettre du sien, sans rectifier les instructions absurdes qu'on lui envoyait, sans faire savoir au général en chef ce qu'il croyait qu'on devait tenter, sans lui donner un conseil ou un avis.

Aussi bien, ces généraux auraient-ils eu toutes les qualités militaires qui leur manquaient, que le résultat eût été le même, que la défaite finale n'eût pas été conjurée, par la bonne raison que pas un d'entre eux n'a pensé, une seconde, la victoire possible. Or, la première condition imposée au soldat,

(1) Wyrouboff, pp. 57, 58, 59 et 60. — *Ibid.*, pp. 18 et 23.

(2) Lieutenant-colonel breveté F***. *L'Enseignement militaire supérieur;* Paris, Charles-Lavauzelle; p. 12. (Ecrit en décembre 1898.)

pour vaincre, c'est la foi : les généraux de l'armée de Paris ne l'avaient point.

En voici les preuves :

Dans un conseil de guerre, réuni le 31 décembre 1870, sur une question de M. Jules Favre, le général Ducrot répondit « qu'il ne s'était jamais, pour son compte, fait la moindre illusion sur le résultat auquel on devait nécessairement aboutir. Il déclara qu'il croyait fort peu au succès de l'armée de Paris, nullement au succès de l'armée de la Loire, que ni l'une ni l'autre de ces deux armées n'était en état de se mesurer contre des forces aussi redoutables que celles de l'Allemagne (1) ».

Est-ce que les armées de l'Espagne étaient, en 1810, capables de se mesurer avec les régiments de Napoléon Ier? Cependant, nous avons été forcés de quitter la partie. Est-ce que le Mexique pouvait résister à la France de Napoléon III? Pourtant, c'est elle qui dut se retirer.

Mais voici qui est plus décisif, c'est l'opinion du général en chef lui-même, de M. Trochu :

« Soldat vieilli dans la guerre, je savais pertinemment que je ne relèverais pas la fortune militaire de mon pays (2). » — « L'opinion des membres du Gouvernement se fit définitivement que j'étais un brave homme, de bon vouloir, réactionnaire au fond, entendu dans les choses militaires, capable d'activité, mais tiède, *sans confiance*, doutant de la puissance du patriotisme surchauffé, insuffisant, par conséquent, pour la tâche que j'avais assumée; et cette opinion de l'Hôtel de Ville ne tarda guère à être l'opinion de la ville (3). »

(1) *Enq. parlem. déf. nationale*, rapport de M. Daru. p. 312. — Pierre Lehautcourt, *Buzenval*, *La Capitulation*, pp. 165 et 166.
(2) Général Trochu, *Œuvres posthumes*, p. 213.
(3) *Ibid.*, p. 218. — « Si le général Trochu n'a pas fait plus de sorties, il m'a paru qu'il obéissait à un sentiment d'humanité : il

Alors, pourquoi le conserver à la tête de l'armée? On oubliait la profonde réflexion de Montesquieu : « Le caractère d'un ministre est un grand objet à considérer, par l'influence qu'il peut avoir sur le bonheur ou sur le malheur de toute une nation, sur celui même des générations futures (1). » C'est bien plus vrai d'un général en chef : nous souffrons, depuis vingt-neuf ans, et nos enfants souffriront longtemps encore, de l'incapacité militaire des Le Bœuf, des Mac-Mahon et des Trochu.

Ainsi que l'a si bien dit M. le procureur général Leblond :

« Paris n'a pas reçu l'impulsion énergique, vigoureuse, que comportait la situation. Il fallait, à Paris, une personnalité considérable *qui eût foi dans la résistance*, *et*, *cette foi*, *elle a manqué* (2). »

Au cours du siège, partout « on retrouve le *manque de foi*, la prédilection pour lés demi-mesures qui marquèrent d'une façon si fâcheuse la direction suprême de notre résistance à Paris. «« Le grand crime de Trochu, a écrit M. Henri Rochefort, fut d'avoir accepté la défense d'une ville qu'il se savait hors d'état de défendre. »» (*La Fin d'un mort*, *Le Journal*, n° du 10 octobre 1896.) Nous dirons,

avait la conviction qu'il n'en résulterait rien de décisif. » (*Enq. parlementaire sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars*, déposition de l'amiral Pothuau, p. 509.) — A. Ballue, p. 136. — *La Campagne de* 1870, pp. 274 et 275. — *Paris*, *Second Echec du Bourget et Perte d'Avron*, par Alfred Duquet, p. 293. — Jules Favre, *Gouvernement de la Défense nationale du* 30 *juin au* 31 *octobre* 1870, p. 253. — Voir, *suprà*, pp. 128 et 129.

(1) Cité par Lucien Mouillard, à propos de la nomination, comme ministre de la Guerre, du brouillon, qui avait nom comte de Saint-Germain, à la place du maréchal de Castries. (*Réflexions et Souvenirs du chevalier de Ray*, classés, annotés et suivis d'un précis des guerres de 1741 à 1762, par Lucien Mouillard; Paris, Charles-Lavauzelle, 1895 ; pp. 191 et 192.) — « Le général Trochu était moins un homme d'action qu'un observateur délicat. » (Jules Claretie, t. I, p. 174.)

(2) *Enq. parlem. sur l'Insurrection du Dix-huit-Mars*, déposition de M. Leblond, p. 153.

sous une forme moins brutale, que l'erreur capitale du général Trochu fût d'assumer la responsabilité de la résistance, sans avoir jamais cru à la possibilité du succès (1) ».

Non, pourquoi le cacher? ces généraux n'étaient pas de force à conduire cent mille hommes au feu. « Ils n'avaient aucune idée d'ensemble pour les opérations qu'ils exécutaient (2). » N'ayant jamais fait que la guerre à la « va-devant-soi », ayant ainsi remporté des victoires d'aventure, dues à leur seule bravoure et à celle de leurs soldats, ils ne se doutaient pas de ce que peut être une combinaison stratégique ou tactique. Au reste, leur instruction, leur éducation militaires ne les y avaient pas préparés. Saint-Cyr et l'Ecole polytechnique étaient, et sont encore, malheureusement, une déplorable préparation à la bataille. On alourdit ces infortunés jeunes gens au moyen de mathématiques transcendantes, dont ils n'auront jamais à se servir en temps de guerre, au lieu de les habituer à raisonner, à comparer, d'après l'expérience, c'est-à-dire, d'après l'histoire (3).

(1) Pierre Lehautcourt, *Siège de Paris*, *Le Bourget*, *Champigny;* Paris, Berger-Levault, 1898; p. 150.

(2) Wyrouboff, p. 38.

(3) La règle de trois simple est la seule opération nécessaire à la guerre, a écrit le général Maillard. (*Eléments de la guerre*, Première partie, *Marches*, *Stationnement*, *Sûreté*, par le colonel L. Maillard, breveté d'Etat-major, ex-professeur de Tactique générale et du cours d'Infanterie à l'Ecole supérieure de guerre; Paris, Baudoin, 1891; p. 9.) — Voir, sur ce sujet, *Paris*, *Second Echec du Bourget et Perte d'Avron*, par Alfred Duquet, pp. 313 à 322. — « Sans un puissant enseignement extérieur (en opposition avec la partie didactique qui s'adresse à la mémoire), nous n'aurons, dans vingt ans, que des théoriciens mettant la guerre en formules rigides et oubliant le rôle que jouent les passions humaines, le jugement et l'action. » (Lieutenant-colonel F***, *L'Enseignement militaire supérieur*, p. 12.) — *L'Armée dans la société moderne;* Paris, Amyot, 1868; pp. 134, 135, 136, 250 et 251. — Voir, à ce sujet, *Paris*, *Second Echec du Bourget et Perte d'Avron*, par Alfred Duquet, pp. 313 à 322.

Au point de vue stratégique, à Paris, nous le déclarons de nouveau, il n'y avait qu'à harceler sans cesse les assiégeants, après s'être installé sur les merveilleuses positions qui entourent la capitale. Il fallait « conserver la ligne des hauteurs qui dominent les forts du sud : on pouvait et on devait le faire (1) ». Encore une fois, on ne fit rien que des proclamations.

« Nous ne pensons pas que les désastres de 1870-1871 aient instruit nos officiers généraux. Ils ont copié beaucoup de détails futiles de l'organisation militaire prussienne, ils n'ont pas encore songé à nous pourvoir de ce qui fait la supériorité des Allemands sur nous : un organe directeur de la guerre, un véritable général en chef (2). »

De plus, il faut que ce général en chef soit jeune, de même que tous ses auxiliaires.

« Il faut rajeunir le commandement pour qu'il ait la vigueur physique nécessaire à sa tâche, pour qu'on ne voie pas les chefs sur le flanc, anéantis ou follement surexcités, après huit jours de campagne; pour qu'on ne voie plus des colonels de cavalerie, à la tête de leur régiment, tourner bride devant un fossé. Il faut rajeunir le commandement pour qu'il ne s'ankylose pas dans la routine, pour qu'il ne poursuive pas, de sa défiance aveugle et de sa haine rageuse, les innovations et les progrès; pour qu'il garde, en temps de paix, une intelligence active; pour qu'il conserve, en temps de guerre, une pensée lucide; pour qu'il reste capable d'en-

(1) Wyrouboff, p. 39. — « Les Prussiens avaient fait, de tous les excellents postes que nous leur avions abandonnés, de véritables forteresses qu'ils avaient eu tout le loisir d'armer et de perfectionner, sous nos yeux et sans que nous ayons essayé de les inquiéter, alors que cela eût été possible, c'est-à-dire, pendant les deux premiers mois de l'investissement. » (Viollet-le-Duc, p. 47.)

(2) Urbain Gohier, *L'Armée nouvelle;* Paris, Stock, 1897; p. 39.

thousiasme et d'abnégation; pour qu'il pratique l'offensive en stratégie, l'offensive en tactique; pour qu'il enflamme les soldats du feu sacré (1). »

(1) Urbain Gohier, p. 53. — « Dans l'armée allemande (que dirait-on de l'armée française!), tous les hommes qui occupent un grade élevé sont arrivés à un âge où les forces physiques et intellectuelles commencent à baisser. Napoléon, à quarante et un ans, se plaignait de n'avoir plus la verdeur qu'il avait jadis. «« La moindre course à cheval, écrivait-il, exige un effort de ma part. »» Frédéric le Grand, quand il avait quarante-huit ans, épanchait son cœur en écrivant ce qui suit à son ami d'Argens : «« J'ai à accomplir des travaux d'Hercule à l'âge où les forces m'abandonnent, où mes infirmités croissent, où, pour tout dire, l'espérance, cette consolatrice des malheureux, commence à me manquer. »» Et c'est là l'âge de la plupart de nos chefs de bataillon, qui ont encore à parcourir la plus longue partie de l'échelle hiérarchique. Peu de colonels ont quarante-huit ans, ou moins; parmi les brigadiers, dans l'infanterie surtout, on n'en trouvera pas un, peut-être, qui n'ait que cet âge-là. Et ce n'est qu'à partir de ce grade que les positions de commandement commencent à devenir importantes. Les hommes qui sont près de la soixantaine, ou qui l'ont franchie, ne peuvent certes plus avoir toute la rapidité de compréhension, la mémoire et la vigueur d'antan. » (Commandant von der Goltz, *La Nation armée*, p. 120.) — « Bonaparte se plaignit, à maintes reprises, que les colonels de sa cavalerie fussent «« trop vieux »» et, le 20 mai 1796, il renvoyait dans ses foyers le colonel Glad (Philippe), du 1er hussards, qui n'avait pourtant que quarante-sept ans, étant né à Puttelange (Moselle), le 17 janvier 1749 (Archives de la guerre). Combien de nos colonels actuels sont-ils plus jeunes que ce colonel «« trop vieux »» ? (*Un hussard de quatre-vingts ans. Essai de critique historique et militaire*, par Félix Bouvier. *Revue de cavalerie*, livraison de mars 1899, p. 692, note 2.) — « Murat avait 27 ans à Aboukir et 42 ans seulement à Dresde, la dernière des victoires dues à ses brillants escadrons. Kellermann, né en 1770, avait 30 ans quand il décida, par une charge audacieuse, le gain de la bataille de Marengo. Montbrun avait 38 ans à Somo-Sierra, Lasalle en avait 23 quand il renversa l'infanterie autrichienne à Rivoli. Auguste Colbert, qui commandait à Elchingen, à Iéna et à Guttstadt la cavalerie de Ney, fut tué à 29 ans, Montbrun à 42 ans, Lasalle à 35 ans (non, à 34 ans) et Stuart, le brillant cavalier des Confédérés, à 30 ans. » (*Les Transformations de l'armée française*, par le général Thoumas; Paris, Berger-Levrault, 1887; t. I, p. 503.) — « Le grand âge des généraux prussiens en 1806 a été si souvent donné comme cause de la défaite parce que, comparé à l'âge des généraux français, il présentait avec celui-ci un contraste frappant. Lefebvre, avec ses 51 ans à peine, était le Nestor, puis venaient : Augereau, 48 ans, Bernadotte, 42, l'Empereur, Bessières, Ney, Soult et Lannes, qui avaient tous le

Nous étions bien loin de tout cela en 1870 ! En raison de nos discordes politiques et sociales, nous en sommes toujours bien loin à la veille du XX[e] siècle !

Oui, au moment où nous écrivons ces lignes, notre pauvre patrie est tombée plus bas encore qu'elle ne l'était en mars 1871, et Louis Veuillot avait prophétisé quand il s'écriait, à cette dernière époque :

« Cinq milliards à payer aux Allemands.

« Quatre milliards environ de frais de guerre.

« Une dette antérieure de quatorze milliards.

« Le territoire honteusement amoindri.

« La gloire passée détruite.

« Le désordre et la sédition partout.

« Le bon sens public plus amoindri que le territoire.

« La conscience générale plus dévastée que le sol, plus ruinée que le Trésor, plus souillée que l'histoire...

« Voilà le bilan des immortels principes de 89, dans la 82[e] année de leur règne.

« S'ils vont de ce train, qu'espère-t-on de l'immortalité de la France ?

« Et sous quels maîtres et en quelles langues les Français célébreront-ils le premier centenaire de leur régénération (1) ? ».

Nous ne sommes pas encore asservis, du moins à une puissance étrangère, mais nous marchons à pas de géants vers la servitude : les intellectuels, qui ne veulent pas être soldats obéissant à des officiers

même âge, 37 ans, Marmont et Davout 36, Murat 35... Le colonel chef d'état-major, Jomini, n'avait que 27 ans. » (Baron Colmar von der Goltz. *Rosbach et Iéna*; traduit par le commandant Chabert, du 20[e] régiment de chasseurs; Paris, Hinrichsen, 1890; pp. 69 et 70.)

(1) Louis Veuillot, t. II, p. 253.

français, seront bientôt soldats obéissant à des officiers prussiens; ces nigauds verseront leur sang pour l'Allemagne au lieu de le verser pour la France. La république des opportunistes, des radicaux, sous la poussée des socialistes, a conduit la patrie au bord de l'abîme. Voici que ces derniers, devenus les maîtres, grâce à l'appui des francs-maçons, des intellectuels cosmopolites et de la Haute-Banque juive, vont entrer effectivement en scène et jeter la France dans le trou béant où, fatalement, ils tomberont eux-mêmes à leur tour. Les ouvriers souffriront de la plus noire misère; seuls, leurs chefs politiques pourront, peut-être, sur la terre étrangère, profiter de ce qu'ils auront encaissé en flétrissant le capital. « O paladins d'autrefois, que diriez-vous de nos baladins d'aujourd'hui (1)? »

« Le plus oppressif des régimes, aussi bien pour le caractère que pour l'intelligence, est le césarisme sous ses diverses formes. Il n'a pour lui que d'amener facilement l'égalité dans la bassesse, l'humilité dans la servitude. Il est très adapté aux besoins inférieurs des peuples en décadence, et c'est pourquoi, dès qu'ils le peuvent, ils y reviennent toujours. Le premier panache venu d'un général quelconque les y ramène. Quand un peuple en est là, son heure est venue, les temps sont accomplis pour lui.

« Il subit, actuellement, une évolution manifeste, ce césarisme des vieux âges que l'histoire a toujours vu apparaître dans les civilisations à leur extrême aurore et à leur extrême décadence. Nous le voyons renaître, aujourd'hui, sous le nom de socialisme. Cette nouvelle expression de l'absolutisme de l'Etat sera, sûrement, la plus dure des formes du césarisme, parce qu'étant impersonnelle, elle échappera

(1) Edmond Thiaudière, *La Soif du juste;* Paris, Louis Westhausser, 1895; p. 263.

à tous les motifs de crainte qui retiennent les pires tyrans.

« Le socialisme paraît être, aujourd'hui, le plus grave des dangers qui menacent les peuples européens. Il achèvera, sans doute, une décadence que bien des causes préparent, et marquera, peut-être, la fin des civilisations de l'Occident (1). »

C'est sur cette lamentable perspective que nous terminerons le lamentable récit du siège de Paris, par les Allemands, en 1870-1871.

. . . .

. . . .

. . . .

Eh bien, non ! Une voix intérieure, qui se fait entendre malgré le vacarme de la tourmente où notre malheureux pays paraît sombrer, me crie que rien n'est perdu, que les cosmopolites, les socialistes et les politiciens seront emportés par le vent de la colère populaire, que justice se fera. Non, la France ne périra pas ; ses ennemis du dedans et du dehors seront vaincus ! *Sursum corda !*

30 août 1899.

(1) *Lois psychologiques de l'évolution des peuples*, par Gustave Le Bon ; Paris, Félix Alcan, 1895 ; pp. 169 et 170. — « L'idée, si profondément fausse, que le nombre fait la force des armées, a couvert l'Europe d'une sorte de Garde nationale en armes, et la mène à une inévitable faillite. Les idées socialistes sur le travail, le capital, la transformation de la propriété privée en propriété de l'Etat, etc., achèveront les peuples que les armées permanentes et la faillite auront épargnés. » (*Ibid.*, p. 142.) — *Psychologie des foules*, par Gustave Le Bon, p. 168.

AUTEURS & DOCUMENTS CITÉS OU CONSULTÉS

A

ADAM (Mme Edmond), Juliette Lamber. *Le siège de Paris, journal d'une Parisienne ;* Paris, Michel Lévy frères, 1873.

ALLOU (Roger). Voir *Campagne de* 1870 (*La*).

AMBERT (général). *Récits militaires, Le siège de Paris*, 1870-1871 ; Paris, Bloud et Barral.

A PARIS PENDANT LE SIÈGE, *par un Anglais, membre de l'Université d'Oxford ;* traduction, notes et documents divers par Félix Sangnier ; Paris, Ollendorff, 1888.

ARCHIVES DIPLOMATIQUES, 1871-1872.

ARDANT DU PICQ (colonel). *Études sur le combat ;* Paris, Hachette, 1880.

ARMÉE (L') *dans la société moderne ;* Paris, Amyot, 1868.

AVENIR MILITAIRE (L'), numéros des 27 juin, 11 juillet et 7 novembre 1893.

B

BALLUE (A.), député, président de la commission de réorganisation de l'armée. *Les Zouaves à Paris pendant le siège ;* Paris, Lechevalier, 1872.

Blume (W.), major au grand état-major prussien. *Opérations des armées allemandes depuis la bataille de Sedan jusqu'à la fin de la guerre*, d'après les documents officiels du grand quartier général; traduit de l'allemand par E. Costa de Serda, capitaine d'état-major; Paris, Dumaine, 1872.

Bonnet (Félix), capitaine au 3e régiment d'artillerie (aujourd'hui commandant). *Guerre franco-allemande, Résumé et commentaires de l'ouvrage du grand état-major prussien;* Paris, Baudoin, 1883.

Bouvier (Félix). *Un hussard de quatre-vingts ans; Revue de cavalerie*, livraison de mars 1899.

Busch (D. Moritz), secrétaire particulier de M. de Bismarck. *Le comte de Bismarck et sa suite pendant la guerre de France*, 1870-1871; traduit de l'allemand avec l'autorisation spéciale de l'auteur; Paris, Dentu, 1880.

C

Cadol (Édouard). *Paris pendant le siège;* Bruxelles, Office de publicité, 1871.

Campagne de 1870 (La). Traduit du *Times*, par Roger Allou; Paris, Garnier frères, 1871.

Canonge (Frédéric), commandant au 52e de ligne (aujourd'hui général). *Histoire militaire contemporaine*, 1854-1871; Paris, Charpentier, 1882.

Chabert (commandant). Voir Goltz (von der), *Rosbach et Iéna.*

Chanzy (général). *La Deuxième armée de la Loire;* Paris, Plon, 1874.

Chaper. — Voir Enquête parlementaire sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale.

Charot (Médéric). *Le Bataillon de Provins* (*siège de Paris*, 1870-1871); Paris, Vanier, 1872.

Chevalet (Émile). *Mon Journal pendant le siège et la Commune, par un bourgeois de Paris;* Paris, Librairie des contemporains, 1871.

Claretie (Jules). *Histoire de la Révolution de* 1870-1871; Paris, Librairie illustrée.

Cornudet (Michel). *Journal du siège;* Paris, Douniol, 1872.

CORRESPONDENCE RESPECTING THE TREATY OF MARCH. — Voir Valfrey (J.).

COSTA DE SERDA (commandant E.). — Voir : *Guerre franco-allemande de* 1870-1871 ; Blume (major).

CRESSON (E.). *Les Premiers jours de l'armistice en* 1871. *Trois voyages à Versailles ;* Paris, Alcan Lévy.

D

DABOT (Henri). *Griffonnages quotidiens d'un bourgeois du quartier latin, du* 14 *mai* 1869 *au* 2 *décembre* 1871 ; Péronne, imprimerie Quantin, 1895.

DAILY-NEWS (THE). — Voir Pierre Maquest.

DALSÈME (A. J.). *Paris sous les obus ;* Paris, Chamerot, 1883.

DARBLAY (Paul). Signification à nous faite par M. Paul Darblay, le 5 octobre 1898.

DARU. — Voir Enquête parlementaire sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale.

DEJOUX (Étienne). *Souvenirs du siège de Paris ;* Caen, Le Monnier.

DELPIT. — Voir Enquête parlementaire sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars.

DESJARDINS (Gustave), archiviste du département de Seine-et-Oise, ancien élève de l'Ecole des Chartes. *Tableau de la guerre des Allemands dans le département de Seine-et-Oise,* 1870-1871 ; Versailles, Cerf et fils, 1882.

DÉPÊCHE DU 6 JANVIER 1871.

DEUTSCHE-RUNDSCHAU (DIE). — Voir Frédéric III.

DUCROT (général). *La Défense de Paris,* 1870-1871 ; Paris, Dentu, 1878.

DUMAS (F.). — Voir Girard (A.).

DUQUET (Alfred). *Frœschwiller, Châlons, Sedan ;* Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1880.

DUQUET (Alfred). *Metz, Les Derniers Jours de l'armée du Rhin ;* Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1888.

DUQUET (Alfred). *Paris, Le Quatre-Septembre et Châtillon ;* Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1890.



Duquet (Alfred). *Paris, Le Quatre-Septembre et Châtillon;* Paris, Bibliothèque-Charpentier ; nouvelle édition, 1898.

Duquet (Alfred). *Paris, Chevilly et Bagneux;* Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1891.

Duquet (Alfred). *Paris, La Malmaison, Le Bourget et Le Trente-et-un-Octobre;* Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1893.

Duquet (Alfred). *Paris, Second Echec du Bourget et Perte d'Avron;* Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1896.

Duruy (Anatole), ancien officier de l'armée, ancien chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique. *Souvenirs du siège et de la Commune ou déposition d'un témoin non entendu dans les conseils d'enquête;* Paris, chez l'auteur, 1873.

Dussieux (L.), professeur honoraire à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. *Histoire générale de la guerre de* 1870-1871 ; Paris, Lecoffre, 1881.

Duvergier de Hauranne. — Voir *Revue des Deux-Mondes.*

E

Enquête parlementaire sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale ; Versailles, imprimerie Cerf et fils.

— Rapport de M. de Rainneville.

— Rapport de M. Chaper sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale.

— Rapport de M. Chaper sur le Gouvernement de la Défense à Paris, au point de vue militaire.

— Dépositions.

— Rapport de M. Daru.

— Dépêches télégraphiques officielles.

— Rapport de M. Perrot.

— Pièces justificatives.

— Rapport de M. Boreau-Lajanadie.

Enquête parlementaire sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars ; Versailles, Cerf, 1872.

— Dépositions.

— Rapport de M. Delpit.

— Rapport de M. de la Rochethulon.

Électeur libre (L'), n° du 27 janvier 1871.

F

FABRE (colonel). *Précis de la guerre franco-allemande;* Paris, Plon, 1875.

FAURE (LE). — Voir Le Faure.

FAVRE (Jules). *Gouvernement de la Défense nationale du 30 juin au 31 octobre 1870*; Paris, Plon, 1871.

FAVRE (Jules), de l'Académie française. *Gouvernement de la Défense nationale du 31 octobre 1870 au 28 janvier 1871*; Paris, Plon, 1872.

FAVRE (Jules), de l'Académie française. *Gouvernement de la Défense nationale du 29 janvier au 22 juillet 1871*; Paris, Plon, 1875.

FIDUS (JOURNAL DE) (Eugène Loudun). *La Révolution de Septembre, La Capitulation, La Commune;* Paris, Savine, 1889.

FIGARO (LE), nº du 30 octobre 1893.

FILIPPI (W.). — Voir Robolski (Hermann).

FLOURENS (Gustave). *Paris livré;* Paris, Lacroix, Verbœckhoven et Cie, 1871.

FRÉDÉRIC III (*Le Tagebuch*, Mémoires authentiques de), rassemblés et complétés. Traduction exacte de *Die Deutsche-Rundschau;* Paris, imprimerie Faustin Gaudois, 1888.

FREYCINET (Charles DE), ancien délégué du ministère de la Guerre à Tours et à Bordeaux. *La guerre en province pendant le siège de Paris*, 1870-1871; Paris, Calmann Lévy, 1887.

F*** (lieutenant-colonel breveté). *L'Enseignement militaire supérieur;* Paris, Charles-Lavauzelle.

FUZIER-HERMANN (Ed.). *La Province au siège de Paris; garde mobile du Tarn;* Paris, Dumaine, 1871.

G

GARNIER (Francis). *Le siège de Paris, journal d'un officier de marine*; Paris, Delagrave, 1885.

G. G. (capitaine Gilbert). *Essais de critique militaire;* Paris, Librairie de la *Nouvelle Revue*, 1890.

GILBERT (capitaine). — Voir G. G.

Girard (A.) et Dumas (F.). *Histoire de la guerre de* 1870-1871 ; Paris, Librairie Larousse.

Gohier (Urbain). *L'Armée nouvelle;* Paris, Stock, 1897.

Goltz (baron Colmar von der), commandant dans le grand état-major prussien. *La Nation armée;* traduit par Ernest Jæglé, professeur à l'Ecole militaire de Saint-Cyr; Paris, Henrichsen et Cie, 1884.

Goltz (baron Colmar von der). *Rosbach et Iéna;* traduit par le commandant Chabert, du 20e régiment de chasseurs; Paris, Henrichsen, 1890.

Goncourt (*Journal des*). Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1890.

Gourju (Antonin). *La Côte-d'Or au siège de Paris;* Paris, Armand Colin, 1871.

Grandeffe (Arthur de). *Mobiles et volontaires de la Seine pendant la guerre et les deux sièges;* Paris, Dentu, 1871.

Grenier (Alphonse). *Le Journal d'un mobile de Seine-et-Marne à la Défense de Paris*, 1870-1871, mis en ordre par son frère Jules Grenier; Meaux, Le Blondel, 1874.

Grenier (Jules). — Voir Grenier (Alphonse).

Guerre des communeux de Paris, 1871, par un officier supérieur de l'armée de Versailles; Paris, Firmin-Didot, 1871.

Guerre franco-allemande de 1870-1871 (La), rédigée par la section historique du grand état-major prussien; traduction de M. le commandant E. Costa de Serda; Paris, Dumaine, 1880.

H

Hanrion (général). *Guerre de* 1870-1871; *Le Bourget, Journée du* 30 *octobre;* Réponse du général L. Hanrion à M. Alfred Duquet; Besançon, imprimerie Paul Jacquin, 1893.

Hennebert (lieutenant-colonel). — Voir Sarrepont (major H. de).

Hérisson (comte d'). *Journal d'un officier d'ordonnance;* Paris, Ollendorff, 1885.

Histoire critique *du siège de Paris par un officier de marine ayant pris part au siège;* Paris, Dentu, 1871.

HOUSSAYE (Henry). *Athènes, Rome, Paris;* Paris, Calmann Lévy, 1879.

HOUSSAYE (Henry). *1814;* Paris, Perrin, 1888.

HOUSSAYE (Henry), de l'Académie française. *1815, Waterloo;* Paris, Perrin et Cie, 1898.

HUGO (Victor). *L'Année terrible;* Paris, Lemerre, 1875.

I

IMHAUS (capitaine Emile). *Tactique de l'Infanterie;* préface de M. de Mahy, député; Paris, Quantin, 1895.

INDÉPENDANCE BELGE (L'). — Voir Maquest (Pierre).

INDY (Vincent D'). *Histoire du 105e bataillon de la Garde nationale de Paris, en* 1870-1871, *par une engagé volontaire dudit bataillon, âgé de dix-neuf ans;* Paris, Douniol, 1872.

IUNG (général). *Stratégie, Tactique et Politique;* Paris, Bibliothèque-Charpentier, 1890.

J

JACQMIN (F.), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. *Les Chemins de fer pendant la guerre de* 1870-1871; Paris, Hachette, 1872.

JÆGLÉ (Ernest). — Voir Goltz (baron Colmar von der), Moltke (DE), Scheibert (major).

JOUAUST (D.). *Tablettes quotidiennes du siège de Paris raconté par lettre-journal;* Paris, Librairie des bibliophiles, 1871.

JOURNAL DU SIÈGE *par un bourgeois de Paris,* 1870-1871; Paris, Dentu, 1872.

JOURNAL (LE). — Voir Rochefort (Henri).

JOURNAL OFFICIEL, nos des 24, 27, 28, 29, 30, 31 janvier, 5, 6, 13, 15, 28 février et 4 mars 1871.

K

KERNEU (Paul DE). *Journal d'un mobile;* Paris, Ghio, 1880.

L

Lafosse (H. de). *A bâtons rompus;* Paris, Paul Dupont, 1871.

Lamber (Juliette). — Voir Adam (Mme Edmond).

Le Bon (Gustave). *Lois psychologiques de l'évolution des peuples;* Paris, Félix Alcan, 1895.

Le Bon (Gustave). *Psychologie des foules;* Paris, Félix Alcan, 1898.

Le Bon (Gustave). *Psychologie du socialisme;* Paris, Félix Alcan, 1899.

Lecoix de la Marche (A.). *Notes d'un assiégé;* Paris, Bray et Retaux, 1872.

Lecomte (Ferdinand), colonel fédéral suisse. *Relation historique et critique de la guerre franco-allemande en* 1870-1871; Paris, Tanera, 1874.

Le Faure (Amédée). *Histoire de la guerre franco-allemande,* 1870-1871; Paris, Garnier, 1875.

Lehautcourt (Pierre). *Siège de Paris, Châtillon, Chevilly, La Malmaison;* Paris, Berger-Levrault, 1898.

Lehautcourt (Pierre). *Siège de Paris, Le Bourget-Champigny;* Paris, Berger-Levrault, 1898.

Lehautcourt (Pierre). *Siège de Paris, Buzenval, La Capitulation;* Paris, Berger-Levrault, 1898.

Le Verdier (Henri). *Paris assiégé;* Dinan, imprimerie Bazouge, 1871.

Loudun (Eugène). — Voir Fidus.

Lucas (Hippolyte). Lettre du 2 février 1871. *Nouvelle revue rétrospective*, n° du 10 novembre 1894.

M

Mahy (de). — Voir Imhaus (capitaine Emile).

Maillard (colonel L.) (aujourd'hui général breveté d'état-major), ex-professeur de Tactique générale à l'Ecole supérieure de guerre. *Eléments de la guerre*, Première partie, *Marches*, *Stationnement*, *Sûreté;* Paris, Baudoin, 1891.

MAQUEST (Pierre). *La France et l'Europe pendant le siège de Paris*, 18 septembre 1870-28 janvier 1871. Encyclopédie politique, militaire et anecdotique, avec une préface de M. E. Spuller, député de la Seine; Paris, Auguste Ghio, 1877.

MARTHOLD (Jules DE). *Mémorandum du siège de Paris* 1870-1871; Paris, Charavay frères, 1884.

MAZADE (Charles DE). *La guerre de France;* Paris, Plon, 1875.

MAZADE (Charles DE), de l'Académie française. *Monsieur Thiers. Cinquante années d'histoire contemporaine;* Paris, Plon, 1884.

MEFFRAY (colonel comte DE). *Les Fautes de la Défense de Paris;* Paris, Lacroix, Verbœckhoven et Cie, 1871.

MESNIL (A. DU). *Paris et les Allemands, journal d'un témoin*, juillet 1870-février 1871; Paris, Garnier frères, 1872.

MICHEL (Adolphe). *Le siège de Paris*, 1870-1871; Paris, Courcier, 1871.

MOLAND (Louis). *Par ballon monté.* Lettres envoyées de Paris pendant le siège; Paris, Garnier frères, 1872.

MOLINARI (G. DE), rédacteur du *Journal des Débats. Les Clubs rouges pendant le siège de Paris;* Paris, Garnier frères, 1871.

MOLTKE (maréchal comte DE). *La guerre de 1870;* édition française, par E. Jæglé, professeur à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr; Paris, Le Soudier, 1891.

MONITEUR UNIVERSEL (LE), nos du 7 juin 1867 et du 4 février 1871.

MONTAIGNE (*Essais de*). Londres, Jean Nourse et Vaillant, 1769.

MORILLON (A.), ancien chef de bureau de l'Approvisionnement à la préfecture de la Seine. *L'Approvisionnement de Paris en temps de guerre. Souvenirs et prévisions;* Paris, Perrin, 1888.

MOUILLARD (Lucien). — Voir Ray (chevalier DE).

MOUILLARD (Stanislas). — Voir Wardenburg (von) et Tanera (Carl).

N

NEUKOMM (Edmond). *Les Prussiens devant Paris*, d'après les documents allemands; Paris, Librairie de la Société des gens de lettres.

NOUVELLE REVUE RÉTROSPECTIVE. — Voir Lucas (Hippolyte).

P

PIERRON (colonel). *Les Méthodes de guerre actuelles et vers la fin du* XIXe *siècle;* 2e partie; Paris, Baudoin, 1881.

PLUTARQUE. *Les vies des hommes illustres*, traduites du grec de Plutarque par Dominique Ricard; Paris, Emler frères, 1829.

Q

QUÉPAT (Nérée). *Simples notes prises pendant le siège de Paris;* Paris, Thorin, 1871.

QUINET (Mme Edgar). *Paris, journal du siège;* Paris, Dentu, 1873.

R

RABANY (Charles). — Voir Schneider (Louis).

RAINNEVILLE (DE). — Voir *Enquête parlementaire sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale.*

RAY (chevalier DE), lieutenant-général, chef de division. *Réflexions et Souvenirs*, classés, annotés et suivis d'un précis des guerres de 1741 à 1762, par Lucien Mouillard; Paris, Charles-Lavauzelle, 1895.

REVUE DES DEUX-MONDES, n° du 1er juin 1872. *L'Alliance anglaise et la Ligue des neutres*, par M. Duvergier de Hauranne.

REVUE DE CAVALERIE. — Voir Bouvier (Félix).

REVUE SUISSE, février 1871.

RICARD (Dominique). — Voir Plutarque.

ROBINET DE CLÉRY. *Les Avant-postes pendant le siège de Paris;* Paris, Palmé, 1887.

ROBINET DE CLÉRY. *Les Deux Fusions.* (Inédit.)

ROBOLSKI (Hermann). *Le siège de Paris raconté par un Prussien.* Traduction de W. Filippi, inspecteur principal aux chemins de fer de l'Est; Paris, Lachaud, 1871.

ROCHEFORT (Henri). *La Fin d'un mort; Le Journal*, numéro du 10 octobre 1896.

ROCHETHULON (DE LA). — Voir *Enquête parlementaire sur l'Insurrection du Dix-Huit-Mars.*

RONCIÈRE LE-NOURY (vice-amiral baron DE LA). *La Marine au siège de Paris;* Paris, Plon, 1874.

ROUSSE (Edmond), ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, membre de l'Académie française. *Discours, Plaidoyers et Œuvres diverses,* recueillis et publiés par Fernand Worms, avocat à la Cour de Paris; Paris, Larose et Forcel, 1884.

ROUSSET (commandant), de l'Ecole supérieure de guerre. *Histoire générale de la guerre franco-allemande,* 1870-1871; Paris, Librairie illustrée.

RÜSTOW. *Guerre des frontières du Rhin,* 1870-1871; traduit de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur par Savin de Larclause, colonel du 1er lanciers; Paris, Dumaine, 1871.

S

SANGNIER (Félix). — Voir *A Paris pendant le siège.*

SARAZIN (C.), médecin en chef de l'ambulance du grand quartier général de la 2e armée. *Récits sur la dernière guerre franco-allemande;* Paris, Berger-Levrault, 1887.

SARCEY (Fancisque). *Le siège de Paris;* Paris, Lachaud, 1871.

SARREPONT (major H. DE) (lieutenant-colonel Hennebert). *Histoire de la Défense de Paris,* 1870-1871; Paris, Dumaine, 1872.

SARREPONT (major H. DE) (lieutenant-colonel Hennebert). *Le Bombardement de Paris par les Prussiens en janvier* 1871; Paris, Firmin-Didot, 1872.

SAVIN DE LARCLAUSE. — Voir Rüstow.

SCHEIBERT (major). *La guerre franco-allemande de* 1870-1871, décrite l'après l'ouvrage du grand état-major prussien et avec son autorisation; traduit par Ernest Jæglé, professeur à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr; Paris, Berger-Levrault, 1895.

SCHNEIDER (Louis). *L'empereur Guillaume.* Souvenirs intimes revus et annotés par l'empereur sur le manuscrit original. Traduit de l'allemand par Charles Rabany; Paris, Berger-Levrault, 1888.

SCHULER (P.). *Journal d'un Suisse pendant le siège de Paris;* Paris; Bienne.

SEBRAN (Marie). *Journal d'une mère pendant le siège de Paris;* Paris, Didier, 1872.

SENECA (*Epist.*).

SIMON (Jules). *Origine et Chute du second Empire;* Calmann Lévy, 1876.

SIMON (Jules), de l'Académie française. *Souvenirs du Quatre-Septembre, Le Gouvernement de la Défense nationale;* Paris, Calmann Lévy, 1876.

SOREL (Albert). *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande;* Paris, Plon, 1875.

SPULLER (E.). — Voir Maquest (Pierre).

T

TAGEBUCH (LE). — Voir Frédéric III.

TANERA (Carl). Ernste und heitere Erinnerungen eines Ordonnanzoffiziers im Feldzug 1870-1871; Zweite Reihe; Nördlingen, C. H. Beck, 1888; in-8°. Bibliothèque nationale, M, 5506. — Traduction de M. Stanislas Mouillard.

TARGES (Georges DE). — Voir Villiers (Léon DE).

TEMPS (LE), nos des 1er et 2-3-4 mars 1871.

THIAUDIÈRE (Emond). *La soif du juste;* Paris, Louis Westhausser, 1895.

TIMES. — Voir *Campagne de* 1870 (*La*).

THOUMAS (général). *Les Transformations de l'armée française;* Paris, Berger-Levrault, 1887.

THOUMAS (général). *Les Capitulations;* Paris, Berger-Levrault, 1886.

THOUMAS (général). *Paris, Tours, Bordeaux;* Paris, Librairie illustrée, 1893.

TROCHU (général). *Pour la vérité et pour la justice;* Paris, Hetzel.

TROCHU (général). *L'Empire et la Défense de Paris devant le jury de la Seine.* Introduction et conclusion par le général Trochu; Paris, Hetzel, 1872.

Trochu (général). *Œuvres posthumes;* Tours, Alfred Mame, 1896.

U

Ueber Land und Meer. — Voir Neukomm (Edmond).

V

Valfrey (J.). *Histoire de la Diplomatie du Gouvernement de la Défense nationale;* Paris, Amyot, 1871.

Veuillot (Louis). *Paris pendant les deux sièges;* Paris, Palmé, 1880.

Villenoisy (général de). Lettre à nous adressée le 5 janvier 1898.

Villiers (Léon de) et Georges de Targes. *Tablettes d'un mobile;* Paris, Mollie, 1871.

Vinoy (général). *L'Armistice et la Commune;* Paris, Plon, 1872.

Viollet-le-Duc (E.), ex-lieutenant-colonel de la légion auxiliaire du génie. *Mémoire sur la Défense de Paris*, septembre 1870-janvier 1871; Paris, veuve A. Morel, 1871.

Vitet (L.), de l'Académie française. *Dernières lettres* (5e, 6e *et* 7e) *sur le siège de Paris*, adressées à M. le Directeur de la *Revue des Deux-Mondes;* Paris, Sauton, 1871.

W

Wardenburg (F. von). *Die delegation des freiwilligen Krankenpflege in Corbeil während der deutsch französischen Krieges;* Iéna, 1886. Bibliothèque nationale Td, 139, 102. — Traduction de M. Stanislas Mouillard.

Watari (R.), japonais. *Petite histoire de la guerre entre la France et la Prusse;* Paris, Lahure.

Wey (Francis). *Chronique du siège de Paris*, 1870-1871; Paris, Hachette, 1871.

Wimpffen (général de). *Sedan;* Paris, Lacroix, Verbœckhoven et Cie, 1872.

WITT (Mme CORNÉLIS DE). *Six mois de guerre*, 1870-1871. *Lettres et journal;* Paris, Hachette, 1894.

WORMS (Fernand). — Voir Rousse (Edmond).

WYROUBOFF (G.), directeur de *La Philosophie positive. Opinion d'un civil sur la défense de Paris;* Paris, Lechevalier, 1872.

Y

YRIARTE (Charles). *Les Prussiens à Paris et le Dix-Huit-Mars;* Paris, Plon, 1871.

TABLE

Pages.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

OUVRAGES HISTORIQUES ET MILITAIRES

GÉNÉRAL F. CANONGE

Histoire militaire contemporaine............ 2 vol.

ALFRED DUQUET

La Guerre d'Italie (1859) (2e mille)................. 1 vol.
Frœschwiller, Châlons, Sedan (4e mille)...... 1 vol.

METZ

Les Grandes Batailles (3e mille)................. 1 vol.
Les Derniers Jours de l'Armée du Rhin (2e mille).. 1 vol.

PARIS

OUVRAGES COURONNÉS PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE (PRIX BERGER)

Le Quatre Septembre et Châtillon (3e mille)... 1 vol.
Chevilly et Bagneux (2e mille)................... 1 vol.
La Malmaison, Le Bourget et le Trente-et-un-Octobre (2e mille)........................ 1 vol.
Thiers, le Plan Trochu et L'Haÿ (2e mille). 1 vol.
Les Batailles de la Marne (2e mille)............ 1 vol.
Second Échec du Bourget et Perte d'Avron, 9-31 décembre (2e mille)................................ 1 vol.
Le Bombardement et Buzenval (2e mille)...... 1 vol.

GALLI

L'Armée française en Égypte (1798-1801). 1 vol.

AMIRAL JURIEN DE LA GRAVIÈRE

Guerres maritimes contemporaines......... 2 vol.

15852. — L.-Imprimeries réunies, rue Saint-Benoît, 7, Paris.


Princeton University Library
32101 071841355


Princeton University Library
32101 071841355